

INVESTISSEZ à la SCG-Ré, et faites rayonner la Réassurance en Afrique.

NOMBRE D' ACTIONS :
250.000

PRIX DE L' ACTION :
20.000 FCFA

MONTANT DE L' ÉMISSION :
5 Milliards FCFA

PERIODE DE SOUSCRIPTION :
Du 01 au 30 novembre 2022

» Document d' Information «



Arrangeur et Chef de file :



Cotation :



Syndicat de placement :



Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne en zone CEMAC, cette opération a été autorisée par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) et par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), sous le Visa N° COSUMAF-APE-03/22, délivré le 03 octobre 2022.

Sommaire

1.	INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL.....	P. 4
1.1.	ABREVIATIONS.....	P. 5
1.2.	Liste des tableaux.....	P. 6
1.3.	Liste des graphes.....	P. 8
1.4.	Liste des figures.....	P. 9
1.5.	Conditions de diffusion du document.....	P. 10
1.6.	AVERTISSEMENT.....	P. 10
1.7.	RESTRICTIONS.....	P. 10
1.8.	PREAMBULE.....	P. 11
2.	ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	P. 12
2.1.	L'ÉMETTEUR.....	P. 13
2.2.	LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	P. 15
2.3.	ARRANGEUR ET CHEF DE FILE.....	P. 17
2.4.	VALORISATEUR INDEPENDANT.....	P. 19
2.5.	CONSEIL JURIDIQUE.....	P. 21
2.6.	RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	P. 23
3.	PRESENTATION DE L'OPERATION.....	P. 24
3.1.	CADRE DE L'OPERATION.....	P. 25
3.2.	OBJECTIFS DE L'OPERATION.....	P. 25
3.3.	CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION.....	P. 26
3.4.	MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT.....	P. 27
3.5.	ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION.....	P. 27
3.6.	INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS.....	P. 36
3.7.	DEROULEMENT DE L'OPERATION.....	P. 36
3.8.	SYNDICAT DE PLACEMENT.....	P. 39
3.9.	MODALITES DE TRAITEMENTS DES ORDRES.....	P. 40
3.10.	CHARGES RELATIVES A L'OPERATION.....	P. 42
3.11.	FISCALITE.....	P. 42
4.	PRESENTATION GENERALE DE LA SCG-Ré.....	P. 45
4.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE.....	P. 46
4.2.	HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS.....	P. 48
4.3.	VISION DE LA SCG-Ré.....	P. 49
4.4.	STRUCTURE ET EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DES FONDS PROPRES.....	P. 49
4.5.	STRUCTURE ET EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT.....	P. 50
4.6.	PRESENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	P. 51
4.7.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	P. 54
5.	ORGANISATION DE LA SCG-Ré.....	P. 55
5.1.	ORGANIGRAMME.....	P. 56
5.2.	PROFILS DES DIRIGEANTS.....	P. 57

5.3.	ASSEMBLEES DES ACTIONNAIRES.....	P. 58
5.4.	ORGANES D' ADMINISTRATION ET DE CONTROLE.....	P. 60
5.5.	PRESENTATION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	P. 61
5.6.	LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE.....	P. 65
5.7.	MOYENS MATERIELS.....	P. 66
5.8.	RESSOURCES HUMAINES.....	P. 67
6.	LE MARCHE DE L' ASSURANCE ET DE LA REASSURANCE.....	P. 72
6.1.	GÉNÉRALITÉS SUR LE MARCHÉ DE L' ASSURANCE.....	P. 73
6.2.	MARCHÉ DE L' ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE DE LA ZONE CIMA.....	P. 77
6.3.	LE MARCHÉ GABONAIS DE L' ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE.....	P. 91
7.	ACTIVITES ET SERVICES.....	P. 97
7.1.	PRODUITS ET SERVICES.....	P. 98
7.2.	ANALYSE DES CLIENTS.....	P. 99
7.3.	ANALYSE DES FOURNISSEURS (RETROCESSIONNAIRES).....	P. 100
7.4.	EVOLUTION DES ACTIVITÉS.....	P. 102
8.	ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SCG-Ré.....	P. 114
8.1.	AVERTISSEMENT.....	P. 115
8.2.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT.....	P. 115
8.3.	ANALYSE DU BILAN.....	P. 127
8.4.	SYNTHESES DES PRINCIPAUX RATIOS DE LA SCG-Ré.....	P. 141
9.	PERSPECTIVES ET PREVISIONS FINANCIERES DE LA SCG-Ré.....	P. 142
9.1.	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	P. 143
9.2.	PROJECTIONS FINANCIÈRES.....	P. 163
10.	FACTEURS DE RISQUES.....	P. 176
10.1.	RISQUE DE NOTATION.....	P. 177
10.2.	RISQUE GEOPOLITIQUE.....	P. 177
10.3.	RISQUES D' EXPLOITATION.....	P. 178
10.4.	RISQUE OPERATIONNEL.....	P. 179
10.5.	RISQUE TECHNIQUE.....	P. 179
10.6.	RISQUE REGLEMENTAIRE.....	P. 179
10.7.	RISQUE LIE AU RECOUVREMENT ET A L' ENCAISSEMENT.....	P. 180
11.	FAITS EXCEPTIONNELS.....	P. 181
12.	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	P. 183
13.	PRESENTATION D' AFRICA BRIGHT SECURITIES.....	P. 184
13.1.	EQUIPE DIRIGEANTE.....	P. 185
13.2.	METIERS.....	P. 188
13.3.	REALISATIONS.....	P. 190

1. Informations d'ordre général



1.1 Abréviations

ABS	Africa Bright Securities
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGM	Assemblée Générale Mixte
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
APE	Appel Public à l'Épargne
BVMAC	Bourse des valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CAC	Commissaire aux comptes
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine du Marchés d'Assurances
CMA	Conseil des Ministres des Assurances
CMPC	Coût Moyen Pondéré du Capital
COSO	Committee of Sponsoring Organizations of Treadway Commission
COSUMAF	Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
CRCA	Commission Régionale de Contrôle des Assurances
DCU	Dépositaire Central Unique
FCFA	Franc de la Communauté Financière en Afrique Centrale
FGIS	Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques
FP	Fonds Propres
FSRG	Fonds Souverain de la République Gabonaise
GIE	Groupement d'Intérêts Economiques
IIA	Institute of Internal Auditors
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
Mds	Milliards
MFCFA	Millions de FCFA
MUSD	Millions de dollars américains
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PANE	Primes Acquises et Non Emises
PIB	Produit Intérieur Brut
PSD	Plan Stratégique et de Développement
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
REC	Risque En Cours
SA	Société Anonyme
SAP	Sinistre A Payer
SCG-Ré	Société Commerciale Gabonaise de Réassurance
SDB	Société De Bourse
UEAC	Union Economique de l'Afrique Centrale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

1.2 Liste des tableaux

Tableau 1 :	Coordonnées de l'Administrateur-Directeur Général.....	P.13
Tableau 2 :	Coordonnées des Co-Commissaires aux Comptes Titulaires.....	P.15
Tableau 3 :	Coordonnées des Co-Commissaires aux Comptes Suppléants.....	P.15
Tableau 4 :	Coordonnées de l'Arrangeur et Chef de file.....	P.17
Tableau 5 :	Coordonnées du Valorisateur indépendant.....	P.19
Tableau 6 :	Coordonnées du Conseil Juridique.....	P.21
Tableau 7 :	Coordonnées du Responsable de la communication financière.....	P.23
Tableau 8 :	Caractéristiques de l'opération.....	P.26
Tableau 9 :	Actionnariat de la SCG-Ré avant et après l'opération.....	P.27
Tableau 10 :	Eléments de valorisation par la méthode de l'excédent des fonds propres.....	P.29
Tableau 11 :	Synthèse de la valorisation par la méthode des excédents de fonds propres.....	P.30
Tableau 12 :	Echantillon des entreprises africaines d'assurance et réassurance par capitalisation boursière.....	P.32
Tableau 13 :	Synthèse de la valorisation par la méthode des comparables boursiers.....	P.32
Tableau 14 :	Echantillon des transactions effectuées entre 2015 - 2019.....	P.33
Tableau 15 :	Synthèse de la valorisation par la méthode des comparables transactionnels.....	P.35
Tableau 16 :	Synthèse des méthodes de valorisation.....	P.35
Tableau 17 :	Présentation de la structure de l'offre.....	P.36
Tableau 18 :	Documents d'identification des souscripteurs.....	P.38
Tableau 20 :	Liste des agents placeurs.....	P.39
Tableau 21 :	Tableau des renseignements à caractère général.....	P.46
Tableau 22 :	Historique des faits marquants de l'entreprise.....	P.48
Tableau 23 :	Evolution du capital social de la SCG-Ré.....	P.50
Tableau 24 :	Historique de l'actionnariat de la SCG-Ré.....	P.50
Tableau 25 :	Historique des dividendes distribués.....	P.54
Tableau 26 :	Profil des Dirigeants de la SCG-Ré.....	P.57
Tableau 27 :	Présentation des membres du Conseil d'Administration de la SCG-Ré.....	P.60
Tableau 28 :	Etat de l'actif immobilisé en 2021.....	P.67
Tableau 29 :	Formation du capital humain.....	P.68
Tableau 30 :	Notions importantes.....	P.76
Tableau 31 :	Répartition géographique du marché de l'assurance de la zone CIMA.....	P.83
Tableau 32 :	Evolution des charges de sinistres par segment en zone CIMA.....	P.84
Tableau 33 :	Evolution des charges de sinistres par zone géographique en zone CIMA.....	P.86
Tableau 34 :	Evolution des charges de gestion par segment en zone CIMA.....	P.87
Tableau 35 :	Implantation des principaux réassureurs de la zone CIMA.....	P.90
Tableau 36 :	Principaux acteurs du marché de l'assurance au Gabon.....	P.92
Tableau 37 :	Evolution des charges de sinistres (y compris prestations) par segment au Gabon.....	P.94
Tableau 38 :	Analyse PESTEL du marché Gabonais de la réassurance.....	P.96
Tableau 39 :	Clientèle de la SCG-Ré sur le marché gabonais.....	P.99
Tableau 40 :	Clientèle de la SCG-Ré en zone CIMA.....	P.100
Tableau 41 :	Récessionnaires de la SCG-Ré.....	P.101
Tableau 42 :	Evolution et répartition du chiffre d'affaires de la SCG-Ré selon l'origine des affaires.....	P.102
Tableau 43 :	Evolution de la contribution des principaux partenaires de la SCG-Ré à la réalisation de son chiffre d'affaires hors Gabon (en MFCFA).....	P.105
Tableau 44 :	Evolution et répartition des primes émises de la SCG-Ré par branche d'activité (sauf traités hors Gabon).....	P.106
Tableau 45 :	Evolution et répartition des primes « Non-vie » émises de la SCG-Ré par branches.....	P.107
Tableau 46 :	Evolution et répartition des charges de sinistre de la SCG-Ré selon l'origine des affaires.....	P.108

Tableau 47 :	Evolution et répartition des charges de sinistre de la SCG-Ré par branches.....	P.109
Tableau 48 :	Evolution de la sinistralité de la SCG-Ré par branches.....	P.110
Tableau 49 :	Evolution et répartition des rétrocessions de la SCG-Ré par branches.....	P.112
Tableau 50 :	Evolution du taux de rétrocession de la SCG-Ré par branches.....	P.113
Tableau 51 :	Compte de résultats (CIMA) de la SCG-Ré sur la période 2017 - 2021.....	P.115
Tableau 52 :	Evolution du chiffre d'affaires de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.116
Tableau 53 :	Evolution des intérêts su dépôts de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.118
Tableau 54 :	Evolution des charges de sinistres de la SCG-Ré sur la période 2017 - 2021.....	P.119
Tableau 55 :	Evolution des commissions versées de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.120
Tableau 56 :	Evolution du solde de rétrocessions de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.121
Tableau 57 :	Evolution du résultat technique de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.122
Tableau 58 :	Evolution des frais généraux de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.123
Tableau 59 :	Evolution du résultat d'exploitation de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.125
Tableau 60 :	Evolution du résultat net de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.126
Tableau 61 :	Evolution des principaux ratios d'activité de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.126
Tableau 62 :	Evolution du bilan de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.127
Tableau 63 :	Evolution de l'actif immobilisé de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.128
Tableau 64 :	Evolution des valeurs mobilières de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.129
Tableau 65 :	Evolution du financement permanent de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.130
Tableau 66 :	Evolution du fonds de roulement de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.131
Tableau 67 :	Evolution de l'actif circulant de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.132
Tableau 68 :	Evolution du passif circulant de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.134
Tableau 69 :	Evolution du BFR de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.136
Tableau 70 :	Evolution de la trésorerie nette de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.138
Tableau 71 :	Evolution des ratios de rentabilité et de rendements de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.140
Tableau 72 :	Evolution des ratios de liquidité, de solvabilité et de productivité de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.140
Tableau 73 :	Tableau récapitulatif des principaux ratios de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.141
Tableau 74 :	Fonds propres des 5 premiers réassureurs mondiaux en 2019 (en milliards USD).....	P.145
Tableau 75 :	Fonds propres des principales compagnies de réassurance africaines en 2020.....	P.147
Tableau 76 :	Présence des réassureurs concurrents par pays dans les marchés cibles.....	P.150
Tableau 77 :	Liste des villes retenues pour l'ouverture de bureaux de souscription internationaux.....	P.153
Tableau 78 :	Capacités de souscription de la SCG-Ré pour 2022 (en millions FCFA).....	P.155
Tableau 79 :	Capacités de rétention de la SCG-Ré pour 2022.....	P.156
Tableau 80 :	Liste des courtiers du programme de rétrocession de la SCG-Ré en 2022.....	P.157
Tableau 81 :	Liste des principaux rétrocessionnaires prenant part au programme de rétrocession de la SCG-Ré en 2022.....	P.158
Tableau 82 :	Compte de résultat prévisionnel de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.163
Tableau 83 :	Evolution du chiffre d'affaires prévisionnel de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.164
Tableau 84 :	Evolution des charges de sinistres prévisionnelles de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.165
Tableau 85 :	Evolution du solde de rétrocession prévisionnel de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.167
Tableau 86 :	Bilan prévisionnel de la SCG-Ré sur la période entre 2022 et 2027.....	P.169
Tableau 87 :	Evolution prévisionnelle de l'actif immobilisé de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.170
Tableau 88 :	Evolution prévisionnelle des ressources stables de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.171
Tableau 89 :	Evolution prévisionnelle de l'actif circulant de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.172
Tableau 90 :	Evolution prévisionnelle du passif circulant de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.173
Tableau 91 :	Evolution de la trésorerie nette prévisionnelle de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.174
Tableau 92 :	Tableau récapitulatif des principaux ratios prévisionnel de la SCG-Ré 2022 et 2027.....	P.175
Tableau 93 :	Synthèse des principaux risques.....	P.180

1.3 Liste des Graphes

Graphe 1 :	Evolution de l'effectif de la SCG-Ré.....	P.70
Graphe 2 :	Capital humain de la SCG-Ré par Catégories.....	P.70
Graphe 3 :	Classification de la SCG-Ré par Genre.....	P.71
Graphe 4 :	Classification de l'effectif de la SCG-Ré par tranche d'âge.....	P.71
Graphe 5 :	Classification de l'effectif de la SCG-Ré par ancienneté.....	P.71
Graphe 6 :	Evolution des primes d'assurances émises en zone CIMA (en MMFCFA) et du taux de pénétration du marché...P.80	P.80
Graphe 7 :	Evolution des primes d'assurance émises par zone (en MMFCFA).....	P.80
Graphe 8 :	Evolution de la répartition des primes d'assurance émises.....	P.81
Graphe 9 :	Evolution de la répartition des primes émises en zone CEMAC.....	P.81
Graphe 10 :	Evolution de la répartition des primes émises en zone UEMOA.....	P.82
Graphe 11 :	Evolution des charges de sinistres en zone CIMA (en MFCFA) et du taux de sinistralité (S/P).....	P.84
Graphe 12 :	Evolution des charges de gestion en zone CIMA (en MFCFA) et du ratio de gestion (FG/P).....	P.87
Graphe 13 :	Evolution des charges d'exploitation (sinistres et gestion) et du ratio combiné en zone CIMA.....	P.87
Graphe 14 :	Evolution des primes de réassurance de la zone CIMA et du taux de cession apparent.....	P.88
Graphe 15 :	Evolution de la répartition des primes de réassurance de la zone CIMA (en %).....	P.89
Graphe 16 :	Evolution du marché de l'assurance au Gabon.....	P.91
Graphe 17 :	Evolution de la répartition du marché de l'assurance au Gabon par branches.....	P.92
Graphe 18 :	Evolution des charges de sinistres (y compris les prestations) au Gabon.....	P.93
Graphe 19 :	Evolution du taux de cession «Vie» et «Non-vie» par pays.....	P.95
Graphe 20 :	Moyenne annuelle des primes cédées par pays entre 2014 et 2018 (en MFCFA).....	P.95
Graphe 21 :	Evolution du volume des primes émises collectées par zone (en MFCFA).....	P.103
Graphe 22 :	Evolution de la répartition du portefeuille de la SCG-Ré selon l'origine des affaires.....	P.104
Graphe 23 :	Evolution du volume des primes hors Gabon de la SCG-Ré (en MFCFA).....	P.104
Graphe 24 :	Evolution de la répartition du portefeuille par segment d'activité (sans les traités hors Gabon).....	P.106
Graphe 25 :	Evolution des charges de sinistres (y compris prestation) de la SCG-Ré.....	P.108
Graphe 26 :	Evolution comparée de la sinistralité CIMA & Gabon Vs SCG-Ré.....	P.108
Graphe 27 :	Evolution comparée des rétrocessions vs les primes émises.....	P.111
Graphe 28 :	Evolution de la répartition des frais généraux de la SCG-Ré par poste de dépenses.....	P.123
Graphe 29 :	Evolution de la composition des immobilisations financières de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.130
Graphe 30 :	Evolution de la répartition du compte courant débiteur des cédantes de la SCG-Ré entre 2017 et 2021....	P.133
Graphe 31 :	Evolution des provisions pour sinistres de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.135
Graphe 32 :	Evolution comparée du FDR, BFR et de la TN de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.137
Graphe 33 :	Evolution comparée ROE, résultat net et fonds propres de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.138
Graphe 34 :	Evolution comparée rendement, rémunérations financières et placements financiers de la SCG-Ré entre 2017 et 2021.....	P.139
Graphe 35 :	Evolution comparée des rendements de la SCG-Ré, du Gabon et de la CIMA entre 2017 et 2021.....	P.139
Graphe 36 :	Evolution comparée entre les variations des primes, les charges de sinistres et la sinistralité prévisionnelle de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.166
Graphe 37 :	Evolution des commissions prévisionnelles à verser de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.166
Graphe 38 :	Evolution des primes émises et primes cédées prévisionnelles de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.167
Graphe 39 :	Evolution comparée du solde de réassurance et du résultat technique prévisionnels de la SCG-Ré entre 2022 et 2027..	P.168
Graphe 40 :	Evolution comparée du résultat net et des primes acquises brutes prévisionnels de la SCG-Ré entre 2022 et 2027..	P.168
Graphe 41 :	Evolution comparée du résultat net et des capitaux propres prévisionnels de la SCG-Ré entre 2022 et 2027.....	P.172

1.4 Liste des Figures

Figure 1 :	Méthode de l'excédent des fonds propres.....	P.29
Figure 2 :	Organigramme de la SCG-Ré.....	P.56
Figure 3 :	Modèle des trois lignes de maîtrises : fonctions participant au système de maîtrise globale des risques.....	P.63
Figure 4 :	Processus de maîtrise des risques.....	P.65
Figure 5 :	Présentation des produits.....	P.98
Figure 6 :	Les différents partenaires de la SCG-Ré.....	P.101
Figure 7 :	Matrice SWOT.....	P.143
Figure 8 :	Organigramme simplifié de la SCG-Ré.....	P.159

1.5. Conditions de diffusion du document

En application des dispositions légales et réglementaires relatives à l'Appel Public à l'Épargne sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale, le document d'information visé doit être :

- Largement diffusé dans tous les Etats membres de la zone CEMAC ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la COSUMAF ;
- Tenu à la disposition du public au siège social de la BVMAC et auprès du Dépositaire Central ;
- Disponible dans les locaux de SCG-Ré et sur son site internet www.scg-re.ga ;
- Tenu à la disposition du public dans les locaux de Africa Bright Securities et de ceux des membres du syndicat de placement.

1.6. Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement financier comporte des risques et que la valeur des titres est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs externes ou internes à l'émetteur.

Conformément aux dispositions régissant l'Appel Public à l'Épargne sur le Marché Financier Régional de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, l'opération d'émission d'actions nouvelles de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) a fait l'objet d'une demande de visa auprès de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF). Cette opération a obtenu le visa de la COSUMAF sous le numéro : COSUMAF-APE-03/22.

L'octroi par la COSUMAF d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. Le document d'information est établi sous la seule responsabilité de l'Émetteur, seul responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude des informations qu'il contient.

Le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que le document d'information est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont pertinentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

1.7. Restrictions

Le présent document d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'achat d'instruments financiers objet de la présente émission.

Les personnes en possession du présent document sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'Appel Public à l'Épargne.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira les actions issues de la présente offre à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans le pays où il fait une telle offre.

Ni la COSUMAF, ni l'émetteur, ni l'arrangeur n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois et règlements par l'un des membres du syndicat de placement.

Dans le présent Document d'Information, à moins qu'il n'en soit spécifié autrement ou que le contexte ne s'y prête pas, toute référence à "Franc CFA" ou "XAF" vise le franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale".

1.8. Préambule

La Société Commerciale Gabonaise de Réassurance sera désignée dans le présent Document d'Information par son nom commercial « SCG-Ré », « l'Emetteur » ou « la Société ».

En application des dispositions de l'instruction N° 2006 - 01 du 3 Mars 2006 de la COSUMAF telles que modifiées et complétées, le présent Document d'Information porte, notamment, sur l'organisation de la Société, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ledit Document d'Information a été préparé par Africa Bright Securities conformément aux modalités fixées par l'instruction de la COSUMAF prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de ce Document d'Information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, ci-après :

- Les états financiers au format de la Conférence Interafricaines du Marchés d'Assurances (CIMA) de la SCG-Ré, pour les exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2017 à 2021 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, et des Assemblées Générales Extraordinaires de la SCG-Ré pour les exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2017 à 2021 ;
- Les rapports généraux des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de la SCG-Ré, pour les exercices clos au 31 décembre sur la période allant de 2017 à 2021 ;
- Procès-verbal du Conseil d'Administration de la SCG-Ré, autorisant l'opération d'émission d'actions nouvelles de la société par Appel Public à l'Epargne (APE) ;
- Le Plan Stratégique et de Développement de la SCG-Ré 2021-2025 ;
- Le business plan contenant les prévisions 2022-2027 telles qu'établies par la SCG-Ré.

En application des dispositions de la COSUMAF, ce Document d'information doit être remis ou adressé **sans frais** à toute personne dont la souscription est sollicitée.

2. Attestations et Coordonnées



2.1. L'Émetteur

2.1.1. Coordonnées

Tableau 1 : Coordonnées de l'Administrateur-Directeur Général

Dénomination ou raison sociale	Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré)
Représentant légal	Dr Andrew GWODOG
Fonction	Administrateur-Directeur Général
Adresse	Boulevard de l'indépendance, Libreville - Gabon
Numéro de téléphone	(+241) 074 84 04 04
Adresse électronique	c.gwodock@scg-reass.com

Source : SCG-Ré

2.1.2. Attestation



Société Commerciale Gabonaise de Réassurance

ATTESTATION DE CONFORMITE DU DOCUMENT D'INFORMATION

L'Administrateur Directeur Général de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) atteste que les données du présent Document d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comportent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SCG-Ré ainsi que les droits rattachés aux titres proposés.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Libreville, le 29 août 2022

Dr. Andrew GWODOG

Administrateur Directeur Général



Société Anonyme faisant Appel Public à l'Épargne avec Conseil d'Administration
Entreprise régie par le Code des Assurances CIMA au Capital de 10.000.000.000 F CFA
Agrément CIMA N° 025 / D / CIMA / CRCA / PDT / 2018 du 28 avril 2018
Siège Social : 2080, Boulevard de l'Indépendance / Immeuble du Bord de Mer / 1er étage / Palier gauche
B.P. : 6757 Libreville Gabon - Tél. : (+241) 011 74 80 80 - 011 74 80 81 - 011 74 80 83 - 011 74 80 84 - 011 74 80 85 - Fax : (+241) 011 74 80 82
Email : infos@scg-reass.com - Site web : www.scg-re.ga  SCG-Ré
RCCM N° 2012B12452 - N° Statistique 076838 Z



« S'investir avec passion et efficacité au service d'un monde durable. »

2.2. Les Commissaires Aux Comptes

2.2.1. Les Co-Commissaires aux Comptes Titulaires

Tableau 2 : Coordonnées des Co-Commissaires aux Comptes Titulaires

Dénomination ou raison sociale	NEW ACE BAKERTILLY	Dénomination ou raison sociale	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Représentant légal	Monsieur Franck SIMA MBA	Représentant légal	Nicolas BALESME
Fonction	Expert-Comptable, agréé CEMAC, Commissaire aux Comptes Associé-Gérant	Fonction	Expert-Comptable, agréé CEMAC, Commissaire aux Comptes Associé-Directeur
Adresse	Quartier Louis - Quaben / B.P. : 3981 Libreville, GABON	Adresse	B.P. : 4660 Libreville, GABON Centre-ville, Immeuble LBS
Numéro de téléphone	T : +241 011 44 53 28/30 P. : +241 066.21.41.09	Numéro de téléphone	T : +241 011 77 21 42 / +241 011 74 41 93
Adresse électronique	fr.sima-mba@bakertilly.ga www.bakertilly.ga	Adresse électronique	nbalesme@deloitte.ga / www.deloitte.fr
1er exercice soumis au contrôle	2012	1er exercice soumis au contrôle	2022

Source : SCG-Ré

Source : SCG-Ré

2.2.2. Les Co-Commissaires aux Comptes Suppléants

Tableau 3 : Coordonnées des Co-Commissaires aux Comptes Suppléants

Nom	Franck SIMA MBA	Nom	Nicolas BALESME
Fonction	Expert-Comptable, agréé CEMAC, Commissaire aux Comptes	Fonction	Expert-Comptable, agréé CEMAC, Commissaire aux Comptes
Adresse	Quartier Louis - Quaben / B.P. : 3981 Libreville, GABON	Adresse	B.P. : 4660 Libreville, GABON Centre-ville, Immeuble LBS
Numéro de téléphone	T : +241 06.21.41.09	Numéro de téléphone	T : +241 011 77 21 42 / +241 011 74 41 93
Adresse électronique	fr.sima-mba@bakertilly.ga www.bakertilly.ga	Adresse électronique	nbalesme@deloitte.ga / www.deloitte.fr

Source : SCG-Ré

Source : SCG-Ré

2.2.3. Attestation relative aux comptes sociaux de la SCG-Ré, pour les exercices clos le 31 décembre 2019, 2020 et 2021



NEW ACE BAKER TILLY
B.P. 3981
Libreville



DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
B.P. 4660
Libreville

SCG-Ré

Société anonyme avec Conseil d'administration
BP 6 757 - Libreville (Gabon)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES CONTENUES DANS LE DOCUMENT D'INFORMATION ETABLI A L'OCCASION DE L'EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE SUR LE COMPARTIMENT ACTION DE LA BVMAC (BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE)

Octobre 2022

A la demande de la Direction Générale de SCG-RE relative au Document d'Information (DI), qui doit être publié dans le cadre de l'Appel Public à l'Épargne (APE), nous avons procédé à la revue du DI tel que joint en annexe, afin d'émettre une attestation de sincérité sur les informations financières et comptables figurant dans ledit document.

Notre revue a consisté en :

- Une vérification de la cohérence globale des informations financières et comptables figurant dans le Document d'Information par rapport à la nature des informations requises par la réglementation de la COSUMAF, dans le cadre d'un Appel Public à l'Épargne, ainsi qu'à notre connaissance de la société SCG-Ré ;
- Une vérification de la sincérité et de la concordance des informations financières et comptables figurant aux paragraphes 8.2 et 8.3 du Document d'Information (DI) avec les états financiers annuels et les rapports du commissaire aux comptes émis au titre des exercices 2019, 2020 et 2021.

Sur la base de notre revue et de nos vérifications rappelées ci-dessus et limitées exclusivement aux exercices 2019 à 2021, nous, soussignés DELOITTE TOUCHE TOHMATSU et NEW ACE BAKER TILLY, Commissaires aux comptes de la société SCG-Ré, attestons avoir procédé, conformément aux normes de la profession, à la vérification des informations financières et comptables fournies dans le DI en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre du projet d'Appel Public à l'Épargne mené par SCG-Ré.

Par conséquent, les autres informations fournies dans le Document d'Information, et notamment celles relatives aux projections financières et aux données prévisionnelles, n'entrent pas dans le périmètre de nos vérifications.

Sur la base des diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables contenues dans le Document d'information (DI) visé par la COSUMAF le 03 octobre 2022 sous le numéro COSUMAF-APE-03/22.

Cette attestation est établie aux seules fins de l'admission aux négociations sur le compartiment action de la BVMAC (Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale) et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Fait à Libreville, le 03 octobre 2022.

Les Commissaires aux comptes

NEWACE BAKER TILLY



Franck A. SIMA MBA
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



Nicolas BALESEME
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC

2.3. Arrangeur et Chef de file

2.3.1. Coordonnées

Tableau 4 : Coordonnées de l'Arrangeur et Chef de file

Dénomination ou raison sociale	Africa Bright Securities (ABS)
Représentant légal	M. Narcisse KONAN
Fonction	Directeur Général
Adresse	316, Immeuble Victoria (5ème étage), Rue Victoria, Bonanjo B.P. 15451 Douala - Cameroun
Numéro de téléphone	(+237) 233 43 06 24
Adresse électronique	n.konan@africabright.com

Source : ABS

2.3.2. Attestation



ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU DOCUMENT D'INFORMATION

Le présent Document d'information a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la SCG-Ré à travers :

- Les états financiers au format de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) de la SCG-Ré pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration, des Assemblées Générales ordinaires, et des Assemblées Générales Extraordinaires de SCG-Ré pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la SCG-Ré pour les exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019, 2020 et 2021 ;
- Procès-verbal du Conseil d'administration de SCG-Ré, autorisant l'opération d'émission d'actions nouvelles de la société par Appel Public à l'Épargne (APE) ;
- Le plan de développement stratégique 2021-2025 de la SCG-Ré ;
- Le Business Plan de la SCG-Ré comportant les prévisions 2022-2027 telles qu'établies par l'équipe de Management.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Fait à Douala, le 29 août 2022



Narcisse KONAN
Directeur Général



2.4. Valorisateur indépendant

2.4.1. Coordonnées

Tableau 5 : Coordonnées du Valorisateur indépendant

Dénomination ou raison sociale	PricewaterhouseCoopers (PwC) Gabon
Représentant légal	M. Yannick MALONDA
Fonction	Associé
Adresse	366, rue Alfred Marche B.P. : 2164 Libreville - Gabon
Numéro de téléphone	(+241) 011 76 23 71
Adresse électronique	yannick.malonda@pwc.com

Source : PwC

2.4.2. Attestation



ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE LA VALORISATION DE LA SCG-RÉ

La présente valorisation de la SCG-Ré inscrite dans le Document d'Information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations sur lesquelles s'est basée ladite valorisation. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la SCG-Ré, principalement au travers des éléments suivants :

- Les états financiers au format de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) de la SCG-Ré pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 ;
- Le Plan de Développement stratégique de la SCG-Ré 2021-2025 ;
- Le Business plan portant sur la période 2022-2027 tel qu'établi par la Direction de la SCG-Ré.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Libreville, le 1^{er} septembre 2022

PricewaterhouseCoopers



Yannick Malonda
Associé

YAM/bei/courrier/cf022-107

PricewaterhouseCoopers, SA, 366, rue Alfred-Marche, B.P. 2164, Libreville, Gabon
T: (241) 01 76 23 71, F: (241) 01 74 43 25, WWW.PWC.COM

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. R.C. Libreville 81091/R. N° autorisation 092 1668. Société anonyme au capital de FCFA 14 000 000.
Bureau à Port-Gentil : Rue du Colonel PARRON, B.P. 584, Port-Gentil. T: (241) 01 55 33 20

2.5. Conseil Juridique

2.5.1. Coordonnées

Tableau 6 : Coordonnées du Conseil Juridique

Dénomination ou raison sociale	EY Gabon
Représentant légal	Nicolas CHEVRINAIS
Fonction	Associé-Directeur Général
Adresse	Immeuble Premium 2ème étage B.P. : 1013 Libreville - Gabon
Numéro de téléphone	(+241) 065 30 10 03
Adresse électronique	Nicolas.chevrinais@ga.ey.com

Source : EY Gabon

2.5.2. Attestation



FFA JURIDIQUE & FISCAL
Immeuble Premium
Etagés 2 et 3
Avenue Colonel PARANT
B.P 1013 Libreville
Gabon

Tel: +241 01 74 32 17
Fax: +241 01 72 64 94
www.ey.com

Attestation du Conseil Juridique relatif à la conformité et la légalité de la décision d'introduction en bourse la SCG-Ré

Le présent Document d'information a pour objet de se prononcer sur la conformité et la légalité des décisions prises par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 07 février 2022, portant sur l'entrée en bourse de la société SCG-Ré et sur l'autorisation donnée à la société de faire Appel Public à l'Épargne.

Nous avons à cet égard, examiné tous les documents, lois et textes réglementaires que nous avons jugé utiles, notamment :

- Les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et Groupe d'Intérêt Economique (GIE) ;
- Le Règlement Général de la Commission du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) ;
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) ;
- La correspondance du Ministre de l'Economie et de la relance en date du 21 septembre ainsi que la décision de l'Etat Gabonais d'introduire la société en bourse en 2022 ;
- Les statuts modifiés.

Attestons que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 07 février 2022 est intervenue en conformité de la loi et des règlements, et les décisions ont été prises conformément auxdites dispositions.

Les modalités de cet Appel Public à l'Épargne feront l'objet d'une Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 16 septembre 2022.

FFA Juridique & Fiscal, membre d'EY.

Fait à Libreville le 31 août 2022.


Nicolas CHEVRINAIS
Associé-Directeur Général
Conseil Juridique Inscrit (CJ)
Conseil Fiscal Agréé (CEMAC)


FFA JURIDIQUE & FISCAL
 Membre d'EY International
 Immeuble PREMIUM 2 - 3^{ème} étage
 Avenue du Colonel Parant (Centre-Ville)
 B.P. 1013 Libreville - GABON
 Gabon 011.74.32.17 / 011.76.20.67

2.6. Responsable de la communication financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter la personne ci-après :

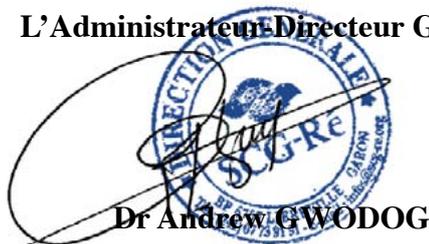
Tableau 7 : Coordonnées du Responsable de la communication financière

Dénomination ou raison sociale	Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré)
Prénom et Nom	Dr Andrew GWODOG
Fonction	Administrateur-Directeur Général
Adresse	Boulevard de l'indépendance, Immeuble du Bord de Mer / Libreville-Gabon
Numéro de téléphone	(+241) 074 84 04 04
Adresse électronique	c.gwodock@scg-reass.com

Source : SCG-Ré

Fait à Libreville, le 29 août 2022

L'Administrateur-Directeur Général



Dr Andrew GWODOG

3. Présentation de l'opération



3.1. Cadre de l'opération

Dans une logique de développement de ses activités, et suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Mixte réunie en date 07 février 2022, la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) a approuvé le principe de mobilisation des ressources financières à travers une émission d'actions nouvelles par Appel Public à l'Épargne (APE) sur le marché financier de l'Afrique Centrale pour un montant global de 5.000.000.000 (Cinq Milliards) FCFA pour financer l'expansion de ses activités au-delà du territoire gabonais conformément à son Plan Stratégique et de Développement (PSD) 2021-2025.

Afin d'assurer la mobilisation effective de cette somme sur le marché régional, elle a sollicité les services de Africa Bright Securities (ABS) en qualité d'Arrangeur et Chef de file de l'opération.

3.2. Objectifs de l'Opération

L'émission d'actions nouvelles par Appel Public à l'Épargne de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance s'inscrit dans le cadre de la poursuite du Plan Stratégique et de Développement de l'entreprise, mis à jour en 2022 pour l'adapter à la période 2022-2027, conformément aux évolutions du marché national et international de l'assurance et aux performances réalisées à ce jour.

Pour rappel, ce plan s'articule autour de dix (10) axes à savoir :

- L'équilibre entre croissance, rentabilité et solvabilité : la politique de croissance de l'entreprise ne doit pas se faire au détriment de la rentabilité et de la solvabilité ;
- Le renforcement du capital social et des fonds propres : il doit répondre aux exigences communautaires, aux ambitions des actionnaires, à la nature des risques souscrits, aux contraintes d'ordre concurrentiel et aux besoins en fonds de roulement ;
- La politique de souscription : elle vise à faire de la société le premier réassureur de la zone CEMAC et un fournisseur de valeur ajoutée à ses partenaires ;
- La rétention : son niveau doit correspondre à la capacité financière de l'entreprise, qui met en jeu une portion de son capital plus importante que les compagnies matures ;
- La rétrocession : elle constitue une technique de lutte contre la volatilité du portefeuille par un transfert de risques ;
- La promotion de l'image de la société : un plan de promotion de l'image devra soutenir et accompagner le travail des souscripteurs ;
- La mise à niveau du personnel : il s'agit de créer de la valeur ajoutée, de disposer d'un savoir-faire, d'accompagner et d'assister les cédantes, d'apérer des traités de réassurance, d'éditer des guides de souscription et de négocier efficacement ;
- L'organisation de la société : mettre en place une organisation de la société par zone géographique, des réponses rapides aux cédantes et des souscripteurs qui gèrent les acceptations et les comptes techniques de toute branche ;
- Le pilotage de l'activité : il se base sur un business plan annuel, des guides de souscription, des traités de rétrocession couvrant les acceptations et un manuel de procédure ;
- La notation financière : la notation BB ou plus chez AM Best doit rester l'objectif a minima à atteindre à l'esprit des Dirigeants de la SCG-Ré, ainsi la stratégie doit s'orienter autour des exigences liées à la notation.

3.3. Caractéristiques de l'opération

Tableau 8 : Caractéristiques de l'opération

Emetteur	Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré)
Forme juridique	Société Anonyme (S.A)
Nature de l'opération	Emission d'actions nouvelles par Appel Public à l'Épargne (APE)
Objet de l'opération	Financement de l'expansion des activités commerciales de la SCG-Ré dans la sous-région
Nombre de titres	250 000 (Deux Cent Mille) actions
Forme des titres	Titres dématérialisés inscrits auprès du Dépositaire Central et tenus dans les livres des teneurs des comptes agréés par la COSUMAF
Valeur nominale	10 000 (Dix Mille) FCFA
Prime d'émission	10 000 (Quinze Mille) FCFA
Prix de souscription	20 000 (Vingt-Cinq Mille) FCFA
Montant de l'émission	5 000 000 000 (Cinq Milliards) FCFA
Période de souscription	Du 01 Novembre au 30 Novembre 2022
Personnes éligibles	Toute personne physique ou morale
Libération des actions émises	Les actions à émettre seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Mode de libération des actions	En numéraire
Droits rattachés aux actions émises	<p>Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des Assemblées.</p> <p>Les actionnaires se réunissent en Assemblée Générale Ordinaire, Extraordinaire, ou Spéciale.</p> <p>Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales sur le lieu du siège social, quinze (15) jours francs avant la date de l'assemblée.</p>
Règles d'allocation des titres : cas de sous-souscription et de sursouscription	<p>A la fin de la période de la période de souscription, les résultats de l'émission seront communiqués. Si la somme totale des souscriptions est inférieure au montant de l'émission, l'émetteur s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées. Dans le cas contraire, si la somme totale des souscriptions recueillies est supérieure au montant de l'émission, l'émetteur pourra :</p> <ol style="list-style-type: none"> Soit demander une autorisation à la COSUMAF afin d'augmenter le montant de l'émission aux mêmes conditions figurant dans le présent document d'information Soit procéder à une réduction des souscriptions pour se conformer au montant annoncé de l'émission
Place de cotation	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)
Compartiment de cotation	Compartiment Actions
Négociation des actions	Les actions à émettre pour le compte de la SCG-Ré seront librement négociable à la Bourse de Valeurs Mobilière de l'Afrique Centrale
Arrangeur et Chef de file	 <p>AFRICA BRIGHT SECURITIES</p> <p>316, Rue Victoria Immeuble Victoria (« 5ème étage ») - Bonanjo B.P. 15451 Douala – CAMEROUN Tel: (+237) 233 43 06 24</p>

Source : ABS

3.4. Modification de l'actionnariat

Ci-après la composition de l'actionnariat de la SCG-Ré avant et après l'opération :

Tableau 9 : Actionnariat de la SCG-Ré avant et après l'opération

Actionnariat	Avant l'opération				Après fractionnement					Après l'opération	
	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeurs des actions	% du total	% de l'offre	Nombre de titres à créer	Prix par action (FCFA)	Décote	Montant total de l'IPO	Nombre d'actions	% du capital
										1 000 000	80,00%
FSRG	301 342	10 000	3 013 418 400	30,13%	0%	-	20 000	0%	-	301 342	24,11%
FGIS	300 812	10 000	3 008 124 000	30,08%	0%	-	20 000	0%	-	300 812	24,06%
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	86 746	10 000	867 456 000	8,67%	0%	-	20 000	0%	-	86 746	6,94%
SANLAM ASSURANCES	86 746	10 000	867 456 000	8,67%	0%	-	20 000	0%	-	86 746	6,94%
OGAR IARD	69 144	10 000	691 440 000	6,91%	0%	-	20 000	0%	-	69 144	5,53%
ASSINCO SA	55 706	10 000	557 056 000	5,57%	0%	-	20 000	0%	-	55 706	4,46%
AXA GABON	55 706	10 000	557 056 000	5,57%	0%	-	20 000	0%	-	50 706	4,06%
NSIA ASSURANCES	21 686	10 000	216 864 000	2,17%	0%	-	20 000	0%	-	21 686	1,73%
OGAR VIE	18 438	10 000	184 384 000	1,84%	0%	-	20 000	0%	-	18 438	1,48%
SUNU ASSURANCES	6 506	10 000	65 059 200	0,65%	0%	-	20 000	0%	-	6 506	0,52%
NSIA VIE	2 169	10 000	21 686 400	0,22%	0%	-	20 000	0%	-	2 169	0,17%
Nouveaux actionnaires						250 000	19 800		4 950 000 000	250 000	20,00%
Dirigeants et salariés de la SCG-Ré, du FSRG, du FGIS et ses filiales	-	-	-	0,00%	10%	25 000	18 000	10%	450 000 000	25 000	2,00%
Personnes Physiques, Personnes Morales & OPCVM	-	-	-	0,00%	90%	225 000	20 000	0%	4 500 000 000	225 000	18,00%
Total Actionnariat	1 000 000	-	10 000 000 000	100,00%	100%	250 000	19 800		4 950 000 000	1 250 000	100,00%

3.5. Eléments d'appréciation du prix de souscription

Le Conseil d'Administration réuni en date du 16 septembre 2022 a donné les pouvoirs au Dr Andrew GWODOG, en sa qualité d'Administrateur-Directeur Général de la SCG-Ré, pour accomplir toutes les démarches et formalités légales nécessaires pour l'introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), et définir les modalités définitives de cette introduction ainsi que son prix de cession.

À cet effet, le prix de cession des actions, objet du présent document d'information, a été fixé par décision du Conseil d'Administration de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance en date du 29 septembre 2022, à 20 000 FCFA par action.

Dans le cadre de la présente opération, trois approches ont été utilisées pour la valorisation des titres de la SCG-Ré :

- Méthode des excédents des fonds propres ;
- Méthode des comparables boursiers ;
- Méthode des comparables transactionnels.

Pour la réalisation de la valorisation de l'action par la méthode d'actualisation des excédents de fonds propres, un plan d'affaires prévisionnel élaboré par la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) sur un horizon cohérent et prenant en compte les données historiques de la société ainsi que son plan stratégique de développement ont servi de base.

Les méthodes des comparables boursiers et comparables transactionnels se sont basées sur la constitution d'un échantillon de sociétés comparables à la SCG-Ré en termes de secteur d'activité et de positionnement géographique.

3.5.1. Méthodes d'évaluation retenues

3.5.1.1. Méthode de l'excédent des fonds propres

3.5.1.1.1. Présentation de la méthode

La méthode d'actualisation des excédents de fonds propres comptables mesure la capacité d'une entreprise à créer de la valeur. Cette méthode consiste à déterminer le surplus de fonds propres qui reviennent aux actionnaires compte tenu des exigences réglementaires du régulateur (marge minimale).

La spécificité du secteur de l'assurance comme toutes les autres institutions financières (banques) en termes de réglementation impose une méthode de valorisation particulière. La méthode recommandée pour la valorisation des entités du secteur financier qui est très réglementé, est la méthode de l'excédent de fonds propres.

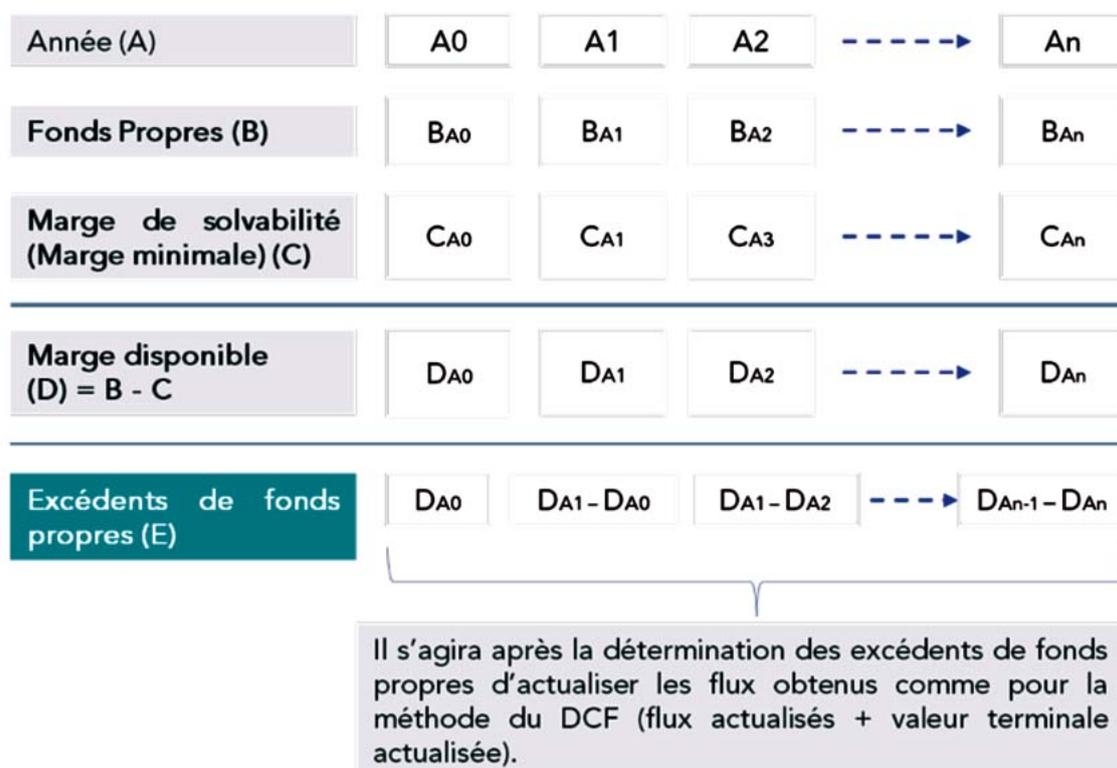
Pour le cas particulier d'une société d'assurance ou de réassurance, les flux à actualiser (ne constituant pas des flux de trésorerie) sont égaux à l'écart entre les fonds propres de l'entreprise avant distribution des dividendes et le niveau de fonds propres minimum exigible, conformément au respect obligatoire de la marge minimale de solvabilité et traduisant ainsi de manière fidèle l'excédent de valeur pouvant être généré par ladite entreprise.

La valeur de l'entreprise est estimée en actualisant les excédents de fonds propres comptables futurs et comprend :

- **La valeur actualisée de l'excès de fonds propres** avant distribution des dividendes, calculée sur un horizon explicite (horizon de prévisions) ;
- **La Valeur terminale (VT)** représentant la valeur de l'entreprise au terme de l'horizon explicite. Elle est généralement déterminée sur la base de la méthode de Gordon SHAPIRO par actualisation à l'infini d'un flux normatif croissant à un taux « g ».

La valeur des fonds propres est estimée en soustrayant l'endettement net de la valeur d'entreprise.

Dans le cadre de la présente opération, la valeur de l'entreprise est estimée en actualisant l'excès de fonds propres sur un horizon de 6 années (2022-2027) et est considérée comme égale à la valeur des fonds propres étant donné les flux considérés.



Source : ABS

Tableau 10 : Eléments de valorisation par la méthode de l'excédent des fonds propres

En millions de XAF						
Eléments	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds propres post augmentation de capital (en MFCFA)	18 364	19 560	20 996	22 372	23 939	25 686
<i>(-) Dont Augmentation de capital</i>	<i>5 000</i>					
Fonds propres retraités	13 364	14 560	15 996	17 372	18 939	20 686
Primes émises	16 364	17 713	19 654	21 632	23 432	25 501
Ratio Sinistre SCG-Ré/Sinistre global	0,91	0,89	0,89	0,91	0,92	0,90
Marge de solvabilité (%) des primes	2 972	3 144	3 487	3 915	4 306	4 609
Marge disponible	10 392	11 416	12 509	13 457	14 633	16 077
Excédent de fonds propres	10 392	1 024	1 093	948	1 176	1 444

Coût des capitaux propres					
Pays	Cameroun	CIV	Gabon	Sénégal	Moyenne
Rf (courbe de taux à fin juin 2022 BEAC et juillet 2022 BCEAO - 10ans)	6,66%	5,54%	8,87%	6,00%	6,77%
Bêta (moyenne du secteur mondial de la réassurance entre 2017 et 2021)	1,17	1,17	1,17	1,17	1,17
ERP (Equity Risk Premium)	9,70%	7,80%	11,70%	7,80%	9,25%
Coût des capitaux propres	17,97%	14,64%	22,51%	15,09%	17,55%

Taux de Croissance infini (g) **3,00%**

Source : PwC

3.5.1.1.2. Calcul du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé dans le cadre de cette opération est basé sur le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), qui correspond à la rentabilité exigée par l'ensemble des parties qui contribuent au financement de l'entreprise. Il est ainsi obtenu par le produit des coûts relatifs aux différentes sources de financement de l'entreprise (fonds propres et dettes).

Dans le cadre de cette valorisation, l'actualisation des flux se base sur le coût des fonds propres (FP) car la SCG-Ré ne présente pas de dettes financières.

Le coût des fonds propres est calculé suivant le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF) dont la formule est présentée ci-dessous :

$$\text{Coût des fonds propres} = R_f + (\beta \times \text{PRM})$$

Avec :

R_f = Taux de rendement de l'actif sans risque

β = Bêta du secteur ou de l'entreprise

PRM = Prime de risque du marché (Prime de Risque du marché sur actions par pays)

Le coût des fonds propres retenu est la moyenne des coûts des fonds propres sur les quatre (04) principaux marchés de la CIMA du fait de la stratégie d'internationalisation de la SCG-Ré. Ce qui a porté le taux d'actualisation des excédents de fonds propres et de la valeur terminale à 17,55%.

3.5.1.1.3. Synthèse de la valorisation par l'excédent de fonds propres :

La Valorisation de la SCG-Ré par la méthode des comparables boursiers ressort comme suit :

Tableau 11 : Synthèse de la valorisation par la méthode des excédents de fonds propres

	Total	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Période</i>		0	1	2	3	4	5	6
<i>Coefficient d'actualisation</i>		1,00	0,85	0,72	0,62	0,52	0,45	0,38
Flux d'excédents de fonds propres à actualiser (MFCFA)	16 077		10 392	1 024	1 093	948	1 176	1 444
Valeur terminale (MFCFA)	10 219							10 219
Flux actualisés des excédents de fonds propres (MFCFA)	11 819	-	8 833	737	678	493	529	549
Flux actualisé valeur terminale (MFCFA)	3 873	-	-	-	-	-	-	3 873
Eléments							Valeur	
Sommes des flux actualisés (en FCFA)								11 818 974 290
Valeur terminale actualisée (en FCFA)								3 873 045 710
Valeur de l'entreprise (en FCFA)								15 692 020 000
Endettement net								-
Valeur des fonds propres (en FCFA)								15 692 020 000
Nombre d'actions								1 000 000
Valeur de l'action (en FCFA)								15 692,02

Source : PwC

La valeur des fonds propres de la SCG-Ré est obtenue en multipliant le multiple retenu par la valeur des fonds propres de la société.

La valeur des fonds propres de la SCG-Ré à fin 2021 s'est établie à 15,69 milliards de FCFA. La valeur de l'action qui en découle, pour un nombre total d'un (01) million d'actions est ainsi de 15 692,02 FCFA.

3.5.1.2. Méthode des comparables boursiers

3.5.1.2.1. Présentation de la méthode

La méthode d'évaluation par les comparables boursiers consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société à évaluer les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés comparables cotées en bourse et opérant sur le même secteur d'activité et présentant des caractéristiques opérationnelles similaires. Une fois l'échantillon des sociétés comparables déterminé, le principe consiste à sélectionner des indicateurs qui serviront de base à la comparaison (chiffre d'affaires, excédent brut d'exploitation, résultat net...), de calculer les multiples induits à partir de la valeur boursière et des agrégats des comparables et d'appliquer ces multiples aux agrégats de la société à évaluer.

Plusieurs paramètres doivent être vérifiés lors de l'application de cette méthode :

- Identification de sociétés parfaitement comparables ;
- Dispersion des données de multiples au sein de l'échantillon des comparables, pouvant rendre les multiples moyens non-significatifs ;
- Homogénéité des hypothèses sous-jacentes à la construction du benchmark des comparables (croissance, risque, taille, secteur d'activité, environnement juridico-fiscal, normes comptables...).

Le multiple boursier retenu dans le cadre de cette opération est le Price to Book Ratio (P/B) : ce multiple est corrélé à la capitalisation boursière de l'entreprise que l'on rapporte à sa valeur comptable.

3.5.1.2.2. Composition de l'échantillon

La sélection des sociétés composant l'échantillon retenu dans le cadre de cette opération s'est faite suivant deux principaux critères :

- L'appartenance au même secteur d'activité (assurance et réassurance) ;
- La présence de ces sociétés sur le marché africain de l'assurance et de la réassurance.

Enfin, la sélection de l'échantillon a veillé à ne retenir que des transactions portant sur des sociétés ne présentant pas de valorisations jugées élevées par rapport aux fondamentaux et aux niveaux de Price to Book ratio induit.

Tableau 12 : Echantillon des entreprises africaines d'assurance et réassurance par capitalisation boursière

Société	Pays	Activité	Capitalisation (MUSD)	P/E					P/B				
				2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Atlanta Sanad Société Anonyme	Maroc	Assurance	825	18,0x	16,1x	11,9x	10,5x	17,7x	2,5x	2,1x	2,5x	2,5x	3,5x
SAHAM Assurance S.A.	Maroc	Assurance	587	11,3x	14,6x	12,6x	26,6x	9,8x	1,5x	1,4x	1,2x	1,1x	1,1x
Wafa Assurance SA	Maroc	Assurance	1 716	21,2x	23,0x	21,0x	33,5x	na0	3,1x	2,4x	2,3x	2,3x	na
Delta Insurance Company	Egypte	Assurance	77	4,9x	6,0x	4,4x	4,5x	6,1x	1,3x	1,5x	1,3x	1,3x	1,7x
Mohandes Insurance Company	Egypte	Assurance	68	6,3x	5,1x	4,0x	7,4x	na	1,6x	1,5x	1,1x	2,0x	na
Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE	Tunisie	Assurance	114	13,6x	13,6x	5,1x	14,0x	na	1,7x	1,8x	1,6x	2,3x	na
Santam Ltd	Afrique du Sud	Assurance	2 166	18,1x	13,8x	14,9x	na	11,1x	4,1x	3,8x	3,4x	3,1x	2,7x
Botswana Insurance Holdings Limited	Botswana	Assurance	423	15,0x	13,3x	11,3x	9,3x	12,7x	1,8x	1,8x	1,7x	1,7x	1,5x
MUA Ltd	Maurice	Assurance	174	9,3x	10,1x	9,9x	12,2x	17,9x	1,1x	1,2x	1,3x	1,1x	1,8x
Zambia Reinsurance PLC	Zambie	Réassurance	7	28,8x	na	23,3x	12,5x	na	1,7x	2,0x	1,8x	0,9x	1,4x
Moyenne				14,7x	12,8x	11,8x	14,5x	12,6x	2,0x	2,0x	1,8x	1,8x	2,0x
Médiane				14,3x	13,6x	11,6x	12,2x	11,9x	1,7x	1,8x	1,7x	1,9x	1,7x
Ecart-type								4,6					0,8

Source : PwC

3.5.1.2.3. Synthèse de la valorisation par les comparables boursiers

La Valorisation de la SCG-Ré par la méthode des comparables boursiers ressort comme suit :

Tableau 13 : Synthèse de la valorisation par la méthode des comparables boursiers

Eléments	Valeur
Fonds propres comptables à fin 2021 (en MFCFA)	12 569 629 122
Multiple P/B moyen retenu (2021)	2,0x
Valorisation obtenue des fonds propres (MFCFA)	24 600 559 853
Nombre d'actions	1 000 000
Valeur de l'action (en FCFA)	24 600,56

Source : PwC

La valeur des fonds propres de la SCG-Ré est obtenue en multipliant le multiple retenu par la valeur des fonds propres de la société.

La valeur des fonds propres de la SCG-Ré à fin 2021 s'est établie à 24,60 milliards de FCFA. La valeur de l'action qui en découle, pour un nombre total d'un (01) million d'actions est ainsi de 24 600,56 FCFA.

3.5.1.3. Méthode des multiples transactionnels

3.5.1.3.1. Présentation de la méthode

Cette méthode repose sur la valorisation d'une entreprise par référence à des multiples d'un échantillon de transactions intervenues sur des sociétés opérant dans le même secteur d'activité, et qui présentent des caractéristiques financières et opérationnelles comparables. Après la construction des multiples, il convient d'employer le multiple moyen ou médian pour l'évaluation de la transaction en question.

Plusieurs paramètres doivent être vérifiés lors de l'application de cette méthode :

- Identification de sociétés parfaitement comparables ;
- Dispersion des données de multiples au sein de l'échantillon des comparables, pouvant rendre les multiples moyens non-significatifs ;
- Homogénéité des hypothèses sous-jacentes à la construction du benchmark des comparables (croissance, risque, taille, secteur d'activité, environnement juridico-fiscal, normes comptables...).

Le multiple boursier retenu dans le cadre de cette opération est le Price to Book Ratio (P/B) : ce multiple est corrélé à la capitalisation boursière de l'entreprise que l'on rapporte à sa valeur comptable.

3.5.1.3.2. Composition de l'échantillon

La sélection des transactions composant l'échantillon retenu dans le cadre de cette opération s'est faite suivant les principaux critères ci-après :

- **Le secteur d'activité** : la constitution de l'échantillon s'est faite sur la base des transactions portant sur les entreprises du secteur de l'Assurance et de la Réassurance ;
- **La zone géographique** : la constitution de l'échantillon n'a pris en considération que les entreprises de secteur d'activité suscitée opérant sur le marché africain ;
- **La temporalité** : la sélection s'est faite en prenant en considération les transactions qui se sont déroulées depuis 2015.

Enfin, la sélection de l'échantillon a veillé à ne retenir que des transactions portant sur des sociétés ne présentant pas de valorisations jugées élevées par rapport aux fondamentaux et aux niveaux de Price to Book ratio induit.

Tableau 14 : Echantillon des transactions effectuées entre 2015 - 2019

Date	Cible	Activité	Pays	Acquéreur	% acquis	Montant de la transaction (en MUSD)	P/B	P/E
févr.-19	Metropolitan Life Swaziland	Assurance / réassurance	Eswatini	Vunani Ltd. 6	67%	4	1,0x	9,0x
sept.-18	Holland Insurance Group	Assurance / réassurance	Afrique du sud	Tokio Marine	23%	n.a	5,4x	22,5x
juin-18	Britam Holding Plc	Assurance / réassurance	Kenya	Swiss Re AG	n.a	48	2,2x	96,3x
mai-18	African Reinsurance Corp	Assurance / réassurance	Nigeria	Allianz Group	8%	n.a	1,1x	11,5x
mai-18	Getsure (100%) GetBuckets	Assurance / réassurance	Zimbabwe	Nhaka Life	100%	7	1,8x	n.a
mars-18	Saham Finances SA.	Assurance / réassurance	Maroc	Sanlam	53%	1 050	2,3x	25,4x

Date	Cible	Activité	Pays	Acquéreur	% acquis	Montant de la transaction (en MUSD)	P/B	P/E
déc.-17	Tausi Assurance Co. Ltd.	Assurance / réassurance	Kenya	Prime Bank Lt	9%	n.a	1,6x	8,8x
déc.-17	Tausi Assurance Co. Ltd.	Assurance / réassurance	Kenya	Prime Bank Lt	33%	n.a	2,0x	12,5x
sept.-17	Britam Holding Plc	Assurance / réassurance	Kenya	Investor Group	14%	5 720	1,8x	20,7x
août-17	Ensure Insurance Plc	Assurance / réassurance	Nigeria	Allianz Group	98%	n.a	5,2x	8,4x
juin-17	Lion Assurance Co. Ltd	Assurance / réassurance	Ouganda	Sanlam	100%	n.a	1,2x	6,0x
mai-17	NSIA	Assurance / réassurance	Côte d'Ivoire	Swiss Re Ltd	22%	n.a	2,2x	17,0x
déc.-16	Britam Holding Plc	Assurance / réassurance	Kenya	IFC	10%	3 553	1,8x	n.a
oct.-16	Wafa Assurance SA	Assurance / réassurance	Maroc	SNI Group	50%	5 688	2,3x	22,2x
sept.-16	Alexander forbes	Assurance / réassurance	Afrique du sud	African Rainb	10%	678	1,2x	28,5x
sept.-16	Great Nigeria Insurance PLC	Assurance / réassurance	Nigeria	Insurance Res	75%	3 244	1,1x	n.a
juil.-16	Leadway Assurance Co. Ltd	Assurance / réassurance	Nigeria	Swiss Re Ltd	25%	n.a	2,5x	9,5x
juil.-16	Zurich Insurance Co. SA Ltd	Assurance / réassurance	Afrique du sud	Fairfax Finance	100%	1 800	1,0x	22,0x
juil.-16	Zep-Re	Assurance / réassurance	Kenya	DEG	5%	n.a	1,6x	13,8x
juin-16	Britam Holding Plc	Assurance / réassurance	Kenya	Plum LLP	23%	8 025	1,9x	n.a
juin-16	Zurich Assurance Maroc SA	Assurance / réassurance	Maroc	Allianz Group	99%	2 600	3,1x	43,0x
juin-16	Zep-Re	Assurance / réassurance	Kenya	Kenya Reinsu	4%	n.a	1,7x	14,1x
mai-16	UBA Metropolitan Life	Assurance / réassurance	Nigeria	MMI Holding	50%	3 250	1,6x	9,6x
avr.-16	Assupol Life	Assurance / réassurance	Afrique du sud	Investec Priva	6%	132	1,1x	7,0x
mars-16	Credit Grte Ins Corp of Africa	Assurance / réassurance	Afrique du sud	Old Mutual P	14%	190	1,9x	22,1x
nov.-15	Saham Finances SA.	Assurance / réassurance	Maroc	Sanlam	30%	3 770	3,0x	28,6x
sept.-15	Continente Re	Assurance / réassurance	Nigeria	Saham	54%	n.a	2,5x	46,2x
août-15	Credit Guarantee Insurance	Assurance / réassurance	Afrique du sud	Old Mutual P	34%	602	2,5x	15,2x
juin-15	First Finance Co. Ltd.	Assurance / réassurance	Kenya	Barclays	63%	2 078	1,6x	6,3x
mai-15	Zep-Re	Assurance / réassurance	Kenya	IFC	11%	1 900	1,2x	9,5x
mars-15	NSIA	Assurance / réassurance	Côte d'Ivoire	National Bank	26%	n.a	3,6x	21,7x
mars-15	Real Assurance	Assurance / réassurance	Kenya	Britam	99%	1 900	2,3x	10,5x
févr.-15	African Reinsurance Corp	Assurance / réassurance	Nigeria	AXA	7%	12 136	1,6x	12,6x
févr.-15	Cannon Assurance	Assurance / réassurance	Kenya	MMI Holding	66%	2 400	1,5x	9,0x
janv.-15	UAP Holding Ltd.	Assurance / réassurance	Kenya	Old Mutual P	37%	14 200	2,4x	25,6x
janv.-15	UAP Holding Ltd.	Assurance / réassurance	Kenya	Old Mutual P	23%	8 880	2,7x	23,0x
Moyenne							2,1x	19,9x
Médiane							1,9x	14,7x
Ecart-type							1,0	17,1

Source : PwC

3.5.1.3.3. Synthèse de la valorisation par les comparables transactionnels.

La Valorisation de la SCG-Ré par la méthode des comparables boursiers ressort comme suit :

Tableau 15 : Synthèse de la valorisation par la méthode des comparables transactionnels

Eléments	Valeur
Fonds propres comptables à fin 2021 (en MFCFA)	12 569 629 122
Multiple P/B moyen retenu	1,9x
Valorisation obtenue des fonds propres (MFCFA)	23 882 295 332
Nombre d'actions	1 000 000
Valeur de l'action (en FCFA)	23 882,30

Source : PwC

La valeur des fonds propres de la SCG-Ré à fin 2021 s'est établie à **23,88 milliards de FCFA**. La valeur de l'action qui en découle, pour un nombre total d'un (01) million d'actions est ainsi de **23 882,30 FCFA**.

3.5.2. Détermination du prix de l'action de la SCG-Ré

La synthèse des méthodes de valorisation de la SCG-Ré se présente comme suit :

Tableau 16 : Synthèse des méthodes de valorisation

Méthodes de Valorisation	Valeur des fonds propres (en FCFA)	Valeur moyenne des fonds propres (en FCFA)
Multiples Boursiers	24 600 559 853	
Multiples Transactionnelles	23 882 295 332	21 391 625 062
Excédents de Fonds Propres	15 692 020 000	
Valeur des fonds propres (en FCFA)		21 391 625 062
Nbre d'action		1 000 000
Valeur de l'action (en FCFA)		21 392
Décote offerte aux investisseurs (en FCFA)		1 392
Prix de l'action (en FCFA)		20 000

Source : PwC

Afin d'aboutir à une valorisation des nouvelles actions émises par la SCG-Ré, une moyenne de la valeur des fonds propres obtenus dans chacune des méthodes a été effectuée.

La synthèse des trois méthodes de valorisation retenues aboutit à une valeur de l'entreprise de **21 391 625 062 FCFA**, soit une valeur de **21 392 FCFA** par action.

Le prix de cession des actions de la SCG-Ré, dans le cadre de l'émission d'actions nouvelles, tient compte d'une décote de 1 392 FCFA soit une diminution de 5,0% par rapport à la valeur par action obtenue.

Ainsi, le prix de cession des actions de la SCG-Ré tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2022 s'établit à **20 Milliards de FCFA**, soit un prix par action de **20 000 FCFA**.

3.6. Instruments financiers offerts

Les instruments financiers offerts sont des titres de capital. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des actions de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré). Tout investisseur désirent acquérir les actions, objet de la présente émission, pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

3.7. Déroulement de l'opération

3.7.1. Montant global de l'opération

Par le biais de cette opération, la SCG-Ré souhaite procéder à une augmentation de 25% de son capital social par le biais de l'émission de 250 000 (Deux Cent Cinquante Mille) actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 10 000 (Dix Mille) FCFA, soit une valeur nominale totale de 2 500 000 000 (Deux Milliards Cinq Cent Millions) FCFA. L'émission de ces actions nouvelles donnera lieu au paiement, par les investisseurs, d'une prime d'émission de 10 000 (Dix Mille) FCFA par action émise, soit une prime d'émission totale de 2 500 000 000 (Deux Milliards Cinq Cent Millions) FCFA. Cela porte le montant global de l'opération à 5 000 000 000 (Cinq Milliards) FCFA.

3.7.2. Structure de l'offre

Tableau 17 : Présentation de la structure de l'offre

Type d'ordre	I	II
Souscripteurs	Dirigeants et salariés de la SCG-Ré, du FSRG, du FGIS et ses filiales	Personnes Physiques résidentes ou non-résidentes de la zone CEMAC, Personnes Morales ayant ou non leur Siège Social dans la zone CEMAC, et Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Nombres de titres	25 000	225 000
Montant de l'offre	500 000 000 FCFA	4 500 000 000 FCFA
En % du nombre de titres à céder	10%	90%
Prix de souscription	90%	100%

Source : ABS

3.7.3. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès des membres du syndicat de placement, du 01 Novembre au 30 Novembre 2022. Toutefois, cette période peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin après autorisation préalable de la COSUMAF.

Elle pourra être close à tout moment et de façon anticipée après constat par Africa Bright Securities (ABS), Chef de file du syndicat de placement, de la souscription de la totalité des titres offerts. Le cas échéant, Africa Bright Securities informera les membres du syndicat de placement, l'Émetteur et la COSUMAF.

3.7.4. Conditions de souscription

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer que la provision en espèces de la souscription soit constituée en même temps que l'enregistrement de la souscription.

Ils doivent s'assurer que le représentant des souscripteurs bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat valide dont il dispose.

Toute souscription faite par un investisseur donnera lieu à l'inscription du nombre de titres souscrits au débit de son compte titres régulièrement ouvert dans les livres d'une société de bourse (SDB) agréée par la Commission de Surveillance des Marchés Financiers (COSUMAF).

3.7.5. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et le montant de la souscription.

Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs ou leur mandataire.

3.7.6. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer que le représentant des souscripteurs bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal, soit au titre d'un mandat valide dont il dispose. Les documents d'identification à produire, sont les suivants :

Tableau 18 : Documents d'identification des souscripteurs

Souscripteurs	Pièces requises
Dirigeants et salariés de la SCG-Ré, du FSRG, du FGIS et ses filiales	<ul style="list-style-type: none"> a) Carte d'identité b) Contrat de travail (CDI) c) Attestation de mandat social (Dirigeants)
Personne physique résidente ou non-résidente en zone CEMAC	c) Carte d'identité / Passeport
Personne morale ayant leur siège social ou non en zone CEMAC	<ul style="list-style-type: none"> d) Attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) e) Carte d'identité / Passeport du Représentant légal
Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM)	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'agrément délivré par la COSUMAF • Attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)* • Carte d'identité / Passeport du Représentant légal de la société de gestion de l'OPCVM

* Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Source : ABS

3.7.7. Place de cotation

L'admission des actions objet de la présente offre sera demandée au compartiment Actions de la BVMAC au cours des deux (02) mois suivant la clôture de la période de souscription.

3.7.8. Libellé des actions

Le libellé des titres de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), ainsi que son code ISIN seront connus à l'issue du processus de dématérialisation desdits titres auprès du Dépositaire Central Unique (DCU).

3.8. Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé des sociétés de bourse et établissements bancaires ci-dessous :

Tableau 20 : Liste des agents placeurs

N°	Agent Placeur	Contact
CAMEROUN		
1	 Africa Bright Securities	316, Rue Victoria - Bonanjo Immeuble Victoria (5 ^{ème} étage) B.P. : 15451 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 06 24
2	 AFG Capital	Quartier AKWA B.P. : 2933 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 421 066 / 656 114 444
3	 Attijariwafa Securities Central Africa	Carrefour SOPPO, Immeuble du PHARE Bonapriso B.P. : 255 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 14 46
4	 CBC Bourse	148, Avenue du Général de Gaulle-Bonanjo B.P. : 4004 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 42 02 02
5	 EDC Investment Corporation	2 ^{ème} étage Immeuble Activa Rue Prince de Galles - Akwa B.P. : 15385 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 13 60
6	 Elite Capital Securities Central Africa	4 ^{ème} étage Immeuble FENA Nouvelle Route Bastos B.P. : 35303 Yaoundé - CAMEROUN Tél. : (+237) 222 20 76 11
7	 Financia Capital	125, Rue de la Perousse - Bonanjo B.P. : 4593 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 696 42 42 42
8	 Société Générale Capital Securities - Central Africa	Plateau Joss, Bonanjo 2 ^{ème} étage, Immeuble Grassfield B.P. : 2759 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 14 46
9	 UBA Cameroun	Boulevard de la liberté - Akwa Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 36 38
10	 Upline Securities Central Africa (USCA) Cameroun	148, Avenue du Général de Gaulle-Bonanjo B.P. : 1925 Douala - CAMEROUN Tél. : (+237) 233 43 59 24
GABON		
11	 BGFIBourse	Boulevard de l'Indépendance B.P. : 2253, Libreville - GABON Tél. : (+241) 074 43 00 51
12	 ORABANK Gabon	Immeuble Les Frangipaniens B.P. : 20333, Libreville - GABON Tél. : (+241) 011 79 15 00
13	 UBA Gabon	Vallée Sainte Marie-Boulevard Triomphal B.P. : 12035, Libreville - GABON Tél. : (+241) 011 77 85 14
14	 Union Gabonaise de Banque	Rue du Colonel Parant B.P. : 315, Libreville - GABON Tél. : (+241) 011 77 70 00
GUINÉE EQUATORIALE		
15	 BANGE Sociedad de Valores	Avenida de la Independencia, s/n-Malabo Malabo - GUINEE EQUATORIALE Tél. : (+240) 222 16 58 59
TCHAD		
16	 UBA Tchad	Avenue Charles de Gaulle B.P. : 1148, N'Djamena - TCHAD Tél. : (+235) 22 52 19 57

3.9. Modalités de traitements des ordres

3.9.1. Centralisation

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par Africa Bright Securities.

Si aucune souscription n'est enregistrée pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

À la clôture de la période de souscription, le Chef de file devra établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera procédé à la fin de la période de souscription à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées ;
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- L'allocation selon la méthode définie dans la sous-partie « Règles d'allocation » ci-après ;
- Au plus tard deux (02) jours ouvrés suivant la clôture de la période de souscription, Africa Bright Securities remettra à la COSUMAF un état récapitulatif des souscriptions par catégorie socioprofessionnelle et lieu de résidence des souscripteurs.

3.9.2. Règles d'allocation

L'allocation sera centralisée au niveau du Chef de file, à qui reviendra la responsabilité de procéder aux dites allocations initiales et selon le strict respect des règles d'allocation spécifiées ci-dessous.

Le non-respect des règles d'allocation pourra entraîner l'annulation des souscriptions concernées.

Les règles d'allocation de titres aux souscripteurs sont les suivantes :

3.9.2.1. Ordres de type I

Il s'agit des ordres de souscription des Salariés et Dirigeants de la SCG-Ré, du Fonds Souverain de la République Gabonaise, du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques et ses Filiales. Le nombre de titres offerts à ce type d'ordre est de 25 000 actions, soit 10,0% des titres émis.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscription. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de souscription du type d'ordre I ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

3.9.2.2. Ordres de type II

Il s'agit des ordres de souscription des Personnes Physiques résidentes ou non-résidentes de la zone CEMAC, ou Personnes Morales ayant ou non leur Siège Social dans la zone CEMAC, et Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM). Le nombre de titres offerts à ce type d'ordre est de 225 000 actions, soit 90,0% des titres émis.

- La priorité sera donnée aux Personnes Physiques dont les demandes de souscriptions seront servies entièrement ;
- Concernant les Personnes Morales et les OPCVM, si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscriptions. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Dans le cas où le nombre de titres calculés en rapportant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio de souscription du type d'ordre II ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale de titres exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être satisfaites.

3.9.3. Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- Si le nombre de titres demandés pour le type d'ordre I est inférieur au nombre d'actions prévues pour ce type d'ordre, le reliquat est affecté au type d'ordre II ;

3.10. Charges relatives à l'opération

3.10.1. Charges supportées par l'émetteur

L'ensemble des charges relatives à l'opération sont estimées à environ 3,0% du montant de l'opération. Ces charges comprennent les frais suivants :

- La commission d'arrangement ;
- La commission de placement ;
- Les frais de conseil financier ;
- Les frais de conseil juridique ;
- Les frais relatifs à la communication ;
- Le droit de visa payé à la COSUMAF ;
- La commission d'introduction à la BVMAC ;
- Le droit d'adhésion au DCU.

3.10.2. Frais à la charge du souscripteur

Les souscripteurs ne supporteront aucune charge dans le cadre de la souscription aux actions de la présente Opération et ne seront de ce fait redevables d'aucune charge ou commission envers l'agent placeur.

Toutefois, les souscripteurs prendront à leur charge, conformément au contrat les liant aux différentes Sociétés de Bourse, les frais relatifs à :

- La tenue de compte ;
- Le règlement livraison en cas de cession des titres sur le marché secondaire.

3.11. Fiscalité

3.11.1. Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales résidentes de la zone CEMAC

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un Régime fiscal spécifique applicable aux Opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime fiscal actuellement en vigueur est détaillé ci-après :

3.11.1.1. Fiscalité des revenus

Les revenus des placements sont soumis à l'IRCM (Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers). En effet aux termes de l'article 7 du règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un Régime fiscal spécifique applicable aux Opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), il est stipulé que « le taux de la retenue à la source sur les dividendes, intérêts des obligations à moins de cinq (5) ans de maturité et autres rémunérations provenant des valeurs mobilières privées admises à la cote de la BVMAC est fixé à 10,0%.

Cette retenue à la source est opérée par le teneur de compte au profit de l'Etat de résidence du titulaire du compte. Elle constitue un prélèvement libératoire de toute autre imposition.

Ce taux est fixé à 5,0% pour les rémunérations des obligations des sociétés privées ou publiques à échéance de cinq (5) années ou plus ».

3.11.1.2. Fiscalité des plus-values

Aux termes de l'article 5 du règlement N° 14/07-UEAC-175-CM-15 portant institution d'un Régime fiscal spécifique applicable aux Opérations cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), il est stipulé que « sont exonérés d'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières ou tout autre impôt ou prélèvement de même nature, les produits visés aux a), b), et c) ci-dessous :

- a) Les intérêts des obligations des Etats, pour les résidents de la CEMAC ;
- b) Les intérêts des obligations des collectivités locales de la CEMAC ;
- c) Les plus-values réalisées au titre de la cession des valeurs mobilières par les personnes physiques et morales visées à l'article 3.

Pour l'application de cette disposition, la plus-value s'entend du prix de cession diminué du prix d'acquisition et des frais de gestion des titres cédés.

Sont exemptées du droit d'enregistrement et du timbre les cessions des valeurs mobilières admises à la cote de la BVMAC ».

3.11.2. Fiscalité applicable aux personnes physiques et morales non-résidentes de la zone CEMAC

La fiscalité relative aux revenus de capitaux mobiliers applicable à la présente Opération (retenue à la source sur les dividendes et autres rémunérations provenant de valeurs mobilières privées admises à la cote de la BVMAC) sera celle portant sur les valeurs mobilières dans le pays de résidence de chaque souscripteur non-résident de la zone CEMAC.

3.11.3. Fiscalité applicable en matière d'impôt sur les sociétés cotées à la BVMAC

Les sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) bénéficient de taux réduits pour leur imposition à l'impôt sur les bénéfices. Ces taux varient comme suit en fonction du type d'opérations réalisées et s'appliquent sur une période de trois (03) ans :

- a) Taux de 20,0% pour les augmentations de capital représentant au moins 20,0% du capital social ;
- b) Taux de 25,0% pour les cessions d'actions représentant au moins 20,0% du capital social ;
- c) Taux de 28,0% à partir de la date d'admission, pour les opérations effectuées en deçà du seuil de 20,0% du capital social.

Dans l'hypothèse où le taux de détention qui est de 20,0% des titres cotés ne serait pas atteint au cours de la première introduction en bourse, mais au cours des trois premières années suivant l'introduction en bourse, les réductions visées en a) et b) ci-dessus s'appliquent pour la durée résiduelle de ladite période.

Le bénéfice du régime de faveur susvisé est subordonné à l'obligation de maintenir les titres concernés pendant une durée d'au moins quatre (04) années à la cote de la BVMAC. A défaut, ces avantages seront remis en cause rétroactivement et les ajustements d'impôts qui s'en suivraient seraient assortis de pénalités, conformément aux dispositions du Code Général des impôts du pays de résidence de l'émetteur.

4. Présentation générale de la SCG-Ré



4.1. Présentation de la société

4.1.1. Renseignements à caractère général

Créée en 2012 à l'initiative de l'Etat du Gabon et des compagnies d'assurances présentes sur le territoire national, la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) est une illustration du partenariat « Public-Privé », s'inscrivant dans le cadre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), à travers son pilier « Gabon des Services ».

La SCG-Ré a pour mission de gérer, au nom et pour le compte de l'État Gabonais, la Cession Légale sur les primes, facultatives et traités des sociétés d'assurances agréées en République Gabonaise. Elle est également chargée de souscrire de la réassurance commerciale ou réassurance conventionnelle (facultatives et traités) au Gabon et en Afrique.

Tableau 21 : Tableau des renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré)
Siège social	Le siège social est établi au 2080 Boulevard de l'Indépendance, 1 ^{er} étage, Aile gauche de l'Immeuble du Bord de Mer (BDM)
Téléphonie/télécopie	(+241) 011 74 80 80 - 011 74 80 81 - 011 74 80 83 - 011 74 80 84 - 011 74 80 85 Fax : (+241) 011 74 80 82
Forme juridique	Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Adresse électronique	infos@scg-reass.com
Date de constitution	20 février 2012
Durée de vie	La durée de vie de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce
Numéro du Registre du commerce	2012B12452
Numéro Statistique	076838Z
Exercice social	Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Capital social	Le capital social est fixé à Dix milliards (10 000 000 000) Francs CFA. Il est divisé en un million (1 000 000) d'actions d'une seule catégorie de 10 000 Francs CFA chacune numérotées de 1 à 1 000 000, total égal au nombre des actions composant le capital social de Dix milliards (10 000 000 000) Francs CFA

<p>Objet social</p>	<p>La Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) a pour objet, en application des dispositions de l'Ordonnance n° 0013/PR/2011 du 11 Août 2011 instituant et organisant le fonctionnement d'une cession légale sur les primes ou cotisations des sociétés d'assurances exerçant en République Gabonaise et de l'Arrêté n° 028/MECIT/CABM du 29 Décembre 2011 portant désignation de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) pour gérer la cession légale, directement ou indirectement, de tous pays et plus particulièrement en République Gabonaise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion, au nom et pour le compte de l'État, de la cession légale des primes ou cotisations (Facultatifs et Traités) des Sociétés d'Assurances exerçant en République Gabonaise ; • La souscription des opérations de réassurance, conventionnelles ou facultatives, pour toutes les catégories d'assurances, ou pour certaines d'entre elles ; • L'aide à la création et au fonctionnement d'institutions nationales d'assurances et de réassurance, et la fourniture d'une assistance technique à ces institutions ; • La fourniture d'une assistance technique toutes les fois qu'il est possible de le faire en matière d'assurances et de réassurance sur le territoire national ; • De favoriser les échanges et la coopération commerciale entre les compagnies nationales d'assurances et de réassurance ; • La réalisation de toutes opérations, sauf la souscription directe d'assurances, et la fourniture de tous autres services, de nature à faire progresser la réalisation de ses objectifs ; • Et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
<p>Textes législatifs</p>	<p>La Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) est régie par le droit Gabonais. Par son activité, elle est soumise aux textes législatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code CIMA ; • L'Ordonnance n°0013/PR/2011 du 11 août 2011 instituant la cession légale. Elle s'applique sur les primes et cotisations des entreprises d'assurances exerçant en République Gabonaise. Elle est ensuite complétée et modifiée par l'Ordonnance n° 011/PR/2013 du 21 février 2013 ; • L'Arrêté n°028/MECIT/CABM du 29 Décembre 2011 portant désignation de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) pour gérer la cession légale, directement ou indirectement, en tous pays et plus particulièrement en République Gabonaise ; • La Loi n°008/2017 du 03 août 2017 portant modification de l'ordonnance n°0013/PR/2011 du 11 août 2011, instituant et organisant le fonctionnement de la cession légale.

Source : SCG-Ré

4.1.2. Valeurs de la SCG-Ré

Les valeurs de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance reposent sur 3 principes fondamentaux essentiels dans l'élaboration du rapport de confiance vis-à-vis de ses collaborateurs et de ses partenaires :

- **La Solidarité** : la SCG-Ré est solidaire de toutes les sociétés d'assurances présentes sur le territoire gabonais ;
- **La Protection** : garantir une protection directe et maximale aux compagnies d'assurances à travers une gestion efficace des risques ;
- **Le Respect des engagements** : agir avec intégrité et professionnalisme pour mériter la confiance de ses partenaires.

4.2. Historique et faits marquants

Le tableau ci-dessous présente les dates clés du développement de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance :

Tableau 22 : Historique des faits marquants de l'entreprise

Dates	Faits marquants
2012	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) ; • Nomination du Dr Andrew GWODOG au poste d'Administrateur-Directeur Général.
2014	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du capital social de la SCG-Ré de 2,0 Mds à 5,0 Mds ; • Cession de 8% des actions du FGIS à la CDC.
2016	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du mode de gouvernance par adoption de la formule : Président du Conseil d'Administration - Directeur Général ; • Confirmation de Monsieur Judaël MAWI en qualité de Directeur Général Adjoint, en charge de l'Exploitation Technique et Commerciale.
2017	<ul style="list-style-type: none"> • Cession de 13,7% des actions du Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques au profit du Fonds Souverain de la République Gabonaise.
2018	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de l'agrément CIMA de la société, ses dirigeants et commissaires aux comptes ; • Élection de la SCG-Ré au Comité exécutif de l'OAA comme membre représentant de l'Afrique Centrale ; • Élection du Dr Andrew GWODOG au poste de Président de la FEGASA ; • Signature d'une convention de services de réassurance avec WILLIS Ré ; • Souscription à l'augmentation de capital social de NCA Ré afin de maintenir la part de la SCG-Ré à 8,57%.
2019	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention de partenariat avec CICA Ré.
2020	<ul style="list-style-type: none"> • Cession de 12,7% des actions du FGIS au FSRG.
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de l'agrément CIMA de Monsieur Akim Mohamed DAOUDA ; • Nomination de Monsieur Akim Mohamed DAOUDA au poste de Président du Conseil d'Administration lors du Conseil du 29 janvier 2021, en remplacement de Monsieur Serge Thierry MICKOTO CHAVAGNE ; • Augmentation du capital social de la SCG-Ré de 5,0 Mds à 10,0 Mds ; • Cession de 10% des actions du FGIS au FSRG.
2022	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée de la SCG-Ré dans le Top 20 des sociétés de Réassurance en Afrique ; • Ouverture d'un bureau régional à Kigali, et de 2 bureaux de liaison à Douala et à Pointe-Noire ; • Signature d'une convention de partenariat avec Grand Re ; • Obtention du VISA COSUMAF pour l'Opération d'Appel Public à l'Épargne.

Source : SCG-Ré

4.3. Vision de la SCG-Ré

Au regard de ses missions, la SCG-Ré a élaboré en 2018, un Plan Stratégique et de Développement sur la période 2018-2021, permettant non seulement de remplir lesdites missions, mais également de se positionner parmi les réassureurs de référence de la Zone CIMA.

Le bilan du Plan Stratégique et de Développement en 2021 met en exergue la réalisation des actions prioritaires, notamment :

- Le renforcement de ses fonds propres par une augmentation du capital social à FCFA 10 milliards ;
- La recherche de l'équilibre entre croissance, rentabilité et solvabilité à travers le nettoyage du portefeuille permettant de sortir les affaires non-rentables ;
- La refonte de la politique de souscription soutenue par l'augmentation du chiffre d'affaires en facultatives et traités ;
- La révision de la politique de rétrocession avec la recherche d'un programme de rétrocession répondant à ses besoins ;
- La mise en place d'un système de gestion des risques et de contrôle interne en adéquation avec ses activités ;
- La mise en place d'une stratégie de communication pluriannuelle sur la période de 2021-2025 pour la promotion de l'image de la société ;
- La mise à niveau du personnel par un programme annuel de formation et d'immersion auprès des partenaires techniques ;
- La réorganisation de la société avec un découpage des souscriptions par Zone.

Afin de poursuivre sur sa lancée, la SCG-Ré a procédé à la mise à jour de son Plan Stratégique et de Développement en 2020 pour l'adapter à la période 2022-2027 conformément aux évolutions du marché national et international de l'assurance et aux performances réalisées à ce jour.

Cette stratégie vise à l'horizon 2027 au renforcement de la position stratégique de la société en qualité de Réassureur Central, et par conséquent d'intégrer le cercle fermé des réassureurs de référence du Continent.

4.4. Structure et évolution du capital social et des fonds propres

Lors de la constitution de la SCG-Ré, les actionnaires de la société en formation ont fait un apport de Deux (02) milliards Francs CFA égal au montant du capital Social.

Au terme d'une décision du Conseil d'Administration en date du 10 avril 2014, le capital social est porté à Cinq (05) milliards Francs CFA à travers un apport en numéraire d'une somme de Trois (03) milliards Francs CFA.

Le 28 juillet 2021, le Conseil d'Administration de la SCG-Ré a reçu le quitus de l'Assemblée Générale pour réaliser une deuxième augmentation de capital d'une somme de Cinq (05) milliards Francs CFA.

A l'issue de cette augmentation, le capital social est fixé à Dix (10) milliards Francs CFA, divisé en un (01) million d'actions d'une catégorie de 10 000 Francs CFA chacune numérotées de 1 à 1 000 000.

Cette augmentation de capital intervient dans le cadre de la mise en conformité de la SCG-Ré aux exigences réglementaires de la CIMA.

Tableau 23 : Evolution du capital social de la SCG-Ré

Année	Nature de l'opération	Nombres d'actions nouvelles	Valeur nominale	Capital avant l'opération	Montant de l'opération	Capital après l'opération
2012	Apport initial	200 000	10 000	0	2 000 000 000	2 000 000 000
2014	Augmentation de capital	500 000	10 000	2 000 000 000	3 000 000 000	5 000 000 000
2021	Augmentation de capital	1 000 000	10 000	5 000 000 000	5 000 000 000	10 000 000 000

Source : SCG-Ré

4.5. Structure et évolution de l'actionnariat

La structure et l'évolution de l'actionnariat de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 24 : Historique de l'actionnariat de la SCG-Ré

Actionnaires	2012		2014		2020		2021	
	Nbre d'actions	Participation (en %)	Nbre d'actions	Participation (en %)	Nbre d'actions	Participation (en %)	Nbre d'actions	Participation (en %)
FSRG	-	0,0%	-	0,0%	131 000	26,2%	301 342	30,1%
FGIS	135 000	67,5%	303 500	60,7%	172 500	34,5%	300 812	30,1%
CDC	-	0,0%	40 000	8,0%	40 000	8,0%	86 746	8,7%
SAHAM Assurances	-	0,0%	40 000	8,0%	-	0,0%	-	0,0%
SANLAM Assurances	-	0,0%	-	0,0%	40 000	8,0%	86 746	8,7%
OGAR IARD	15 000	7,5%	37 500	7,5%	37 500	7,5%	69 144	7,5%
ASSINCO SA	11 000	5,5%	27 500	5,5%	27 500	5,5%	50 706	5,1%
AXA GABON	11 000	5,5%	27 500	5,5%	27 500	5,5%	55 706	5,6%
NSIA Assurances	10 000	5,0%	10 000	2,0%	10 000	2,0%	21 686	2,2%
OGAR VIE	4 000	2,0%	10 000	2,0%	10 000	2,0%	18 438	1,8%
SUNU VIE	-	0,0%	3 000	0,6%	3 000	0,6%	6 506	0,7%
NSIA VIE	1 000	0,5%	1 000	0,2%	1 000	0,2%	2 169	0,2%
COLINA*	10 000	5,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
UAG VIE**	3 000	1,5%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Total	200 000	100,0%	500 000	100,0%	500 000	100,0%	1 000 000	100,0%

Source : SCG-Ré

4.6. Présentation des principaux actionnaires

4.6.1. Le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques

Le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 2012 pour gérer le patrimoine de l'Etat du Gabon au profit des générations futures. Ce fonds a été créé dans le but de mettre en œuvre les objectifs qui lui sont assignés, de mouvementer le Fonds Souverain de la République Gabonaise (FSRG) dans la limite des dispositions de la loi, de gérer le patrimoine généré par son activité, de gérer les participations de l'Etat non attribuées expressément à une autre structure déléguée. Le FGIS agit comme un fonds de développement dédié au financement et à l'implémentation des priorités du Gouvernement.

A cet effet, le FGIS intervient principalement dans les secteurs à fort impact social, durables, innovants comme l'Energie et l'Eau, ainsi que dans les projets sociaux marchands comme la Santé et l'Education, dans l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), le soutien aux Services Sociaux. En un mot, l'action du FGIS a un impact social clair et mesurable à travers le triptyque :

- Investissement dans les infrastructures structurantes ;
- Création d'emplois durables avec un focus sur les jeunes et les femmes ;
- Amélioration des conditions de vie des populations telles que mesurées dans les Objectifs de Développement Durables (ODD).

4.6.1.1. Les Filiales

Le FGIS compte à ce jour dix (10) filiales, parmi lesquelles :

- **Le Fonds Maritime du Champ Triomphal (FMCT)** : l'aménageur qui impulse et coordonne le développement et la requalification de la façade maritime de l'avenue principale de Libreville ;
- **Okoume Capital** : une société de capital-investissement dotée de 20 milliards de FCFA pour accompagner le financement de l'entrepreneuriat au Gabon et au développement des PME et start-ups disposant d'un fort potentiel de croissance à l'échelle nationale et internationale ;
- **Luxury Green Resorts** : une entreprise qui a pour mission de contribuer au développement du secteur du tourisme, de valoriser les Parcs Nationaux et de promouvoir l'emploi tout en respectant les critères de développement durable et de rentabilité ;
- **SCG-Ré** : une initiative de l'Etat gabonais et des sociétés d'Assurances du Gabon, symbole d'un nouveau partenariat «Public-Privé» œuvrant dans la réassurance ;
- **Office Pharmaceutique National** : est la centrale d'achat publique de médicaments et autres produits de santé qui approvisionne les structures sanitaires publiques en priorité sur l'ensemble du territoire gabonais ;
- **Gabon Power Company** : une société de portefeuille chargée de contribuer aux financements des projets énergétiques ;
- **RISE (Regional Infrastructure Supranational Entity)** : doté d'un capital de 60 millions de dollars, RISE est un fonds d'investissement dédié au financement d'études de faisabilité et à la structuration de projets d'infrastructures permettant aux filières économiques de gagner en compétitivité et remonter les chaînes de valeur internationale.
- **Société de Garantie du GABON (SGG)** : Pour renforcer son action au service du financement de l'économie, Okoumé Capital a mis en place la Société Gabonaise de Garantie qui interviendra en direct auprès des banques pour proposer des prêts garantis aux entrepreneurs.

4.6.2. Fonds Souverain de la République Gabonaise

Placé sous l'autorité du Président de la République et ayant pour mandataire le FGIS, le FSRG est un fonds destiné aux futures générations gabonaises. Ses ressources sont destinées à être utilisées dans le cadre de projets de développement structurants, ayant pour but d'assurer à terme une diversification des ressources du pays.

Doté d'un capital minimum de 500 000 000 000 (Cinq Cent Milliards) Francs CFA, le FSRG tire ses ressources de :

- Un prélèvement de 10,0% sur les recettes pétrolières annuelles prévues dans la loi de finances ;
- 50,0% de toutes les recettes budgétaires additionnelles correspondant à un dépassement des hypothèses de base de la loi de finances ;
- Les dividendes du portefeuille des participations de l'État ;
- La totalité des produits financiers générés par le Fonds ;
- Les dons et legs.

A cela s'ajouteront dorénavant, au titre des nouvelles ressources, une quote-part du montant annuel de la Provision pour investissement diversifié (PID) et de la Provision pour investissement dans les hydrocarbures (PIH), de la rémunération de l'épargne séquestre dans le cadre des provisions de remise en état des sites pétroliers et miniers.

4.6.2.1. Les participations

Le Fonds Souverain de la République Gabonaise (FSRG) détient des participations dans les sociétés suivantes :

- Gabon Telecom : est l'opérateur historique des télécommunications au Gabon ;
- Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG) : est une banque, filiale de Atlantic Financial Group ;
- Union Gabonaise de Banque (UGB) : est une banque filiale du Groupe Attijariwafa Bank.

Le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) et le Fonds Souverain de la République Gabonaise (FSRG) disposent d'un lien contractuel, qui fait du FGIS le mandataire du FSRG.

4.6.3. Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) du Gabon est une institution financière, créée sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial par l'ordonnance n°024/ PR/2010 du 12 août 2010. Les missions dédiées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont les suivantes :

- Accroître et démultiplier l'action publique ;
- Répondre aux enjeux économiques et sociaux de l'Etat ;
- Soutenir les politiques publiques en finançant les besoins structurants et les priorités nationales, notamment la mission première de mobilisation de l'épargne et sa sécurisation ;
- Transformer les dépôts en emplois productifs, en exerçant les métiers d'investisseur et de prêteur de long terme ;
- Contribuer à la diversification de l'économie en intervenant dans les stratégies et des plans de développement des politiques publiques ;

- Disposer d'un investisseur qui puisse être précurseur dans des secteurs d'activités porteurs, nouveaux ou peu mûres, à encourager mais qui n'attirent pas encore les investisseurs privés ;
- Enfin, en tant qu'institution publique de financement du développement, elle est le premier investisseur de long terme capable de prendre en charge des investissements structurants d'intérêt général ou collectif et économiquement viables.

4.6.3.1. Prises de participations

La Caisse de Dépôt et de Consignation (CDC) compte des prises de participation dans les sociétés suivantes :

- **Gabon Special Economic Zone (GSEZ)** : est une entreprise implantée au Gabon, opérant dans le domaine de la logistique. Elle a été fondée en 2010 dans le cadre de la mise en place de la Zone économique spéciale de Nkok, comme joint-venture entre l'Etat Gabonais et Olam ;
- **Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG)** : est une multinationale gabonaise basée à Moanda. Elle est une filiale du groupe métallurgique français Eramet ;
- **Olam palm Gabon** : est une joint-venture entre le Groupe Olam et la République du Gabon spécialisée dans la production de l'huile de palme ;
- **Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré)** : une initiative de l'Etat Gabonais et des sociétés d'Assurances du Gabon, symbole d'un nouveau partenariat «Public-Privé» œuvrant dans la réassurance.

4.6.3.2. Les filiales

- **Société Nationale Immobilière (SNI)** : est une société qui produit des terrains aménagés, construit des logements et assure leur gestion en vente directe, location-vente ou location simple ;
- **Avorbam Investissements** : est la filiale de la CDC en charge de la promotion immobilière. Elle réalise depuis plusieurs années des investissements immobiliers en vue de répondre à une demande croissante dans le pays.

4.6.4. Sanlam Assurance Gabon

Sanlam Gabon est une filiale du groupe Sanlam, leader panafricain incontesté de l'assurance et acteur continental de référence, présent à travers 33 pays africains. Sanlam Gabon est une société d'assurance dont les activités concernent aussi bien les particuliers que les entreprises ; elle est spécialisée dans l'Assurance Non-vie.

4.6.5. Ogar Assurances

Ogar Assurances est une filiale du groupe Ogar. Ogar Assurances est la société d'assurance non-vie du groupe spécialisée dans le segment Incendie-Accident et Risques Divers (IARD).

4.6.6. Assinco S.A

Filiale à 60,0% de BGFH Holding Corporation, Assinco S.A est une compagnie d'assurance spécialisée dans le segment Incendie-Accident et Risques Divers (IARD). Elle offre des services aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels.

4.6.7. Axa Gabon

AXA Gabon est une filiale du Groupe AXA, 1ère marque mondiale de l'assurance pour la 10ème année consécutive. Axa Gabon est une société d'assurance dont les activités concernent aussi bien les particuliers que les entreprises ; elle est spécialisée dans l'Assurance Non-vie.

4.7. Politique de distribution des dividendes

La Société Commerciale Gabonaise de Réassurance a depuis sa création affecté son résultat en réserve légale, dividendes et report à nouveau afin de consolider ses fonds propres.

C'est à la suite des différents reports à nouveau, qu'en 2021, la SCG-Ré a pu procéder à une augmentation de capital de l'ordre de Cinq (05) milliards Francs CFA, soit 4,219 milliards Francs CFA issue de l'incorporation des réserves et 780,0 millions Francs CFA d'apports en numéraire des ses actionnaires.

Dans le but d'atteindre l'objectif de renforcement des fonds propres de l'entreprise, les Administrateurs de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), avaient décidé en Conseil d'Administration par « Gentlemen's Agreement », de fixer la politique de distribution des dividendes suivant les modalités ci-après :

- **35,0% représentant le taux maximal de distribution des dividendes au cours d'un exercice ;**
- **65,0% représentant le taux minimal de réserves à constituer.**

En vue de répondre aux attentes des investisseurs, la SCG-Ré envisage de réviser sa politique de dividendes, avec un taux distribution compris entre 35% et 65% du résultat net de l'exercice.

Tableau 25 : Historique des dividendes distribués

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat de l'exercice	59 714 738	911 276 761	1 861 575 170	751 373 574	569 699 947	1 205 491 388	-11 523 287	411 629 799	1 405 306 837	1 018 138 607
Dividendes			418 854 413	625 000 000		350 000 000				
% de distribution	0,0%	0,0%	22,5%	83,2%	0,0%	29,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Source : SCG-Ré

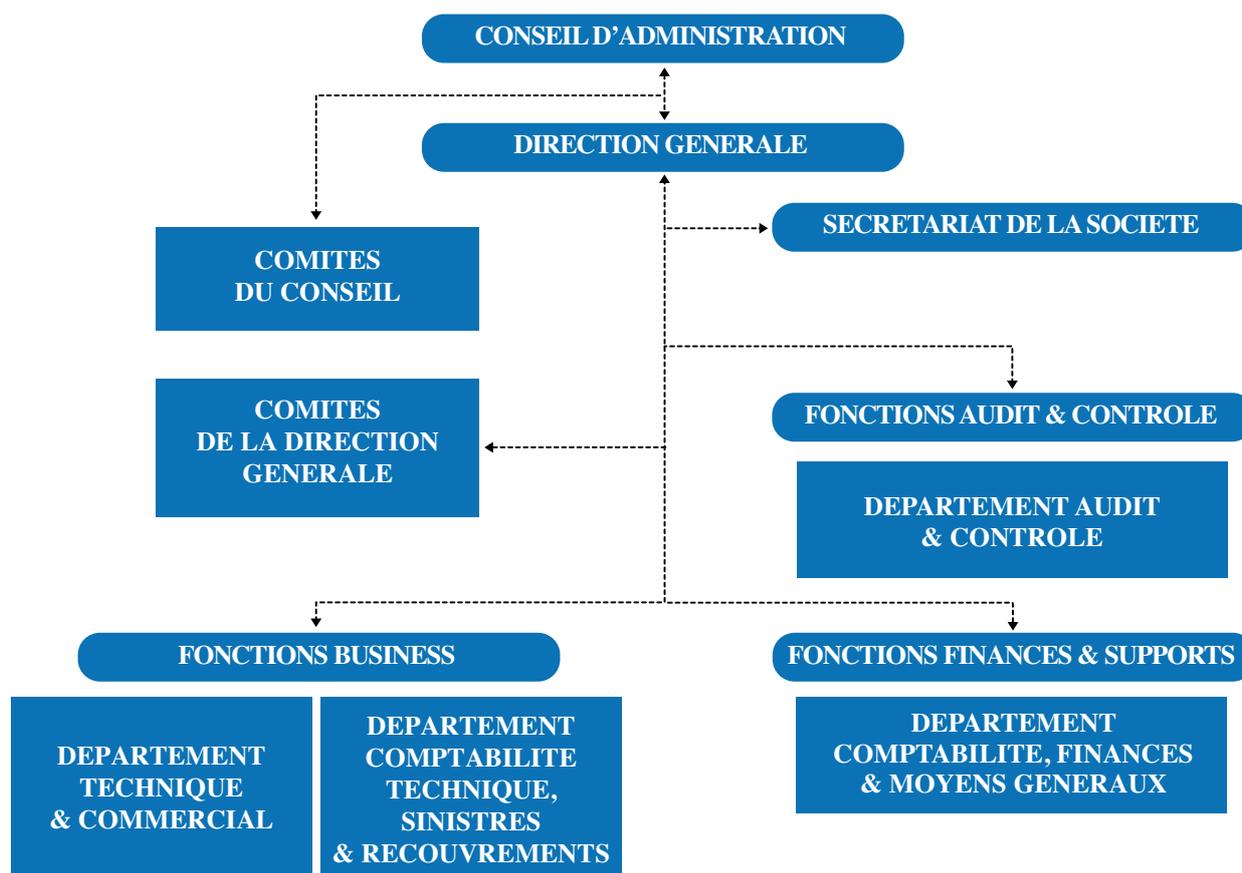
5. Organisation de la SCG-Ré



5.1. Organigramme

L'organigramme de la SCG-Ré se présente comme suit :

Figure 2 : Organigramme de la SCG-Ré



Les différents Comités du Conseil sont :

- Comité Exécutif ;
- Comité d'Audit et des Risques ;
- Comité des Ressources Humaines et Rémunérations ;
- Comité de Déontologie et de Bonne Gouvernance.

Les Comités de la Direction Générale, à l'image des Comités du Conseil, sont :

- Comité Exécutif ;
- Comité Business & Supports ;
- Comité d'Investissements & Règlements ;
- Comité des Risques & Contrôles ;
- Comité de Recouvrements.

5.2. Profils des dirigeants

Tableau 26 : Profils des Dirigeants de la SCG-Ré



DAOUDA Akim Mohamed
Président du Conseil d'Administration

Nationalité : Gabonaise
Ancienneté à SCG-Ré : 1 an
Qualification : Master Finance Internationale
Années d'expérience : 16 ans
Entreprises précédentes :

- Petro Gabon (Responsable Trésorerie Groupe et Chef de Cabinet du PDG)
- DOUKIA FINANCE (Co-fondateur / Associé Gérant)
- HSBC (Gestionnaire Structuration et conseil en financement du commerce)
- COMMEZBANK AG (Associé au programme d'études supérieures et financement structuré)



NTSAME MINKO Roseline
Chef de Département Audit & Contrôle

Nationalité : Gabonaise
Ancienneté à SCG-Ré : 9 ans
Qualification : Auditrice
Années d'expérience : 12 ans
Entreprise précédente :

- SDS Dauphin (Gabon) : Comptable.



Dr GWODOG Andrew
Administrateur-Directeur Général

Nationalité : Gabonaise
Ancienneté à SCG-Ré : 10 ans
Qualification : Docteur en Management et Administration d'entreprises d'Assurances et Réassurances
Années d'expérience : 24 ans
Entreprises précédentes :

- NSIA & NSIA Vie (Congo) : Directeur Général ;
- Ogarvie (Gabon) : Directeur Général ;
- UAG Vie (Gabon) : Directeur Central ;
- OGAR-OGARVIE : Assistant de l'Administrateur-Directeur Général.



NGOMA TOE Sir Aboubakar
Chef de Département Technique & Commercial

Nationalité : Gabonaise
Ancienneté à SCG-Ré : 10 ans
Qualification : Assureur
Années d'expérience : 14 ans
Entreprises précédentes :

- Ogar (Gabon) : Chef de Service Contrôle des Risques et qualité ;
- Ministère de l'Economie (Gabon) : Chef de Service Risque automobile



MAWI Judicaël
Directeur Général Adjoint

Nationalité : Gabonaise
Ancienneté à SCG-Ré : 10 ans
Qualification : Assureur
Années d'expérience : plus de 10 ans
Entreprise précédente :

- Ogar Vie (Gabon) : Analyste Direction Technique.



ANGOUE MEFANE Yannick Janvier
Chef de Département Comptabilité, Technique, Sinistres & Recouvrements

Nationalité : Gabonaise
Ancienneté à SCG-Ré : 10 ans
Qualification : Gestionnaire d'entreprise
Années d'expérience : 12 ans
Entreprise précédente :

- Groupe Ogar Assurances (Gabon) : Chef de Service intérimaire Souscription Prévoyance et Réassurance



KOUMBA Karelle Laetitia
Chef Département Secrétariat de la société

Nationalité : Gabonaise
Ancienneté SCG-Ré : 9 ans
Qualification : Assistante de Gestion
Années d'expérience : 13 ans
Entreprise précédente :

- ECOBANK (Gabon) : Agent Clientèle ;



OBIANG ABOGHO Aymar
Chef Département Comptabilité & Finance

Nationalité : Gabonaise
Ancienneté à SCG-Ré : 5 ans
Qualification : Comptable
Années d'expérience : 14 ans
Entreprises précédentes :

- Saham Assurance Vie (Mali) : Chef Comptable ;
- Saham Assurance Non-Vie (Mali) : Comptable.

5.3. Assemblées des actionnaires

5.3.1. Nature des Assemblées

Les actionnaires se réunissent en Assemblée Générale Ordinaire, Extraordinaire, ou Spéciale.

Les Assemblées Générales sont qualifiées, à savoir :

- D'Assemblées Extraordinaires, lorsqu'elles sont appelées à décider ou autoriser toute augmentation de capital ou à délibérer sur les modifications à apporter aux statuts, y compris celles touchant à l'objet et à la forme de la société ;
- Et d'Assemblées Ordinaires dans les autres cas.

Les actionnaires peuvent également se réunir en Assemblées Générales Mixtes, lesquelles sont appelées à délibérer sur des questions Ordinaires et Extraordinaires, ou encore en tant qu'Assemblée Ordinaire et Extraordinaire. Lorsque toutes les actions ne jouissent pas des mêmes droits et qu'une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires comporte une modification dans les droits attachés à une catégorie d'actions, ou modifie l'équilibre préexistant entre les différentes catégories d'actions, la décision de l'Assemblée Générale est soumise à une ratification d'une Assemblée Spéciale des Actionnaires de la catégorie visée ou le cas échéant, de chacune des catégories visées.

5.3.2. Conditions d'admission aux Assemblées Générales

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales à condition que ses actions nominatives aient été inscrites sur le registre des titres nominatifs de la société, au plus tard trois (03) jours ouvrés au moins avant la tenue de l'Assemblée à zéro heure, heure locale. Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité. Le Conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux Actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Par dérogation et conformément aux dispositions spécifiques applicables aux sociétés faisant Appel Public à l'Épargne (APE), il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales des sociétés par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. Tout Actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tout autre moyen permettant son identification.

Afin de garantir l'identification et la participation effective à l'Assemblée des actionnaires y participant à distance, ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

5.3.3. Composition et constitution du bureau de l'Assemblée Générale

Le bureau de toute Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, de deux scrutateurs, représentés par les deux actionnaires représentant le plus grand nombre d'actions tant par eux-mêmes ou comme mandataires, et d'un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement, par l'Actionnaire ayant le plus grand nombre d'actions ou, en cas d'égalité, par le doyen en âge ou par le Commissaire Aux Comptes (CAC) lorsque l'Assemblée a été, en cas d'urgence, convoquée par ce dernier.

L'Assemblée Spéciale est présidée par le Président du Conseil d'Administration si celui-ci est propriétaire d'actions de la même catégorie que celles possédées par les membres de l'Assemblée Spéciale et, dans le cas contraire, soit par un Administrateur propriétaire d'actions de cette catégorie et désigné par le Conseil d'Administration, soit par un membre de l'Assemblée désigné par celle-ci.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions et, sur 1^{er} refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

En conséquence, si les deux scrutateurs nommés et dont les noms sont mentionnés dans le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée ne sont pas les deux actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions, les membres de l'Assemblée possédant et représentant plus d'actions que lesdits scrutateurs sont présumés s'être récusés.

Si par suite de refus successifs d'actionnaires, il ne pouvait être désigné qu'un seul scrutateur, le bureau de l'Assemblée serait néanmoins considéré comme valablement constitué.

Le Président ou le ou les scrutateurs désignent un secrétaire, qui peut être choisi en dehors des membres de l'Assemblée.

5.3.4. Fonction du Bureau de l'Assemblée Générale

Les fonctions du bureau se bornent exclusivement à signer le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée et veiller à la sincérité de la feuille de présence.

5.3.5. Les pouvoirs des Assemblées Générales

5.3.5.1. Les pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont expressément réservées pour les Assemblées Générales Extraordinaires, et pour les Assemblées Spéciales.

Elle est notamment compétente pour :

- Statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice ;
- Décider de l'affectation du résultat ; à peine de nullité de toute délibération contraire, il est pratiqué sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, une dotation égale à un dixième au moins affectée à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Cette dotation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le cinquième du montant du capital social ;
- Nommer les Administrateurs ainsi que les Commissaires Aux Comptes (CAC) ;
- Approuver ou refuser d'approuver les conventions conclues entre les dirigeants sociaux et la société ;
- Émettre des obligations ;
- Approuver le rapport du Commissaire Aux Comptes (CAC) prévu par les dispositions de l'article 547 de l'Acte Uniforme.

5.3.5.2. Les pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. L'Assemblée Générale Extraordinaire est également compétente pour :

- Autoriser les fusions, scissions, transformations et apports partiels d'actifs ;
- Transférer le siège social en toute autre ville de l'État-partie ou il est situé, ou sur le territoire d'un autre État ;
- Dissoudre par anticipation la société ou en proroger la durée.

Toutefois, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut augmenter les engagements des Actionnaires au-delà de leurs apports qu'avec l'accord de chaque Actionnaire.

5.3.5.3. Les pouvoirs de l'Assemblée Spéciale

L'Assemblée Spéciale réunit les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée. L'Assemblée Spéciale approuve ou désapprouve les décisions des Assemblées Générales lorsque ces décisions modifient les droits de ses membres.

5.4. Organes d'administration et de contrôle

Selon l'article 14 des statuts, la SCG-Ré est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires ou non nommés par l'Assemblée Générale.

5.4.1. Organisation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un Président dudit conseil qui doit être une personne physique et dont la durée du mandat ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, sous réserve des cas de démission et de révocation. Ce dernier est chargé de veiller à ce que le Conseil d'Administration assume le contrôle de la gestion de la société confiée au Directeur Général.

Le tableau ci-dessous illustre la composition du Conseil d'Administration au 17 décembre 2021 :

Tableau 27 : Présentation des membres du Conseil d'Administration de la SCG-Ré

Nom	Rôle	Nationalité	Date de nomination	Renouvellement du mandat
Akim Mohamed DAOUDA	Président du Conseil d'Administration	Gabonaise	29/01/2021	
Dr Andrew GWODOG	Administrateur-Directeur Général	Gabonaise	20/02/2012	14/08/2020
Eugène AZIAWOR NGUIMBI	Administrateur	Gabonaise	20/02/2012	14/08/2020
Georges ROCKOMBENY LOUEMBET	Administrateur	Gabonaise	17/01/2020	14/08/2020
Olivier MEBIAME ASSAME	Observateur	Gabonaise	17/01/2020	14/08/2020
Jean Baptiste NGOLO ALLINI	Administrateur	Gabonaise	20/02/2012	14/08/2020
Wilfried IKAPIT	Administrateur	Gabonaise	29/01/2021	
Roger-Marc POUGET	Administrateur	Gabonaise	25/05/2018	14/08/2020
Wilfried MIDONGO	Administrateur	Gabonaise	30/11/2018	14/08/2020
Stephen MOUSSIROU	Administrateur	Gabonaise	25/11/2018	14/08/2020
Théophile MBORO ASSOCHO	Administrateur	Gabonaise	30/11/2018	14/08/2020
Judicaël MAWI	Observateur	Gabonaise	15/04/2016	14/08/2020

Source : SCG-Ré

5.4.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il saisit de toute question intéressante la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il peut par ailleurs se réserver d'autres attributs tels que :

- Le contrôle et les vérifications qu'il juge opportun ;
- La délivrance d'un ou de plusieurs mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- La création de comités composés d'administrateurs chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président, soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ;
- L'attribution à un comité créé de recueillir l'avis d'experts non-administrateurs.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée, y compris par les décisions du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social dans les conditions et limites fixées à l'article 122 de l'Acte uniforme.

Les clauses des statuts ou délibérations de l'Assemblée Générale limitant les pouvoirs du Conseil d'Administration sont inopposables aux tiers de bonne foi.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les lois et les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

5.4.3. Organes de direction

L'article 25 des statuts de la SCG-Ré stipule que le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres ou en dehors d'eux, un Directeur Général. Sous peine de nullité de la nomination, le Directeur Général est une personne physique.

Le Directeur Général assure la direction générale de la société, la représente dans ses rapports avec les tiers, pour cela, ce dernier est investi par fonction, des pouvoirs les plus étendus qu'il exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration par des dispositions légales ou statutaires.

5.5. Présentation du système de contrôle interne

5.5.1. La notion de contrôle interne et ses différents aspects

Le contrôle interne peut être défini comme un outil managérial qui aide les entités au sens organisationnel à atteindre leurs principaux objectifs, à maintenir et à améliorer leur performance. La mise en œuvre d'un système de contrôle interne permet à des entités de :

- Développer, de manière efficace et efficiente, des dispositifs de management qui s'adaptent aux évolutions de l'environnement économique et opérationnel ; et
- Maîtriser les risques en les ramenant à des niveaux acceptables.

S'agissant de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), le contrôle interne a pour objectif de prévenir tout dysfonctionnement (financier, industriel, écologique, éthique...) susceptible de porter atteinte aux intérêts des actionnaires, mais aussi de tout partenaire qui s'estimerait lésé (administration, clients, fournisseurs...).

Pour le contrôle interne et le management des risques, il existe deux référentiels internationaux publiés par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) qui sont :

- Le référentiel intégré de contrôle interne (COSO I), publié en 1992 et mis à jour en 2013 comporte trois objectifs, cinq composantes et dix-sept principes qui correspondent aux concepts fondamentaux associés à chaque composante ;
- Le référentiel Enterprise Risk Management – ERM (COSO II) sur le management des risques publié en 2004 par la Treadway Commission (référentiel pour la conception, la mise en place et le pilotage, ainsi que l'évaluation de l'efficacité de la gestion des risques).

L'institute of internal Auditors (IIA) a par ailleurs développé le modèle des trois lignes de Maîtrise ou de défense (d'origine européenne) pour une meilleure performance, publié en 2013 en français par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes) et l'AMRAE (Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise).

5.5.2. Les composantes du contrôle interne

D'après le référentiel COSO, le contrôle interne se caractérise par cinq (05) composantes en interaction les unes avec les autres :

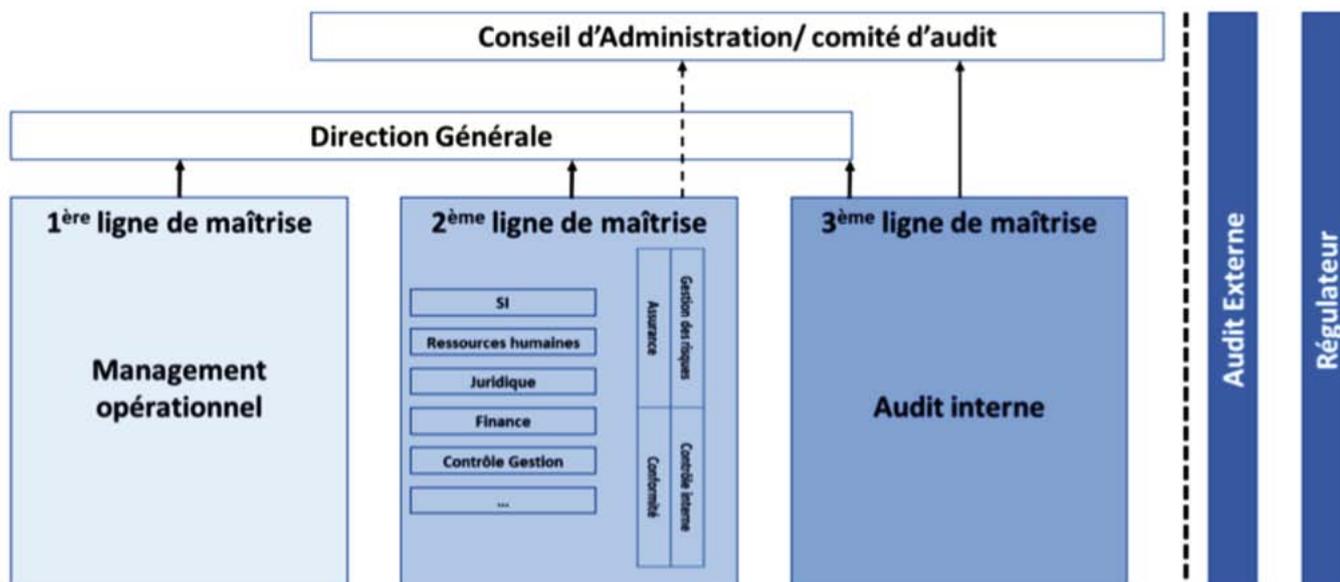
- L'environnement de contrôle : qui doit être sain et inclure les éléments tels que : les valeurs éthiques de l'entité inscrite dans un code de conduite, la philosophie et le style de direction ; les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, déterminées en fonction de ces valeurs éthiques ; les pouvoirs et responsabilités de chacun, qui doivent être clairement définis ; enfin les membres de l'entité doivent posséder les connaissances et compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches ;
- L'évaluation des risques : qui est une donnée fondamentale de tout « système de contrôle interne », exige la fixation préalable d'objectifs et l'organisation de l'entité en processus. Ce processus doit être itératif et continu, car il permettra d'identifier les risques susceptibles d'avoir une incidence sur la réalisation de chaque objectif, de les analyser et de les évaluer en fonction de deux critères : la probabilité d'occurrence et leur impact ;
- L'activité de contrôle : qui permettra la mise en place d'un système de normes, de procédures et d'outils de contrôle permettant de s'assurer de la maîtrise des risques auxquels est exposée l'entité ;
- L'Information et communication : qui est nécessaire pour disposer d'une information pertinente, fiable et communiquée au moment opportun aux personnes qui en ont besoin pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités. Cette composante doit évoluer en fonction des changements de l'environnement ;
- Le pilotage : celui-ci se traduit par la mise en place d'un processus de surveillance permanent et de pilotage du contrôle interne qui doit être doublé de la réalisation d'évaluations ponctuelles portant sur l'efficacité et l'efficience du contrôle interne.

Tous les acteurs de l'entreprise sont impliqués dans le système de contrôle interne :

- Les organes de surveillance : comités exécutifs, de direction, des risques et d'audit ;
- Les organes exécutifs : la direction générale, les directeurs et tous les autres agents ;
- Les commissaires aux comptes ;
- Les organes de régulations.

Cette organisation, selon les composantes contrôle interne, associant tous les acteurs permet de clarifier les rôles et les responsabilités, de connaître et maîtriser les processus d'atteinte des objectifs et de fluidifier les flux d'informations entre les parties. Finalement, la prise de décision est éclairée et rendue fiable et sûre, participant ainsi à une bonne gouvernance.

Figure 3 : Modèle des trois lignes de maîtrises : fonctions participant au système de maîtrise globale des risques



Source : Institute of internal Auditors (s.d), traduit en français par l'Institut des auditeurs et des contrôleurs internes (IFACI)

5.5.2.1. La mise en place du processus de contrôle interne ou de la maîtrise du risque

Un système de contrôle interne ou de maîtrise des risques s'articule autour des critères relatifs à l'organisation, à la documentation et à la traçabilité. Le développement dudit système doit s'appuyer sur un processus continu intégrant tous les processus et activités notamment :

5.5.2.1.1. Les objectifs et leur déclinaison opérationnelle

Un système de contrôle interne comprend des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels. Ceux-ci doivent être significatifs, compréhensibles, par tous et mesurables. La somme de ces objectifs doit être cohérente avec les missions de l'entité et sa vision afin d'en garantir l'alignement stratégique. La déclinaison des objectifs au sein de l'entreprise fournit le cadre de travail de chacun des acteurs.

5.5.2.1.2. L'environnement de contrôle

La pertinence d'un système de contrôle interne repose sur la mise en place d'une culture de l'entreprise, sur les valeurs prônées au sein de celle-ci et sur tous les éléments qui influencent le comportement du personnel au quotidien. Les éléments qui participent à l'approbation des valeurs de l'entité doivent être formalisés et faire l'objet d'actions de sensibilisation, de formation et de communication interne, notamment à l'attention des nouveaux arrivant.

5.5.2.1.3. L'organisation

L'établissement d'une cartographie des processus et la modélisation de chacun d'eux, est une étape d'analyse nécessaire à la mise en place d'un contrôle interne global qui ne peut aboutir que grâce à la mobilisation de tous les échelons de responsabilité de l'entité. Pour la mener à bien, la SCG-Ré a une vision claire de son intervention et connaît en détail les processus, activités et fonctions permettant la mise en œuvre de sa politique générale. La cartographie des processus doit notamment faire apparaître toutes les relations matricielles à l'œuvre dans l'entreprise (relation hiérarchique, relation fonctionnelle, relation contractuelle...). Elle permet également l'identification des instances gouvernantes internes chargées de la surveillance générale de l'entité.

5.5.2.1.4. L'évaluation des risques

La démarche d'évaluation des risques de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance consiste à identifier les risques généraux ou stratégiques pouvant servir de facteur commun (catégories de risques) afin de faciliter l'identification des risques opérationnels retracés dans les référentiels de contrôle interne. Pour chaque objectif identifié, plusieurs risques peuvent être identifiés. Le moyen le plus adéquat pour procéder à l'identification des risques associés à chaque objectif est d'utiliser une cartographie des risques de l'entreprise, développée par un Risk Manager. Les résultats de l'analyse des risques donnent une vision des différents niveaux de risques. Ces résultats alimentent la cartographie des risques et apparaissent par conséquent à travers la phase de traitement dans les systèmes de contrôle interne de chaque processus et activité.

5.5.2.1.5. La cartographie de risques

La cartographie permet d'afficher le positionnement des risques selon différents axes, tels que l'importance potentielle, la probabilité de survenance ou le niveau actuel de maîtrise des risques. L'établissement de la cartographie des risques au sein de la SCG-Ré répond à différentes finalités, parmi lesquelles :

- Aider le Management dans l'élaboration de son plan stratégique et sa prise de décisions. Il s'agit alors d'un outil de pilotage interne ;
- Communiquer aux organes de surveillance de l'entité des informations sur la maîtrise des risques. Conformément aux bonnes pratiques recommandées, il revient au comité des risques et/ou le comité d'audit d'examiner les risques significatifs et leur couverture ;
- Orienter le plan d'audit interne en mettant en lumière les processus et activités où se concentrent les risques majeurs ;
- Améliorer ou développer une culture de gestion des risques dans l'entité, notamment par la mise en place de la démarche d'auto-évaluation.

5.5.2.1.6. Les référentiels de contrôle interne

Les référentiels de contrôle interne sont des outils permettant aux responsables opérationnels et aux collaborateurs de la SCG-Ré de conduire leurs opérations de manière efficace et s'assurer de la maîtrise de leurs activités. Ils sont centralisés dans un lieu unique permettant de garantir l'homogénéité des méthodes, outils et documents produits, mais également de faciliter l'accès à ces référentiels par les fonctions de pilotage tels que l'audit interne, la qualité et le contrôle de gestion.

5.5.2.1.7. Le système d'information

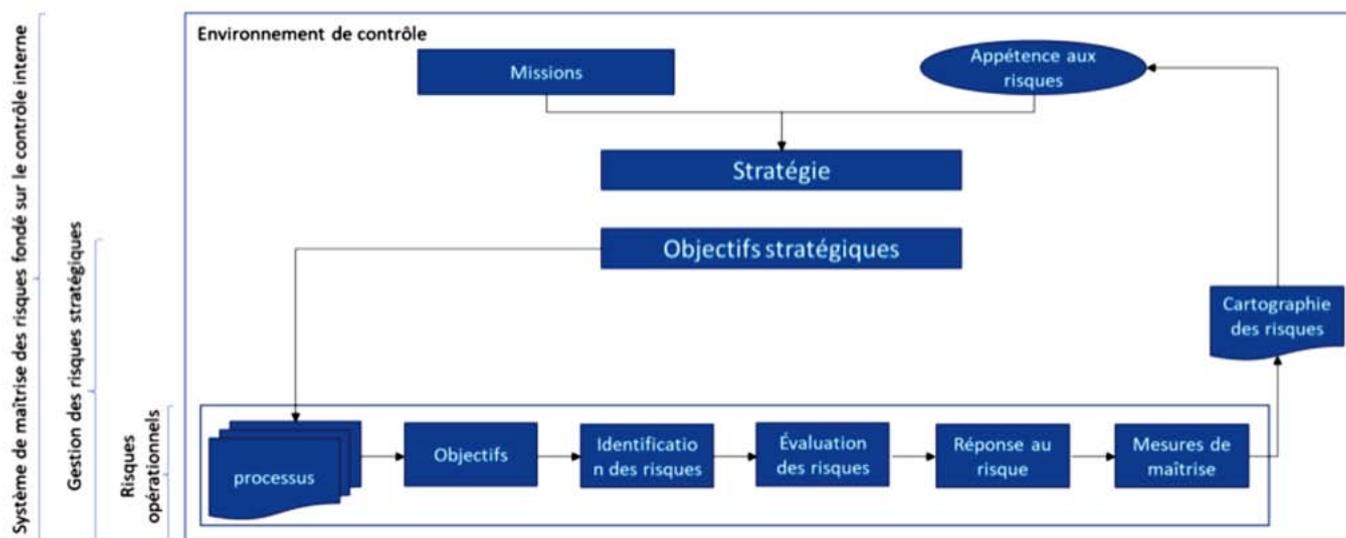
Le système d'information représente tous les moyens de communication existants au sein de l'entité, y compris les systèmes informatiques. L'ensemble de ces moyens, informatiques ou non, participe aux échanges et à la diffusion de l'information nécessaire à la conduite et au pilotage des opérations. La surveillance du contrôle interne passe par la mise sur pied d'un dispositif d'auto-évaluation pour chaque processus et activité, placé sous la responsabilité d'un manager opérationnel.

La notion de surveillance est souvent présente dans toutes les actions de supervision réalisées par l'encadrement, à partir de listes de points clé à vérifier. Toutes les informations issues de la surveillance permanente du système sont consolidées dans un tableau de bord du contrôle interne, au regard des objectifs de l'entreprise. Cela permet de suivre, via une série d'indicateurs, le niveau de diffusion du contrôle interne au sein de l'entité, les incidents et risques détectés, les défaillances du système, le niveau de maturité des contrôles, l'état d'avancement des plans d'action. En concertation avec le contrôle de gestion, certains indicateurs de ce suivi pourront intégrer le tableau de bord de la Direction.

En définitive, le système de contrôle interne ou de maîtrise des risques constitue un système global de gestion des risques à l'échelle d'une entreprise.

La stratégie, les objectifs et les activités de contrôle des opérations y sont intégrés. Les démarches de contrôle interne et de gestion des risques contribuent pleinement au pilotage des politiques publiques menées et, le cas échéant, permet d'amener l'entreprise à adapter ses orientations stratégiques dans le but de réduire son exposition aux risques majeurs. La mise en place d'un système de contrôle interne favorise l'exercice de la responsabilité par la sécurisation des procédures, par l'optimisation des contrôles et en fournissant un éclairage dynamique sur la conduite des opérations.

Figure 4 : Processus de maîtrise des risques



Source : SCG-Ré

5.6. Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne concerne toutes les parties (interne et externe) de l'entreprise, des organes de gouvernance à l'ensemble de ses collaborateurs.

5.6.1. Le Conseil d'Administration

La Direction Générale rend compte au Conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne. Le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder par la suite aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait approprié en la matière.

Le comité d'audit devrait effectuer une surveillance attentive et régulière du dispositif de contrôle interne. Le comité d'audit peut entendre le responsable de l'audit interne, donner son avis sur l'organisation de son service et être informé de son travail.

5.6.2. La Direction Générale

La Direction Générale est chargée de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif le mieux adapté à la situation et à l'activité de la société. Pour ce faire, il se tient régulièrement informé des dysfonctionnements, des insuffisances et des difficultés d'application, voire des excès et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

5.6.3. L'audit interne

Le service d'audit interne a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes les préconisations pour améliorer, dans le champ couvert par ses missions.

Il sensibilise et forme habituellement l'encadrement au contrôle interne, mais n'est pas directement impliqué dans la mise en place et la mise en œuvre quotidienne du dispositif.

Le responsable de l'audit interne rend compte à la Direction Générale, aux organes sociaux des principaux résultats de la surveillance exercée.

5.6.4. Le personnel de la société

Tous les collaborateurs de la SCG-Ré devraient prendre connaissance de l'information nécessaire pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

5.6.5. Les parties prenantes externes à la société

Les parties prenantes externes qui agissent en qualité d'acteurs du contrôle interne au sein de la SCG-Ré sont :

- Le Régulateur CIMA : qui a parmi son vaste champ d'intervention des activités couvrant notamment la compétence juridictionnelle, le contrôle de la conformité ;
- Le Commissariat aux Comptes : qui est chargé de certifier la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes ;
- La Cour des Comptes : pour l'activité de Cession Légale gérée pour le compte de l'Etat Gabonais.

5.7. Moyens matériels

De sa création, jusqu'à nos jours et compte tenu de son activité, la SCG-Ré ne dispose que d'un ensemble d'immobilisations incorporelles notamment : les brevets, licences et logiciels, ce qui traduit une quasi-non-existence d'immobilisations corporelles au sein de ses actifs.

Tableau 28 : Etat de l'actif immobilisé en 2021

Actifs en 2021	Montant (en FCFA)
Immobilisations corporelles	458 384 807
Matériel	174 911 597
Matériel de transport	90 493 767
Installations et agencements	192 979 443
Immobilisations incorporelles	4 005 611
Brevets, licences, logiciels	4 005 611
Immobilisations en cours	-
Autres valeurs immobilisées	13 197 625 761
Dépôt espèces auprès des cédantes	8 802 572 896
Titres de participations	807 000 000
Valeurs mobilières de placement	3 414 107 457
Prêts	129 361 129
Dépôts et cautionnements	44 584 279
Actif Immobilisé	13 660 016 179

Source : SCG-Ré

5.8. Ressources humaines

L'ambition de la SCG-Ré est de renforcer son positionnement stratégique en qualité de premier Réassureur de l'Afrique Centrale et par conséquent d'intégrer le cercle fermé des réassureurs de référence du Continent ; l'objectif étant de contribuer à l'intégration et au développement du continent africain. Le capital humain reste l'un des axes stratégiques majeurs en vue de la réalisation de cet objectif. C'est dans ce sens que la Direction Générale de la SCG-Ré a mis sur pied une politique sociale qui vise à améliorer les conditions de vie et de travail du personnel, afin qu'il soit plus performant et motivé.

5.8.1. Avantages Sociaux

Les employés de la SCG-Ré bénéficient des acquis et avantages sociaux, qui sont une rémunération facultative additionnelle, non-salariale, offerte aux employés en plus de leurs traitements contractuels. Ces avantages prennent les formes suivantes :

5.8.1.1. Formation

En fonction de ses besoins, la SCG-Ré encourage son personnel à se former dans les métiers du secteur, en complément de leur formation.

Cette formation est prise en charge par le salarié et la SCG-Ré, sous réserve de la signature d'une convention obligeant le salarié, dans la limite légale, à travailler pour la SCG-Ré après sa formation.

D'autre part, les employés de la SCG-Ré bénéficient chaque année de programmes de formation interne offerts par l'entreprise. Ces programmes sont animés par des cabinets de formations ayant une certaine renommée.

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des formations effectuées par les employés de la SCG-Ré de la 2018 à 2021.

Tableau 29 : Formation du capital humain

Année	Effectif formé	Domaines	Cabinets de formations
2018	14	- Assurance et réassurance - Comptabilité Technique - Comptabilité & Finances - Ressources Humaines - Moyens Généraux - Qualité Hygiène Sécurité Environnement	
2019	13	- Management - Comptabilité Technique - Comptabilité & Finances - Ressources Humaines - Assurance et Réassurance	- PWC - AGACI-GIFM - Osmose - Format Plus
2020	4	- Risk Management - Comptabilité & Finances - Audit et Contrôle Interne - Ressources Humaines	- I.S.M-Cameroun - SASI
2021	7	- Administration - Comptabilité & Finances - Audit et Contrôle Interne - Archivage - Moyens Généraux	

Source : SCG-Ré

5.8.1.2. Assurances & Retraite Complémentaire

La SCG-Ré, au regard de la Loi n° 28/2016 portant Code de Protection Sociale affine tous ses employés au régime de sécurité sociale du Gabon géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Le personnel sous Contrat (CDD et CDI) de la SCG-Ré bénéficie d'une assurance maladie qui vient en complément du régime d'assurance maladie mis en place par l'Etat et géré par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS). En cas de maladie grave, ne pouvant être soignée sur le territoire national, la SCG-Ré via l'assurance maladie prend en charge l'évacuation sanitaire de ses employés ainsi que les frais inhérents à ce déplacement.

Une assurance retraite complémentaire est souscrite par la SCG-Ré au profit de son personnel en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

En cas de décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive, la SCG-Ré a souscrit à une assurance prévoyance au profit de ses salariés. Dans le même sens, une assurance pour assistance funéraire au profit des salariés en CDI et leurs ayant-droits (conjoint, enfants et ascendants).

Pour bénéficier de ses avantages et acquis sociaux, les employés de la SCG-Ré doivent remplir un certain nombre de conditions définies dans le guide du personnel à cet effet.

5.8.1.3. Avances et Prêts

Les salariés de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance peuvent aussi bénéficier dans le cadre des dispositions salariales, des avances (exceptionnelles ou pas) et des prêts.

Ces derniers sont accordés à des salariés remplissant un certain nombre de critères (notamment disposer d'un Contrat à Durée Indéterminée) et d'une durée maximale de 48 mois.

5.8.1.4. Prime de Résultat et de Bilan

Afin de motiver et d'encourager son personnel à œuvrer pour la bonne santé financière de l'entreprise, le Conseil d'Administration de la SCG-Ré, sur présentation du Comité de Ressources Humaines et Rémunérations, a validé en 2014 le principe de reverser aux employés une prime de Bilan ou de Résultat.

Cette prime est reversée après chaque exercice financier positif, et son montant global est arrêté par le Conseil d'Administration sur présentation de la Direction Générale, en fonction des résultats de la SCG-Ré.

Elle est reversée aux employés selon les critères de la Performance, du Professionnalisme et de la Présence incluant la Discipline.

5.8.1.5. Mutuelle du Personnel

Sur décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2016, il a été créé une Mutuelle du Personnel de la SCG-Ré. La Mutuelle du personnel de la SCG-Ré se veut être un cadre de la solidarité entre les salariés et se propose ainsi, au moyen des contributions de ses membres, des subventions de la Direction Générale, des revenus d'activités et de dons, dans l'intérêt de ceux-ci, de mener des actions, de solidarité et d'entraide, afin de contribuer à l'épanouissement culturel, intellectuel et physique de ses membres ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de vie au sein de l'entreprise.

A cet effet, la SCG-Ré a mis en place en 2016 une dotation de vingt-cinq millions (25 000 000) Francs CFA destinée à :

- La gestion de la caisse d'entraide ;
- La gestion de la cafétéria ;
- L'organisation d'activités Socio-Culturelles et sportives ;
- La mise en place d'activités génératrices de revenus ;
- Toutes actions pouvant permettre à la Mutuelle interne dénommée « Lé » d'atteindre ses objectifs.

En plus des avantages suscités, la SCG-Ré dans sa politique sociale, prend à cœur d'assister ses employés dans leurs événements de vie en mettant en place différents types de primes comme :

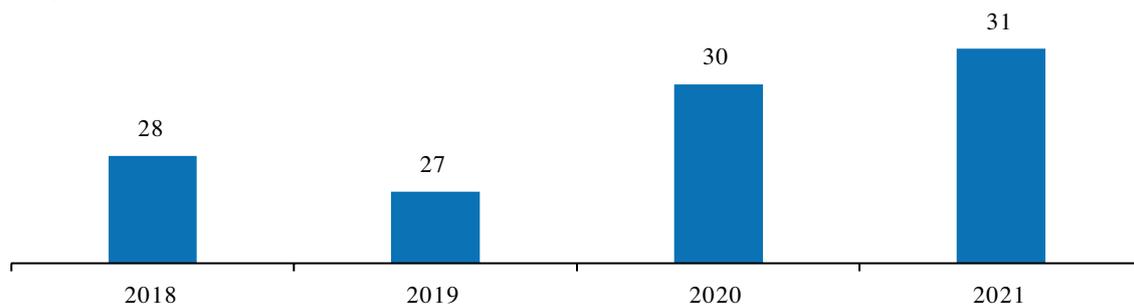
- La prime rentrée scolaire : qui est versée la deuxième quinzaine du mois d'août pour chaque enfant d'employé de la SCG-Ré qui a entre 2 ans et 21 ans. L'attribution de ladite prime est limitée à 6 enfants par employé ;
- La prime de Noël : une indemnité forfaitaire de l'Arbre de Noël est versée aux salariés pour chaque enfant âgé de 0 à 16 ans ;
- La prime de Naissance : une enveloppe est attribuée pour soutenir l'employé lors d'une nouvelle naissance ;
- La prime Médaille du Travail.

5.8.2. Structure de l'effectif

5.8.2.1. Evolution de l'effectif de la SCG-Ré

L'évolution de l'effectif de la SCG-Ré sur les quatre dernières années se présente comme suit :

Graphe 1 : Evolution de l'effectif de la SCG-Ré



Source : SCG-Ré

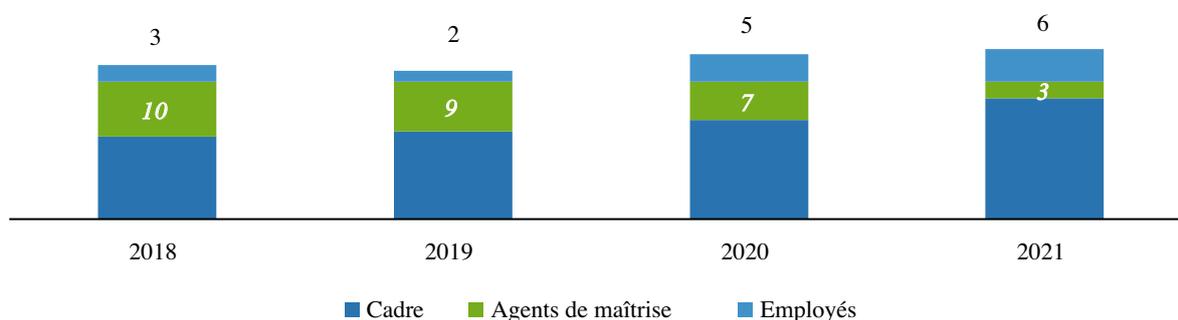
Entre 2018 et 2021, l'effectif global moyen de la SCG-Ré s'élève à 29 collaborateurs. Au cours de cette période, la SCG-Ré présente un effectif quasi-stable marqué par quelques départs et arrivés. La SCG-Ré est une entité n'ayant pas pour vocation d'avoir un effectif pléthorique compte tenu de son activité.

5.8.2.2. Répartition par classe d'échelle

Compte tenu de la nature des activités de la SCG-Ré, l'effectif est composé principalement de la catégorie Cadres qui représente en moyenne de 69,5% des salariés de la société.

La répartition de l'effectif de la SCG-Ré de 2018 à 2021 se présente comme suit :

Graphe 2 : Capital humain de la SCG-Ré par Catégories



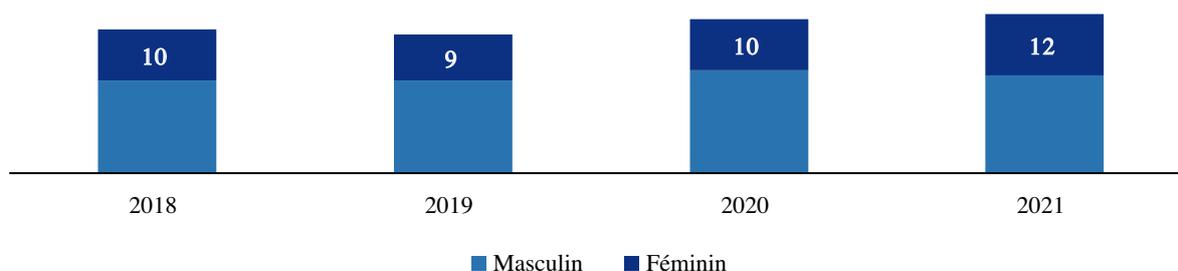
Source : SCG-Ré

Au cours de la période 2018 - 2021, les cadres et les agents de maîtrise représentent respectivement en moyenne 60.9 % et 25.5 % de l'effectif total.

5.8.2.3. Répartition par genre

La répartition de l'effectif de la SCG-Ré par genre de 2018 à 2021 se présente comme suit :

Graphe 3 : Classification de la SCG-Ré par Genre



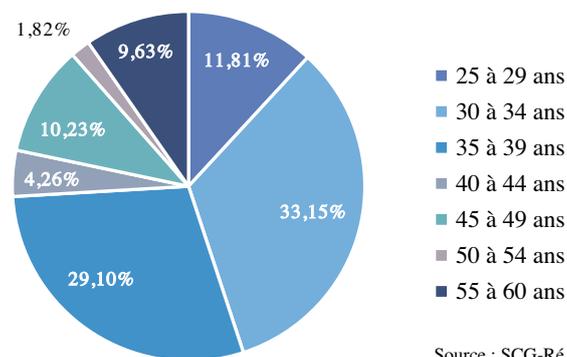
Source : SCG-Ré

L'effectif de la SCG-Ré est majoritairement masculin, les hommes représentent en moyenne 64,7 % au cours de la période 2018 - 2021. Cette tendance traduit la volonté de la SCG-Ré de vouloir atteindre une parité Homme – Femmes dans les années à venir.

5.8.3. Répartition de l'effectif par tranche d'âge et ancienneté

5.8.3.1. Répartition par tranche d'âge

Graphe 4 : Classification de l'effectif de la SCG-Ré par tranche d'âge



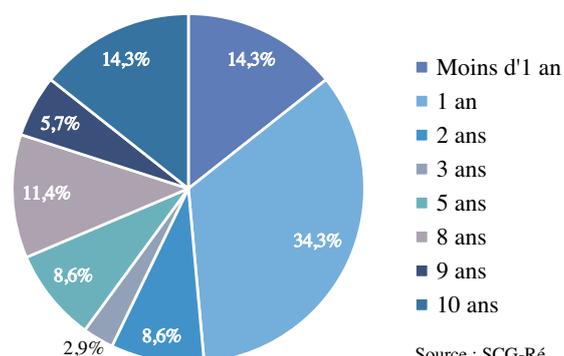
Source : SCG-Ré

Au cours de la période 2018 - 2021, près de 33% des salariés de la SCG-Ré ont entre 30 et 34 ans et 29% entre 35 et 39 ans.

Cette répartition montre que l'effectif se base sur un personnel relativement jeune bénéficiant de l'expérience d'anciens.

5.8.3.2. Répartition par ancienneté

Graphe 5 : Classification de l'effectif de la SCG-Ré par ancienneté



Source : SCG-Ré

La répartition de l'effectif par ancienneté montre qu'une part relativement importante des salariés bénéficie d'une ancienneté inférieure à 5 ans. Ceci s'explique par la création de l'entreprise qui a eu lieu en 2012.

6. Le Marché de l'assurance et de la réassurance



6.1. Généralités sur le marché de l'assurance

6.1.1. L'assurance

6.1.1.1. Définitions et description

L'Assurance est définie comme la technique de transfert des conséquences financières de l'occurrence d'un événement appelé « risque ». Ce transfert s'opère moyennant le paiement d'une prime de l'assuré à l'assureur, qui lui promet le versement d'une prestation, en cas de réalisation de ce risque. L'acceptation et l'appréciation de ces risques par l'assureur se basent sur son expérience et son savoir-faire, sur la mutualisation et sur l'utilisation des techniques statistiques et probabilistes.

L'activité d'assurance repose ainsi sur le principe de collecte de primes auprès des assurés au cours d'une période (généralement annuelle), qui serviront à indemniser ceux qui subiront un sinistre au cours de la même période : C'est le principe de la mutualisation des risques.

6.1.1.2. Les Principaux acteurs d'une opération d'assurance

On peut distinguer cinq principaux acteurs dans la réalisation d'une opération d'assurance à savoir :

- **L'assuré** : constitue la personne sur laquelle repose le risque, c'est-à-dire celle dont les biens, les actes, la vie sont garantis contre les différents risques moyennant le versement d'une certaine somme (prime ou cotisation). L'assuré n'est pas obligatoirement le souscripteur du contrat ni le bénéficiaire, ni celui qui paye la prime ;
- **Le souscripteur** : est la personne physique (par exemple le chef de la famille pour le compte de ses enfants, le transporteur pour le compte de ses clients...) ou morale (la banque pour le compte de ses emprunteurs, l'entreprise pour le compte de ses salariés, une société pour le compte de ses filiales ...) qui contracte avec l'assureur en lui payant la prime ;
- **Le bénéficiaire** : personne physique ou morale qui recevra les prestations promises par l'assureur en cas de réalisation du risque prévu au contrat d'assurance ;
- **Le tiers** : toute personne étrangère au contrat, mais qui peut revendiquer le bénéfice (comme les bénéficiaires d'une assurance décès, les victimes en assurance de responsabilité...) ;
- **L'assureur** : il s'agit de celui qui est contraint de payer l'indemnité prévue en cas de réalisation du risque assuré, il est généralement une société commerciale ou une mutuelle. L'assureur doit être présent avant, pendant et après la souscription du contrat.

6.1.1.3. Les éléments d'une opération d'assurance

On distingue quatre éléments dans une opération d'assurance :

- **Le risque** : est selon le jargon assurantiel, l'objet de l'assurance, la probabilité qu'un dommage ou un accident survienne. C'est contre cette probabilité que le particulier ou le professionnel souhaite s'assurer. Mais tous les risques ne sont pas assurables, en effet, seuls les risques remplissant un certain nombre de critères (futur, incertain, indépendant de la volonté de l'assuré...) sont dits « assurables » ;
- **La prime ou cotisation** : est le prix de l'assurance, c'est-à-dire la somme payée par l'assuré en contrepartie des garanties accordées par l'assureur. Les deux termes ont la même signification, mais le mot prime renvoie aux sociétés par actions alors que le terme cotisation est utilisé dans les mutuelles.
- **La prestation de l'assureur** : il s'agit de l'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque

qui consiste à verser (payer) une somme requise arrêtée au début du contrat. La somme à verser sera destinée soit au souscripteur et assuré (assurance incendie), soit à un tiers (assurance responsabilité), ou alors à un bénéficiaire (assurance-vie) ;

• **La compensation au sien de la mutualité** : Chaque souscripteur verse une cotisation sans savoir s'il en bénéficiera ou pas, mais c'est grâce à ses versements et à ceux des autres souscripteurs que l'assureur pourra indemniser ceux qui auront été sinistrés. L'ensemble des personnes assurées contre un même risque et qui cotisent mutuellement pour faire face à ses conséquences, constitue une mutualité.

6.1.1.4. Typologies

L'activité d'assurance est régie par deux grands principes, à savoir :

- **Le principe « indemnitaire »** : qui est appliqué pour les assurances gérées en répartition et renvoie ainsi à l'assurance dommage (Assurance « Non-vie ») ;
- **Le principe « forfaitaire »** : appliqué aux assurances gérées en capitalisation, ce qui renvoie ainsi à l'assurance de personne (Assurance « Vie »).

6.1.2. La réassurance

Lorsque le risque à assurer s'avère très important, dont le coût en cas de sinistre, ne pourrait être compensé par les primes encaissées, l'assureur procède à sa division. Pour ce faire, les compagnies d'assurance ont recours à deux techniques de division (ou de répartition) du risque : la coassurance et la réassurance. Ces deux techniques sont indispensables et peuvent être mises en œuvre en même temps.

A la différence de la coassurance qui consiste en un partage proportionnel d'un même risque entre plusieurs acteurs, la réassurance est une opération par laquelle une société d'assurance (la cédante) s'assure elle-même auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour tout ou une partie des risques qu'elle a pris en charge. Il s'agit bien dans ce cas de « l'assurance de l'assurance » ou « une assurance au second degré ». En matière de réassurance, l'assureur reste le seul responsable vis-à-vis de l'assuré.

Il existe aussi la réassurance des compagnies de réassurance (réassurance de second degré). Ici, la société de réassurance s'assure auprès d'une autre compagnie de réassurance (rétrocessionnaire).

L'objet de la réassurance est la diminution des aléas dans les résultats de la cédante, et la limitation de son risque de perte, car les événements prévus ne se réalisent pas toujours selon les lois établies, et l'assureur reste donc exposé aux variations dues au hasard. En plus de cet objet principal de la réassurance, d'autres motivations, non moins importantes, justifient l'opération de réassurance :

- **L'augmentation de la capacité de souscription** : la réassurance permet à l'assureur de souscrire des risques aux montants supérieurs à sa capacité propre ;
- **Le financement des activités de la cédante** : du fait des avances sur sinistre et des dépôts constitués, la réassurance contribue à renforcer la trésorerie de la cédante ;
- **L'homogénéisation du portefeuille de la cédante** : la cession en réassurance sur les capitaux importants permet de ramener la part conservée par la cédante au même niveau que l'ensemble des autres souscriptions ;
- **La dispersion** : la réassurance, du fait de son activité internationale permet la répartition des risques ;
- **La sécurité** : sur le plan commercial, la réassurance a l'avantage sur la coassurance d'être invisible aux yeux du client et de ne pas poser de problème de concurrence ;
- **L'assistance technique offerte aux cédantes par le réassureur** : le réassureur étant donné que sa position est à la fois à l'écoute de toutes les cédantes d'un même marché et des cédantes de plusieurs marchés.

6.1.2.1. Les formes de réassurance

Lorsqu'une compagnie d'assurance décide de se réassurer, elle a le choix entre deux types de réassurance que sont la réassurance proportionnelle et la réassurance non-proportionnelle.

6.1.2.1.1. La réassurance proportionnelle

En réassurance proportionnelle, le réassureur reçoit une proportion de la prime et s'engage à participer pour cette même proportion au paiement de la prestation garantie en cas de réalisation du risque. Il existe deux types de réassurance proportionnelle :

- **La Quote-part** : la totalité des affaires entrant dans le champ d'application de la réassurance est cédée par l'assureur au réassureur selon la quote-part fixée (dit taux de cession) et dans la limite de l'engagement maximum du réassureur défini. Le réassureur participe aux paiements des capitaux garantis dans la même quotité en cas de réalisation des risques couverts ;
- **L'Excédent de Plein** : dans ce type de réassurance, la cédante définit un montant appelé « Plein de conservation » ou « Rétention » qui correspond à son engagement sur chaque affaire. Tous les assurés dont les capitaux garantis cumulés dépassent ce « Plein de conservation » sont cédés en Réassurance pour la part du capital assuré dépassant ce plein. La part cédée en réassurance s'appelle l'Excédent de Plein. L'engagement maximum du réassureur est en général égal à un multiple du plein de conservation. La somme du plein de conservation et de l'engagement maximum du réassureur donne le « Plein de souscription ».

6.1.2.1.2. La réassurance non-proportionnelle

En réassurance non-proportionnelle, le réassureur s'engage à prendre en charge la part des sinistres au-delà d'un seuil à la charge de la cédante appelé « Priorité » ou « Franchise ». Ici, la prime de réassurance n'a pas de rapport avec la prime perçue par la cédante sur chaque police. On distingue trois types de couverture non-proportionnelle :

- **L'Excédent de Sinistre ou XS par tête** : dans ce type de réassurance, l'assureur détermine son engagement sur tout sinistre frappant une tête assurée, appelé «Franchise» ou «Priorité». Le réassureur intervient pour la part de tout sinistre par tête dépassant cette franchise ou priorité, et qui est appelée Portée par tête ;
- **L'Excédent de Sinistre Catastrophique ou XS Catastrophe** : ce type de réassurance couvre les événements, qui sont définis comme des sinistres entraînant un nombre déterminé de victimes décédées ou invalides. L'intervention du réassureur se situe au-delà d'une priorité ou franchise par événement ;
- **L'Excédent de Perte ou Stop-Loss (SL)** : dans ce type de réassurance, l'assureur détermine sa conservation en fonction d'un rapport sinistres sur primes de l'année considérée, qui constitue sa priorité ou franchise (exprimée donc en pourcentage). L'intervention du réassureur se situe au-delà de cette franchise jusqu'à un niveau de rapport sinistres sur primes prédéterminé : c'est la portée (exprimée également en pourcentage).

6.1.2.2. Différents modes de cession de risque en réassurance

Les différents types de réassurance décrits ci-dessus peuvent se faire selon trois modes :

- **Les Cessions Obligatoires** : la compagnie d'assurance est obligée d'effectuer les cessions de toutes les affaires entrant dans le champ d'application de la réassurance, et le réassureur est obligé de les accepter ;
- **Les Cessions Facultatives - Obligatoires** : la compagnie d'assurance a le choix de céder des polices au réassureur de son choix, mais celui-ci est obligé d'accepter cette cession dès le moment où elle rentre dans le champ d'application de la réassurance ;

• **Les Cessions Facultatives** : la compagnie d'assurance et le réassureur ne sont pas liés par une obligation quelconque. La compagnie d'assurance a la possibilité de proposer la cession au réassureur de son choix, et celui-ci est libre d'accepter ou de refuser cette cession.

Sans être véritablement un mode de cession, les Cessions Légales sont des cessions obligatoires définies par une législation nationale ou sous-régionale et commandant aux compagnies de céder obligatoirement des affaires à un ou plusieurs réassureurs bénéficiaires.

On distingue différents types de cessions légales à savoir :

- **Les cessions légales au premier franc** : les cessions portent sur les primes originales émises par les compagnies concernées. Elles obligent ainsi, toutes ces compagnies à céder une partie de toutes les affaires souscrites dans une branche donnée, à un réassureur défini. Elles sont dites au « premier franc », car elles portent directement sur la totalité des primes émises à l'origine ;
- **Les cessions légales sur traité** : les compagnies concernées ont obligation de céder une part de leurs traités au réassureur indiqué. (cas de la CICA-Ré).
- **Les cessions légales sur facultatives** : ces cessions portent sur les primes cédées en réassurance facultative.

6.1.3. Autres notions importantes en assurance

Tableau 30 : Notions importantes

Notion	Définition ou description
Acceptation (Vie ou Non-vie)	Prise en charge d'un risque des assurances (Vie ou Non-vie) par le réassureur.
Capacité de souscription	Montant maximal d'assurance ou de réassurance disponible pour couvrir des risques au niveau d'une entreprise ou d'un marché en général. Pour un assureur, la capacité est généralement fonction des capitaux propres, du chiffre d'affaires, et des moyens complémentaires obtenus par la réassurance.
Commission	Rémunération attribuée à l'intermédiaire d'assurances.
Courtier	Personne physique ou morale inscrite en cette qualité au registre du commerce, le courtier exerce son activité en dehors de tout lien d'exclusivité contractuelle avec une ou plusieurs entreprises d'assurances.
Indemnité	Somme versée pour réparer le préjudice subi par l'assuré ou la victime.
Primes acquises	Primes pour le montant d'assurance qui a été utilisé. Il s'agit de la partie expirée d'une prime.
Primes acquises et non émises (PANE)	Primes rattachées à l'exercice considéré et qui ne seront émises qu'au cours des exercices suivants.
Prime d'assurance	Somme due par le souscripteur d'un contrat d'assurance en contrepartie des garanties accordées par l'assureur.
Primes émises	Primes comptabilisées en chiffre d'affaires (compte de produits) en contrepartie d'une garantie donnée et pour une période de couverture donnée.
Provisions techniques	Réserves constituées par l'entreprise d'assurance et de réassurance pour faire face à ses engagements envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance.
Provision pour primes non acquises	La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime.
Provisions pour sinistres à payer	Valeur estimative des dépenses nécessaires au règlement des sinistres survenus et non payés.
Traité	Le Traité de Réassurance est un contrat par lequel un assureur et un réassureur s'engagent mutuellement. Il est généralement conclu entre une Cédante et plusieurs Réassureurs et est établi par l'un des réassureurs appelé le Leader ou l'Apériteur. Ce qui permet ainsi de disperser le risque entre les différents réassureurs.

Source : ABS

6.2. Marché de l'assurance et de la réassurance de la zone CIMA

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) est un Organisme communautaire, objet du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des Assurances dans les Etats Africains. La CIMA est née le 10 juillet 1992 à Yaoundé (République du Cameroun), de la volonté des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) de créer un cadre devant contribuer efficacement à l'essor des marchés locaux de l'assurances à travers une politique d'harmonisation et d'unification des dispositions législatives et réglementaires.

6.2.1. Cadre réglementaire et institutionnel de la CIMA

La CIMA, dont le siège social se trouve à Libreville (Gabon), regroupe aujourd'hui 14 pays africains à savoir : le Bénin, le Burkina, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Le traité CIMA adopte ainsi un code des assurances unique pour ces 14 pays, englobant les règles du contrat d'assurance et les règles applicables aux acteurs : assureurs, réassureurs, intermédiaires d'assurance. Il institue aussi un contrôle régional des assureurs et réassureurs des pays membres, confié à des commissaires-contrôleurs (sans quota de nationalité).

6.2.1.1. Les principaux organes de la CIMA

La CIMA est constituée de trois (3) principaux organes à savoir : le Conseil des Ministres des Assurances (CMA), la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) et le Secrétariat Général.

- **Le Conseil des Ministres des assurances (CMA) :** Organe directeur de la CIMA, il est l'instance suprême de décision et assure la réalisation des objectifs du Traité. Il nomme les membres de la CRCA ainsi que les responsables du Secrétariat Général de la CIMA ;
- **La Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) :** La Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), est l'organe régulateur de la Conférence. Elle est chargée du contrôle des sociétés, elle assure la surveillance générale et concourt à l'organisation des marchés nationaux d'assurances, donne son avis sur les demandes d'agrément des sociétés, veille au respect des dispositions du code et possède des pouvoirs de sanction qui vont de l'avertissement au retrait d'agrément ;
- **Le Secrétariat Général :** Placé sous l'autorité d'un Secrétaire Général assisté de deux Secrétaires Généraux Adjoins, le Secrétariat Général est l'organe permanent de la Conférence. A ce titre, il assure la préparation, l'organisation, l'exécution et le suivi des travaux du Conseil des Ministres, du Comité des Experts et de la CRCA. Il exécute toutes les missions que lui confie le Président du Conseil des Ministres des Assurances.

La CIMA compte aussi deux (02) autres institutions autonomes spécialisées respectivement dans les domaines de la formation et de la réassurance. Il s'agit de :

- L'Institut International des Assurances (IIA) dont le siège est à Yaoundé (République du Cameroun) ;
- La Compagnie Commune de Réassurance des Etats membres de la CIMA (CICA-RE) basée à Lomé (République Togolaise).

6.2.1.2. Les missions de la CRCA

La Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) est chargée de veiller à ce que les sociétés soumises à son contrôle respectent les règles de conduite en vigueur, afin d'assurer un traitement conforme à la réglementation, équitable et professionnel des assurés, des bénéficiaires des contrats d'assurance, de capitalisation et des victimes de dommages. La Commission vise également à sensibiliser le grand public quant à l'activité et pratiques en matière d'assurance.

Les missions de protection de la CRCA se déclinent selon les axes suivants :

- Le contrôle des pratiques commerciales des sociétés ;
- La veille sur les contrats, produits, services et campagnes publicitaires ;
- La sensibilisation du grand public.

6.2.1.3. Le cadre réglementaire spécifique à la réassurance du code CIMA

Depuis avril 2015, la code des assurances consacre, dans son livre VIII, une quarantaine d'articles à la réassurance, auxquels sont soumis toutes sociétés de réassurance y compris les succursales et bureaux de représentation ou de liaison basés sur le territoire d'un Etat membre de la CIMA. Les principales dispositions de ce livre portent notamment sur :

- **La forme juridique** : l'article 802 du nouveau texte précise que toute entreprise de réassurance ayant son siège dans un Etat membre doit être constituée sous la forme de société anonyme (SA). Font exception à cette règle, les sociétés de réassurance multilatérales, panafricaines et les mutuelles mentionnées à l'article 330-41 du code ;
- **Le capital social** : Le capital social minimum requis pour une société de réassurance est fixé à 10 milliards FCFA (16,55 millions USD), hors apports en nature.
Les succursales de réassurance, les bureaux de souscription ou de liaison des compagnies dont le siège se trouve hors d'un des Etats membres de la CIMA sont soumis à une garantie financière d'un montant minimum égal à 1 milliard FCFA (1,65 million USD).
- **L'autorité de tutelle** : la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) est l'autorité de tutelle. Elle est chargée de délivrer les agréments aux sociétés de réassurance et d'en encadrer l'activité dans la zone CIMA ;
- **L'agrément** : l'article 804, stipule que l'agrément est accordé sur demande de l'entreprise soit pour des opérations de réassurance « Non-vie », soit pour des opérations « Vie », soit pour l'ensemble de ces opérations ;
- **Les critères d'octroi de l'agrément** : pour délivrer l'agrément prévu à l'article 804, la CRCA vérifie que certaines conditions soient réunies à savoir (moyens techniques et financiers, les Dirigeants et Administrateurs, la répartition du capital et la qualité de l'actionnariat et les moyens humains...) ;
- **Le Commissaire aux comptes** : la commission se réserve le droit d'octroyer, renouveler ou refuser l'agrément au commissaire aux comptes de la compagnie dans un délai de trois mois après la soumission de sa candidature au poste. Les commissaires aux comptes doivent obligatoirement figurer sur une liste d'experts agréés ;
- **Le contrôle financier** : c'est à la CRCA de contrôler les entreprises de réassurance et d'assurer le suivi de leurs états financiers.

6.2.1.4. La cession légale dans la zone CIMA

Il s'agit de l'obligation pour les compagnies concernées de céder une part des primes souscrites ou de leurs traités au réassureur indiqué. C'est le cas de la CICA-Ré sur le marché des pays membres. Ainsi, toute compagnie d'assurance opérant dans un pays membre de la CIMA a l'obligation de lui céder une partie de ses primes ou de ses traités de réassurance.

Les cessions légales dont bénéficient CICA-Ré portent ainsi sur :

- Un taux de cession légale au premier franc de 2,25% sur toutes les affaires directes des sociétés d'assurance. Le taux de cession pour les branches maladie et épargne vie est quant à lui de 5% ;
- Un taux de cession légale de 20% sur tous les traités de réassurance souscrits par les organismes d'assurance à l'exception de ceux pratiquant à titre exclusif les opérations de réassurance ;
- Un taux de cession légale de 10% sur les affaires facultatives. Le taux de cession pour les branches pétrole, gaz et aviation étant quant à lui de 5%.

A cela s'ajoute des cessions légales issues des autres institutions panafricaines dont les Etats de la CIMA sont membres ou à des institutions nationales à savoir :

- **AFRICA Ré** : cession de 5% sur tous les traités de réassurance ;
 - **SCG-Ré** : cession de 15% au premier franc sur les polices « Non-vie » et de 10% sur les polices « Vie ».
- De plus, SCG Ré bénéficie d'une cession légale de 5% sur les traités de réassurance et facultatives ;
- **SEN Ré** : cession de 6,5% au premier franc, à laquelle s'ajoute 15% sur les traités de réassurance des sociétés de droit national et 10% sur les cessions de réassurance facultatives.

6.2.2. Le marché de l'assurance

En 2020, la CIMA totalisait cent-soixante-dix-sept (177) sociétés agréées dont cent-treize (113) sociétés d'assurances non-vie et soixante-quatre (64) sociétés d'assurances-vie et capitalisation.

Entre 2016 et 2020, le marché de la CIMA a été caractérisé principalement par :

- Une croissance des primes d'assurance, et ce malgré la crise ;
- Une forte prépondérance du segment « Non-vie » et ce malgré la croissance du segment « Vie » ;
- Une forte inégalité des différents marchés de la zone ;
- Un accroissement des charges de sinistre et de gestion.

6.2.2.1. La croissance des primes brutes d'assurance

En effet, les primes émises sur le marché de la CIMA sont en nette croissance entre 2016 et 2020. Elles sont passées de 1 100 milliards de FCFA en 2016 à 1 369 milliards de FCFA en 2020, soit un taux de croissance moyen annuel de 5,6% et ce malgré la crise induite par la pandémie de la COVID 19. Sur le courant de la période allant de 2019 à 2020, fortement touchée par la crise, les primes brutes émises avaient progressé de 4,9% en 2020 et de 8,7% en 2019, contre 5,8% en 2018.

En 2020, le volume de primes du marché de la CIMA représentait environ 4% du volume global de primes émises sur le continent largement dominé par l'Afrique du Sud (avec près de 70% des parts de marché). Cette proportion reste très faible malgré la taille géographique du marché.

Le taux de pénétration du marché quant à lui, est resté plutôt stable autour de 1% avec un pic de 1,1% en 2016 et un plancher à 0,9% en 2019. Ce taux de pénétration du marché est bien moins important que celui relevé aussi bien au niveau africain (2,8%) qu'au niveau mondial (6,8%).

Graph 6 : Evolution des primes d'assurances émises en zone CIMA (en MMFCFA) et du taux de pénétration du marché



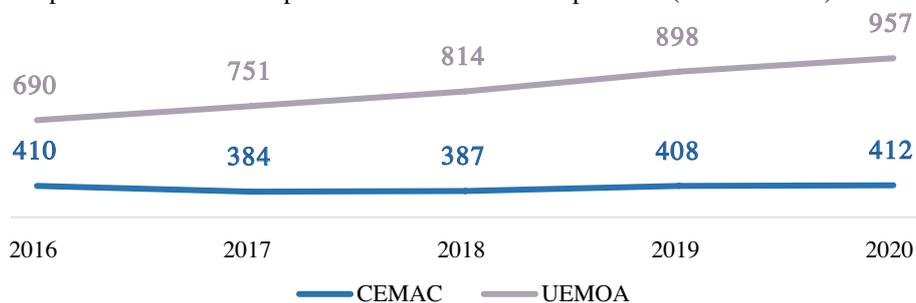
Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020

La densité des primes d'assurance des marchés de la CIMA s'est située à environ 13,5 USD (7 608 FCFA) en moyenne par an entre 2018 et 2020. Elle reste très faible par rapport à la moyenne mondiale sur la même période qui est de 815 USD (460 817 FCFA) et même de celle de l'Afrique qui est de 50,31 USD (28 446 FCFA).

Cette croissance du marché de l'assurance en zone CIMA provient majoritairement de la croissance enregistrée sur le marché UEMOA qui n'a pas cessé de croître depuis 2016, tandis que celui de la zone CEMAC est resté plutôt stable.

En effet, les primes émises en zone UEMOA sont passées de 690 milliards de FCFA en 2016 à 957 milliards de FCFA en 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,5%, contre 0,1% pour la zone CEMAC qui est passée de 410 à 412 milliards de FCFA sur la même période.

Graph 7 : Evolution des primes d'assurance émises par zone (en MMFCFA)



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020

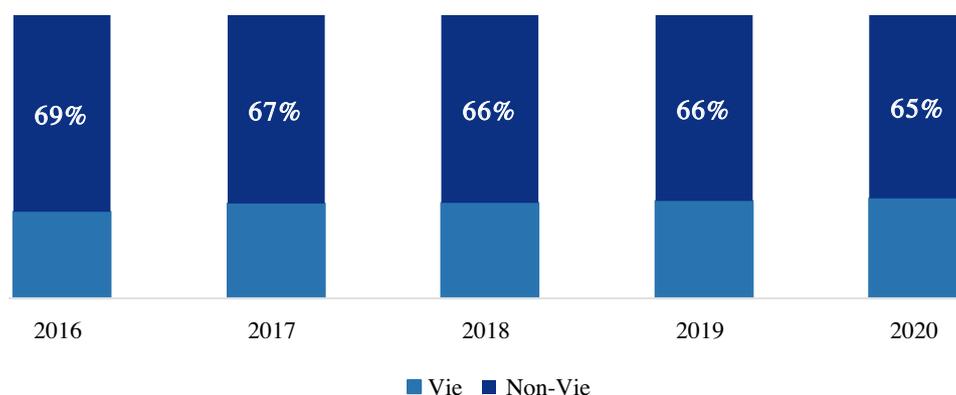
6.2.2.2. La prépondérance du segment « Non-vie »

Contrairement à la structure du marché global africain, les primes du segment « Non-vie » représentent plus de deux tiers des primes globales émises sur le marché de la CIMA. Le volume de primes émises sur le segment « Non-vie » est passé de 764 milliards de FCFA en 2016 à 885 milliards de FCFA en 2020, soit une progression annuelle moyenne de 3,7% entre 2016 et 2020.

Les primes « Vie » ont représenté en moyenne 33% des primes émises dans la zone entre 2016 et 2020. Mais l'on note une croissance plus rapide des primes « Vie » par rapport aux primes « Non-vie » sur la même période. En effet, le volume de primes « Vie » émises est passé de 336 milliards de FCFA en 2016 à 448 milliards de FCFA en 2020, soit une croissance annuelle moyenne de 9,6% (soit 6 points de pourcentage au-dessus de la croissance des primes « Non-vie »).

Cette situation a ainsi permis une hausse de la proportion du segment « Vie » de 4 points par rapport au segment « Non-vie ».

Graph 8 : Evolution de la répartition des primes d'assurance émises

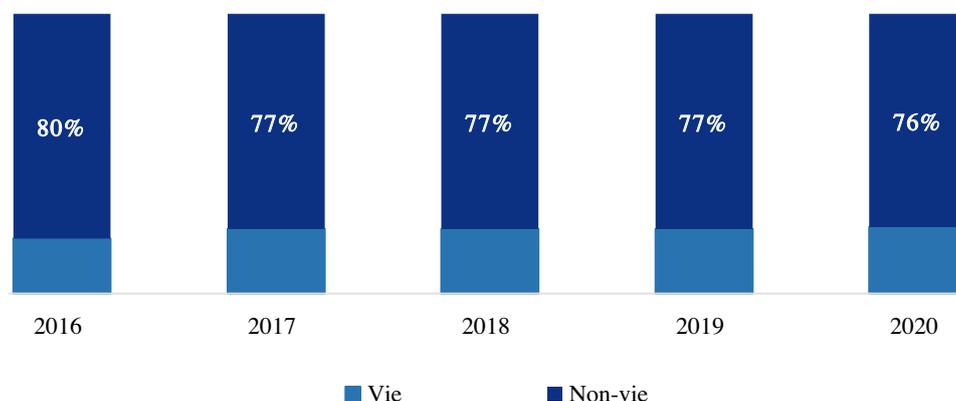


Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020

Cette croissance plus rapide des primes « Vie » est perceptible aussi au niveau des deux zones économiques, avec un taux de croissance annuel moyen de 5,0% et 10,9% respectivement pour les zones CEMAC et UEMOA.

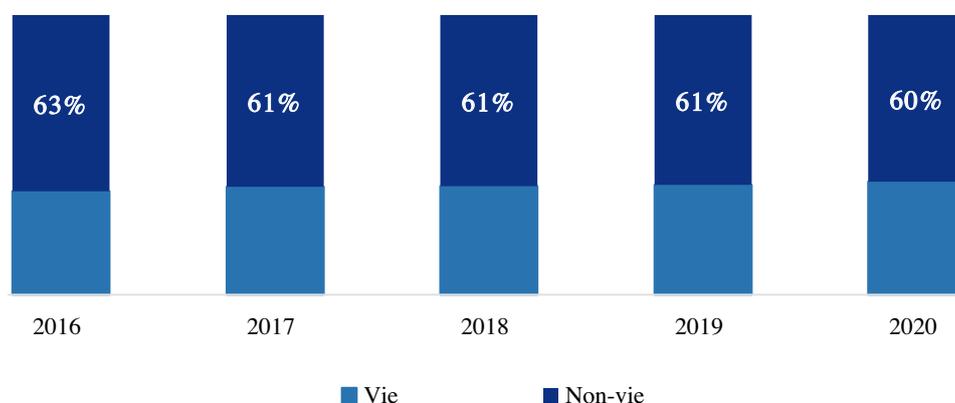
Le segment « Vie » reste plus développé en zone UEMOA qu'en zone CEMAC, car en 2020 il a représenté 386 milliards de FCFA en zone UEMOA (soit 40% des primes émises) contre 98 milliards de FCFA en zone CEMAC (soit 24% des primes émises de la zone).

Graph 9 : Evolution de la répartition des primes émises en zone CEMAC



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020

Graphe 10 : Evolution de la répartition des primes émises en zone UEMOA



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020

Dans la zone CIMA, trois catégories de produits d'assurance assurent la formation du chiffre d'affaires de la branche « Non-vie » à savoir :

- Accidents corporels et maladie ;
- Automobile ;
- Incendie et autres dommages.

Entre 2016 et 2020, ces trois branches ont représenté en moyenne environ 76% des primes « Non-vie » émises sur le marché CIMA soit plus de 600 milliards de FCFA de chiffre d'affaires généré chaque année.

S'agissant du segment « Vie », l'épargne, les contrats mixtes et les contrats en cas de décès constituent la quasi-totalité des primes émises avec plus de 98% des primes émises en assurance « Vie ». Ces branches ont généré en moyenne 389 milliards de FCFA de chiffre d'affaires par an entre 2016 et 2020.

6.2.2.3. L'inégalité des différents marchés de la zone

L'activité des assurances de la zone CIMA repose sur quatre principaux marchés nationaux qui peuvent être qualifiés de stratégiques pour le développement de la zone à savoir :

- **La Côte d'Ivoire** : principal marché avec environ 30% de parts de marché, la Côte d'Ivoire reste le moteur de la zone CIMA, poussée par une forte croissance et une transformation de son économie depuis 2012. La croissance des primes du pays a atteint 7,4% en moyenne par an sur la période 2016-2020 passant ainsi de 310 milliards de FCFA à 413 milliards de FCFA.

Le taux de pénétration du pays a aussi évolué dans le même sens passant de 1,08% en 2018 à 1,25% en 2020 et qui témoigne d'une croissance du marché de l'assurance à un rythme plus élevé que celui de l'économie. Les Ivoiriens ont alloué environ 15 107 FCFA en moyenne par an entre 2018 et 2020 pour les dépenses d'assurance, ce qui représente deux (02) fois plus que la moyenne de la zone CIMA (7 608 FCFA) ;

- **Le Cameroun** : second marché de la zone CIMA avec environ 16% des parts de marché, l'activité d'assurance au Cameroun s'est très peu développée entre 2016 et 2020 relativement à la Côte d'Ivoire et au Sénégal, avec un taux de croissance moyen annuel de 2,9%. Le volume de primes émises en 2020 était de 207 milliards de FCFA contre 185 milliards de FCFA en 2016. Il n'en reste pas moins un marché à fort potentiel.

Le taux de pénétration du Cameroun reste toujours en-dessous de 1%.

Il s'est élevé à 0,97% 2020 contre 0,93% en 2018 soit une hausse de 0,4 point. Cette hausse n'est pas la résultante d'une croissance du marché de l'assurance, mais plutôt d'un recul de l'activité économique (PIB) induit par la crise sanitaire, qui a entraîné une stabilité du volume de primes émises entre 2018 et 2020. Les habitants au Cameroun ont alloué environ 8 057 FCFA en moyenne par an entre 2018 et 2020 pour les dépenses d'assurance, soit deux fois moins que la Côte d'Ivoire et six fois moins que le Gabon ;

• **Le Sénégal** : le marché sénégalais de l'assurance a eu la plus grande croissance du chiffre d'affaires parmi les quatre plus grands marchés de la zone CIMA entre 2016 et 2020. En effet, sur cette période, les primes d'assurance émises ont cru à un taux moyen annuel de 10% soit 2,6 points au-dessus de celui de la Côte d'Ivoire. Le volume de primes émises en 2020 était 206 milliards de FCFA contre 185 milliards de FCFA en 2016.

Le Sénégal, possède le plus fort taux de pénétration du marché de l'assurance parmi les principaux marchés de la zone. Celui-ci s'est élevé à 1,32% en 2016. L'évolution du volume de primes émise a permis ainsi une amélioration de l'intégration de l'activité d'assurance dans l'économie du pays avec un taux de pénétration qui est passé à 1,54% en 2020. La densité de l'assurance a atteint 12 308 FCFA/habitant en 2020, contre 11 054 FCFA/habitant en 2018 ;

• **Le Gabon** : occupant la dernière place du quatuor de tête des marchés de la CIMA, le marché gabonais de l'assurance est resté stable sur la période avec un taux de croissance moyen annuel de 0,4%. Le volume de primes émises en moyenne chaque année entre 2016 et 2020 est de 101 milliards de FCFA. Le taux de pénétration du marché est aussi en dessous de 1% avec une densité de 46 733 FCFA/habitant en 2020.

Tableau 31 : Répartition géographique du marché de l'assurance de la zone CIMA

Pays	2 018				2 019				2 020			
	Primes	Parts marché	Pénétration	Densité	Primes	Parts marché	Pénétration	Densité	Primes	Parts marché	Pénétration	Densité
Côte d'Ivoire	360	30%	1,08%	14 342	394	30%	1,15%	15 321	413	30%	1,25%	15 658
Cameroun	207	17%	0,93%	8 196	209	16%	0,92%	8 057	207	15%	0,97%	7 810
Sénégal	175	15%	1,32%	11 054	196	15%	1,44%	12 014	206	15%	1,54%	12 308
Gabon	97	8%	1,00%	45 964	101	8%	1,03%	46 632	104	8%	1,24%	46 733
Autres	362	30%	0,87%	3 911	406	31%	0,63%	4 420	439	32%	0,72%	3 788
Total CIMA	1 201	100%	1,00%	7 465	1 305	100%	0,90%	8 065	1 369	100%	1,00%	7 294

Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

Ces quatre marchés représentent environ 70% du volume de primes émises dans la zone CIMA et restent les marchés clés de développement et de croissance des entreprises d'assurance.

6.2.2.4. L'accroissement des charges de sinistres et de gestion

6.2.2.4.1. Accroissement de la sinistralité en zone CIMA

Les charges de sinistres (Assurance « Non-vie ») et les charges de prestations (Assurance « Vie ») ont considérablement augmenté entre 2016 et 2020 par rapport aux primes émises sur la même période.

Ce qui a eu pour conséquence une augmentation du ratio de sinistralité dans la zone CIMA. En effet, la valeur des sinistres (sinistres & prestations) est passée de 574,5 milliards de FCFA en 2016 à 759,1 milliards de FCFA en 2020, soit une croissance moyenne annuelle de 8,5% sur la période. Cette évolution couplée à une croissance moins rapide des primes émises sur la même période va permettre d'enregistrer une hausse du taux de sinistralité de 56,9% à 60,9%.

Graphe 11 : Evolution des charges de sinistres en zone CIMA (en MFCFA) et du taux de sinistralité (S/P)



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

Cette évolution des charges de sinistres est soutenue par la croissance des charges sur les branches « Non-vie » et « Vie ». Les deux branches ont cru à un taux moyen annuel respectivement de 7,0% et 10,1% entre 2016 et 2020, et présentent des proportions quasi-identiques dans le volume des charges de sinistres.

En 2019 les charges de sinistres des segments « Non-vie » et « Vie » ont connu une hausse respectivement de 12,0% et 9,0%. Cependant en 2020, les charges de sinistres du segment « Non-vie » n'ont augmenté que 3,1% contrairement aux prestations du segment « Vie » qui ont connu le même niveau de hausse qu'en 2019 (+9,5%). Cette situation en 2020, pourrait s'expliquer du fait de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a conduit à un ralentissement de l'activité économique (fermeture des usines, arrêt ou réductions des transports...) et une croissance importante de décès au niveau mondiale ce qui a pu contribuer à une augmentation des prestations sur le segment « Vie » (Retrait d'épargne, paiement des assurance-vie & décès...).

Tableau 32 : Evolution des charges de sinistres par segment en zone CIMA

Sinistres en MFCFA	2016	2017	2018	2019	2020
Non-vie	288 739	311 629	327 832	367 240	378 508
Variation (YoY)	-	8%	5%	12%	3%
Poids/total sinistres	53%	50%	51%	51%	50%
Sinistralité (S/P)	38,8%	41,9%	41,7%	43,2%	43,1%
Vie	258 795	308 561	318 970	347 669	380 597
Variation (YoY)	-	19%	3%	9%	9%
Poids/total sinistres	47%	50%	49%	49%	50%
Sinistralité (S/P)	77,0%	81,4%	78,6%	77,8%	78,6%
Total CIMA	547 534	620 190	646 802	714 909	759 105
Variation (YoY)	-	13%	4%	11%	6%
Sinistralité (S/P)	56,9%	61,6%	59,9%	60,0%	60,9%

Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

Le taux de sinistralité du segment « Vie » est quasiment deux fois plus élevé que celui du segment « Non-vie » entre 2016 et 2020.

Cela est principalement dû au fait que le volume de prime collecté dans le segment « Vie » reste faible (33% des primes collectées) pour un niveau de sinistre (prestation) quasi-identique avec le segment « Non-vie ».

Concernant le segment « Non-vie », les principales branches qui ont enregistré un volume important de charges de sinistres sont les suivant :

- **Accidents corporels & maladie ;**
- **Automobile ;**
- **Incendies & autres dommages.**

Entre 2016 et 2020, ces trois branches ont représenté environ 90% du volume global des charges de sinistres du segment « Non-vie » en zone CIMA. La croissance des charges de sinistres du segment « Non-vie » sur cette même période a été causée par l'évolution des branches « Incendies & autres dommages » et « Accidents corporels & maladie », qui ont connu la plus forte croissance (hormis les acceptations) avec une progression moyenne annuelle respectivement de 13,1% et 8,5%.

Les principales branches qui ont enregistré le plus grand volume de charges de sinistres sur le segment « Vie », sont les suivant :

- **Contrat en cas de décès ;**
- **Mixtes ;**
- **Épargne.**

Entre 2016 et 2020, ces trois branches ont représenté environ 93% du volume global des charges de sinistres du segment « Vie » en zone CIMA. Elles ont ainsi largement contribué à l'évolution des charges de prestation du segment « Vie » sur cette même période avec un taux de croissance moyen annuel respectivement de 12,4%, 10,9% et 10,5%.

La sous-région UEMOA représente plus de 70% des charges de sinistres de la zone CIMA. En outre, l'évolution des charges de sinistres enregistrées zone CIMA proviennent majoritairement de la sous-région UEMOA qui a connu une croissance moyenne annuelle de 11,3% entre 2016 et 2020 contre 1,6% pour la sous-région CEMAC.

Tableau 33 : Evolution des charges de sinistres par zone géographique en zone CIMA

Sinistres en MFCFA	2016	2017	2018	2019	2020
CEMAC					
Non-vie	114 569	111 114	110 882	110 661	109 923
Variation (YoY)	-	-3%	0%	0%	-1%
Poids/total sinistres	67%	63%	63%	62%	60%
Sinistralité (S/P)	36,1%	38,1%	37,3%	35,0%	35,1%
Vie	57 558	64 804	64 386	68 834	73 417
Variation (YoY)	-	13%	-1%	7%	7%
Poids/total sinistres	33%	37%	37%	38%	40%
Sinistralité (S/P)	71,4%	73,5%	72,1%	73,2%	75,0%
Total - CEMAC	172 127	175 918	175 268	179 495	183 340
Variation (YoY)	-	2%	0%	2%	2%
Poids/total sinistres CIMA	31%	28%	27%	25%	24%
UEMOA					
Non-vie	174 170	200 515	216 950	256 579	268 585
Variation (YoY)	-	15%	8%	18%	5%
Poids/total sinistres	46%	45%	46%	48%	47%
Sinistralité (S/P)	40,8%	44,4%	44,3%	48,0%	47,6%
Sinistres en MFCFA	2016	2017	2018	2019	2020
Vie	201 237	243 757	254 584	278 835	307 180
Variation (YoY)	-	21%	4%	10%	10%
Poids/total sinistres	54%	55%	54%	52%	53%
Sinistralité (S/P)	78,8%	83,8%	80,4%	79,0%	79,5%
Total - UEMOA	375 407	444 272	471 534	535 414	575 765
Variation (YoY)	-	18%	6%	14%	8%
Poids/total sinistres CIMA	69%	72%	73%	75%	76%
Total CIMA	547 534	620 190	646 802	714 909	759 105
Variation (YoY)	-	13%	4%	11%	6%

Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

En UEMOA, les charges de sinistres des segments « Vie » et « Non-vie » ont progressé dans la même proportion entre 2016 et 2020 à un taux de croissance moyen annuel respectivement de 11,4% et 11,3%. La proportion du segment « Non-vie » s'est établie à environ 54% du volume de charges de la sous-région. Les charges de prestations du segment « Vie » en UEMOA représentent environ 80% des charges de sinistres du segment « Vie » de la zone CIMA. Cette prépondérance est relative à un marché de l'assurance « Vie » beaucoup plus développé en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique Centrale.

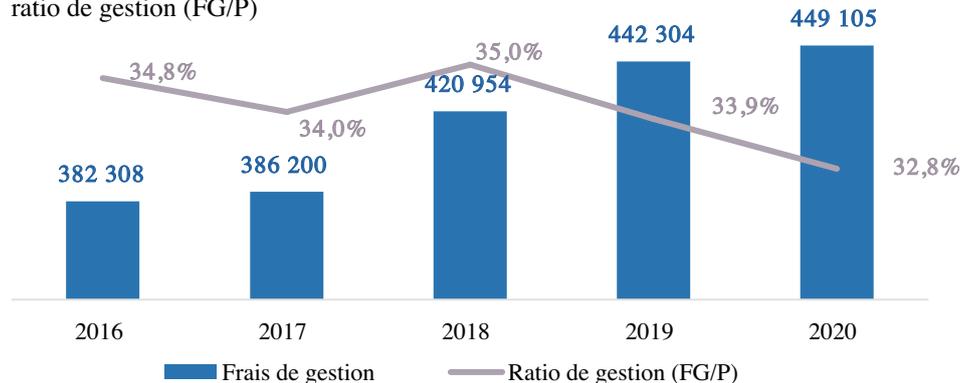
La proportion des charges de sinistres de la CEMAC a baissé tout au long de la période allant de 2016, à 2020 à cause d'une progression des charges de sinistres très faible par rapport à celle de l'UEMOA.

6.2.2.4.2. Accroissement des charges de gestion et du ratio combiné

Les charges de gestion du secteur de l'assurance en zone CIMA ont augmenté de 66,8 milliards de FCFA entre 2016 et 2020, passant ainsi de 382,3 milliards de FCFA à 449,1 milliards de FCFA. Cette évolution suggère ainsi une croissance moyenne annuelle de 4,1% sur la même période, soit deux fois moins que les charges de sinistres.

La proportion des charges de gestion par rapport aux primes a diminué de 2 points de pourcentage passant ainsi de 34,8% en 2016 à 32,8% en 2020. Cette performance est attribuable à une croissance des primes (5,6%) plus importante que celles des charges de gestion (4,1%) sur la même période.

Graph 12 : Evolution des charges de gestion en zone CIMA (en MFCFA) et du ratio de gestion (FG/P)



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

Les charges de gestion issues du segment « Non-vie » sont les plus prépondérantes avec environ 75% des charges de gestion globales de la zone. Le ratio frais de gestion sur les primes sur le segment « Non-vie » s'est établi à 37,1% en 2020 contre 38,3% en 2016, soit une diminution 1,2 point. Cependant, le segment « Vie » a enregistré un ratio de 26,9% en 2020 contre 26,7% en 2016, soit une augmentation de 0,2 point.

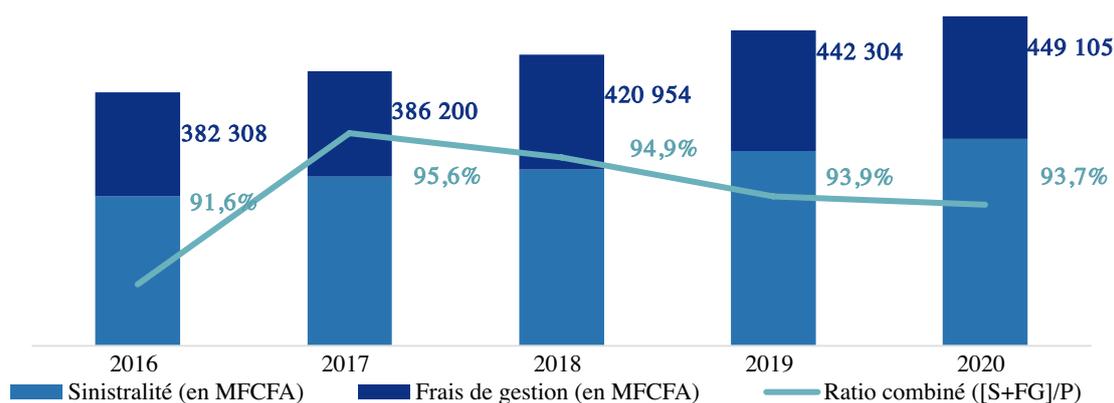
Tableau 34 : Evolution des charges de gestion par segment en zone CIMA

Frais de gestion en MFCFA	2016	2017	2018	2019	2020
Non-vie	292 661	299 442	315 478	327 385	328 724
Variation (YoY)	-	2%	5%	4%	0%
Poids/total frais de gestion	77%	78%	75%	74%	73%
Ratio de gestion (FG/P)	38,3%	39,6%	39,7%	38,2%	37,1%
Vie	89 647	86 758	105 476	114 919	120 381
Variation (YoY)	-	-3%	22%	9%	5%
Poids/total frais de gestion	23%	22%	25%	26%	27%
Ratio de gestion (FG/P)	26,7%	25,5%	26,0%	25,7%	26,9%
Total CIMA	382 308	386 200	420 954	442 304	449 105
Variation (YoY)	-	1%	9%	5%	2%
Ratio de gestion (FG/P)	34,8%	34,0%	35,0%	33,9%	32,8%

Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

L'accroissement à la fois des charges de sinistres et des charges de gestion ont eu pour conséquence une augmentation du ratio combiné qui va passer ainsi de 91,6% en 2016 à 93,7% en 2020, soit une hausse de 2,1 points de pourcentage.

Graph 13 : Evolution des charges d'exploitation (sinistres et gestion) et du ratio combiné en zone CIMA



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

6.2.3. Le marché de la réassurance

A fin 2019, le marché de la zone CIMA comptait environ dix-neuf (19) sociétés de réassurance « Vie » et « Non-vie ». Sur la période allant de 2016 à 2020, le marché de la réassurance de la CIMA a eu pour principales caractéristiques :

- Une hausse du taux de cession apparent des primes d'assurance ;
- Une concentration du marché sur le segment « Non-vie » ;
- Une concentration des acteurs sur les principaux marchés.

6.2.3.1. La hausse du taux de cession des primes d'assurance

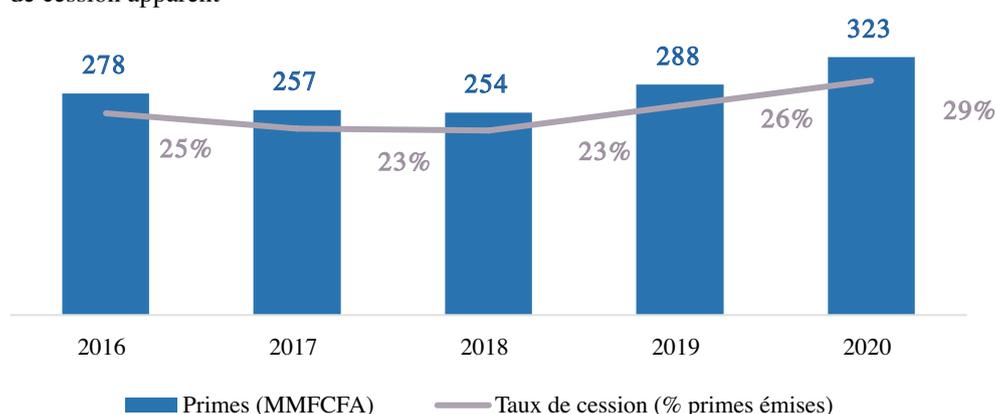
Le volume de primes de réassurance en zone CIMA s'est élevé à 323 milliards de FCFA en 2020 contre 278 milliards en 2016 soit une croissance annuelle moyenne de 3,8%. Cependant, le marché l'assurance est quant à lui passé de 1 100 milliards de FCFA en 2016 à 1 369 milliards de FCFA en 2020, soit une progression annuelle moyenne de 5,6%.

En outre, le taux de cession apparent du marché de l'assurance dans la zone CIMA est passé ainsi de 25% à 29% sur la même période. Cette hausse de 4 points de pourcentage du taux de cession des primes d'assurance est soutenue par une croissance beaucoup plus rapide des primes de réassurance par rapport aux primes d'assurance collectées sur la période allant de 2018 à 2020. En effet, sur cette période les primes d'assurance ont connu une croissance à taux moyen annuel de 6,8% contre 12,8% pour les primes de réassurance et ce malgré le contexte économique sanitaire en 2019 et 2020.

Le taux de cession des primes d'assurance de la CIMA est en moyenne 3,5 fois plus élevé que celui de l'Afrique Subsaharienne et résulte d'une faible cession de primes dans les marchés Anglo-saxons notamment en Afrique du Sud, Nigéria et Kenya. Cette situation pourrait s'expliquer principalement par :

- Un fort protectionnisme du marché de la réassurance dans les pays de la zone « franc ». Ce protectionnisme renvoie à l'obligation pour les compagnies d'assurance de céder une partie de leur prime à des réassureurs régionaux ou locaux (Africa Ré, CICA-RE...).
- La non-maîtrise ou plus précisément la complexité de certains risques qui peut être un facteur non-négligeable, poussant ainsi les compagnies d'assurance locales à accroître les cessions de primes afin de garantir une bonne couverture de ces risques.

Graph 14 : Evolution des primes de réassurance de la zone CIMA et du taux de cession apparent



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

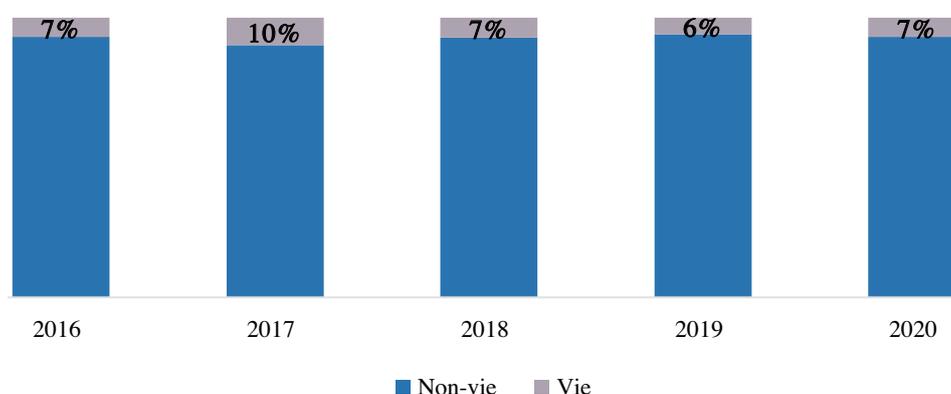
6.2.3.2. La concentration du marché sur le segment « Non-vie »

La réassurance en zone CIMA porte majoritairement sur le segment « Non-vie » à plus de 90%. En effet, en 2020 le volume de primes cédé par les compagnies d'assurance était de 323 milliards de FCFA dont 301 milliards en assurance « Non-vie » et 22 milliards en assurance « Vie ».

Cette situation pourrait s'expliquer par deux principaux facteurs à savoir :

- La prépondérance du segment de l'assurance « Non-vie » sur le marché global de l'assurance de la CIMA
- Une concentration des mesures protectionnistes des régulateurs sur le segment « Non-vie » (à l'instar des cessions légales dont la CICA-RE bénéficie, celles-ci ne portent pas sur l'épargne qui représente plus de 50% du volume des primes émises en assurance « Vie » en zone CIMA).

Graphe 15 : Evolution de la répartition des primes de réassurance de la zone CIMA (en %)



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020

Les cessions des compagnies d'assurance se concentrent sur trois principales catégories de produits d'assurance « Non-vie » à savoir : Incendie et autres dommages, Autres risques dommages directs, Transport maritime. Sur la période 2016-2020, ces trois catégories ont représenté en moyenne environ 70% des primes « Non-vie » de réassurance sur le marché CIMA soit environ 180 milliards de FCFA de chiffre d'affaires généré chaque année.

Les risques automobiles et maladie génèrent peu de primes de réassurance, alors que dans la plupart des pays de la zone CIMA, la maladie et l'automobile constituent les deux principales branches d'assurance. Tandis que la première n'est généralement pas du tout réassurée, la seconde l'est en réassurance non-proportionnelle, avec un faible aliment de prime.

6.2.3.3. La concentration des acteurs du marché

La majorité des acteurs de la réassurance installés en Afrique se retrouve pour la plupart des plus grands marchés d'assurance d'Afrique (Afrique du Sud, Nigéria, Egypte, Kenya, Maroc...). Mais ces dernières ouvrent des représentations dans d'autres pays d'Afrique où le marché d'assurance est plus ou moins développé (par rapport au reste des pays d'Afrique).

Le marché de la réassurance étant un marché B2B (Business to Business), il est caractérisé principalement par un nombre d'acteurs assez limité. En zone CIMA comme en Afrique en général, il existe très peu de

compagnies ayant leur siège social dans un pays membre. A fin 2019, uniquement sept (07) compagnies de réassurance avaient leur siège social dans un des pays membres de la CIMA sur un total de seize (16) compagnies installées. Elles sont pour la plupart des compagnies à capitaux publics (actionnariat de l'Etat) et bénéficient ainsi de certains avantages notamment les cessions de primes obligatoires qui leur assurent une base d'activité certaine.

Les compagnies de réassurances ayant une représentation dans un pays membre de la CIMA sont au nombre de neuf (09). Leur présence est concentrée sur deux principaux marchés que sont la Côte d'Ivoire et le Cameroun et qui représentent les deux premiers marchés de la zone CIMA.

Conséquence de la faible matière assurable dans les marchés de la sous-région, les réassureurs présents dans la zone CIMA sont confrontés à une étroitesse de la matière réassurable dans leur zone d'action. Ils ont donc recours à des mesures protectionnistes et/ou de stratégie d'internationalisation pour pouvoir atteindre un niveau d'activité adéquat pour leur survie dans un paysage très limité.

Tableau 35 : Implantation des principaux réassureurs de la zone CIMA

Pays	Réassureurs	Implantation	
		Siège social	Représentation
Afrique centrale (CEMAC)			
Cameroun	CICA Re		×
	Ghana Re		×
	Continental Re		×
	Zep Re (PTA)		×
Gabon	SCG-Ré	×	
Afrique de l'Ouest (UMEOA)			
Côte d'Ivoire	NCA Re	×	
	Aveni Re	×	
	CICA Re		×
	Kenya Re		×
	SCR		×
	Continental Re		×
	Waica Re		×
	Zep Re (PTA)		×
	Africa Re		×
	Swiss Re		×
	Hannover Re life		×
	Sénégal	Sen Re	×
NCA Re			×
Togo	CICA RE	×	
	Colina Re	×	
Burkina Faso	Globus Re	×	
	NCA Re		×

Source : SCG-Ré

6.3. Le marché Gabonais de l'assurance et de la réassurance

Quatrième plus grand marché en termes de chiffre d'affaires derrière la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Sénégal, le Gabon fait partie des marchés stratégiques de la zone CIMA.

En 2020, le Gabon totalisait environ 11 sociétés d'assurance donc 6 sociétés d'assurance « Vie », 4 sociétés d'assurance « Non-vie » et d'une seule société de réassurance.

6.3.1. Le marché de l'assurance

Entre 2016 et 2020, le marché gabonais s'est caractérisé par :

- La stagnation du marché (volume des primes émises) ;
- La prépondérance du segment « Non-vie » malgré une légère hausse du segment « Vie ».

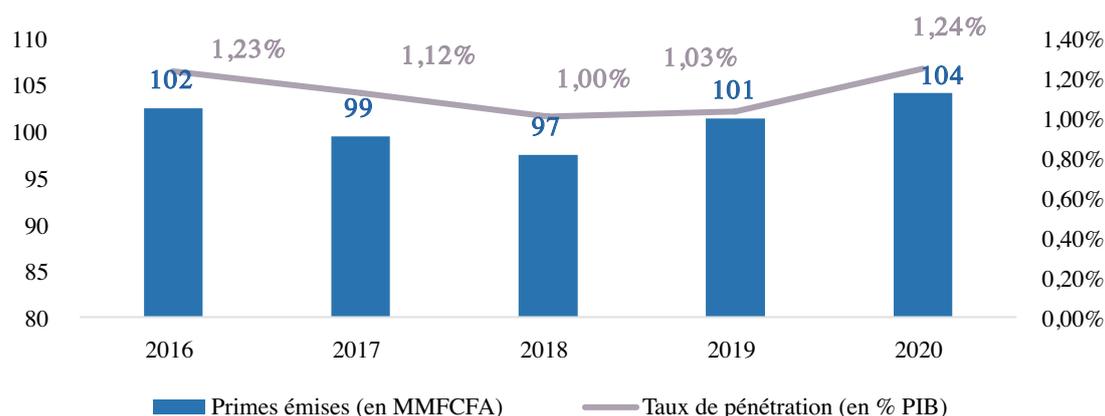
6.3.1.1. La stabilité du marché

En 2020, le volume de primes émises sur le marché gabonais était de 104 milliards de FCFA contre 102 milliards de FCFA en 2016, soit une hausse de 2 milliards. Après 2016, le chiffre d'affaires a connu de légères baisses de -3% et -2% respectivement en 2017 et 2018, avant de remonter de +4% en 2019 et +2,7% en 2020. Cette situation permet ainsi une stabilité dans l'estimation de la taille de marché de l'assurance au Gabon entre 2016 et 2020 à environ 100 milliards de FCFA par an.

La densité du marché de l'assurance s'est élevée à environ 46 733 FCFA/habitant en 2020 contre 51 011 FCFA/habitant en 2016 soit une baisse de -8,4%. Cette baisse est la résultante de la stagnation du marché (volume de primes émises) par rapport à population en constante évolution. La densité du marché reste cependant très élevée par rapport aux autres marchés de la CIMA (environ 6 fois plus que la densité moyenne de la CIMA).

Le taux de pénétration connaît pratiquement la même évolution que le volume de primes d'assurance émises. Ainsi, en 2016 il était de 1,23% avant de baisser trois années de suite pour atteindre 1,00% en 2019. En 2020 le taux de pénétration va augmenter pour s'établir à 1,24%. Cette augmentation est due principalement à la stabilité du marché couplée à la baisse de l'activité économique (baisse du PIB de 15% sur 2020) à la suite de la crise sanitaire de la COVID19.

Graph 16 : Evolution du marché de l'assurance au Gabon



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

Les acteurs du marché gabonais de l'assurance (compagnies d'assurance) sont au nombre de dix dont certaines étant des filiales distinctes d'un même groupe permettant ainsi d'exercer à la fois les activités « Non-vie » et « Vie ». OGAR, ASSINCO et SANLAM sont ainsi les principaux acteurs avec environ 60% de parts de marché en 2019 et 2020.

Tableau 36 : Principaux acteurs du marché de l'assurance au Gabon

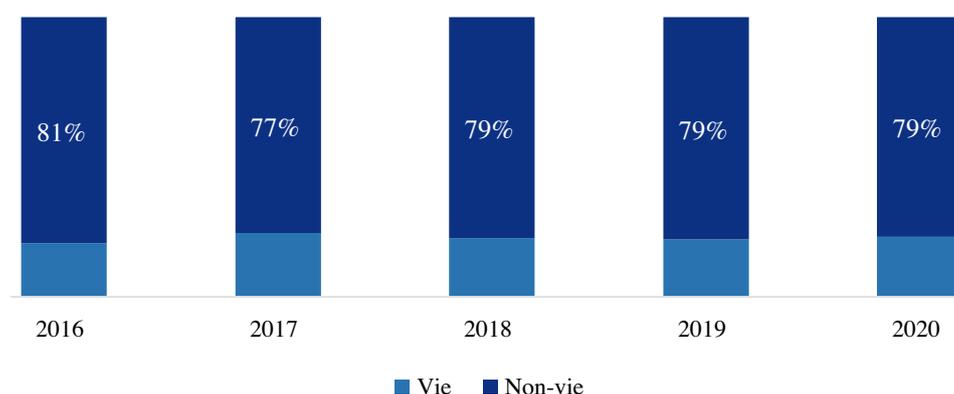
Sociétés	2 019		2 020	
	Primes (MFCFA)	Parts de marché	Primes (MFCFA)	Parts de marché
Assurance "Non-vie"				
Assinco	18 853	19%	20 830	20%
Sanlam Assurance IARD	18 296	18%	19 077	18%
OGAR	14 361	14%	13 420	13%
AXA gabon	13 655	14%	12 317	12%
NSIA Assurances	8 375	8%	9 385	9%
SUNU Assurance IARD	6 289	6%	7 428	7%
Assurance "Vie"				
OGAR Vie	9 828	10%	10 456	10%
SUNU Assurances Vie	9 061	9%	9 226	9%
NSIA Assurances Vie	1 876	2%	2 054	2%
Sanlam Assurance Vie	119	0%	615	1%

Source : Atlas magazine, FEGASA

6.3.1.2. La prépondérance du segment « Non-vie »

À l'instar du marché subsaharien, le marché Gabonais de l'assurance est largement dominé par le segment « Non-vie » avec environ 80% de parts de marché. En 2020, le volume de primes émises par le segment « Non-vie » était de 82 milliards de FCFA contre 83 milliards de FCFA en 2016, soit une diminution d'un milliard de FCFA contrairement au segment « Vie » qui a progressé de 2 milliards de FCFA sur la même période.

Graphe 17 : Evolution de la répartition du marché de l'assurance au Gabon par branches



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020

Quatre principales catégories constituent le moteur du marché de l'assurance « Non-vie » au Gabon à savoir :

- Maladie ;
- Automobile ;
- Incendie et autres dommages aux biens ;
- Transport.

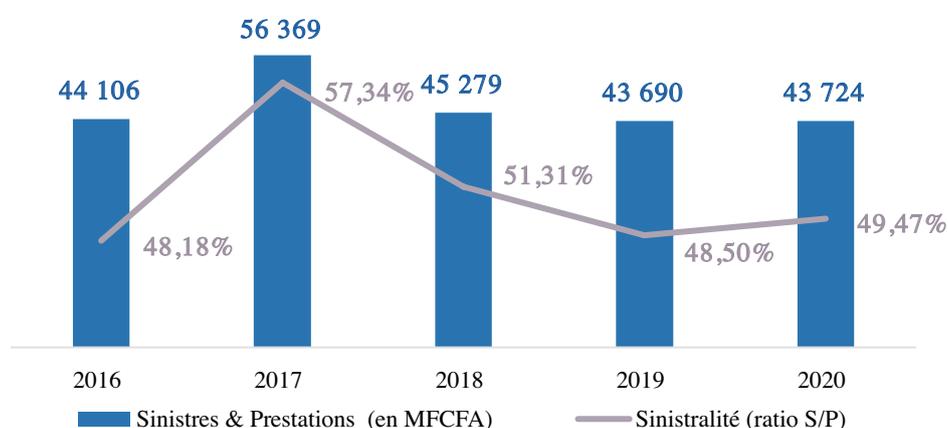
Celles-ci représentent environ 90% du volume de primes « Non-vie » et 70% du total des primes d'assurance émises sur le marché gabonais soit plus de 70 milliards de FCFA.

6.3.1.3. La stabilité de la sinistralité

Les charges de sinistres et les charges de prestations sont restées quasiment stables sur la période 2016 à 2020, hormis une forte augmentation en 2017. En effet, entre 2017 et 2016 les charges de sinistres y compris prestations ont augmenté de 28% passant ainsi de 44,1 milliards de FCFA à 56,4 milliards de FCFA. Cette hausse couplée à un niveau stable des primes émises, va contribuer à accroître considérablement le ratio de sinistralité qui va passer ainsi de 48,2% à 57,3% sur la même période, soit une hausse de plus de 9 points de pourcentage.

Cependant, l'année suivante, en 2018 celles-ci vont chuter de 20% pour atteindre 45,3 milliards de FCFA avant de se stabiliser en 2019 et 2020 aux alentours de 43,7 milliards de FCFA. Cette évolution aura pour conséquence la diminution du ratio de sinistralité.

Graph 18 : Evolution des charges de sinistres (y compris les prestations) au Gabon



Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

À l'image de la composition du portefeuille de primes de la zone CIMA, les charges de sinistres (y compris prestations) enregistrées présentent une structure pratiquement identique avec un prépondérance du segment « Non-vie » par rapport au segment « Vie ».

• **Segment « Non-vie »** : entre 2016 et 2020, les charges de sinistres du segment « Non-vie » ont représenté en moyenne 66% du portefeuille global des charges des sinistres (y compris prestations) de la zone CIMA. Ainsi, les fortes variations des charges de sinistres enregistrées entre 2016 et 2018, proviennent majoritairement aux variations des charges de sinistres sur segment. En effet, entre 2016 et 2017, les charges de sinistres « Non-vie » ont enregistrées une hausse de 32% passant ainsi de 29,6 milliards de FCFA à 39,1 milliards de FCFA, avant retomber l'année d'après à 29,8 milliards de FCFA (soit un recul de 24% par rapport à 2017).

Sur la période 2016 à 2020, les charges de sinistres du segment « Non-vie » ont connu un taux de croissance moyen annuel de -2,2%.

Le ratio de sinistralité du segment « Non-vie » est resté en dessous de 50% tout au long de la période d'analyse malgré une forte hausse en 2017 de 13,5 points par rapport à 2016.

• **Segment « Vie »** : les charges de prestations du segment « Vie » se sont élevées à 16,7 milliards de FCFA en 2020 contre 14,5 milliards de FCFA en 2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,6%. Entre 2016 et 2018, les charges de prestations ont connu la même progression que les charges de sinistres avec une hausse de 19% en 2017 avant de connaître un recul de 11% en 2018.

Le ratio de sinistralité sur le segment « Vie » sur l'ensemble de la période d'analyse est resté en supérieur à 70%, soit deux fois plus élevé que la sinistralité du segment « Non-vie ».

Tableau 37 : Evolution des charges de sinistres (y compris prestations) par segment au Gabon

Sinistres en MFCFA	2016	2017	2018	2019	2020
Non-vie	29 583	39 105	29 845	28 272	27 015
<i>Variation (YoY)</i>	-	32%	-24%	-5%	-4%
<i>Poids/total sinistres & Prestations</i>	67%	69%	66%	65%	62%
<i>Sinistralité (S/P)</i>	35,6%	49,1%	38,9%	34,7%	33,8%
Vie	14 523	17 264	15 434	15 418	16 709
<i>Variation (YoY)</i>	-	19%	-11%	0%	8%
<i>Poids/total sinistres & Prestations</i>	33%	31%	34%	35%	38%
<i>Sinistralité (S/P)</i>	73,8%	76,0%	75,3%	73,8%	74,8%
Total sinistres & prestations	44 106	56 369	45 279	43 690	43 724
<i>Variation (YoY)</i>	-	28%	-20%	-4%	0%
<i>Sinistralité (S/P)</i>	48,2%	57,3%	51,3%	48,5%	49,5%

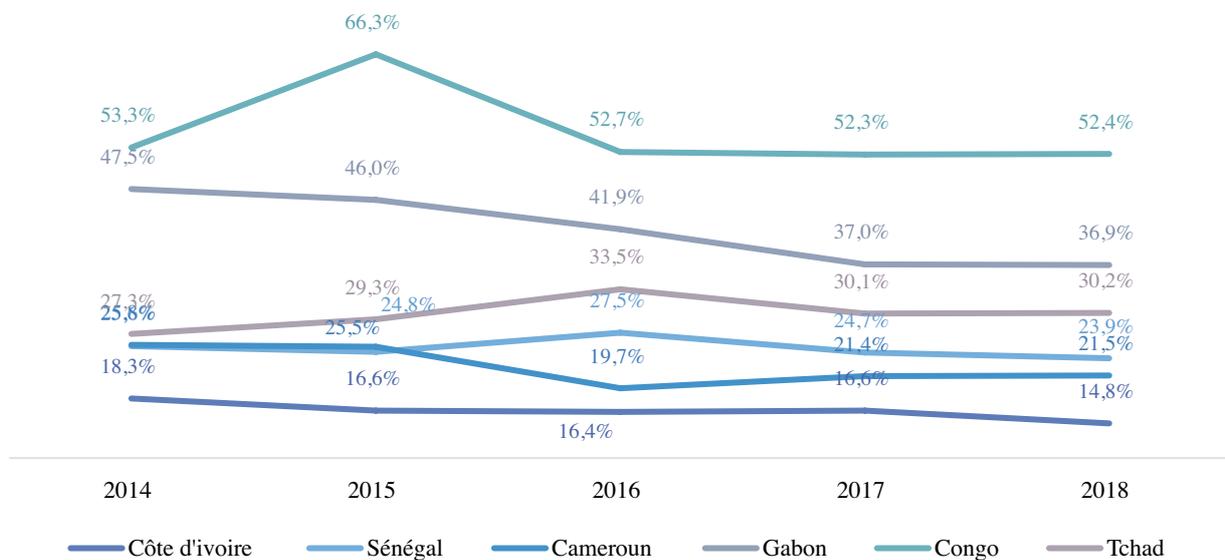
Source : Rapports annuels CIMA 2017, 2019 et 2020 / ABS

6.3.2. Le marché de la réassurance

Quatrième marché d'assurance de la zone CIMA en 2018 en termes de chiffre d'affaires, le Gabon présente l'un des taux de cession de primes les plus élevés de la sous-région. Entre 2014 et 2018, les assureurs gabonais ont cédé en moyenne 25 milliards FCFA de primes par an aux réassureurs.

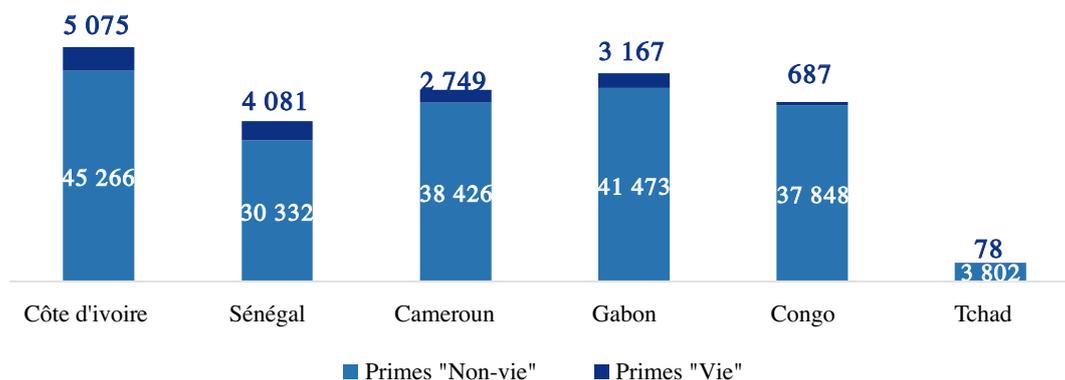
En 2018, le marché direct a cédé 36,9% de primes vie et non vie aux réassureurs, soit 34,704 milliards FCFA. Ce taux de cession était de 47,50% en 2014 et de 46% en 2015, soit un recul d'environ 11 points sur la période 2014 à 2018.

Graphe 19 : Evolution du taux de cession "Vie" et "Non-vie" par pays



Source : SCG-Ré

Graphe 20 : Moyenne annuelle des primes cédées par pays entre 2014 et 2018 (en MFCFA)



Source : SCG-Ré

Afin, de protéger son marché local et augmenter le plein national de conservation, le Gabon a instauré deux types de cession légale :

- Une cession légale au premier franc sur les polices directes ;
- Une seconde sur les cessions de réassurance.

En outre, les sociétés d'assurance locales sont tenues de céder au réassureur national (SCG-Ré) :

- 15% sur les polices d'assurance directes « Non-vie » et 8% sur les polices vie ;
- 5% sur les traités de la réassurance.

La SCG-Ré est ainsi la seule entité de réassurance du Gabon et de la zone CEMAC.

Tableau 38 : Analyse PESTEL du marché Gabonais de la réassurance

Analyse PESTEL		
<p><u>Politique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Situation stable du pays 	<p><u>Economique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une activité économique touchée par la crise sanitaire (recul du taux de croissance de l'économie à -1,8% en 2020), en pleine relance ; • Un taux d'inflation stable en dessous de 2% ; • Économie fortement tributaire du secteur pétrolier ; • Mise en place d'une stratégie nationale pour le développement et l'émergence du pays à travers le « Plan stratégique Gabon émergent 2010-2025 » (PSGE). 	<p><u>Social</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'impact de la crise n'a pas laissé de marques prépondérantes sur les habitudes des populations (déplacements, travail...); • Le pays compte une classe moyenne importante (environ 75% de la population serait considérée comme de la classe moyenne dont 37% stables) ; • Un fort taux d'urbanisation (environ 86%), accompagnée d'une croissance stable de la population aux alentours de 2% par an ; • Une population fortement jeune (+50% de la population) ; • Mise en place à la différence des autres pays de la sous-région d'une assurance maladie obligatoire pour les populations.
<p><u>Technologie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible digitalisation du secteur de l'assurance en général. 	<p><u>Environnement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comme le reste des pays du monde, le Gabon fait face aussi à certains effets du dérèglement climatique à savoir la montée des intempéries et inondations qui occasionnent d'importants dégâts matériels. 	<p><u>Legal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Protectionnisme du marché de la réassurance avec les cessions légales au bénéfice du réassureur national ; • Existence d'une double cession légale avec celui du réassureur de la zone CIMA ; • Augmentation du capital social minimum pour les compagnies d'assurance et de réassurance de la zone CIMA.

Source : ABS

7. Activités et Services



7.1. Produits et Services

La gamme de produits commercialisée par la SCG-Ré porte sur les principaux produits d'assurances « Non-vie » et « Vie ».

La SCG-Ré propose aussi à ses clients, en dehors de ses activités de réassureur, des services de conseil & formation.

Figure 5 : Présentation des produits



Source : SCG-Ré / ABS

Selon l'origine des affaires, le portefeuille de la SCG Ré, peut être scindé en deux catégories de produits à savoir :

- **La cession légale** : Elle trouve son fondement dans l'ordonnance N°0013/PR/2011 du 11 août 2017 du Gouvernement Gabonais qui impose aux sociétés d'assurance ayant leur siège au Gabon, de céder obligatoirement une partie de leurs primes au Réassureur National (SCG-Ré) ;
- **Les acceptations de réassurance** : il s'agit de tous les contrats de réassurance n'ayant pas un caractère de cession obligatoire. Elles renvoient donc sur les conventions de réassurance de traités et facultatives librement conclus entre réassureur et une cédante (cession d'assurance).

Chaque catégorie définie ci-dessus, est ainsi composée de deux grandes branches (segments) de produits que sont :

- **Les produits « Non-vie »** : regroupent tous les contrats d'assurance hormis ceux relatifs à l'assurance « Vie ». La SCG-Ré offre des services de réassurance pour les branches suivantes : Energie (pétrole), Incendie, Transport (facultés, corps et Aviation), Risques divers, Cautions, Automobile, Individuelle Accident et Responsabilité civile ;
- **Les produits « Vie »** : regroupent les contrats d'assurances ayant trait à la durée de la vie humaine. La SCG-Ré offre des services de réassurance pour les branches suivantes : Assurance en cas de Décès (Prévoyance, Frais funéraires), Assurance en cas de Vie (Capital différé), Retraite et Capitalisation (Retraite Complémentaire).

7.2. Analyse des Clients

Pour la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), le portefeuille client est essentiellement constitué de sociétés d'assurances ; celles-ci placent leurs risques, directement ou via un courtier de réassurance ou une captive de réassurance auprès de la SCG-Ré. Géographiquement, la clientèle de la SCG-Ré est répartie en trois (03) grandes zones sur le continent africain, en dehors de l'Afrique du Sud, à savoir : le marché gabonais, le marché de la CIMA, et le marché hors CIMA.

7.2.1. Le marché gabonais

Le Gabon, qui est le marché de base de la SCG-Ré dispose de dix (10) sociétés d'assurances que l'on peut répartir de la manière suivante :

Tableau 39 : Clientèle de la SCG-Ré sur le marché gabonais

Sociétés d'Assurances	
Assurances Vie	Assurances non -Vie
OGAR VIE	ASSINCO SA
SUNU VIE	SANLAM
NSIA VIE	OGAR
SANLAM VIE	AXA
	NSIA
	SUNU IARD

Source : SCG-Ré

7.2.2. Le marché de la CIMA

La clientèle de la SCG-Ré dans la zone CIMA, zone intégrée qui rassemble essentiellement les pays de la « zone franc », est constitué de :

Tableau 40 : Clientèle de la SCG-Ré en zone CIMA

	Captives et Sociétés de courtage d' Assurance et de Réassurance	Sociétés d' Assurances Vie et Non-Vie	Société de Réassurance
Nom des Sociétés	Reinsurance Solution	Assurances et Réassurances du Congo	NCA Ré
	ASCOMA International	STAR National	SEN Ré
	KLAPTON Management Africa	ZENITHE Insurance	WAICA Ré
	SCA Inter	Africaine des Assurances	CICA - Ré
	WAIRB	SBN Assurances et Réassurances	GHANA - Ré
			CONTINENTAL Ré
			GLOBUS Ré
			SANLAM Reinsurance Captive de réassurance groupe SANLAM
			MAPFRE Assistance

Source : SCG-Ré

7.2.3. Le marché hors CIMA

Dans la zone dite « hors CIMA », la SCG-Ré entretient des relations d'affaires avec des sociétés de courtage en Réassurance à l'instar de :

- **Atlas Reinsurance Consultants** en Tunisie ;
- **PINC** en Inde ;
- **JB BODA** en Inde.

7.3. Analyse des fournisseurs (Rétrocessionnaires)

Dans le cadre de son activité, pour la protection de ses fonds propres et afin d'augmenter sa capacité de souscription et à terme sa rentabilité, la SCG-Ré achète directement des capacités supplémentaires auprès d'autres réassureurs, ou à travers des courtiers ou captives de réassurance. Ce sont ses rétrocessionnaires dont les principaux, sur les trois (03) derniers exercices sont listés dans le tableau ci-après :

Tableau 41 : Rétrocessionnaires de la SCG-Ré

Rétrocessionnaires	
Afrique	Internationaux
SCR Maroc	TRUST - Ré
CCR Alger	ODYSSE Ré
NCA - Re	CCR Re France
CONTINENTAL - Ré	BMI
AVENI - Ré	GIC Ré
SEN - Ré	STARSTONE
Tunis - Ré	SAVA Re
CICA - Ré	KUWAIT Ré
WAICA - Ré	PATRIA Re
GHANA - Ré	KEMAH CAPITAL
KENYA - Ré	SANTAM Ré
ZEP - Ré	

Source : SCG-Ré

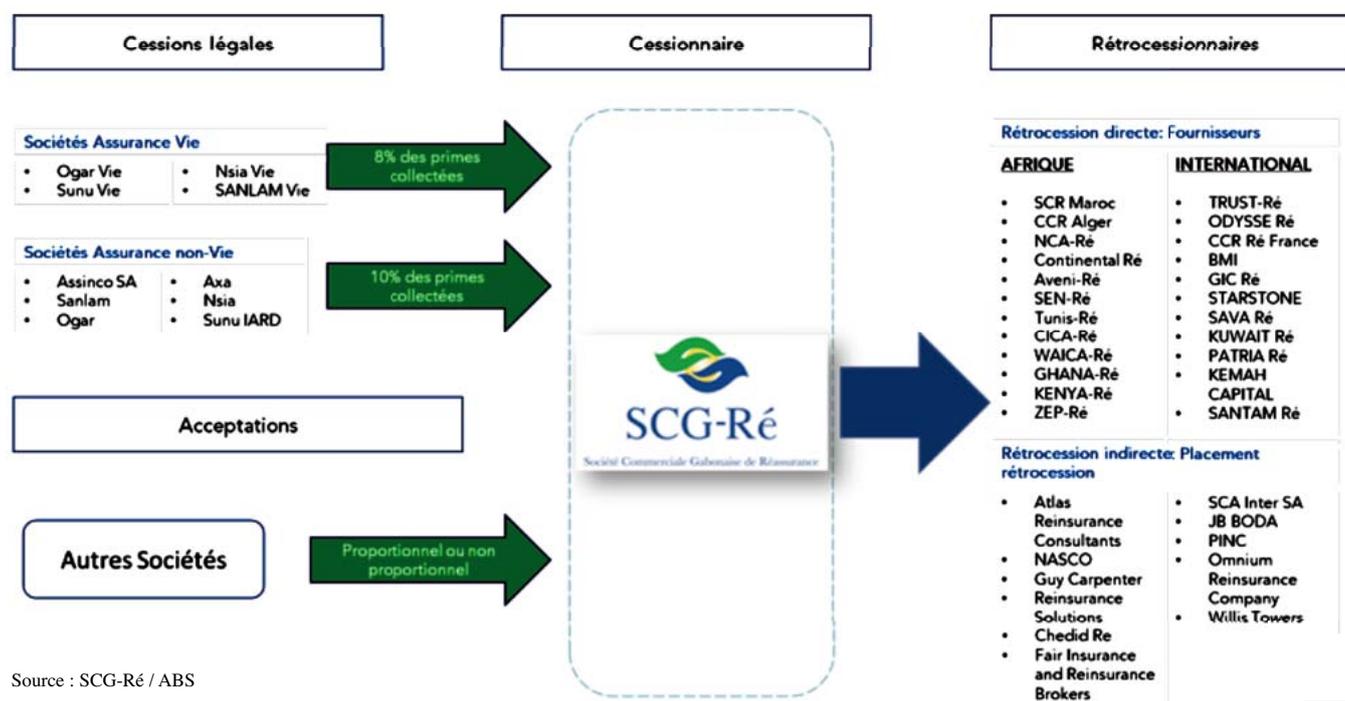
Conformément à la politique de rétrocession définie par le Conseil d'Administration de la SCG-Ré, le placement de ce programme se fait à travers des courtiers dont les principaux sont :

- Atlas Reinsurance Consultants (Tunisie) ;
- NASCO (France) ;
- Guy Carpenter (Dubai) ;
- Reinsurance Solutions (île Maurice) ;
- Chedid Re (Dubai) ;
- Fair Insurance and Reinsurance Brokers (Maroc) ;
- SCA Inter SA (Côte d'Ivoire) ;
- JB BODA (Inde) ;
- PINC (Inde).

Certains risques particuliers, dits risques « spéciaux » sont replacés par la SCG-Ré via des captives de réassurance des assurés :

- Omnium Reinsurance Company (TOTAL ENERGY – France).
- Willis Towers (ENI, BW – Royaume Uni).

Figure 6 : Les différents partenaires de la SCG-Ré



Source : SCG-Ré / ABS

7.4. Evolution des activités

7.4.1. Analyse du portefeuille de primes émises

7.4.1.1. Analyse du portefeuille en fonction de l'origine des affaires

L'évolution et la répartition des primes émises de la SCG-Ré selon l'origine des affaires sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 42 : Evolution et répartition du chiffre d'affaires de la SCG-Ré selon l'origine des affaires

Prime en MFCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cessions légales	11 666	8 926	8 754	8 185	8 708	9 091	8 818
<i>Variation (YoY)</i>	-	-23%	-2%	-6%	6%	4%	-3%
<i>Poids/total primes</i>	81%	80%	71%	63%	62%	66%	60%
Acceptations	2 699	2 236	3 511	4 905	5 390	4 639	5 826
<i>Variation (YoY)</i>	-	-17%	57%	40%	10%	-14%	26%
<i>Poids/total primes</i>	19%	20%	29%	37%	38%	34%	40%
Total Primes brutes	14 365	11 163	12 265	13 090	14 098	13 731	14 644
<i>Variation (YoY)</i>	-	-22%	10%	7%	8%	-3%	7%
Part de marché Gabon*	26,3%	26,0%	27,2%	28,9%	31,8%	29,1%	30,6%
Part de marché CIMA**	5,2%	4,0%	4,8%	5,2%	4,9%	4,3%	ND

* Calculée à partir du taux de cession par pays (FANAF) et du volume des primes d'assurance émises, ainsi que des données de la FEGASA

** Sur la base des primes du marché de la réassurance de la CIMA

Source : SCG-Ré / Rapports annuels FEGASA 2019, 2020 et 2021 / Rapport FANAF 2020 / ABS

Entre 2015 et 2021, Le volume global des primes émises cédées à la SCG-Ré est en augmentation de 1,94% (soit un taux de croissance moyen annuel de 0,3%). En effet, en 2015 la SCG-Ré a collecté son volume le plus élevé de primes brute émises, depuis sa création en 2012 passant de 6,539 milliards de FCFA à 14,365 milliards de FCFA soit une hausse de 119,68% (30% par an en croissance annuel). Mais après 2015, il va connaître une forte baisse de 3,2 milliards de FCFA en 2016 (-22%) à cause principalement de l'effondrement du cours du pétrole à l'international qui a eu un grand impact sur les économies du monde.

En 2017, les primes émises cédées à la SCG-Ré ont connu une reprise progressive jusqu'à atteindre leur niveau de 2015 passant ainsi de 11,163 milliards de FCFA en 2016 à 14,098 milliards de FCFA en 2019 soit une augmentation de 2,935 milliards de FCFA (+26%). Cette croissance est due non seulement à une reprise des activités concernant le pétrole sur le marché national, mais surtout à la croissance des marchés extérieurs (hors Gabon) de la SCG-Ré vers l'international.

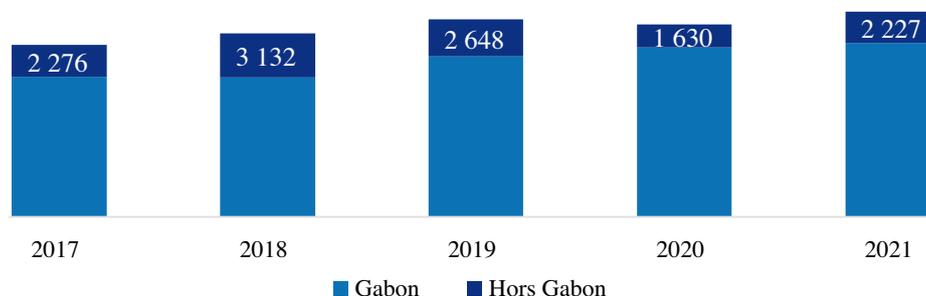
Mais en 2020, ceux-ci vont diminuer de 368 millions de FCFA (-3% par rapport à 2019), du fait de la crise sanitaire.

Ce recul est attribuable à la baisse des activités hors Gabon de 1 226 millions de FCFA (-45% par rapport à 2019), malgré à une augmentation des activités en local de 858 millions de FCFA (+ 8% par rapport à 2019).

Les primes brutes émises cédées à la SCG-Ré en 2021, s'élèvent à 14,6 milliards de FCFA soit une hausse de 7% par rapport à 2020. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des acceptations de 26% par rapport à 2020.

En somme, sur la période après 2015, le volume de primes brutes capté par la SCG-Ré a connu un taux de croissance annuel moyen de 5,6%. Cette croissance est soutenue exclusivement par l'accroissement du segment Acceptations qui a connu une croissance moyenne d'environ 21% sur la période allant de 2016 à 2021.

Graph 21 : Evolution du volume des primes émises collectées par zone (en MFCFA)



Source : SCG-Ré

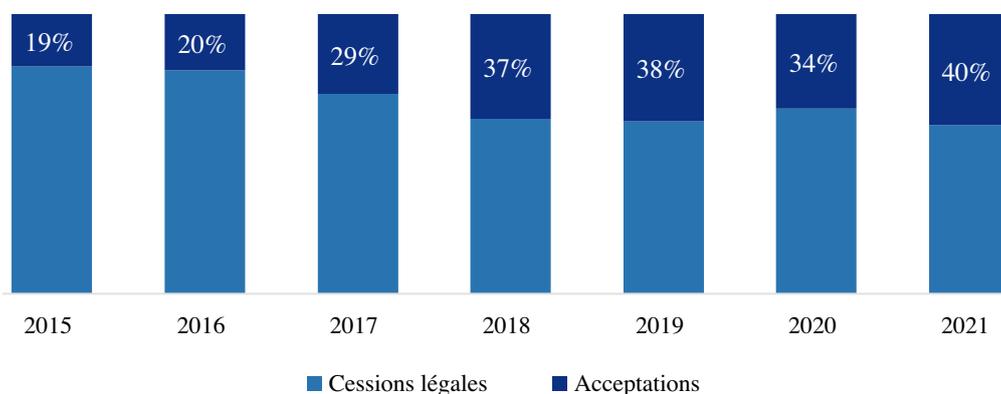
Les primes cédées à la SCG-Ré en 2021 provenaient à 15% de ses activités hors Gabon contre 12% en 2020. Entre 2017 et 2019, la proportion de primes émises captée provenant de son activité hors Gabon était respectivement de 19%, 24% et 19%. La baisse de la proportion des activités hors Gabon sur l'ensemble du portefeuille en 2019 et 2020, provient à la fois de la baisse observée sur les primes issues des Acceptations hors Gabon (-15% et -38% respectivement en 2019 et 2020) couplée à une hausse des Acceptations au niveau local (+55% et +10% respectivement en 2019 et 2020).

Ainsi, la structure du portefeuille de la SCG-Ré sur la même période à connue une forte évolution en ce qui concerne l'origine des affaires. En effet, en 2015, le portefeuille de la société était composé à 19% des acceptations commerciales (soit 2,699 milliards de FCFA) et de 81% des cessions légales.

Cependant, en 2019, les acceptations commerciales se sont élevées à 5,390 milliards de FCFA représentant 38% du chiffre d'affaires global de la société soit une croissance moyenne annuelle de 18,9% sur la période d'analyse. Cette situation est la résultante des efforts mis en place par la SCG-Ré afin de rendre plus performant son portefeuille. En 2020, les acceptations vont diminuer de 750 millions de FCFA (-14% par rapport à 2019) à cause de la crise sanitaire s'établissant ainsi 4,639 milliards de FCFA, soit environ 34,0% du volume de primes de la même année. Elles ont atteint à fin 2021, 5,8 milliards de FCFA représentant ainsi 40% du portefeuille de primes brutes, soit une hausse de 1,186 milliards de FCFA par rapport à 2020 (+26%).

Les cessions légales vont connaître en 2016, une chute d'environ 2,739 milliards de FCFA (-23% par rapport à 2015) passant ainsi de 11,666 milliards de FCFA à 8,926 milliards de FCFA. Elles vont continuer à diminuer légèrement jusqu'en 2017, avant de remonter entre 2018 et 2020 et ce malgré la crise. En 2021, le volume de primes des cessions légales était de 8,8 milliards de FCFA, soit une diminution de 3% par rapport à 2020 et représentant 60% du portefeuille de primes de la SCG-Ré.

Graph 22 : Evolution de la répartition du portefeuille de la SCG-Ré selon l'origine des affaires



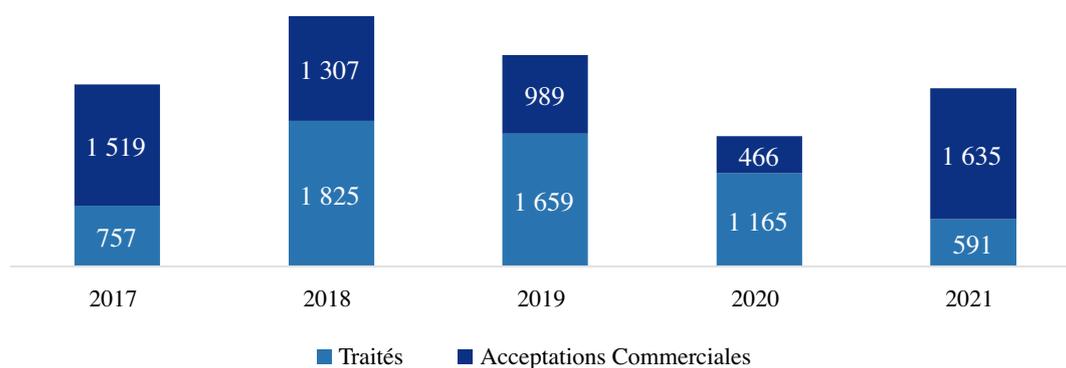
Source : SCG-Ré

L'activité hors Gabon comprend entre autres les traités issus de compagnies d'assurances et de réassurance, et des autres acceptations commerciales. En 2017 la SCG-Ré réalise un chiffre d'affaires pour les traités de 0,757 milliard de FCFA, représentant 71% du portefeuille hors Gabon et environ 6% du volume global des primes de la même année.

Le volume de primes sur les traités va continuer de croître en 2018 passant à 1,824 milliards de FCFA, soit une augmentation de 1,07 milliard de FCFA (+141%), avant de s'établir à 1,659 milliard de FCFA en 2019 (soit un recul de 9% par rapport à 2018).

En 2020, elles vont baisser de 30% pour atteindre 1,164 milliard de FCFA à cause de la récession économique mondiale induite par la crise sanitaire. Ce recul va se poursuivre en 2021 avec une diminution du volume des primes des traités de 49% (-573 millions de FCFA) pour ainsi s'établir à 591,2 millions de FCFA.

Graph 23 : Evolution du volume des primes hors Gabon de la SCG-Ré (en MFCFA)



Source : SCG-Ré

Tableau 43 : Evolution de la contribution des principaux partenaires de la SCG-Ré à la réalisation de son chiffre d'affaires hors Gabon (en MFCFA)

Prime en MFCFA	2017	2018	2019	2020	2021
ACTIVA ASSURANCES	84	0	0	0	0
ASSURANCES & REASSURANCES DU CONGO	0	415	495	78	84
LA STAR NATIONALE SA	0	58	0	0	0
ROYAL ONYX INSURANCE	0	0	0	0	61
ZENITHE INSURANCE	32	89	0	0	0
CEMAC	117	562	495	78	145
<i>Variation (YoY)</i>	-	381%	-12%	-84%	85%
<i>Poids/total</i>	12%	24%	25%	8%	9%
SCA INTER A	0	0	0	40	384
NCA RE	176	159	117	85	125
WAIRB	0	0	0	25	64
CONTINENTAL RE/CI	115	48	0	0	0
CICA-RE-BA	11	92	89	0	0
GLOBUS RE	102	15	29	17	46
UEMOA	404	314	235	168	619
<i>Variation (YoY)</i>	-	-22%	-25%	-29%	269%
<i>Poids/total</i>	41%	13%	12%	18%	40%
REINSURANCE SOLUTION	85	73	32	49	309
ATLAS REINSURANCE CONSULTANTS	179	68	26	33	165
MUKFIN	0	0	0	67	67
MARE	11	2	0	0	56
Autres Afrique	274	143	57	150	597
<i>Variation (YoY)</i>	-	-48%	-60%	161%	298%
<i>Poids/total</i>	28%	6%	3%	16%	38%
PINC	87	59	0	0	0
NASCO KARAOGLAN	105	0	0	0	0
ASCOMA INTERNATIONAL	0	23	31	0	0
MAPF RE	0	1 243	1 141	553	203
Europe	192	1 325	1 172	553	203
<i>Variation (YoY)</i>	-	589%	-12%	-53%	-63%
<i>Poids/total</i>	19%	57%	60%	58%	13%
Total	987	2 343	1 960	949	1 564
<i>Variation (YtY)</i>	-	137%	-16%	-52%	65%

Source : SCG-Ré

Le chiffre d'affaires des principaux apporteurs, qui était en hausse de 137% entre 2017 et 2018, va connaître une baisse considérable entre 2019 et 2020, du fait de la chute du chiffre d'affaires de certains partenaires, et de la crise sanitaire. En 2021, on observe une reprise d'activité économique.

La part de marché de la SCG-Ré sur le marché de la zone CIMA, s'est stabilisé à 5% du volume des primes de réassurance émises sur la période de 2015 à 2020. A la différence de la part de marché de la SCG-Ré dans la zone CIMA, celle-ci au niveau local (Gabon) a continué de progresser, passant ainsi de 26,3% en 2015 à 30,6% en 2021. Cette progression de la part de marché est due à une diminution du volume local de primes cédées entre 2015 et 2020 (-4,9% en moyenne chaque année).

7.4.1.2. Analyse du portefeuille par branches d'activité et par catégories de produits

L'évolution des primes émises par branche d'activité, durant la période allant de 2015 à 2021 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 44 : Evolution et répartition des primes émises de la SCG-Ré par branche d'activité (sauf traités hors Gabon)

Prime en MFCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Non-vie	13 639	10 264	10 916	10 798	11 896	11 982	13 316
<i>Variation (YoY)</i>	-	-25%	6%	-1%	10%	1%	11%
<i>Poids/total primes</i>	96%	94%	95%	96%	96%	95%	95%
Vie	626	599	592	467	544	584	736
<i>Variation (YoY)</i>	-	-4%	-1%	-21%	16%	7%	26%
<i>Poids/total primes</i>	4%	6%	5%	4%	4%	5%	5%
Total Primes brutes	14 265	10 863	11 508	11 265	12 439	12 566	14 052
<i>Variation (YoY)</i>	-	-24%	6%	-2%	10%	1%	12%

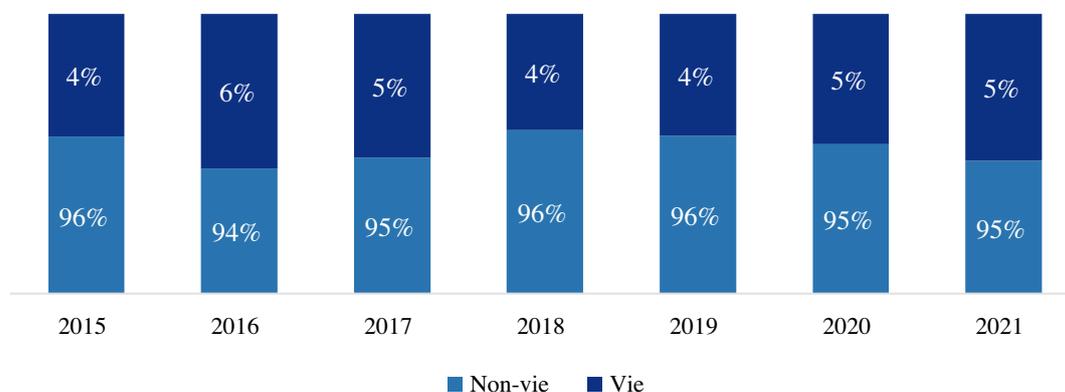
Source : SCG-Ré / ABS

Le segment « Vie » ne représente que 4 à 6% du volume des primes de la SCG-Ré hors traités Gabon. Entre 2015 et 2018, le chiffre d'affaires de cette branche a connu une baisse. Ensuite, le volume des primes de la branche « Vie » est reparti à la hausse en s'établissant à 544 millions de FCFA en 2019, puis à 736 millions de FCFA en 2021 (soit une croissance annuelle de 16,4% entre 2018 et 2021).

Les principales branches de produits du segment « Vie » sont : Groupe Emprunteur, Prévoyance Collective et Temporaire Décès. Les branches les plus importantes sont le Groupe Emprunteur et la Prévoyance Collective.

Le segment « Non-vie » est la branche qui génère la majorité (à plus 90%) du portefeuille des primes de la SCG-Ré. La forte baisse du volume des primes qu'a connu la SCG-Ré en 2016 était essentiellement due à la baisse du segment « Non-vie » (-25%). Le volume de prime collecté dans ce segment a connu une légère augmentation en 2017 (+6%), avant de connaître un grand bond en 2019 (+10%), soit une augmentation d'environ 1,1 milliard de FCFA. En 2021, le volume des primes du segment « Non-vie » s'est établi à 13,316 milliards de FCFA soit une hausse de 11%, contre 1% l'année précédente.

Graphe 24 : Evolution de la répartition du portefeuille par segment d'activité (sans les traités hors Gabon)



Source : SCG-Ré

L'évolution des primes émises acceptées par la SCG-Ré dans la branche Non-vie, durant la période allant de 2015 à 2021 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 45 : Evolution et répartition des primes « Non-vie » émises de la SCG-Ré par branches

Prime en MFCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Automobile & Individuelle Accident	3 779	3 477	3 442	3 077	2 868	2 990	2 809
Variation (YoY)	-	-8%	-1%	-11%	-7%	4%	-6%
Poids/total primes	28%	32%	32%	28%	24%	25%	21%
Transport maritime & aérien	1 090	1 122	972	755	916	911	1 088
Variation (YoY)	-	3%	-13%	-22%	21%	-1%	19%
Poids/total primes	8%	10%	9%	7%	8%	8%	8%
Incendie	2 228	2 227	2 544	2 512	2 789	3 311	4 533
Variation (YoY)	-	0%	14%	-1%	11%	19%	37%
Poids/total primes	16%	20%	23%	23%	23%	28%	34%
Risques techniques	531	289	259	208	308	280	459
Variation (YoY)	-	-46%	-10%	-20%	48%	-9%	64%
Poids/total primes	4%	3%	2%	2%	3%	2%	3%
Energie	4 728	2 363	2 516	3 015	3 883	3 205	2 964
Variation (YoY)	-	-50%	6%	20%	29%	-17%	-8%
Poids/total primes	35%	22%	23%	28%	33%	27%	22%
Autres risques y compris RC	1 281	1 483	1 184	1 231	1 131	1 286	1 463
Variation (YoY)	-	16%	-20%	4%	-8%	14%	14%
Poids/total primes	9%	14%	11%	11%	10%	11%	11%
Total Primes brutes	13 639	10 962	10 916	10 798	11 896	11 982	13 316
Variation (YoY)	-	-20%	0%	-1%	10%	1%	11%

Source : SCG-Ré / ABS

Concernant le segment « Non-vie », les branches Energie, Automobile & Individuelle Accident, ainsi que Incendie, représentent plus de 70% du volume de primes en portefeuille. Aussi, la chute du chiffre d'affaires « Non-vie » observée en 2016 est la résultante de la baisse de la branche Energie (pétrole) de 50% par rapport à 2015. Entre 2019 et 2021, malgré le recul de 24% des primes émises sur la branche Energie (-919,7 MFCFA), le total des primes « Non-vie » émises a augmenté de 12% sur la même période. Cela est principalement due à l'augmentation des primes sur les branches Incendie (+1,7 milliard de FCFA, soit une progression de 63%) et Autres Risques incluant les risques sur Responsabilité Civile (+0,33 milliard de FCFA, soit une progression de 29%).

7.4.2. Analyse des charges de sinistres

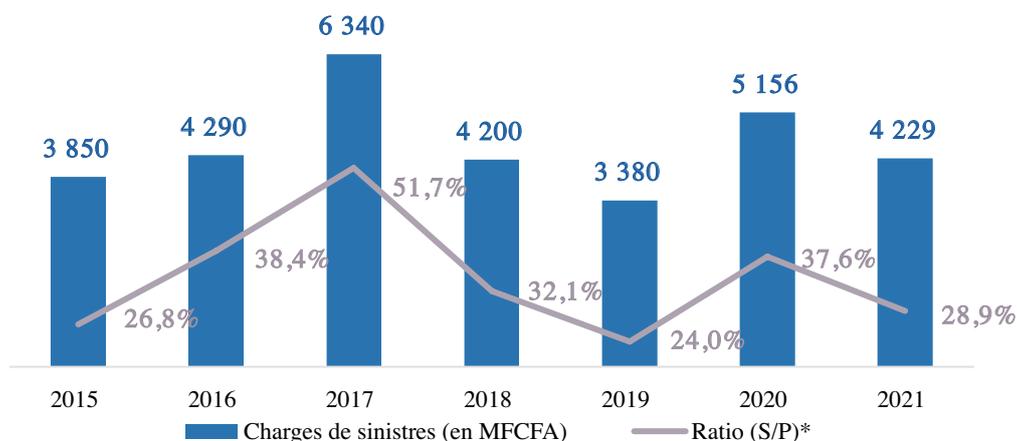
7.4.2.1. Evolution globale des charges de sinistres

Les charges de sinistres (y compris prestations) de la SCG-Ré ont connu une évolution en dents de scie sur la période allant de 2015 à 2021. Elles se sont élevées à 4,23 milliards de FCFA en 2021 contre 3,85 milliards de FCFA en 2015, avec un pic en 2017 à 6,34 milliards de FCFA.

Entre 2015 et 2017, les charges de sinistres ont enregistré une hausse globale de 65%. Cette augmentation, couplée à la diminution des primes sur la même période, va contribuer à accroître le ratio de sinistralité qui va passer de 26,8% à 51,7%.

Les charges de sinistres ont baissé de 47% en 2017 et 2019, ce qui entraîne un recul du ratio de sinistralité sur la même période. En 2019, les charges de sinistres ainsi que le ratio de sinistralité vont atteindre leur niveau le plus bas sur la période 2015 à 2021.

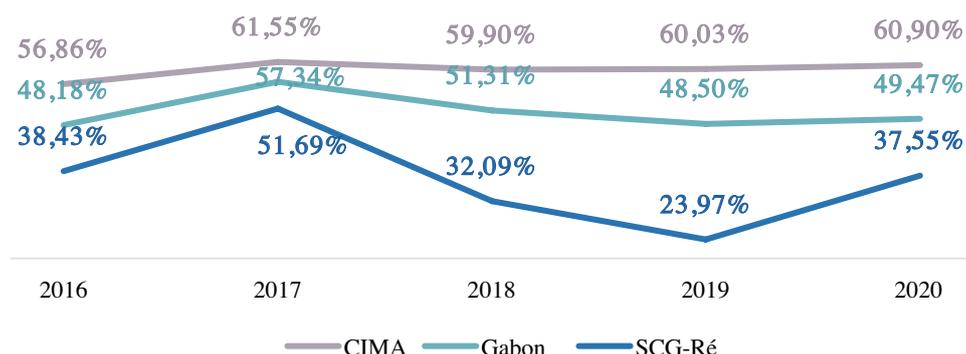
Graph 25 : Evolution des charges de sinistres (y compris prestation) de la SCG-Ré



* S/P = Charges de sinistres / primes brutes émises
Source : SCG-Ré / ABS

La sinistralité de la SCG-Ré est restée en-dessous de la sinistralité globale enregistrée aussi bien au Gabon qu'en zone CIMA entre 2016 et 2020.

Graph 26 : Evolution comparée de la sinistralité CIMA & GABON vs SCG-Ré



Source : SCG-Ré / ABS

7.4.2.2. Evolution et répartition des charges de sinistres de la SCG-Ré selon l'origine des affaires

Tableau 46 : Evolution et répartition des charges de sinistres de la SCG-Ré selon l'origine des affaires

Sinistres en MFCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cessions légales	3 357	2 994	5 710	2 897	2 191	2 440	3 238
Variation (YoY)	-	-11%	91%	-49%	-24%	11%	33%
Poids/total Sinistres	87%	70%	90%	69%	65%	47%	77%
Sinistralité (ratio S/P)	28,8%	33,5%	65,2%	35,4%	25,2%	26,8%	36,7%
Acceptations	493	1 297	630	1 303	1 189	2 717	990
Variation (YoY)	-	163%	-51%	107%	-9%	128%	-64%
Poids/total Sinistres	13%	30%	10%	31%	35%	53%	23%
Sinistralité (ratio S/P)	18,3%	58,0%	17,9%	26,6%	22,1%	58,6%	17,0%
Total Charges de sinistres	3 850	4 290	6 340	4 200	3 380	5 156	4 229
Variation (YoY)	-	11%	48%	-34%	-20%	53%	-18%
Sinistralité (ratio S/P)	26,8%	38,4%	51,7%	32,1%	24,0%	37,6%	28,9%

Source : SCG-Ré / ABS

Les charges de sinistres sur les cessions légales ont représenté environ 70% du niveau global des charges de sinistres de la SCG-Ré sur la période 2015 à 2021. Aussi, l'évolution des charges de sinistres enregistrée entre 2017 et 2019 résulte principalement de la variation des sinistres sur les cessions légales. Celles-ci ont connu une forte augmentation en passant de 2,9 milliards de FCFA en 2016 à 5,7 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 2,7 milliards de FCFA, avant de baisser les deux années suivantes respectivement de 2,8 milliards de FCFA et de 706 millions FCFA.

En 2020 cependant, la hausse des charges de sinistres de la SCG-Ré provient majoritairement de la hausse des sinistres sur les acceptations qui ont de plus en plus de l'ampleur dans le portefeuille de la SCG-Ré après 2017.

7.4.2.3. Evolution des charges de sinistres par segments et par branches

L'évolution du volume des charges de sinistres par branches durant la période allant de 2015 à 2021 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 47 : Evolution et répartition des charges de sinistres de la SCG-Ré par branches

Sinistres en MFCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Automobile & Individuelle Accident	1 889	1 359	1 681	1 420	987	798	3 291
Variation (YoY)	-	-28%	24%	-16%	-31%	-19%	312%
Poids/total Sinistres	49%	32%	27%	34%	29%	15%	78%
Transport maritime & aérien	185	469	343	-109	156	114	245
Variation (YoY)	-	154%	-27%	-132%	-243%	-27%	115%
Poids/total Sinistres	5%	11%	5%	-3%	5%	2%	6%
Incendie	803	1 382	2 385	285	3 900	2 808	-750
Variation (YoY)	-	72%	73%	-88%	1270%	-28%	-127%
Poids/total Sinistres	21%	32%	38%	7%	115%	54%	-18%
Risques techniques	-8	178	330	881	124	154	151
Variation (YoY)	-	-2369%	86%	167%	-86%	24%	-2%
Poids/total Sinistres	0%	4%	5%	21%	4%	3%	4%
Energie	34	112	1 597	963	-2 104	-259	155
Variation (YoY)	-	231%	1325%	-40%	-319%	-88%	-160%
Poids/total Sinistres	1%	3%	25%	23%	-62%	-5%	4%
Autres risques y compris RC	618	224	-134	593	125	406	998
Variation (YoY)	-	-64%	-160%	-544%	-79%	225%	146%
Poids/total Sinistres	16%	5%	-2%	14%	4%	8%	24%
Total Non-vie	3 521	3 724	6 202	4 033	3 187	4 020	4 090
Variation (YoY)	-	6%	67%	-35%	-21%	26%	2%
Poids/total Sinistres	91%	87%	98%	96%	94%	78%	97%
Vie	152	161	81	211	276	117	276
Variation (YoY)	-	6%	-50%	159%	31%	-58%	137%
Poids/total Sinistres	4%	4%	1%	5%	8%	2%	7%
Traités	177	405	57	-44	-83	1 020	-138
Variation (YoY)	-	129%	-86%	-178%	88%	-1326%	-114%
Poids/total Sinistres	5%	9%	1%	-1%	-2%	20%	-3%
Total Charges de sinistres	3 850	4 290	6 340	4 200	3 380	5 156	4 229
Variation (YoY)	-	11%	48%	-34%	-20%	53%	-18%

Source : SCG-Ré / ABS

Les charges de sinistres du segment « Non-vie » représentent la quasi-totalité (plus de 90%) des charges de sinistre de la SCG-Ré. Entre 2015 et 2019, les différentes évolutions aussi bien à la baisse comme à la hausse des charges de sinistres globales sont ainsi du fait des évolutions du segment « Non-vie ».

Les charges de sinistres « Non-vie » proviennent majoritairement de deux branches, à savoir :

- **Automobile & Individuelle Accident ;**
- **Incendie.**

Les charges de sinistres de ces deux branches représentent environ 80% du portefeuille des charges des sinistres « Non-vie », et plus de 70% des charges de sinistres de la SCG-Ré.

Tableau 48 : Evolution de la sinistralité de la SCG-Ré par branches

Ratio S/P (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Automobile & Individuelle Accident	50,0%	39,1%	48,8%	46,1%	34,4%	26,7%	117,2%
Transport maritime & aérien	16,9%	41,8%	35,3%	-14,5%	17,1%	12,5%	22,5%
Incendie	36,1%	62,1%	93,7%	11,3%	139,8%	84,8%	-16,5%
Risques techniques	-1,5%	61,5%	127,4%	423,5%	40,3%	54,9%	32,9%
Energie	0,7%	4,7%	63,5%	31,9%	-54,2%	-8,1%	5,2%
Autres risques y compris RC	48,2%	15,1%	-11,3%	48,2%	11,0%	31,5%	68,2%
Total Non-vie	25,81%	36,28%	56,81%	37,35%	26,79%	33,55%	30,72%
Vie	24,3%	26,9%	13,7%	45,2%	50,7%	20,0%	37,5%
Traités	176,8%	135,2%	7,5%	-2,4%	-5,0%	87,6%	-23,3%
Ratio S/P Global	26,8%	38,4%	51,7%	32,1%	24,0%	37,6%	28,9%

Source : SCG-Ré / ABS

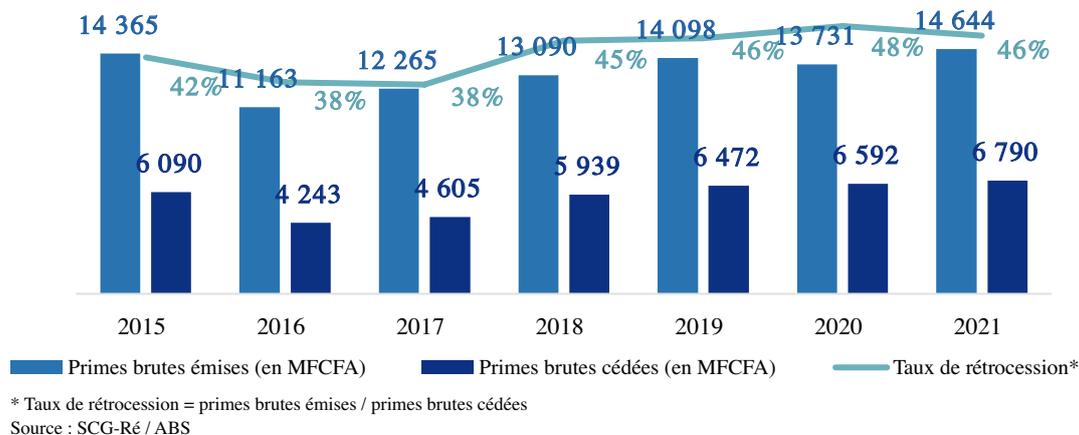
Les branches « Automobile & Individuelle Accident », « Incendie », et « Risques Techniques » présentent les ratios de sinistralité les plus élevés du segment « Non-vie ».

7.4.3. Analyse des rétrocessions

7.4.3.1. Evolution globale des rétrocessions

L'évolution du volume des rétrocessions durant la période allant de 2015 à 2021 est présentée dans le graphe suivant :

Graph 27 : Evolution comparée des rétrocessions vs les primes émises



Le volume de primes cédées par la SCG-Ré en 2021 s'est élevé 6,790 milliards de FCFA contre 4,243 milliards de FCFA en 2016, soit un taux de croissance moyen de 10% par an contre un taux de croissance moyen de 5,6% des primes émises. Cette évolution a eu pour conséquence un accroissement du taux de cession passant ainsi de 38% à 46% sur la même période.

En 2016, le volume des rétrocessions a chuté de 30% par rapport à 2015 pour s'établir à 4,243 milliards de FCFA alors que les primes émises chutaient de 22% la même année. Ce qui a eu pour conséquence le recul du taux cession de 4 points, passant ainsi de 42% à 38% sur les mêmes années.

En 2017 et 2019, les rétrocessions vont progresser dans les mêmes proportions que les primes émises, enregistrant ainsi des hausses de 9,0% au cours de ces deux années contre respectivement 10% et 8% pour les primes émises. Sur les mêmes périodes, le taux de cession est resté quasiment stable par rapport aux années précédentes, s'établissant ainsi respectivement à 38% et 46%.

Le volume des primes cédées va connaître une augmentation plus importante que celles des primes en 2018 (29% pour le premier et 7% pour le second), faisant ainsi passer le taux de cession de 38% à 45%.

En 2020, malgré la diminution du volume des primes collectées (-3%), les rétrocessions vont croître de 120 millions de FCFA soit une hausse d'environ 2%. Cela justifie ainsi la légère augmentation du taux de rétrocession cette même année s'est établit à 48%.

Contrairement à 2020, la progression du volume des primes cédées en 2021 va augmenter (+3%) moins vite que les primes émises captées par la SCG-Ré (+11%), ce qui va permettre au taux de cession de s'établir de nouveau à 46%.

7.4.3.2. Evolution des rétrocessions par branches

L'évolution des rétrocessions par branches, durant la période allant de 2015 à 2021 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau 49 : Evolution et répartition des rétrocessions de la SCG-Ré par branches

Prime en MFCFA	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Automobile & Individuelle Accident	286	207	63	69	97	85	22
<i>Variation (YoY)</i>	-	-28%	-69%	9%	40%	-12%	-74%
<i>Poids/total rétrocessions</i>	5%	5%	1%	1%	1%	1%	0%
Transport maritime & aérien	633	563	507	25	147	336	335
<i>Variation (YoY)</i>	-	-11%	-10%	-95%	490%	128%	0%
<i>Poids/total rétrocessions</i>	10%	13%	11%	0%	2%	5%	5%
Incendie	954	846	823	981	1 014	1 824	2 734
<i>Variation (YoY)</i>	-	-11%	-3%	19%	3%	80%	50%
<i>Poids/total rétrocessions</i>	16%	20%	18%	17%	16%	28%	40%
Risques techniques	391	122	72	52	57	69	47
<i>Variation (YoY)</i>	-	-69%	-41%	-28%	10%	22%	-32%
<i>Poids/total rétrocessions</i>	6%	3%	2%	1%	1%	1%	1%
Energie	3 549	2 300	2 666	3 229	3 469	3 298	3 304
<i>Variation (YoY)</i>	-	-35%	16%	21%	7%	-5%	0%
<i>Poids/total rétrocessions</i>	58%	54%	58%	54%	54%	50%	49%
Autres risques y compris RC	242	174	240	387	674	456	203
<i>Variation (YoY)</i>	-	-28%	38%	62%	74%	-32%	-55%
<i>Poids/total rétrocessions</i>	4%	4%	5%	7%	10%	7%	3%
Vie	35	32	41	37	22	18	16
<i>Variation (YoY)</i>	-	-10%	31%	-10%	-41%	-20%	-8%
<i>Poids/total rétrocessions</i>	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%
Traités	0	0	193	1 159	992	507	128
<i>Variation (YoY)</i>	-	0%	0%	501%	-14%	-49%	-75%
<i>Poids/total rétrocessions</i>	0%	0%	4%	20%	15%	8%	2%
Total Rétrocessions	6 090	4 243	4 605	5 939	6 472	6 592	6 790
<i>Variation (YoY)</i>	-	-30%	9%	29%	9%	2%	3%

Source : SCG-Ré

Les branches Energie et Incendie représentent plus de 70% du volume des rétrocessions de la SCG-Ré. Aussi, la baisse du volume des rétrocessions enregistrée en 2016 est la résultante de la baisse de la branche Energie (pétrole) de 35% par rapport à 2015.

En 2018, l'augmentation des rétrocessions de 29% est causée par la hausse simultanée la même année des primes cédées sur les branches Traités et Energie respectivement de 966 millions de FCFA (+501%) et 563 millions de FCFA (+21%) par rapport à 2017.

Malgré le recul des branches Energie (-5%) et Traités (-49%) en 2020, le total des primes « Non-vie » cédées a légèrement augmenté (+2%) sur la même année. Cela est principalement dû à l'augmentation des rétrocessions sur la branche Incendie qui est passée de 1,014 milliard de FCFA à 1,824 milliard de FCFA (+80%).

En 2021, la situation est quasiment identique avec une augmentation des cessions de 3% à cause de l'augmentation de la branche Incendie (+50%), malgré une baisse des cessions sur les traités (-75%) et sur les Autres risques (-53%).

Le taux de rétrocession sur la branche Energie est le plus important du portefeuille de la SCG-Ré, il s'est élevé à 111% en 2021, contre 75% en 2015.

Entre 2019 et 2021, la quasi-totalité des branches a vu leur taux de rétrocession augmenté, hormis les branches Autres Risques et traités hors Gabon.

Concernant les rétrocessions « Vie », le taux de rétrocession n'a pas excédé 8% du volume des primes émises collectées sur la période de 2015 à 2021.

Tableau 50 : Evolution du taux de rétrocession de la SCG-Ré par branches

Taux de cession (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Automobile & Individuelle Accident	8%	6%	2%	2%	3%	3%	1%
Transport maritime & aérien	58%	50%	52%	3%	16%	37%	31%
Incendie	43%	38%	32%	39%	36%	55%	60%
Risques techniques	74%	42%	28%	25%	18%	25%	10%
Energie	75%	97%	106%	107%	89%	103%	111%
Autres risques y compris RC	19%	12%	20%	31%	60%	35%	14%
Vie	6%	5%	7%	8%	4%	3%	2%
Traités	0%	0%	25%	64%	60%	44%	22%
Taux de cession global	42%	38%	38%	45%	46%	48%	46%

Source : SCG-Ré / ABS

En résumé, la structure de l'activité et du portefeuille de la SCG-Ré se caractérise principalement par :

- Une forte dominance des activités au niveau local (plus de 80%) ;
- Un niveau de Cessions légales toujours élevé qui représente à fin 2021 environ 60% du portefeuille ;
- Un fort potentiel de croissance sur les primes issues des Acceptations (croissance moyenne d'environ 21% entre 2016 et 2021) ;
- Une part de marché qui s'est stabilisé entre 4% et 5% au niveau de la CIMA entre 2015 et 2020 ;
- Un segment « Non-vie » toujours plus important (environ 95% du portefeuille) à l'image du marché global de la CIMA ;
- Des primes acceptées en branches « Non-vie » qui portent majoritairement sur les segments Incendie, Automobile & Individuelle Accident, ainsi que Energie (plus de 75% du portefeuille sur la période 2015 à 2021) ;
- Un niveau de charges de sinistres qui évolue en dents de scie avec une prépondérance des sinistres sur les cessions légales en « Non-vie » ;
- Une sinistralité qui reste en-dessous du niveau de sinistralité du secteur de l'assurance au Gabon, et dans la zone CIMA ;
- Un niveau de rétrocession qui reste supérieur à 45% du volume de primes brutes émises acceptées et se concentre sur les catégories Incendie et Energie (en moyenne 78% des rétrocessions sur la période 2015 à 2021).

8. Analyse de la situation financière de la SCG-Ré



8.1. Avertissement

En sa qualité de société de réassurance agréée par la Conférence Interafricaine des Marchés des Assurances (CIMA), la SCG-Ré est tenue de présenter ses états financiers conformément aux exigences de son autorité de régulation. Nos travaux d'analyse financière porteront sur les états financiers de la SCG-Ré pour la période allant de 2017 à 2021.

8.2. Analyse du compte de résultat

Tableau 51 : Compte de résultats de la SCG-Ré sur la période 2017 - 2021

En millions de XAF						TCAM
Postes	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
<i>Primes Emises</i>	12 265	13 090	14 098	13 731	14 644	4,5%
<i>Variation REC¹</i>	271	(132)	58	78	(841)	N/A
Primes Acquisées brutes	12 537	12 957	14 156	13 809	13 802	2,4%
Autres produits techniques (intérêts sur dépôt)	241	312	292	270	253	1,2%
<i>Sinistres Payés</i>	4 001	3 930	3 494	4 977	4 205	1,2%
<i>Variation SAP² & IBNR³</i>	2 339	269	(114)	180	24	-68,1%
Charges de sinistres	6 340	4 200	3 380	5 156	4 229	-9,6%
Commissions Versées	2 101	2 006	2 184	2 260	2 633	5,8%
Solde de Réassurance	767	3 946	4 450	3 234	3 760	48,8%
Frais de Contrôle CIMA	-	5	10	5	9	0,0%
Résultat Technique	3 570	3 112	4 424	3 424	3 423	-1,0%
Frais Généraux	2 625	3 352	3 627	1 891	2 452	-1,7%
Produits Financiers	239	189	133	118	151	-10,9%
Accessoires	-	-	-	-	-	0,0%
Résultat d'Exploitation	1 184	(51)	929	1 651	1 122	-1,3%
Pertes & Profits divers	21	40	(11)	(79)	122	54,5%
Impôts sur les Sociétés	-	-	507	167	225	0,0%
Résultat Net	1 205	(12)	412	1 405	1 018	-4,1%

¹ REC : Risques En Cours

² SAP : Sinistres A Payer

³ IBNR : Included But Not Reported

Source : SCG-Ré / ABS

8.2.1. Produits techniques

8.2.1.1. Chiffres d'affaires

Tableau 52 : Evolution du chiffre d'affaires de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Non-vie						
<i>Cessions Légales</i>	8 191	7 724	8 181	8 514	8 095	-0,3%
<i>Acceptations</i>	2 725	3 075	3 715	3 468	5 222	17,7%
Primes émises	10 916	10 798	11 896	11 982	13 316	5,1%
Variation REC	327	(114)	(7)	168	(861)	
Primes Acquisées Brutes - Non-vie	11 244	10 685	11 889	12 150	12 455	2,6%
<i>Variation (YoY)</i>	7%	-5%	11%	2%	3%	
<i>Poids/total</i>	90%	82%	84%	88%	90%	
Vie						
<i>Cessions Légales</i>	563	462	527	577	723	6,5%
<i>Acceptations</i>	29	5	16	6	13	-18,2%
Primes émises	592	467	544	584	736	5,6%
Variation REC	(55)	54	8	(22)	(53)	
Primes Acquisées Brutes - Vie	537	521	551	562	683	6,2%
<i>Variation (YoY)</i>	-2%	-3%	6%	2%	22%	
<i>Poids/total</i>	4%	4%	4%	4%	5%	
Traités						
<i>Acceptations</i>	757	1 825	1 659	1 165	591	-6,0%
Primes émises	757	1 825	1 659	1 165	591	-6,0%
Variation REC	(0)	(72)	57	(67)	72	
Primes Acquisées Brutes - Traités⁵	757	1 752	1 716	1 097	663	-3,2%
<i>Variation (YoY)</i>	153%	132%	-2%	-36%	-40%	
<i>Poids/total</i>	6%	14%	12%	8%	5%	
Total						
<i>Cessions Légales</i>	8 754	8 185	8 708	9 091	8 818	0,2%
<i>Acceptations</i>	3 511	4 905	5 390	4 639	5 826	13,5%
Primes émises	12 265	13 090	14 098	13 731	14 644	4,5%
Variation REC	271	(132)	58	78	(841)	
Total - Primes Acquisées Brutes	12 537	12 958	14 156	13 809	13 802	2,4%
<i>Variation (YoY)</i>	11%	3%	9%	-2%	0%	

⁵Traités : Il s'agit du portefeuille de primes non ventilé par branche « Non-vie » et « Vie »
Source : SCG-Ré / ABS

Les primes acquises brutes de la SCG-Ré se sont élevées à 13,8 milliards de FCFA en 2021 contre 12,5 milliards de FCFA en 2017 soit une croissance moyenne annuelle de 2,4% au cours de la période sous revue. Cette croissance est induite par la progression du segment « Non-vie ».

Les primes émises acceptées par la SCG-Ré ont connu une progression moyenne annuelle de 13% entre 2017 et 2019. Celles-ci connaîtront un recul de 2,5% à partir de 2020. Ce recul peut être attribué à la baisse des activités économiques à la suite de la pandémie de la COVID-19.

8.2.1.1.1. Branche Non-vie

Les primes acquises de la branche « Non-vie » qui ont représenté environ 87% du volume de primes acquises de la SCG-Ré, ont connu une progression moyenne annuelle de 2,6% sur la période allant de 2017 à 2021 sous l'effet combiné de la hausse des primes brutes émises et des provisions pour risques en cours.

- Les primes émises brutes de la branche « Non-vie » ont connu une croissance annuelle moyenne de 5,1% sur la période 2017 à 2021 ceci grâce à :

- Une stagnation des cessions légales sur l'ensemble de la période qui se sont élevées à environ 8 milliards de FCFA par an avec une progression annuelle moyenne de -0,3%. La contre-performance de ce segment entre 2017 et 2021 est essentiellement due à la tendance baissière de la plupart des branches, notamment l'Automobile (-5,0%) et l'énergie (-0,5%) qui représentent environ 57% des primes totales des Cessions Légales « Non-vie » malgré la hausse de la catégorie Incendie (8,2%) qui représente environ 24% des primes du segment.

- Une forte progression des Acceptations qui ont enregistré une croissance moyenne annuelle de 17,7% sur l'ensemble de la période sous revue. Cette performance découle de la croissance de l'ensemble des branches du segment sur la période d'analyse notamment Incendie (23,8%), Energie (13,3%) et Risques divers (4,7%) pour un volume moyen de primes de 82% des primes émises sur segment.

- Les provisions pour risques en cours (REC) sont passées de 2,09 milliards de FCFA à 2,93 milliards de FCFA entre 2020 et 2021, soit une augmentation de 0,84 milliard de FCFA contre une baisse de 0,17 milliard de FCFA l'année précédente. Cette augmentation des provisions en 2021 résulte de la participation des rétrocessionnaires à la constitution des risques en cours. Elle a eu pour conséquence la réduction des primes acquises aux rétrocessionnaires sur la même année ainsi que le taux de croissance de celles-ci.

8.2.1.1.2. Branche Vie

Les primes acquises de la branche « Vie » ont connu une progression annuelle moyenne de 6,2% entre 2017 à 2021 du fait de la hausse des primes brutes sur la même période.

- Les primes émises brutes de la branche « Vie » ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 5,6% entre 2017 et 2021, cette performance résulte de l'augmentation des cessions légales (+6,5% par an), malgré un recul des Acceptations (-18,2% par an). Pour rappel, les Cessions légales ont représenté environ 98% du volume total de primes de la branche « Vie » ;

- La variation des provisions sur la branche « Vie » entre 2020 et 2021, s'est élevé à 53 millions de FCFA soit une baisse de 31 millions de FCFA par rapport à la période précédente. Cette situation a contribué à réduire les primes acquises sur la même année.

8.2.1.1.3. Traités

Les traités renvoient uniquement aux Acceptations conventionnelles ventilées en « Vie » et « Non-vie ». Les primes acquises brutes sur les traités ont enregistré un recul de -3,2% par an en moyenne entre 2017 et 2021.

La baisse des traités est due à un changement de politique de souscription.

8.2.1.2. Intérêts sur dépôts

Tableau 53 : Evolution des intérêts sur dépôts de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Non-vie	227	296	281	259	241	1,6%
<i>Variation (YoY)</i>	2%	31%	-5%	-8%	-7%	
<i>Poids/total</i>	94%	95%	96%	96%	95%	
Vie	11	9	9	9	10	-4,2%
<i>Variation (YoY)</i>	35%	-23%	-3%	3%	11%	
<i>Poids/total</i>	5%	3%	3%	3%	4%	
Traités	3	7	2	2	2	-13,5%
<i>Variation (YoY)</i>	0%	137%	-76%	35%	-27%	
<i>Poids/total</i>	1%	2%	1%	1%	1%	
Total - Intérêts sur dépôts	241	312	292	270	253	1,2%
<i>Variation (YoY)</i>	5%	29%	-7%	-7%	-7%	

Source : SCG-Ré / ABS

Les intérêts sur dépôts renvoient aux intérêts des dépôts constitués auprès des cédantes et dus aux rétrocessionnaires. Ils ont progressé en moyenne de 1,2% par an sur la période allant de 2017 à 2021 et proviennent en majorité (plus de 90%) des dépôts issus de la branche « Non-vie ».

8.2.2. Charges techniques

8.2.2.1. Charges de sinistres

Tableau 54 : Evolution des charges de sinistres de la SCG-Ré sur la période 2017 - 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Non-vie						
<i>Cessions Légales</i>	3 175	2 650	2 401	3 885	3 465	2,2%
<i>Acceptations</i>	589	794	812	812	415	-8,4%
Sinistres payés	3 763	3 444	3 213	4 697	3 880	0,8%
Var. SAP & IBNR	2 439	589	(26)	(677)	210	
Charges de sinistres (Prestation) - Non-vie	6 202	4 033	3 187	4 020	4 090	-9,9%
<i>Variation (YoY)</i>	71%	-35%	-21%	26%	2%	
<i>Ratio S/P⁶</i>	55%	38%	27%	33%	33%	
<i>Poids/total</i>	98%	96%	94%	78%	97%	
Vie						
<i>Cessions Légales</i>	168	120	156	123	210	5,7%
<i>Acceptations</i>	-	103	100	-	12	N/A
Sinistres payés	168	223	256	123	222	7,2%
Var. SAP & IBNR	(86)	(12)	19	(6)	55	
Charges de sinistres (Prestation) - Vie	81	211	276	117	276	35,8%
<i>Variation (YoY)</i>	-50%	159%	31%	-58%	137%	
<i>Ratio S/P</i>	15%	41%	50%	21%	40%	
<i>Poids/total</i>	1%	5%	8%	2%	7%	
Traités						
<i>Acceptations</i>	70	264	25	157	103	10,2%
Sinistres payés	70	264	25	157	103	10,2%
Var. SAP & IBNR	(13)	(308)	(108)	863	(241)	
Charges de sinistres (Prestation) - Traités	57	(44)	(83)	1 020	(138)	N/A
<i>Variation (YoY)</i>	-86%	-178%	88%	-1326%	-114%	
<i>Ratio S/P</i>	8%	-3%	-5%	93%	-21%	
<i>Poids/total</i>	1%	-1%	-2%	20%	-3%	
Total						
<i>Cessions Légales</i>	3 343	2 770	2 558	4 008	3 675	2,4%
<i>Acceptations</i>	659	1 161	936	969	530	-5,3%
Sinistres payés	4 001	3 930	3 494	4 977	4 205	1,2%
Var. SAP & IBNR	2 339	269	(114)	180	24	
Total - Charges de sinistres (Prestation)	6 340	4 200	3 380	5 156	4 229	-9,6%
<i>Variation (YoY)</i>	51%	-34%	-20%	53%	-18%	
<i>Ratio S/P</i>	51%	32%	24%	37%	31%	

⁶S/P: Sinistres / Primes
Source : SCG-Ré / ABS

Les charges de sinistres de la SCG-Ré se chiffrent à 4,2 milliards de FCFA en 2021 contre 6,3 milliards de FCFA en 2017. Cette évolution résulte essentiellement de la forte diminution des sinistres déclarés malgré l'augmentation des sinistres réglés.

8.2.2.1.1. Branche Non-vie

Les charges de sinistres de la branche « Non-vie » qui ont représenté environ 93% du volume des charges de sinistres de la SCG-Ré, ont enregistré une baisse moyenne annuelle de -9,9% sur la période allant de 2017 à 2021, sous l'effet combiné de la faible croissance des sinistres payés et de la chute significative provisions pour sinistres à payer.

8.2.2.1.2. Branche Vie

À la différence de la branche « Non-vie », les charges de sinistres de la branche « Vie » ont enregistré une progression moyenne annuelle de 35,8% entre 2017 et 2021 sous l'effet combiné de la hausse des sinistres payés sur la même période et de l'accroissement des provisions des sinistres à payer.

8.2.2.1.3. Traités

Les charges de sinistres des traités ont diminué de 195 millions de FCFA entre 2017 et 2021, et ce malgré l'évolution à la hausse des sinistres payés de 10,2%, entre 2017 et 2021.

8.2.2.2. Commissions versées

Tableau 55 : Evolution des commissions versées de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017/2021
Non-vie						
<i>Cessions Légales</i>	1 261	1 153	1 335	1 399	1 491	4,3%
<i>Acceptations</i>	628	634	600	603	950	10,9%
Commissions versées - Non Vie	1 889	1 787	1 935	2 002	2 440	6,6%
<i>Variation (YoY)</i>	10%	-5%	8%	3%	22%	
<i>Commissions / Primes</i>	17%	17%	16%	16%	20%	
<i>Poids/total</i>	90%	89%	89%	89%	93%	
Vie						
<i>Cessions Légales</i>	57	46	62	84	89	11,9%
<i>Acceptations</i>	8	1	4	2	3	-23,1%
Commissions versées - Vie	65	47	66	86	91	9,1%
<i>Variation (YoY)</i>	2%	-27%	39%	31%	6%	
<i>Commissions / Primes</i>	12%	9%	12%	15%	13%	
<i>Poids/total</i>	3%	2%	3%	4%	3%	
Traités						
<i>Acceptations</i>	147	172	183	171	101	-8,9%
Commissions versées - Traités	147	172	183	171	101	-8,9%
<i>Variation (YoY)</i>	150%	17%	7%	-7%	-41%	
<i>Commissions / Primes</i>	19%	10%	11%	16%	15%	
<i>Poids/total</i>	7%	9%	8%	8%	4%	
Total						
<i>Cessions Légales</i>	1 318	1 199	1 397	1 483	1 580	4,6%
<i>Acceptations</i>	783	807	788	776	1 054	7,7%
Total - Commissions versées	2 101	2 006	2 184	2 260	2 633	5,8%
<i>Variation (YoY)</i>	14%	-5%	9%	3%	17%	
<i>Commissions / Primes</i>	17%	15%	15%	16%	19%	

Source : SCG-Ré / ABS

Les commissions versées par la SCG-Ré aux cédantes sont passées de 2,1 milliards de FCFA à 2,6 milliards de FCFA entre 2017 et 2021, soit une croissance annuelle moyenne de 5,8%. L'évolution enregistrée sur les commissions versées est au-dessus de celles enregistrées par les primes émises sur la même période (4,5%). Cette situation est matérialisée par l'augmentation du taux de commissions qui est passé de 17% en 2017 à 19% en 2021.

La structure des commissions versées reste identique à la structure du portefeuille de primes de la SCG-Ré avec une prédominance de la branche « Non-vie » et des Cessions Légales.

Les commissions versées sur les traités ont enregistré un recul de 8,9% entre 2017 et 2021. Cette situation s'explique par la baisse sur les affaires obtenues en matière de traités qui a affecté les primes acceptées par la SCG-Ré (en moyenne -6,0% par an).

8.2.2.3. Solde de rétrocession

Tableau 56 : Evolution du solde de rétrocessions de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Non-vie						
Primes cédées	4 371	4 744	5 458	6 068	5 332	5,1%
Intérêts sur dépôts - Part Rétro.	2	(1)	-	-	-	-100,0%
Charges de sinistre - Part Rétro.	(3 039)	(1 115)	(1 186)	(2 344)	(960)	-25,0%
Commissions à verser - Part Rétro.	(791)	(776)	(800)	(997)	(752)	-1,3%
Solde de rétrocessions - Non-vie	543	2 853	3 472	2 727	3 620	60,7%
Variation (YoY)	-80%	426%	22%	-21%	33%	
Poids/total	71%	73%	78%	84%	96%	
Primes Cédées / Primes Emises	40%	44%	46%	51%	40%	
Sinistre Part Rétro / sinistres global	49%	28%	37%	58%	23%	
Vie						
Primes cédées	41	37	22	18	16	-20,9%
Intérêts sur dépôts - Part Rétro.	-	-	-	-	-	N/A
Charges de sinistre - Part Rétro.	-	(73)	(2)	-	-	N/A
Commissions à verser - Part Rétro.	(3)	(41)	-	-	-	-100,0%
Solde de rétrocessions - Vie	38	(76)	20	18	16	-19,3%
Variation (YoY)	21%	-300%	-126%	-11%	-8%	
Poids/total	5%	-2%	0%	1%	0%	
Primes Cédées / Primes Emises	7%	8%	4%	3%	2%	
Sinistre Part Rétro / sinistres global	0%	35%	1%	0%	0%	
Traités						
Primes cédées	193	1 159	992	507	128	-9,7%
Intérêts sur dépôts - Part Rétro.	-	-	-	-	-	N/A
Charges de sinistre - Part Rétro.	(0)	0	-	-	-	-100,0%
Commissions à verser - Part Rétro.	(6)	(5)	(34)	(18)	(4)	-8,6%
Solde de rétrocessions - Traités	186	1 155	958	489	124	-9,7%
Variation (YoY)	8415%	520%	-17%	-49%	-75%	
Poids/total	24%	29%	22%	15%	3%	
Primes Cédées / Primes Emises	25%	64%	60%	44%	22%	
Sinistre Part Rétro / sinistres global	0%	1%	0%	0%	0%	
Total						
Primes cédées	4 605	5 940	6 472	6 592	5 476	4,4%
Intérêts sur dépôts - Part Rétro.	2	(1)	-	-	-	-100,0%
Charges de sinistre - Part Rétro.	(3 039)	(1 187)	(1 188)	(2 344)	(960)	-25,0%
Commissions à verser - Part Rétro.	(801)	(822)	(834)	(1 014)	(757)	-1,4%
Total - Solde de rétrocessions	767	3 931	4 450	3 234	3 760	48,8%
Variation (YoY)	-72%	412%	13%	-27%	16%	
Primes Cédées / Primes Emises	38%	45%	46%	48%	37%	
Sinistre Part Rétro / sinistres global	48%	28%	35%	45%	23%	
Com. Part rétro / com. Globales	38%	41%	38%	45%	29%	

Source : SCG-Ré / ABS

Le solde (ou résultat) de la rétrocession de la SCG-Ré est en faveur des rétrocessionnaires sur l'ensemble de la période sous revue. En effet, entre 2017 et 2021 le solde de la rétrocession a enregistré une croissance moyenne annuelle de 48,8%.

8.2.3. Résultat technique

Tableau 57 : Evolution du résultat technique de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Non-vie						
Primes Acquises Brutes	11 244	10 685	11 889	12 150	12 455	2,6%
Intérêts sur dépôts	227	296	281	259	241	1,6%
Charges de sinistre (Prestation)	(6 202)	(4 033)	(3 187)	(4 020)	(4 090)	-9,9%
Commissions versées	(1 889)	(1 787)	(1 935)	(2 002)	(2 440)	6,6%
Solde de rétrocessions	(543)	(2 853)	(3 472)	(2 727)	(3 620)	60,7%
Résultat Technique - Non-vie	2 837	2 308	3 576	3 660	2 546	-2,7%
Variation (YoY)	5%	-19%	55%	2%	-30%	
RT / PA brutes	25%	22%	30%	30%	20%	
Poids/total	79%	74%	81%	107%	74%	
Vie						
Primes Acquises Brutes	537	521	551	562	683	6,2%
Intérêts sur dépôts	11	9	9	9	10	-4,2%
Charges de sinistre (Prestation)	(81)	(211)	(276)	(117)	(276)	35,8%
Commissions versées	(65)	(47)	(66)	(86)	(91)	9,1%
Solde de rétrocessions	(38)	76	(20)	(18)	(16)	-19,3%
Résultat Technique - Vie	364	347	199	350	309	-4,0%
Variation (YoY)	21%	-5%	-43%	76%	-12%	
RT / PA brutes	68%	67%	36%	62%	45%	
Poids/total	10%	11%	4%	10%	9%	
Traités						
Primes Acquises Brutes	757	1 752	1 716	1 097	663	-3,2%
Intérêts sur dépôts	3	7	2	2	2	-13,5%
Charges de sinistre (Prestation)	(57)	44	83	(1 020)	138	N/A
Commissions versées	(147)	(172)	(183)	(171)	(101)	-8,9%
Solde de rétrocessions	(186)	(1 155)	(958)	(489)	(124)	-9,7%
Résultat Technique - Traités	369	478	659	(580)	578	11,8%
Variation (YoY)	-322%	29%	38%	-188%	-200%	
RT / PA brutes	49%	27%	38%	-53%	87%	
Poids/total	10%	15%	15%	-17%	17%	
Total						
Primes Acquises Brutes	12 537	12 958	14 156	13 809	13 802	2,4%
Intérêts sur dépôts	241	312	292	270	253	1,2%
Charges de sinistre (Prestation)	(6 340)	(4 200)	(3 380)	(5 156)	(4 229)	-9,6%
Commissions versées	(2 101)	(2 006)	(2 184)	(2 260)	(2 633)	5,8%
Solde de rétrocessions	(767)	(3 931)	(4 450)	(3 234)	(3 760)	48,8%
Frais de Contrôle CIMA	-	(5)	(10)	(5)	(9)	
Total - Résultat Technique	3 570	3 127	4 424	3 424	3 424	-1,0%
Variation (YoY)	26%	-12%	41%	-23%	0%	
RT / PA brutes	28%	24%	31%	25%	25%	

Source : SCG-Ré / ABS

Le résultat technique de la SCG-Ré a baissé de 1,0% entre 2017 et 2021, passant ainsi de 3,57 milliards de FCFA à 3,42 milliards de FCFA.

8.2.4. Autres produits et charges d'exploitation

8.2.4.1. Frais généraux

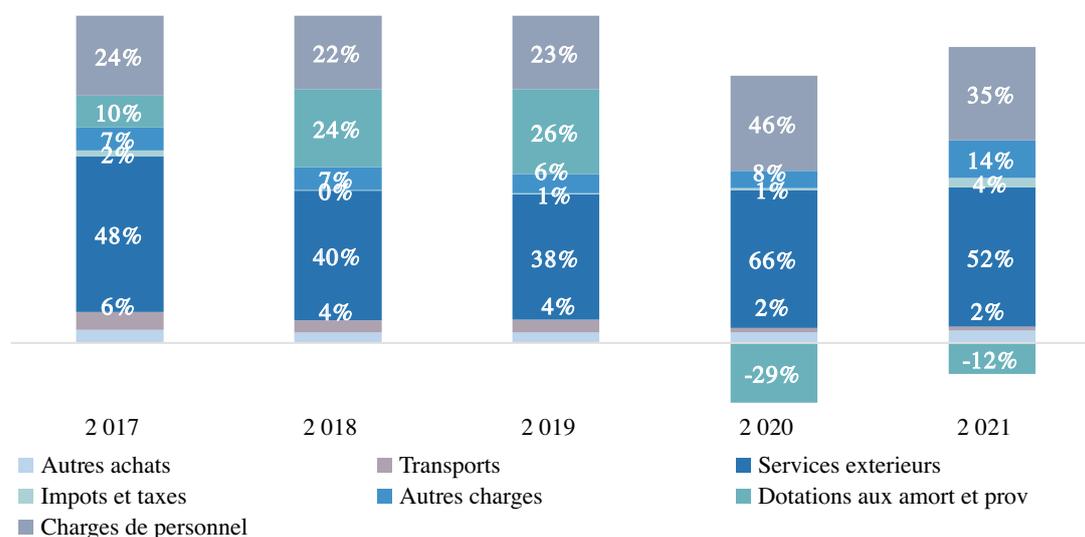
Tableau 58 : Evolution des frais généraux de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Frais généraux – Non-vie	2 336	2 765	3 061	1 651	2 217	-1,3%
<i>Variation (YoY)</i>	-4%	18%	11%	-46%	34%	
<i>Poids/total</i>	89%	82%	84%	87%	91%	
<i>Frais Généraux / PA brutes</i>	19%	21%	22%	12%	16%	
Frais généraux – Vie	127	120	140	80	123	-0,8%
<i>Variation (YoY)</i>	-5%	-6%	17%	-42%	52%	
<i>Poids/total</i>	5%	4%	4%	4%	5%	
<i>Frais Généraux / PA brutes</i>	1%	1%	1%	1%	1%	
Frais généraux - Traités	162	467	427	160	113	-8,6%
<i>Variation (YoY)</i>	142%	188%	-9%	-62%	-39%	
<i>Poids/total</i>	6%	14%	12%	8%	4%	
<i>Frais Généraux / PA brutes</i>	1%	4%	3%	1%	1%	
Total - Frais généraux	2 625	3 352	3 627	1 891	2 452	-1,7%
<i>Variation (YoY)</i>	-1%	28%	8%	-48%	30%	
<i>Frais Généraux / PA brutes</i>	21%	26%	26%	14%	18%	

Source : SCG-Ré / ABS

Les frais de généraux de la SCG-Ré étaient de 2,62 milliards de FCFA en 2017, contre 2,4 milliards en 2021, soit une baisse de 1,7% résultant de la nouvelle politique de réduction des frais généraux.

Graph 28 : Evolution de la répartition des frais généraux de la SCG-Ré par poste de dépenses



Source : SCG-Ré / ABS

Les services extérieurs sont le poste de dépenses le plus important des frais généraux, car ces derniers ont représenté en moyenne 50% des frais généraux de la SCG-Ré entre 2017 et 2021, pour une valeur qui est restée supérieure à 1,20 milliard de FCFA chaque année.

Les principaux éléments de ce poste sont les charges d'assurance, entretien & réparation, location ainsi que les dépenses en communication et télécommunication.

Les charges de personnel représentent le second poste de dépense le plus important des frais généraux. Elles ont augmenté tout au long de la période d'analyse passant ainsi de 639 millions de FCFA à 862 millions de FCFA soit une croissance annuelle moyenne de 7,8% entre 2017 et 2021.

On observe également la forte progression des dotations aux amortissements et provisions entre 2017 et 2019, qui sont passées de 10% à 24% et de 24% à 26% respectivement en 2018 et 2019. Cette progression s'explique par la prise en compte des provisions relatives à la créance sur la BGD (Banque Gabonaise de Développement) de la SCG-Ré.

L'enregistrement de ces provisions a contribué à accroître les dotations globales qui sont ainsi passées de 257 millions de FCFA en 2017 à 804 millions de FCFA en 2018 puis à 935 millions de FCA en 2019.

8.2.4.2. Résultat d'exploitation

Tableau 59 : Evolution du résultat d'exploitation de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Non-vie						
Résultat Technique	2 837	2 308	3 576	3 660	2 546	-2,7%
Frais généraux	(2 336)	(2 765)	(3 061)	(1 651)	(2 217)	-1,3%
Produits Financiers	213	156	112	103	136	-10,6%
Résultat d'Exploitation	713	(302)	627	2 112	466	-10,1%
<i>Variation (YoY)</i>	23%	-142%	-308%	237%	-78%	
<i>Poids/total</i>	60%	878%	67%	128%	41%	
<i>RE / PA brutes</i>	6%	-3%	5%	17%	4%	
Vie						
Résultat Technique	364	347	199	350	309	-4,0%
Frais généraux	(127)	(120)	(140)	(80)	(123)	-0,8%
Produits Financiers	12	9	5	5	8	-10,2%
Résultat d'Exploitation	249	236	64	275	194	-6,0%
<i>Variation (YoY)</i>	34%	-5%	-73%	329%	-29%	
<i>Poids/total</i>	21%	-688%	7%	17%	17%	
<i>RE / PA brutes</i>	46%	45%	12%	49%	28%	
Traités						
Résultat Technique	369	478	659	(580)	578	11,8%
Frais généraux	(162)	(467)	(427)	(160)	(98)	-11,7%
Produits Financiers	15	26	16	10	6	-20,0%
Résultat d'Exploitation	222	37	248	(731)	485	21,6%
<i>Variation (YoY)</i>	-199%	-83%	575%	-395%	-166%	
<i>Poids/total</i>	19%	-107%	27%	-44%	43%	
<i>RE / PA brutes</i>	29%	2%	14%	-67%	73%	
Autres charges techniques (Contrôle CIMA)	-	(5)	(10)	(5)	(9)	-
Total						
Résultat Technique	3 570	3 127	4 424	3 424	3 424	-1,0%
Frais généraux	(2 625)	(3 352)	(3 627)	(1 891)	(2 452)	-1,8%
Produits Financiers	239	191	133	118	150	-11,1%
Total - Résultat d'Exploitation (RE)	1 184	(34)	929	1 651	1 121	-1,4%
<i>Variation (YoY)</i>	119%	-103%	-2802%	78%	-32%	
<i>RE / PA brutes</i>	9,4%	-0,3%	6,6%	12,0%	8,1%	

Source : SCG-Ré / ABS

Le résultat d'exploitation de la SCG-Ré est passé de 1,18 milliard en 2017, à 1,12 milliard en 2021, soit une baisse de 1,4% sur la période en revue.

Cette baisse est justifiée par le recul du résultat technique, l'augmentation des frais généraux, du fait de la dotation aux amortissements.

8.2.5. Résultat Net

Tableau 60 : Evolution du résultat net de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
<i>Total - Résultat d'Exploitation</i>	1 184	(34)	929	1 651	1 121	-1,0%
<i>Accessoires</i>	-	(17)	-	-	-	N/A
<i>Pertes & produits divers</i>	21	40	(11)	(79)	122	54,5%
Résultat Avant Impôts (RAI)	1 205	(12)	918	1 572	1 243	1,1%
<i>Variation (YoY)</i>	112%	-101%	-8044%	71%	-20%	
<i>RAI / PA Brutes</i>	9,6%	-0,1%	6,5%	11,4%	9,1%	
Impôts sur les sociétés	-	-	(507)	(167)	(225)	N/A
<i>Variation (YoY)</i>	0%	0%	0%	-67%	35%	
<i>IS / RAI</i>	0%	0%	55%	11%	18%	
Résultat Net (RN)	1 205	(12)	412	1 405	1 018	-3,8%
<i>Variation (YoY)</i>	112%	-101%	-3661%	241%	-28%	
<i>RN / PA brutes</i>	9,6%	-0,1%	2,9%	10,2%	7,4%	

Source : SCG-Ré / ABS

De 2017 à 2021, la SCG-Ré affiche un résultat net supérieur à 1 milliard de FCFA. Cette performance se justifie par l'augmentation du chiffre d'affaires en cessions commerciales, des produits financiers, et la maîtrise des frais généraux.

8.2.6. Synthèse des principaux ratios d'activité

Tableau 61 : Evolution des principaux ratios d'activité de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Moyenne
1. Ratios techniques						
Sinistralité (Sinistre/PA brutes)	50,6%	32,4%	23,9%	37,3%	30,6%	35,0%
Taux de Frais de Gestion (FG/PA brutes)	37,7%	41,4%	41,1%	30,1%	36,7%	37,4%
Ratio Combiné	88,3%	73,8%	64,9%	67,4%	67,4%	72,3%
2. Ratios de marge						
Marge Technique	28,5%	24,1%	31,2%	24,8%	24,8%	26,7%
Marge d'exploitation	9,4%	-0,3%	6,6%	12,0%	8,2%	7,2%
Marge Nette	9,6%	-0,1%	2,9%	10,2%	7,5%	6,0%
3. Ratios de rétrocession						
Taux de Rétrocession	37,5%	45,4%	45,9%	48,0%	37,4%	42,8%
Sinistre part rétrocessionnaires / Sinistre global	47,9%	28,3%	35,2%	45,5%	22,7%	35,9%
Taux de rétention des sinistres	52,1%	71,7%	64,8%	54,5%	77,3%	64,1%
Commissions part rétrocessionnaires / Commissions globales	38,1%	41,0%	38,2%	44,9%	28,7%	38,2%
Solde de Rétro/ PA Brutes	6,1%	30,3%	31,4%	23,4%	27,2%	23,7%

Source : SCG-Ré / ABS

De 2017 à 2021, les ratios d'activités de la SCG-Ré sont aux normes avec un ratio combiné supérieur à 70%, une marge nette avoisinant 6%, un taux de rétrocession inférieur à 45%, soit un taux de rétention moyen de 65%.

8.3. Analyse du bilan

L'évolution du bilan de la SCG-Ré sur les cinq derniers exercices est résumé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 62 : Evolution du bilan de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Postes	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
ACTIF						
<i>Immobilisations incorporelles</i>	246	251	(1 142)	4	4	-64,3%
<i>Immobilisations corporelles</i>	520	438	425	374	458	-3,1%
<i>Immobilisations Financières</i>	13 629	15 799	15 548	13 566	13 198	-0,8%
Actif Immobilisé	14 396	16 488	14 831	13 944	13 660	-1,3%
<i>Provisions Techniques (Rétrocessions)</i>	3 540	4 677	4 849	6 326	8 266	23,6%
<i>Créances et emplois assimilés</i>	-	-	-	-	-	N/A
<i>Comptes courant des rétrocessionnaires</i>	154	338	218	300	772	49,8%
<i>Comptes courant des cédantes débiteurs</i>	3 938	8 766	10 951	10 177	13 409	35,8%
<i>Personnel</i>	19	28	22	32	40	21,3%
<i>Débiteurs divers</i>	141	244	280	241	270	17,7%
Actif Circulant	7 791	14 053	16 321	17 076	22 758	30,7%
Trésorerie Actif	6 492	482	948	1 076	2 805	-18,9%
Total Actif	28 678	31 023	32 099	32 096	39 223	8,1%
PASSIF						
<i>Capitaux Propres</i>	9 315	8 954	9 365	10 771	12 570	7,8%
<i>Dettes de financement</i>	-	-	-	-	-	N/A
<i>Provisions pour risques et charges</i>	39	674	31	51	57	9,7%
Financement Permanent	9 354	9 628	9 396	10 821	12 626	7,8%
<i>Provision pour risque en cours</i>	2 093	2 225	2 168	2 089	3 164	10,9%
<i>Provision pour sinistres à payer</i>	10 446	10 675	10 601	10 781	10 573	0,3%
<i>Comptes courant des rétrocessionnaires</i>	3 536	6 652	7 612	5 768	9 025	26,4%
<i>Comptes courant des cédantes créditeurs</i>	3 143	1 392	1 378	1 437	2 841	-2,5%
<i>Personnel</i>	50	23	12	33	24	-16,7%
<i>Etat</i>	23	56	602	743	764	139,6%
<i>Actionnaires</i>	0	116	3	6	8	135,5%
<i>Créditeurs divers</i>	32	255	327	416	199	58,0%
Passif Circulant	19 324	21 395	22 703	21 275	26 597	8,3%
Trésorerie Passif						N/A
Total Passif	28 678	31 023	32 099	32 096	39 223	8,1%

Source : SCG-Ré / ABS

8.3.2. Emplois et ressources permanents

8.3.2.1. Actif immobilisé

Tableau 63 : Evolution de l'actif immobilisé de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Immobilisations Incorporelles						
<i>Brevets, licences, logiciels et droits</i>	1	3	6	4	4	28,9%
<i>Fonds Commercial et droit au bail</i>	-	-	-	-	-	N/A
<i>Autres immobilisations en cours</i>	245	248	(1 148)	-	-	-100,0%
Total - Immobilisations Incorporelles	246	251	(1 142)	4	4	-64,3%
<i>Variation (YoY)</i>	-20%	2%	-555%	-100%	6%	
<i>Poids/total</i>	2%	2%	-8%	0%	0%	
Immobilisations Corporelles						
<i>Aménagement, et agencements et installations</i>	140	105	125	129	193	8,3%
<i>Matériel</i>	176	178	178	169	175	-0,2%
<i>Matériel de transport</i>	203	155	122	76	90	-18,3%
Total - Immobilisations Corporelles	520	438	425	374	458	-3,1%
<i>Variation (YoY)</i>	-6%	-16%	-3%	-12%	22%	
<i>Poids/total</i>	4%	3%	3%	3%	3%	
Immobilisations Financières						
<i>Dépôts espèces auprès des cédants</i>	10 047	9 898	9 861	9 117	8 803	-3,3%
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	2 786	4 932	4 682	3 453	3 414	5,2%
<i>Prêts</i>	185	175	150	149	129	-8,6%
<i>Titres de participation</i>	600	757	807	807	807	7,7%
<i>Autres immobilisations financières</i>	11	37	48	40	45	40,9%
Total - Immobilisations Financières	13 629	15 799	15 548	13 566	13 198	-0,8%
<i>Variation (YoY)</i>	27%	16%	-2%	-13%	-3%	
<i>Poids/total</i>	95%	96%	105%	97%	97%	
Total - Actif Immobilisé	14 396	16 488	14 831	13 944	13 660	-1,3%
<i>Variation (YoY)</i>	25%	15%	-10%	-6%	-2%	

Source : SCG-Ré

Le total actif immobilisé s'est établi à 13,66 milliards de FCFA à fin 2021 contre 14,40 milliards de FCFA en 2017, soit une contraction annuelle moyenne de 1,3%. Cette régression est principalement due au fait de l'évolution des immobilisations financières qui ont représenté plus de 96% de l'Actif Immobilisé.

Les immobilisations financières de la SCG-Ré se sont élevées à 13,20 milliards de FCFA en 2021 contre 13,63 milliards de FCFA en 2017, soit une contraction annuelle moyenne de 0,8%. Cette évolution est la conséquence des principaux éléments suivants :

• **Les dépôts en espèces auprès des cédantes** qui sont selon la réglementation CIMA, la garantie sur les provisions techniques relatives aux affaires cédées par les cédantes (garantie de créances des réassureurs), ont représenté plus de 60% des immobilisations financières chaque année sur la période 2017 à 2021. Sur cette même période, ils ont enregistré une contraction moyenne annuelle de 3,3% induite par deux fortes baisses en 2020 (-744 millions de FCFA) et 2021 (-314 millions de FCFA).

Les dépôts en espèces auprès des cédantes sont majoritairement (à plus de 95%) composés des dépôts liés au segment « Non-vie ».

Tableau 64 : Evolution des valeurs mobilières de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Créance BGD	-	2 718	2 718	2 310	2 718	N/A
<i>Variation (YoY)</i>	0%	0%	0%	-15%	18%	
<i>Poids/total</i>	0%	55%	58%	67%	80%	
EO Alios Finance Gabon	286	214	214	143	71	-29,3%
<i>Variation (YoY)</i>	0%	-25%	0%	-33%	-50%	
<i>Poids/total</i>	10%	4%	5%	4%	2%	
EO Etat Gabonais 2015-2020	1 500	1 000	500	-	-	-100,0%
<i>Variation (YoY)</i>	0%	-33%	-50%	-100%	0%	
<i>Poids/total</i>	54%	20%	11%	0%	0%	
EO Etat Gabonais 2017-2022	1 000	1 000	750	500	250	-29,3%
<i>Variation (YoY)</i>	0%	0%	-25%	-33%	-50%	
<i>Poids/total</i>	36%	20%	16%	14%	7%	
EO Etat Gabonais 2019-2024	-	-	500	500	375	N/A
<i>Variation (YoY)</i>	0%	0%	0%	0%	-25%	
<i>Poids/total</i>	0%	0%	11%	14%	11%	
Total Valeurs mobilières	2 786	4 932	4 682	3 453	3 414	5,2%
<i>Variation (YoY)</i>	0%	77%	-5%	-26%	-1%	

Source : SCG-Ré

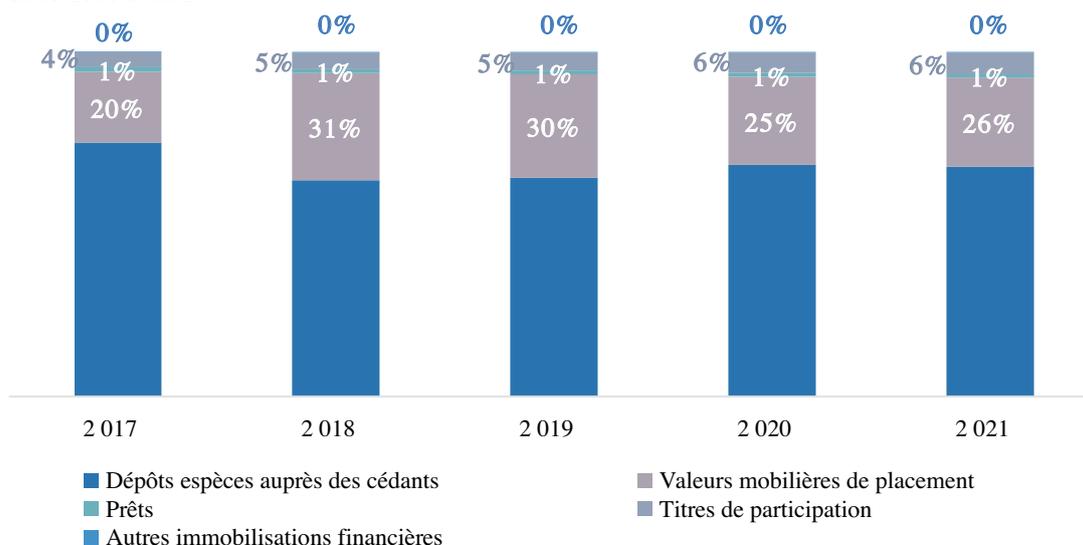
• **Les valeurs mobilières** ont représenté en moyenne 27% du portefeuille des immobilisations financières. Elles ont enregistré une croissance à un taux annuelle de 5,2% entre 2017 et 2021 grâce notamment à une forte augmentation de 2,14 milliards de FCFA en 2018, soit une progression de 77% en variation annuelle et ce, malgré la diminution de 1,23 milliard de FCFA en 2020 (soit -26% en variation annuelle). La hausse de 2018 est relative à la prise en compte de la créance BGD dans les valeurs mobilières d'un montant de 2,72 milliards de FCFA. L'encaissement des remboursements des emprunts obligataires aussi bien de l'Etat du Gabon et de Alios Finance Gabon d'un montant de 821 millions de FCFA ainsi que la décote enregistrée sur la créance de la BGD d'un montant de 408 millions de FCFA sont les principales causes de la baisse des valeurs mobilières en 2020.

• **Les titres de participations** détenus par la SCG-Ré représentent le troisième poste le plus important des immobilisations financières et portent essentiellement sur les titres de NCA-Ré, une société de réassurance établie en Côte d'Ivoire. C'est en 2017 que la SCG-Ré a pris des participations dans ladite société pour un montant de 600 millions de FCFA. Les deux années suivantes la SCG-Ré a augmenté ses participations de 157 millions de FCFA et de 50 millions de FCFA pour s'établir à un montant global de participation de 807 millions de FCFA à fin 2019. Ce montant est resté inchangé, ce qui a permis d'obtenir une croissance

annuelle moyenne de 7,7% entre 2017 et 2021 pour une proportion moyenne d'environ 5% du total des immobilisations financières.

• **Les prêts** accordés au personnel ont enregistré une diminution sur l'ensemble de la période d'analyse, passant de 185 millions de FCFA en 2017 à 129 millions de FCFA en 2021, soit une baisse moyenne annuelle de -8,6%.

Graphe 29 : Evolution de la composition des immobilisations financières de la SCG-Ré entre 2017 et 2021



Source : SCG-Ré / ABS

8.3.2.2. Financement permanent

Tableau 65 : Evolution du financement permanent de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2017	2018	2019	2020	2021	2017-2021
Capitaux Propres						
Capital	5 000	5 000	5 000	5 000	10 000	18,9%
Réserves Légales	823	1 000	1 000	1 000	1 000	5,0%
Réserves pour augmentation du capital social	2 287	2 965	2 965	3 377	-	-100,0%
Report à nouveau Débiteur	-	-	(12)	(12)	551	N/A
Résultat net de l'exercice en instance d'affectation	1 205	(12)	412	1 405	1 018	-4,1%
Total - Capitaux Propres	9 315	8 954	9 365	10 771	12 570	7,8%
Variation (YoY)	15%	-4%	5%	15%	17%	
Poids/total	100%	93%	100%	100%	100%	
Provisions pour pertes et charges						
Provisions	39	674	31	51	57	9,7%
Total - Provisions pour pertes et charges	39	674	31	51	57	9,7%
Variation (YoY)	0%	1624%	-95%	65%	12%	
Poids/total	0%	7%	0%	0%	0%	
Total – Ressources stables	9 354	9 628	9 396	10 821	12 626	7,8%
Variation (YoY)	15%	3%	-2%	15%	17%	

Source : SCG-Ré / ABS

Les capitaux permanents (financement permanent) ont enregistré une progression de 7,8% en moyenne par an entre 2017 et 2021, portés essentiellement par la croissance des capitaux propres sur la même période.

• **Les capitaux propres** de la SCG-Ré sont passés de 9,35 milliards de FCFA en 2017 à 12,57 milliards de FCFA en 2021 soit une progression annuelle moyenne de 7,8%. Cette performance s'explique principalement par le résultat net positif réalisé par la SCG-Ré sur pratiquement l'ensemble de la période d'analyse. Il convient de préciser qu'en 2017, la SCG-Ré a distribué au titre des dividendes un montant de 350 millions de FCFA.

Toutefois, en 2021, la SCG-Ré a procédé à une augmentation de son capital social afin de se conformer aux exigences de la CIMA. Ce dernier est ainsi passé de 5 milliards de FCFA à 10 milliards de FCFA par :

- Incorporation des réserves constituées d'un montant de 4,22 milliards de FCFA ;
- Emission d'actions nouvelles sans primes d'émission d'un montant de 0,78 milliard de FCFA.

Il convient aussi de préciser qu'en 2017, la SCG-Ré a versé à ses actionnaires des dividendes d'un montant de 350 millions de FCFA soit un taux de distribution de 29,0% par rapport aux revenus distribuables de la même année.

• **Les provisions pour risques et pertes** sont passées de 39 millions de FCFA en 2017 à 57 millions de FCFA en 2021, soit une progression moyenne annuelle de 9,7%. Mais celles-ci sont marquées en 2018 par un accroissement d'environ 635 millions de FCFA (+1 624%) induite par l'enregistrement d'une provision sur la créance de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) d'un montant de 625 millions.

8.3.2.3. Fonds de Roulement (FDR)

Tableau 66 : Evolution du fonds de roulement de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Financement Permanent	9 354	9 628	9 396	10 821	12 626	7,8%
Variation (YoY)	15%	3%	-2%	15%	17%	
Actif Immobilisé	14 396	16 488	14 831	13 944	13 660	-1,3%
Variation (YoY)	25%	15%	-10%	-6%	-2%	
Fonds de Roulement (FDR)	(5 041)	(6 860)	(5 435)	(3 123)	(1 034)	-32,7%
Variation (YoY)	48%	36%	-21%	-43%	-67%	

Source : SCG-Ré / ABS

Le fonds de roulement de la SCG-Ré est négatif, et ce du fait de l'importance de l'actif immobilisé par rapport aux financements permanents engendré par la spécificité du secteur (inversion du cycle d'exploitation). En d'autres termes, le financement stable n'est pas suffisant pour couvrir l'actif immobilisé. Le cycle d'exploitation est donc mis à contribution pour financer l'actif immobilisé.

En revanche, en 2021 la variation à la hausse du fonds de roulement (+ 2,09 milliards de FCFA) provient principalement de l'augmentation des fonds propres induite par un résultat net positif de 1,02 milliard de FCFA couplée à l'émission d'actions nouvelles d'un montant de 0,781 milliard de FCFA).

8.3.3. Actif et passif circulant

8.3.3.1. Actif circulant

Tableau 67 : Evolution de l'actif circulant de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Provisions Techniques (Part des Rétrocessionnaires)	3 540	4 677	4 849	6 326	8 266	23,6%
<i>Variation (YoY)</i>	286%	32%	4%	30%	31%	
<i>Poids/total</i>	45%	33%	30%	37%	36%	
Compte courant des rétrocessionnaires débiteurs	154	338	218	300	772	49,8%
<i>Variation (YoY)</i>	52%	120%	-35%	37%	158%	
<i>Poids/total</i>	2%	2%	1%	2%	3%	
Compte courant des cédantes débiteurs	3 938	8 766	10 951	10 177	13 409	35,8%
<i>Variation (YoY)</i>	-2%	123%	25%	-7%	32%	
<i>Poids/total</i>	51%	62%	67%	60%	59%	
Personnel	19	28	22	32	40	21,3%
<i>Variation (YoY)</i>	-14%	52%	-22%	45%	26%	
<i>Poids/total</i>	0%	0%	0%	0%	0%	
Débiteurs divers	141	244	280	241	270	17,7%
<i>Variation (YoY)</i>	-91%	73%	15%	-14%	12%	
<i>Poids/total</i>	2%	2%	2%	1%	1%	
Total - Actif Circulant	7 791	14 053	16 321	17 076	22 758	30,7%
<i>Variation (YoY)</i>	16%	80%	16%	5%	33%	

Source : SCG-Ré

L'actif circulant de la SCG-Ré s'est établi à 22,76 milliards de FCFA à fin 2021 contre 7,79 milliards en 2017, soit une progression annuelle moyenne de 30,7% sur la période. Cette évolution résulte de la progression dans le même sens de l'ensemble des éléments constitutifs de l'actif circulant et plus particulièrement de la part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques, ainsi que du compte courant débiteurs des cédantes.

• **Provisions techniques – part des rétrocessionnaires** représentent la part des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer et provisions pour risques en cours. Elles se sont élevées à 8,27 milliards de FCFA en 2021 contre 3,54 milliards de FCFA en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 23,6% pour une proportion moyenne de 36% du total actif circulant sur la même période.

La proportion des récessionnaires sur les montants des provisions techniques globales (pour sinistre à payer et pour risque encourus) est passé de 28% en 2017 et à 60% en 2021, du fait de la croissance du montant des provisions techniques supportées par les récessionnaires, couplée à une faible progression du montant des provisions techniques globales.

En 2017, la part des récessionnaires dans les provisions techniques ont augmenté de 286% par rapport à 2016 suite aux sinistres de ADDAX PETROLEUM et BERNARBE dont les montants à la charge des récessionnaires étaient respectivement de 1,91 milliard de FCFA et 0,85 milliard de FCFA.

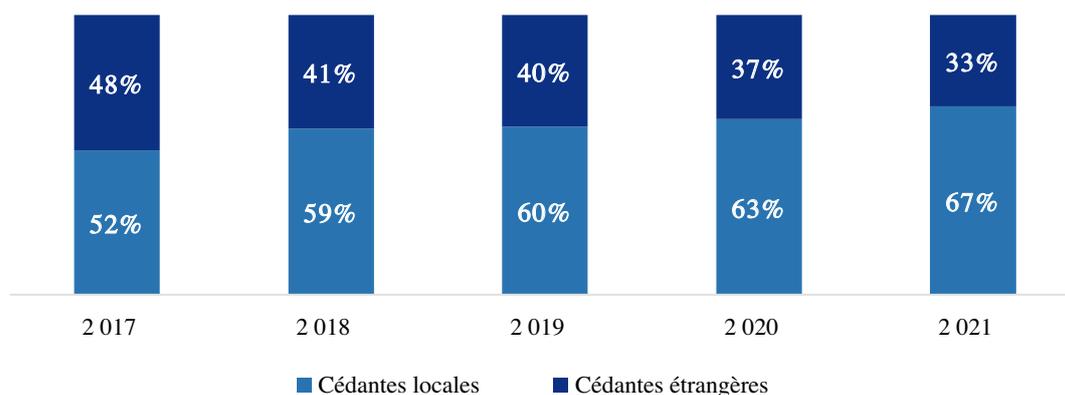
En 2018, la hausse de 32% enregistrée sur les provisions techniques des récessionnaires provient de plusieurs sinistres survenus sur les clients COMILOG et SETRAG d'un montant global de 0,66 milliard de FCFA.

En 2020, la variation des provisions techniques est due à la survenance de 5 sinistres graves, à savoir : STE PATRIMOINE, COMILOG, SETRAG, ADDAX et PRIX IMPORT.

En revanche, la hausse des provisions techniques des récessionnaires n'a pas augmenté du fait des sinistres à payer, mais plutôt à cause de la participation des récessionnaires cette même année à la constitution des provisions pour risques en cours de la SCG-Ré sur les affaires en cours et proportionnellement à leurs participations sur celles-ci.

• **Le compte courant débiteur des cédantes** a enregistré une croissance annuelle moyenne de 35,8% en passant de 3,93 milliards de FCFA en 2017 à 13,41 milliards de FCFA en 2021. Il a représenté en moyenne 60% du montant de l'actif circulant global entre 2017 et 2021.

Graph 30 : Evolution de la répartition du compte courant débiteur des cédantes de la SCG-Ré entre 2017 et 2021



Source : SCG-Ré

8.3.3.2. Passif circulant

Tableau 68 : Evolution du passif circulant de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Provision pour risque en cours	2 093	2 225	2 168	2 089	3 164	10,9%
<i>Variation (YoY)</i>	-11%	6%	-3%	-4%	51%	
<i>Poids/total</i>	11%	10%	10%	10%	12%	
Provision pour sinistres à payer	10 446	10 675	10 601	10 781	10 573	0,3%
<i>Variation (YoY)</i>	29%	2%	-1%	2%	-2%	
<i>Poids/total</i>	54%	50%	47%	51%	40%	
Comptes courant des rétrocessionnaires créditeurs	3 536	6 652	7 612	5 768	9 025	26,4%
<i>Variation (YoY)</i>	5%	88%	14%	-24%	56%	
<i>Poids/total</i>	18%	31%	34%	27%	34%	
Comptes courant des cédantes créditeurs	3 143	1 392	1 378	1 437	2 841	-2,5%
<i>Variation (YoY)</i>	1144%	-56%	-1%	4%	98%	
<i>Poids/total</i>	16%	7%	6%	7%	11%	
Personnel	50	23	12	33	24	-16,7%
<i>Variation (YoY)</i>	68%	-54%	-49%	181%	-27%	
<i>Poids/total</i>	0%	0%	0%	0%	0%	
Etat	23	56	602	743	764	139,6%
<i>Variation (YoY)</i>	52%	141%	976%	24%	3%	
<i>Poids/total</i>	0%	0%	3%	3%	3%	
Actionnaires	0	116	3	6	8	135,5%
<i>Variation (YoY)</i>	0%	46256%	-98%	128%	20%	
<i>Poids/total</i>	0%	1%	0%	0%	0%	
Créditeurs divers	32	255	327	416	199	58,0%
<i>Variation (YoY)</i>	-80%	698%	28%	27%	-52%	
<i>Poids/total</i>	0%	1%	1%	2%	1%	
Total - Passif Circulant	19 324	21 395	22 703	21 275	26 597	8,3%
<i>Variation (YoY)</i>	35%	11%	6%	-6%	25%	

Source : SCG-Ré

Le passif circulant de la SCG-Ré s'est établi à 26,60 milliards de FCFA à fin 2021 contre 19,32 milliards en 2017, soit une progression annuelle moyenne de 8,3% sur la période. Cette évolution résulte de la croissance des provisions pour risque en cours, ainsi que du compte courant créditeurs des rétrocessionnaires, et ce, malgré un recul du compte courant créditeurs des cédantes.

• **Provisions pour Risques en Cours (REC)** sont destinés à couvrir les engagements envers les cédantes pour la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime. Elles se sont élevées à 3,16 milliards de FCFA en 2021 contre 2,09 milliards de FCFA en 2017. Ces provisions ont très peu varié entre 2017 et 2020. C'est en 2021 que les provisions pour risques en cours vont fortement progresser avec une hausse de 51% en variation annuelle, du fait de la participation des rétrocessionnaires à la constitution de cette catégorie de provisions.

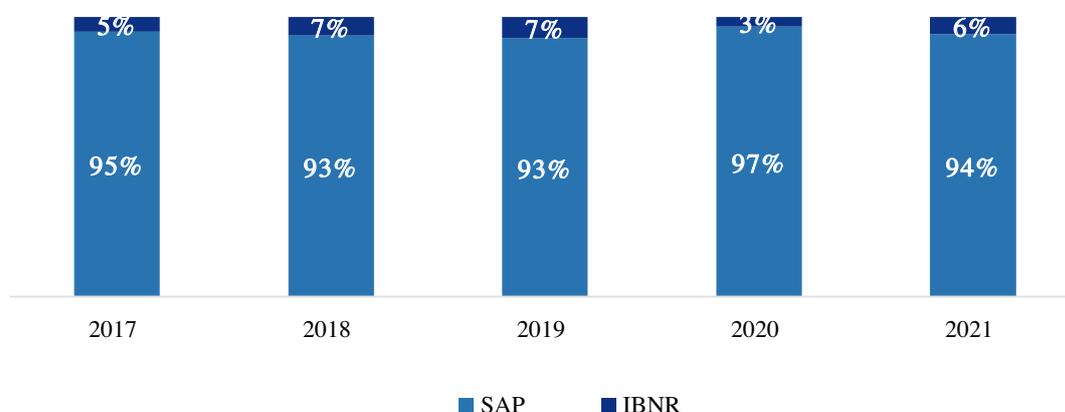
Les provisions pour REC constituées sur les cessions légales ont représenté en moyenne 58,0% du total des provisions pour REC constituées par la SCG-Ré.

• **Provisions pour sinistres** qui regroupent aussi bien les provisions pour sinistre à payer, destinées à couvrir les sinistres en suspens à la fin de chaque période, mais aussi les provisions IBNR⁷ destinées à couvrir les sinistres survenus dans l'exercice et non reconnus par le réassureur à la date de clôture. Elles se sont élevées à 10,57 milliards de FCFA en 2021 contre 10,45 milliards de FCFA en 2017. Ces provisions ont très peu varié entre 2017 et 2021 avec un taux de croissance moyen annuel de 0,3%. Elles ont représenté en moyenne 48,0% du niveau global du passif circulant sur la même période.

Les provisions pour Sinistres À Payer (SAP) ont représenté la quasi-totalité (environ 94%) des provisions pour sinistres constituées.

La branche « Non-vie » qui présente le niveau de provisions le plus important (en moyenne 97% du montant des provisions) du fait de la structure du portefeuille de la SCG-Ré, a enregistré une stagnation de ses provisions pour sinistres (+0,3% en moyenne par an entre 2017 et 2021). Cette dernière est donc à l'origine de la faible croissance de l'ensemble des provisions pour sinistres malgré une augmentation des provisions du segment « Vie » (+8,0% en moyenne par an entre 2017 et 2021).

Graph 31 : Evolution des provisions pour sinistres de la SCG-Ré entre 2017 et 2021



Source : SCG-Ré

• **Le compte courant créditeur des récessionnaires** est passé de 3,53 milliards de FCFA en 2017 à 9,02 milliards de FCFA en 2021 soit une progression annuelle moyenne de 26,4%. Il a représenté en 2017, 18,0% du total du passif circulant de la SCG-Ré, avant de passer à 31,0% l'année suivante à la suite d'une forte augmentation (+88,0% en variation annuelle). Malgré un recul enregistré d'environ 1,84 milliard de FCFA en 2020, le compte courant créditeur des récessionnaires a atteint son plus haut niveau sur la période d'analyse en 2021, en s'établissant à 9,02 milliards de FCFA, soit une progression de 56,0% en variation annuelle, pour une proportion représentant 34,0% du montant total de du passif circulant de la même année.

À la différence du compte courant débiteurs, l'augmentation du compte courant créditeurs renvoie à une diminution du rythme des paiements (décaissements) à faire aux récessionnaires ce qui contribue à améliorer la trésorerie de la société au fil des années. Cette variation est également due à l'application de la nouvelle réglementation des changes.

• **Les dettes envers l'Etat** ont atteint 764 millions de FCFA en 2021 contre 56 millions de FCFA en 2018, soit une hausse de 708 millions de FCFA, du fait de la fin de l'exonération dont bénéficiera la SCG-Ré.

8.3.3.3. Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Tableau 69 : Evolution du BFR de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Actif Circulant	7 791	14 053	16 321	17 076	22 758	30,7%
Variation (YoY)	16%	80%	16%	5%	33%	
Passif Circulant	19 324	21 395	22 703	21 275	26 597	8,3%
Variation (YoY)	35%	11%	6%	-6%	25%	
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	(11 533)	(7 342)	(6 382)	(4 199)	(3 839)	-24,0%
Variation (YoY)	52%	-36%	-13%	-34%	-9%	
BFR/PA Brutes	-92%	-57%	-45%	-30%	-28%	

Source : SCG-Ré

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de la SCG-Ré est resté négatif sur toute la période d'analyse du fait de l'importance du passif circulant par rapport à l'actif circulant. Ce qui signifie en d'autres termes que le cycle d'exploitation de la SCG-Ré dégage des ressources de financement plutôt qu'un besoin de financement.

Il s'est établi à -3,83 milliards de FCFA en 2021 contre -11,53 milliards de FCFA en 2017 soit une croissance à un taux annuel moyen de -24,0%. Cet accroissement du BFR résulte d'une progression de l'actif circulant beaucoup plus importante (+30,7% en moyenne par an entre 2017 et 2021) que celle du passif circulant (+8,3% en moyenne par an entre 2017 et 2021).

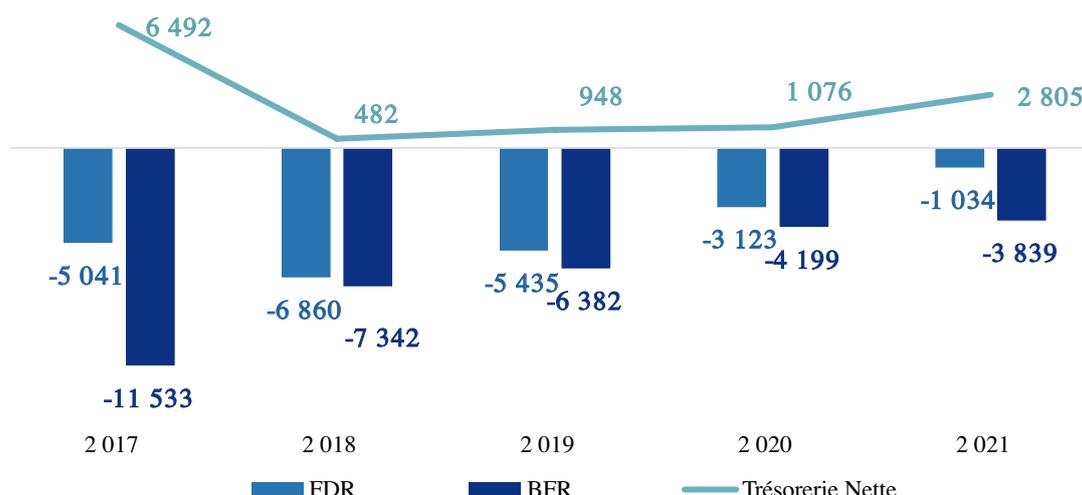
Sur la période allant de 2017 à 2021, le BFR a connu deux fortes hausses en 2018 et 2020. En 2018, la forte variation du BFR (-36,0%) a été causée par la forte progression de l'actif circulant (+80,0%) tandis qu'en 2020 l'évolution du BFR est causée par une évolution croisée entre l'actif circulant (+5,0%) et le passif circulant (-6,0%).

Suivant la tendance d'évolution du BFR, le ratio BFR sur primes acquises brutes va connaître une augmentation passant ainsi de -92,0% à -28,0% entre 2017 et 2021.

8.3.4. Trésorerie Nette (TN)

Sur l'ensemble de la période d'analyse, le FDR et le BFR présentent des valeurs négatives ce qui signifie que les ressources stables de la SCG-Ré ne sont pas suffisantes pour financer son actif immobilisé et que l'exploitation dégage d'importantes ressources de financement permettant à la fois de couvrir les besoins de l'exploitation et de financer le surplus des investissements non couvert par les ressources stables tout en dégageant un excédent de trésorerie.

Graph 32 : Evolution comparée du FDR, BFR et de la TN de la SCG-Ré entre 2017 et 2021



Source : SCG-Ré

La trésorerie nette de la SCG-Ré s'est élevée à 6,49 milliards de FCFA en 2017, avant de chuter en 2018 pour s'établir à 482 millions de FCFA soit un recul de 93,0%. Ce recul enregistré en 2018 s'explique par la forte hausse du besoin en fonds de roulement (+4,19 milliards de FCFA) couplée à une diminution du fonds de roulement (+1,82 milliard de FCFA).

Entre 2018 et 2021, la trésorerie de la SCG-Ré a enregistré une progression constante passant ainsi de 482 millions de FCFA à 2,80 milliards de FCFA, soit une progression à un taux annuel moyen de 79,9%. Cette amélioration de la situation de la trésorerie nette s'explique par l'augmentation plus rapide du fonds de roulement (-46,8% en moyenne par an entre 2018 et 2021) par rapport au besoin en fonds de roulement (-19,4% en moyenne par an entre 2018 et 2021) sur la même période.

Tableau 70 : Evolution de la trésorerie nette de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

En millions de XAF						TCAM
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2017-2021
Fonds de Roulement (FDR)	(5 041)	(6 860)	(5 435)	(3 123)	(1 034)	-32,7%
Variation (YoY)	48%	36%	-21%	-43%	-67%	
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	(11 533)	(7 342)	(6 382)	(4 199)	(3 839)	-24,0%
Variation (YoY)	52%	-36%	-13%	-34%	-9%	
Total - Trésorerie Nette (TN)	6 492	482	948	1 076	2 805	-18,9%
Variation (YoY)	56%	-93%	97%	14%	161%	

Source : SCG-Ré

8.3.5. Analyse des principaux ratios

8.3.5.1. Rentabilité & rentabilité

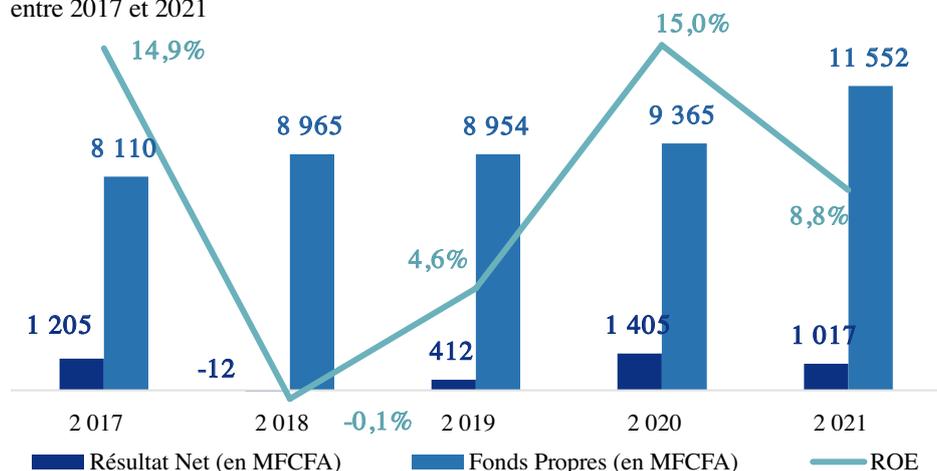
8.3.5.1.1. Analyse de la rentabilité

Les principaux ratios de rentabilité de la SCG-Ré entre 2017 et 2021 ont enregistré une évolution en dents de scie avec une forte diminution enregistrée en 2018.

Le Return On Equity (ROE) de la SCG-Ré encore appelé Rentabilité des Capitaux propres, s'est établi à 14,9% en 2017 avant de chuter en 2018 pour s'établir à -0,1%, du fait de la constitution d'une provision de dépréciation de 625 millions de FCFA sur la créance BGD. A périmètre constant, c'est-à-dire sans la constitution d'une provision de dépréciation de la créance BGD, la SCG-Ré a réalisé un résultat de 723 millions de FCFA, en 2018.

En revanche, en 2019 et 2020, la rentabilité de la SCG-Ré s'est améliorée passant respectivement de 4,6% à 15,0% en ce qui concerne le ROE à la suite essentiellement de l'amélioration du résultat net sur les mêmes années (+423 millions de FCFA en 2019 et + 994 millions de FCFA en 2020), et ce malgré l'accroissement des capitaux propres. En 2021, l'augmentation des capitaux propres (+23,0% en variation annuelle) couplée au recul du résultat net (-28,0% en variation annuelle) a contribué au recul de la rentabilité des capitaux propres de 6,2 points de pourcentage par rapport à 2020, s'établissant à 8,8%.

Graph 33 : Evolution comparée ROE, résultat net et fonds propres de la SCG-Ré entre 2017 et 2021



Source : SCG-Ré

8.3.5.1.2. Analyse du rendement des placements

Le rendement des placements de la SCG-Ré a enregistré une baisse sur deux années successivement passant de 3,5% en 2017 à 2,7% en 2019. En 2018, la diminution du rendement des fonds placés résulte d'une augmentation plus importante des sommes placées par rapport à la hausse des revenus issus de ces placements. En revanche, la baisse du rendement observée en 2019 résulte exclusivement de la baisse des revenus des placements de 78,0 MFCFA.

L'amélioration du rendement de la SCG-Ré en 2020 et 2021 résulte de la réduction des montants placés d'environ 2,24 milliards de FCFA en 2020, du fait du remboursement du capital des obligations en portefeuille.

Graphe 34 : Evolution comparée rendement, rémunérations financières et placements financiers de la SCG-Ré entre 2017 et 2021



Source : SCG-Ré

La progression du rendement de la SCG-Ré connaît la même évolution que les rendements du secteur de l'assurances dans la zone CIMA, et ce, malgré des tendances de progression contraires des revenus issus des placements de la SCG-Ré (-6,9% en moyenne par an) et de la zone (+4,4% en moyenne par an) entre 2017 et 2020.

Graphe 35 : Evolution comparée des rendements de la SCG-Ré, du Gabon et de la CIMA entre 2017 et 2021



Source : SCG-Ré / ABS / Rapports annuels CIMA 2018 à 2020

Tableau 71 : Evolution des ratios de rentabilité et de rendements de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Moyenne
Rentabilité						
Rentabilité des FP (ROE)	14,9%	-0,1%	4,6%	15,0%	8,8%	8,6%
Rentabilité des Actifs (ROA)	4,4%	0,0%	1,3%	4,6%	2,7%	2,6%
Rentabilité des capitaux Investis (ROCE)	41,4%	-0,4%	11,0%	16,9%	11,4%	16,1%
Rendements						
Rendements sur dépôts	2,4%	3,2%	3,0%	3,0%	2,9%	2,9%
Rendement des autres placements	6,7%	3,3%	2,4%	2,7%	3,4%	3,7%
Rendement global des placements	3,5%	3,2%	2,7%	2,9%	3,1%	3,1%

Source : SCG-Ré

8.3.5.2. Autres ratios

Tableau 72 : Evolution des ratios de liquidité, de solvabilité et de productivité de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Moyenne
Liquidité & solvabilité						
Liquidité générale	0,40	0,66	0,72	0,80	0,86	0,69
Financement par les récessionnaires	0,28	0,36	0,38	0,49	0,60	0,42
Ratio de provisions techniques	0,85	0,82	0,75	0,79	0,72	0,79
Excédent de marge de solvabilité	615,0%	464,0%	552,0%	625%	510%	510%
Couverture des engagements	108,6%	122,2%	121,4%	120%	117%	113%
Productivité						
Rotation des actifs	0,43	0,42	0,44	0,43	0,37	0,42
Rotation du capital	2,45	2,62	2,82	2,75	1,46	2,42

Source : SCG-Ré / ABS

8.3.5.2.1. Ratio de liquidité générale

Le ratio de liquidité générale de la SCG-Ré s'est amélioré entre 2017 et 2021 en passant de 0,40 à 0,86 même s'il reste toujours inférieur à 1,0. Cette amélioration est attribuable à la forte croissance de l'actif circulant sur la même période (+30,7% en moyenne par an).

8.3.5.2.2. Couverture des engagements réglementés

Sur la période de 2017 à 2021, la SCG-Ré couvre entièrement ses engagements réglementés, avec une moyenne de 113%.

8.3.5.2.3. Marge de solvabilité

La SCG-Ré respecte les critères de solvabilité avec un excédent de marge moyen supérieur à 500%.

8.3.5.2.4. Ratio de rotation du capital

La rotation du capital qui mesure le niveau de primes émises captées par le SCG-Ré pour chaque franc de capital social engagé. Ce ratio est en hausse entre 2017 et 2019 passant ainsi de 2,45 à 2,82 à cause de l'augmentation des primes émises avec des variations annuelles de +8,5%, +6,7% et +7,7% respectivement en 2017, 2018 et 2019.

En 2020, la SCG-Ré a observé un recul du ratio de rotation du capital de 0,06 du fait de la diminution des primes émises captées (-2,6% en variation annuelle) par rapport à un niveau de capital social identique. En revanche, la chute du ratio à 1,46 enregistré en 2021 résulte de l'augmentation de capital de la SCG-Ré la même année, ce dernier (capital social) est passé de 5,0 milliards de FCFA à 10,0 milliards de FCFA soit une augmentation de 100% en variation annuelle et ce malgré l'augmentation des primes émises captées (+6,6% en variation annuelle).

8.4. Synthèses des principaux ratios de la SCG-Ré

Tableau 73 : Tableau récapitulatif des principaux ratios de la SCG-Ré entre 2017 et 2021

Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Moyenne
Ratios à partir du compte résultat						
Sinistralité (S/P)	50,6%	32,4%	23,9%	37,3%	30,6%	35,0%
Ratio Combiné	88,3%	73,8%	64,9%	67,4%	67,4%	72,3%
Marge Technique	28,5%	24,1%	31,2%	24,8%	24,8%	26,7%
Marge d'exploitation	9,4%	-0,3%	6,6%	12,0%	8,2%	7,2%
Marge Nette	9,6%	-0,1%	2,9%	10,2%	7,5%	6,0%
Taux de Rétrocession	37,5%	45,4%	45,9%	48,0%	37,4%	42,8%
Taux de rétention des sinistres	52,1%	71,7%	64,8%	54,5%	77,3%	64,1%
Solde de Rétro/ PA Brutes	6,1%	30,3%	31,4%	23,4%	27,2%	23,7%
Eléments	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Moyenne
Ratios à partir du bilan						
Rotation des actifs	0,43	0,42	0,44	0,43	0,37	0,42
Rotation du capital	2,45	2,62	2,82	2,75	1,46	2,42
Rentabilité des FP (ROE)	12,9%	-0,1%	4,4%	13,0%	8,2%	7,7%
Rentabilité des Actifs (ROA)	4,2%	0,0%	1,3%	4,4%	2,6%	2,5%
Rendement global des placements	3,5%	3,2%	2,7%	2,9%	3,1%	3,1%
Excédent de marge de solvabilité	615,0%	464,0%	552,0%	n/a	n/a	543,7%
Couverture des engagements	108,6%	122,2%	121,4%	105,1%	95,8%	110,6%

Source : SCG-Ré / ABS

9. Perspectives et prévisions financières de la SCG-Ré

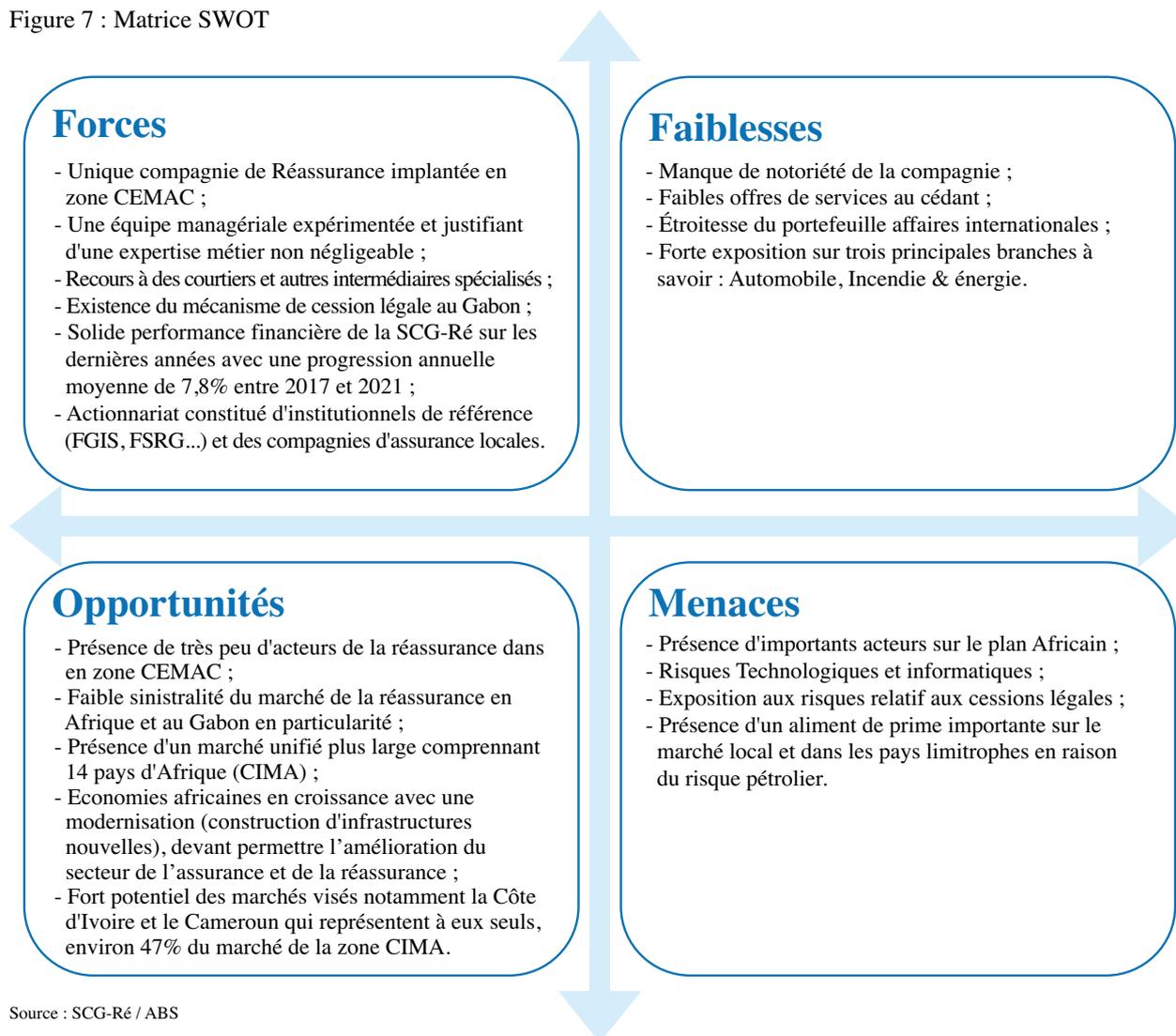


9.1. Orientations stratégiques

9.1.1. Matrice SWOT

Sur la base des différentes analyses et constats faits plus haut, l'analyse SWOT de la SCG-Ré est résumée dans la figure ci-dessous :

Figure 7 : Matrice SWOT



Source : SCG-Ré / ABS

9.1.2. Objectifs stratégiques

Après avoir réalisé le bilan de son Plan Stratégique de Développement, établi en 2018 pour la période 2018-2021, la SCG-Ré a procédé en 2021 à la mise à jour de ce dernier pour la période 2022-2027.

A l'horizon 2025, la SCG-Ré a pour ambition de :

- Consolider sa place de premier réassureur de la zone Afrique Centrale ;
- Intégrer le top 20 des compagnies de réassurance du continent ;
- Réaliser un chiffre d'affaires de 25 milliards FCFA constitué de 50% de cessions légales et 50% d'acceptations conventionnelles ;

- Disposer d'un portefeuille d'affaires conventionnelles à liquidation courte, c'est-à-dire, dominé par la branche dommages aux biens ;
- Réaliser un ratio combiné plafonné à 90% ;
- Disposer d'une entité technique à même de coter les affaires non-proportionnelles.

En d'autres termes, l'objectif stratégique de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) à l'horizon 2027 peut se résumer comme suit : « renforcer sa position stratégique en qualité de premier réassureur de l'Afrique Centrale et par conséquent intégrer le cercle fermé des réassureurs de référence du Continent ».

9.1.3. Leviers de création de valeur

La SCG-Ré a identifié divers leviers de création de valeur pour devenir une compagnie de réassurance de référence à l'horizon 2027 :

- L'équilibre entre croissance, rentabilité et solvabilité ;
- Le renforcement du capital social et des fonds propres ;
- Le développement commercial à l'international ;
- L'amélioration de la politique de souscription ;
- L'amélioration de la politique rétention ;
- L'amélioration de la politique de rétrocession ;
- Amélioration du recouvrement des créances
- La promotion de l'image de la société ;
- La mise à niveau des effectifs ;
- L'amélioration de l'organisation et de la gouvernance de l'entreprise ;
- Le pilotage de l'activité ;
- L'obtention d'une notation financière minimale de BB.

9.1.3.1. L'équilibre entre croissance, rentabilité et solvabilité

Dans un marché de la réassurance où les chiffres d'affaires progressent peu ou même régressent, la SCG-Ré doit résoudre la difficile équation entre croissance, rentabilité et solvabilité. Pour réaliser ses objectifs et se positionner sur le marché, la société est contrainte d'adopter une politique commerciale offensive basée sur une croissance à deux chiffres. Toutefois, le développement préconisé ne doit pas se faire au détriment de la rentabilité et de la solvabilité. D'où la recherche d'un juste compromis entre croissance, rentabilité et solvabilité.

9.1.3.1.1. La croissance

C'est le maître mot de la SCG-Ré pour les cinq prochaines années. Cette indispensable croissance à deux chiffres est d'autant plus difficile à réaliser que la concurrence est élevée et la matière réassurable faible. Elle se réalise également dans un contexte de baisse des taux et d'augmentation des charges.

Le passage du chiffre d'affaires à 25 milliards FCFA suppose une croissance moyenne annuelle légèrement supérieure à 10% du portefeuille existant à fin 2021. Plusieurs facteurs militent en faveur de cette hypothèse de croissance :

- Augmentation des acceptations des traités proportionnels, générateurs de primes importantes ;
- L'ouverture de bureaux de souscription en Afrique Centrale, en Afrique de l'Ouest en Afrique Australe ;
- Le recours accru au courtage de réassurance ;

- Le développement de la réciprocité : « monnayer » la rétrocession ;
- Le développement des risques énergie et construction.

9.1.3.1.2. La solvabilité

En réassurance, les fonds propres restent un indicateur simple et efficace de la solidité financière d'un réassureur. Le volume du portefeuille est corrélé au niveau des fonds propres. Les réassureurs doivent disposer de fonds propres suffisants pour couvrir les situations de résultats défavorables.

Les leaders mondiaux de la réassurance ont pour point commun leur important niveau de fonds propres, ces derniers représentent environ 50% de leurs souscriptions « sans risque ».

Tableau 74 : Fonds propres des 5 premiers réassureurs mondiaux en 2019 (en milliards USD)

Compagnie	Pays	Chiffre d'affaires (CA)	Fonds propres (FP)
Munich Re	Allemagne	42,228	31,037
Swiss Re	Suisse	37,864	34,245
Hannover Re	Allemagne	25,309	12,718
SCOR	France	18,302	7,139
Berkshire Hathaway	Etats-Unis	16,089	428,563

Source : SCG-Ré

Pour s'arrimer aux standards internationaux, la SCG-Ré, avec des souscriptions de 25 milliards FCFA à l'horizon 2027, doit disposer de fonds propres de l'ordre d'environ 17 milliards FCFA.

9.1.3.1.3. La rentabilité

L'augmentation des fonds propres de SCG-Ré pourrait entraîner une baisse de leur rentabilité. En effet, plus les fonds propres augmentent, plus la rentabilité diminue. Ainsi, dans les cinq prochaines années, SCG-Ré qui aura adopté une politique de croissance offensive avec prise de risque élevée et une augmentation de ses fonds propres, qui maintiendrait son Return On Equity (ROE) à une moyenne de 6,5%.

9.1.3.2. Le renforcement du capital social et des fonds propres

Un réassureur ne peut se développer sans un socle financier qui, en théorie doit être plus solide que celui des sociétés d'assurance directe dont il assure la couverture. Pour être crédible, SCG-Ré doit disposer d'un support financier à même de lui donner une assise suffisante sur le marché local et l'envergure nécessaire pour opérer à l'international.

9.1.3.2.1. Le capital social

Le capital social ne représente qu'une partie des moyens financiers de l'entreprise. La détermination du niveau minimum de capital social d'une compagnie de réassurance est fonction de divers facteurs, à savoir :

- **Le cadre réglementaire** : à ce jour, le capital social minimum requis pour une société de réassurance dans la zone CIMA est fixé à 10 milliards FCFA, hors apports en nature, contre 5 milliards FCFA pour une compagnie d'assurance directe ;

- **L'ambition des actionnaires** : quels sont les objectifs visés par les actionnaires de SCG-Ré et quel rôle attribuent-ils à la société ? Doit-elle devenir un réassureur leader, suiveur, limité au seul marché gabonais, acteur important de la réassurance dans la zone CIMA... ? ;
- **La nature des risques souscrits sur le marché** : il est évident que la présence de risques pétroliers au Gabon et dans son environnement proche (Angola, Cameroun, Guinée Equatoriale, RDC Congo) impose une approche capitalistique adéquate ;
- **L'intensité concurrentielle** : la SCG-Ré doit tenir compte du positionnement de la concurrence. D'où la nécessité de porter son capital à 15 milliards FCFA, qui correspond au niveau de capital social de ses concurrents, bien que cela soit supérieur au minimum réglementaire ;
- **Le besoin en fonds de roulement** : en réassurance, le cycle de règlement des soldes est long, décalé avec des traités peu « liquides » (cas des traités quote-part avec des dépôts de primes et de sinistres). Dans les premières années de démarrage, un réassureur peut donc avoir un besoin élevé de trésorerie pour faire face à son exploitation et aux paiements des sinistres. Un capital social conséquent peut donc aider à faire face à ces décaissements et financer le développement commercial.

9.1.3.2.2. Les fonds propres

L'avenir de la SCG-Ré est tributaire du niveau de ses fonds propres. Sur un plan technique, de faibles fonds propres pénalisent SCG-Ré à trois niveaux :

- Ils brident les acceptations : la société ne peut pas accepter des engagements importants d'où une perte d'aliment de prime ;
- La société est obligée de desserrer la pression sur ses fonds propres en rétrocédant un volume de prime élevé. L'augmentation des fonds propres constitue donc une priorité absolue. Cette opération peut être effectuée par l'augmentation du capital social et/ou par la constitution de réserves.
- Le Rating : La SCG-Ré s'est soumise aux exercices de notation AM Best et GCR Ratings. Ces notations sont en cours de mise à jour sur l'exercice 2022, du fait de l'opération d'Appel Public à l'Épargne.
- La SCG-Ré a procédé en 2021 à une augmentation de son capital social de 5 milliards FCFA à 10 milliards FCFA par incorporation des réserves et apports en numéraire des actionnaires ;
- Dans le but d'atteindre l'objectif de renforcement des fonds propres de l'entreprise, les Administrateurs de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), avaient décidé en Conseil d'Administration par « Gentlemen's Agreement », de fixer à 65,0% la proportion minimale du résultat de l'exercice affectée à la constitution des réserves. En vue de répondre aux attentes des investisseurs, la SCG-Ré entend affecter aux réserves entre 35% et 65% du résultat de l'exercice.

Afin de ne pas baisser la rentabilité des actionnaires via une dégradation du Return on Equity (ROE), les fonds propres additionnels doivent servir à booster le niveau d'activité de l'entreprise et par la même occasion son résultat net.

Tableau 75 : Fonds propres des principales compagnies de réassurance africaines en 2020

RANG	SOCIÉTÉS	PAYS	FONDS PROPRES (en milliers USD)
1	Africa Re	Nigéria	1 017 106
2	Kenya re	Kenya	313 016
3	ZEP Re (PTA Re)	Kenya	275 752
4	Munich Reinsurance of Africa	Afrique du Sud	234 485
5	General Reinsurance Africa	Afrique du Sud	149 951
6	CICA Re	Togo	141 798
7	Continental Re	Nigéria	98 529
8	WAICA Re	Sierra Leone	98 160
9	RGA Re *	Afrique du Sud	95 255
10	Hannover Reassurance Africa	Afrique du Sud	77 611
11	GIC RE	Afrique du Sud	75 321
12	Hannover Life Reassurance Africa	Afrique du Sud	70 092
13	Ghana Re	Ghana	65 922
14	African Reinsurance Corporation	Afrique du Sud	61 475
15	East Africa Re	Kenya	48 878
16	SCOR Africa	Afrique du Sud	34 586
17	Tan Re	Tanzanie	34 404
18	Swiss Re Africa	Afrique du Sud	33 248
19	NCA Re	Côte d'Ivoire	24 052
20	Sen Re	Sénégal	19 972

Source : Atlas magazine

* Les données de RGA n'étant pas encore disponibles, les chiffres de 2019 ont été considérés.

9.1.3.3. Le développement commercial à l'international

9.1.3.3.1. Les marchés cibles

Afin d'atteindre son objectif de devenir un réassureur africain de référence à l'horizon 2027, la SCG-Ré se doit de sortir des frontières du Gabon et d'aller à la conquête du marché africain.

Le marché continental de la réassurance a été divisé en six zones géographiques :

- L'Afrique Centrale ;
- La zone CIMA (hors Afrique Centrale) ;
- L'Afrique de l'Ouest (hors zone CIMA) ;
- L'Afrique de l'Est et la région des Grands Lacs ;
- L'Afrique Australe ;
- L'Afrique du Nord.

(i) L'Afrique centrale

Le marché de la réassurance de l'Afrique Centrale est subdivisé en 2 marchés :

- Le marché gabonais : au Gabon, la SCG-Ré bénéficie déjà d'une cession légale au premier franc et d'une cession légale sur Facultatifs et Traités. La société peut également souscrire des affaires gabonaises, traités et facultatifs sur une base purement conventionnelle. Lorsqu'elle dispose d'une capacité suffisante dans une branche et sous réserve d'une bonne gestion des cumuls, la SCG-Ré peut accepter des parts en complément des deux types de cession légale susmentionnés.

Dans ce domaine, elle peut s'inspirer de la pratique du marché algérien où la CCR Alger bénéficie d'une cession obligatoire de 50% sur tous les traités et facultatifs du marché. Ce taux n'empêche pas la compagnie de souscrire des parts bien au-delà des 50% obligatoires. Pour arriver à ce résultat, le réassureur algérien a instauré une excellente coopération avec les cédantes locales auxquelles il apporte un service de cotations traités et facultatifs et organise différentes formations et séminaires.

En offrant un service similaire à ses partenaires gabonais, la SCG-Ré peut à terme, développer un portefeuille qui va au-delà de la cession légale ;

- Les autres marchés de l'Afrique Centrale : hors Gabon, l'Afrique Centrale constitue le principal marché de la société. La faible présence des réassureurs dans cette région en dépit d'un potentiel important notamment sur le plan énergétique, minier et pétrolier constitue une réelle opportunité. Les marchés camerounais et congolais constituent des cibles pour la SCG-Ré.

(ii) La zone CIMA (hors Afrique Centrale)

La Côte d'Ivoire constitue le centre d'affaires incontesté de la zone. Pas moins de neuf réassureurs s'y sont installés au cours de ces dernières années auxquelles s'ajoutent un réassureur ivoirien (NCA Re) et un réassureur communautaire (Aveni Re).

(iii) L'Afrique de l'Ouest (hors zone CIMA)

Les marchés les plus importants de cette région sont le Nigeria et le Ghana.

(iv) L'Afrique de l'Est et la région des Grands Lacs

Le Kenya occupe une place de choix dans cette région. C'est à partir de ce pays que se développent les groupes régionaux d'assurance directe qui veulent étendre leurs activités en Tanzanie, Ouganda et dans la région des Grands Lacs.

(v) L'Afrique Australe

Dans cette zone comme sur l'ensemble du continent, l'Afrique du sud domine la réassurance. Le marché sud-africain partage de nombreux points communs avec les marchés d'Europe occidentale. C'est une zone à forte sinistralité soumise à de nombreuses catastrophes naturelles. De plus, la législation sud-africaine pénalise les cédantes qui placent leurs affaires auprès de réassureurs étrangers. C'est pour ces raisons que ce marché ne présente aucun intérêt pour la SCG-Ré.

Toutefois, il est important de signaler que l'île Maurice constitue un hub de réassurance où de nombreux acteurs internationaux s'installent.

(vi) L'Afrique du Nord

Le Maroc est sur le point de se transformer en hub d'assurance et de réassurance de la sous-région. Les autorités y ont aménagé un cadre législatif spécifique pour les compagnies d'assurance souhaitant s'y installer. Le réassureur jordanien International General Insurance (IGI) ainsi que le géant américain American International Group (AIG) y ont déjà implanté des structures appelées à rayonner sur l'Afrique.

9.1.3.3.2. La concurrence

Les compagnies de réassurance présentes en Afrique peuvent être classées comme suit :

- **Les réassureurs internationaux** : ils détiennent d'importantes capacités, offrent des services d'accompagnement aux cédantes (assistance à la gestion, expertise, cotation, formation...), disposent d'une solidité financière et jouissent du prestige que leur confère leur nom et leur notation par les agences spécialisées.

Les réassureurs internationaux ont généralement une position de leaders sur les traités. Ils bénéficient d'une grande puissance de pénétration des marchés. Ils imposent les conditions de souscription des traités et des facultatives. A titre d'exemple, nous pouvons citer : Munich Re, Swiss Re, SCOR...

- **Les réassureurs nationaux, régionaux et continentaux** : leur importance n'a cessé de croître sur le continent au cours des dernières années. Certains sont parvenus à étendre leur influence au-delà du champ de la cession légale au point de représenter aujourd'hui de réelles alternatives aux réassureurs internationaux. Ils bénéficient souvent de l'appui de l'Etat et de celui de grandes organisations ou sociétés. Il s'agit notamment de Africa Re, la Société Centrale de Réassurance (Maroc), la Compagnie Centrale de Réassurance (Algérie), Kenya Re (Kenya), Zep Re (Kenya)...

- **Les nouveaux arrivants** : il s'agit de compagnies nées de l'afflux de capacités sur le continent, telles que Continental Re, Aveni Re, NCA Re... Ces nouveaux arrivants, très actifs sur le marché, représentent une alternative pour un ensemble d'assureurs de petite et moyenne taille. Leur chiffre d'affaires augmente d'année en année au détriment des réassureurs régionaux.

- **Les réassureurs des marchés « exclusifs »** : la législation de certains pays décourage les cessions aux réassureurs domiciliés hors de leur territoire. C'est ainsi que des marchés, tels que le Zimbabwe, ont vu fleurir une pléthore de compagnies dont le seul but est de capter les affaires du pays.

Tableau 76 : Présence des réassureurs concurrents par pays dans les marchés cibles

	Pays	Compagnies de réassurance	Siège social	Bureau de souscription / représentation
Afrique Centrale	Angola	Ango Re	×	
	Cameroun	CICA Re		×
		Ghana Re		×
		Continental Re		×
		Zep Re (PTA)		×
	Centrafrique			
	Congo Brazzaville			
Guinée Equatoriale				
RDC Congo				
Tchad				
Zone CIMA hors Afrique Centrale	Bénin			
	Burkina Faso	Globus Re	×	
		NCA Re		×
	Côte d'Ivoire	NCA Re	×	
		Aveni Re	×	
		CICA Re		×
		Kenya Re		×
		SCR		×
		Continental Re		×
		Waica Re		×
		Zep Re (PTA)		×
		Africa Re		×
		Swiss Re		×
Hannover Re life		×		
Guinée				
Mali				
Niger				
Sénégal	Sen Re	×		
	NCA Re		×	
Togo	CICA RE	×		
	Colina Re	×		
Cap Vert				
Gambie				
Afrique de l'Ouest - Zone CIMA	Ghana	Ghana Re	×	
		Mainstream Reinsurance	×	
		GN Reinsurance Company Limited	×	
		Waica Re		×
	Munich Re		×	
Guinée				

	Pays	Compagnies de réassurance	Siège social	Bureau de souscription / représentation
Afrique Australe	Libéria			
	Niger			
	Nigéria	Africa Re	×	
		Continental Re	×	
		Nigeria Re	×	
		Waica Re		×
	Sierra Leone	Waica Re	×	
	Djibouti			
	Erythrée			
	Kenya	Kenya Re	×	
		East Africa Re	×	
		Zep Re (PTA)	×	
		Munich Re		×
		Africa Re		×
		Continental Re		×
		Ghana Re		×
		Scor		×
		CICA Re		×
	Waica Re		×	
	Ouganda	Uganda Re	×	
Munich Re			×	
Zep Re (PTA)			×	
Africa Re			×	
Rwanda	SCR		×	
Tanzanie	Tan Re	×		
Botswana	Continental Re		×	
	First Mutual Re		×	
	Grand Re		×	
	Emeritus Re		×	
	Baobab Life Re		×	
République de Maurice	Hannover Reinsurance Mauritius		×	
	Africa Re		×	
	Kuwait Re		×	
Mozambique	Moz Re	×		
	Baobab Life Re		×	
	Emeritus Re		×	
Namibie	Namib Re	×		
Zambie	Emeritus Re	×		
	Prima Reinsurance	×		
	Kenya Re		×	
	Zep Re (PTA)		×	
	Baobab Life Re		×	

Pays	Compagnies de réassurance	Siège social	Bureau de souscription / représentation
Zimbabwe	Grand Re	×	
	Tropical Re	×	
	Emeritus General Re	×	
	Baobab Life & Health	×	
	FBC Re Life	×	
	Zim Re	×	
	First Mutual Reinsurance	×	
	FMRE Life & Health	×	
	ZB Re	×	
	Zep Re Life	×	
	Waica Re Zimbabwe (Ex Colonnado Re)	×	
	Zep Re (PTA)		×
	Waica Re		×
Maroc	SCR	×	
	Mamda Re	×	
	Africa Re		×
	AIG		×
	IGI		×
Algérie	CCR	×	
Afrique du Nord Tunisie	Tunis Re	×	
	Continental Re		×
	Aveni Re		×
	NCA Re		×
	CICA Re		×
	Waica Re		×
	Sen Re		×
Chubb		×	
Lybie			
Egypte	Africa Re		×
	SCR		×
Soudan	National Re	×	
	Zep Re (PTA)		×

Source : SCG-Ré

9.1.3.3.3. L'ouverture de bureaux de souscription à l'international

L'opération de levée de fonds sur le marché financier sous-régional vise à donner les moyens à la SCG-Ré de se déployer hors du territoire gabonais. Le développement commercial international de la SCG-Ré passe par l'ouverture de bureaux de souscription/ représentation dans les zones géographiques qui sont ses cibles principales, à savoir : l'Afrique Centrale (Douala, Pointe-Noire), l'Afrique de l'Ouest (Abidjan), l'Afrique du Nord (Casablanca), et l'Afrique Australe (Kigali).

Entre 2022 et 2027, la SCG-Ré compte procéder à l'ouverture de trois (04) bureaux internationaux de souscription / représentation dans les villes suivantes :

- Kigali (2022)
- Abidjan (2023)
- Douala (2024)
- Casablanca (2025)

Tableau 77 : Liste des villes retenues pour l'ouverture de bureaux de souscription internationaux

Année	Zone géographique	Pays	Ville
2022	Afrique Australe	Rwanda	Kigali
2023	Afrique de l'Ouest	Côte d'Ivoire	Abidjan
2024	Afrique Centrale	Cameroun	Douala
2025	Afrique du Nord	Casablanca	Maroc

Source : SCG-Ré

9.1.3.4. La politique de souscription

9.1.3.4.1. Typologie des affaires souscrites

Du fait même de la structure de l'économie gabonaise et de celle des pays environnants les risques du particulier sont peu développés. Le portefeuille SCG-Ré est à dominante de risques à cycle court centré sur les dommages aux biens et les risques construction. Les risques énergie étant inclus dans l'appellation dommages aux biens.

Pour épouser l'économie locale et croître rapidement, SCG-Ré est donc condamnée à faire de la réassurance de capacité et se focaliser sur les grands risques. Cela constituera un avantage concurrentiel dans la mesure où la SCG-Ré pourra nettement se démarquer des petits réassureurs généralistes régionaux.

Quelle que soit l'option ou les niches choisies, la rentabilité doit être le maître-mot de toute acceptation (traité ou facultative). Il est important de respecter le modèle défini par la SCG-Ré, qui reprend les équilibres par :

- Forme de réassurance : traités (proportionnels et non-proportionnels) et les facultatives ;
- Marché : Gabon, Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest, ... ;
- Branche : automobile, incendie, engineering ;
- Type de liquidation : liquidation longue ou liquidation courte ;
- Apporteurs d'affaires : souscription directe, courtage.

9.1.3.4.2. La réassurance de capacité

La réassurance des risques énergie et construction dont le potentiel de développement futur est important pousse la SCG-Ré vers une spécialisation sur le long terme. La société ne doit pas rester un réassureur généraliste, statut à l'avenir incertain.

Pour répondre aux demandes de ses clients du premier cercle (Gabon) et du second cercle (CEMAC), la SCG-Ré doit disposer de capacités importantes pour être un acteur majeur du marché et bénéficier de conditions privilégiées. Cette posture lui permettra d'être systématiquement approchée pour l'ensemble des affaires et plus uniquement pour de petites parts dans de petits traités.

9.1.3.4.3. La réassurance non proportionnelle

La réassurance non-proportionnelle constitue le deuxième créneau à développer. Cette forme de réassurance demande peu d'investissement et ne nécessite pas une capacité particulièrement élevée. Elle est basée sur l'expérience et l'image de la société apériteur.

Dans un horizon de 5 à 10 ans, la SCG-Ré peut se constituer une expérience de réassureur spécialisé dans la réassurance non-proportionnelle.

Le réassureur apériteur de traités non-proportionnels apporte la capacité et le service à son client. Il bénéficie d'un prestige élevé et d'un droit de premier regard sur les affaires.

9.1.3.4.4. L'approche de souscription

L'approche de souscription est décrite par les guidelines mises à la disposition des souscripteurs. Autant que faire se peut, les affaires souscrites doivent :

- Provenir de cédantes ciblées ;
- Être extrêmement bien documentées : statistiques, tarifs en vigueur, politique de souscription de la cédante ;
- Provenir de cédantes de bonne réputation ;
- Présenter des taux de primes adéquats ;
- Être payées dans des délais raisonnables ;
- Être en conformité avec les limites d'engagement par type d'affaire et par pays mentionnés dans les guidelines.

9.1.3.4.5. Le cumul des risques

Le cumul des risques constitue le plus grand danger d'un réassureur. Il peut mener à la faillite de la compagnie.

Le management des acceptations ou monitoring des risques doit être extrêmement strict. Le total des acceptations ne doit en aucun cas dépasser les capacités de souscription afin de ne pas déborder les couvertures de rétrocession. Afin de maîtriser ce risque, il conviendra de prendre les mesures suivantes :

- Limiter les engagements par zone/pays ;
- Limiter les acceptations par branche ;
- Limiter les acceptations par traité ;
- Limiter les acceptations de traités de rétrocession : difficultés de suivre les engagements... ;
- Procéder à un suivi rigoureux de toutes les acceptations ;
- Arrêter de souscrire lorsque les capacités offertes aux souscripteurs sont atteintes en se gardant une marge de sécurité pour cumul inconnu.

9.1.3.4.6. L'approche courtier

Pour une société jeune, sans grande expérience internationale, un développement rapide passe nécessairement par un recours accru au courtage de réassurance.

Sous réserve d'excellentes relations de travail, les courtiers pourraient permettre un accès rapide de la SCG-Ré aux grands comptes.

La proportion des affaires apportées par les courtiers sera forcément importante au cours des premières années. Elle diminuera au fur et à mesure du développement des relations directes de l'entreprise.

Il est important de préciser qu'une réassurance de capacité comme celle que souhaite adopter la SCG-Ré au cours des prochaines années nécessite l'appui de courtiers. Pour cela, SCG-Ré doit établir une liste prioritaire de courtiers par zone capables de booster son chiffre d'affaires et de dynamiser son image.

9.1.3.4.7. Le développement de partenariats

La signature de partenariats avec des sociétés de réassurance et des courtiers constitue un moyen de pénétrer efficacement certains marchés ou d'y renforcer sa position. Ces alliances peuvent concerner des sujets tels que :

- La formation ;
- L'assistance et le conseil en assurance et réassurance ;
- Le partage d'expérience et d'informations ;
- La mise en place de programmes d'échange de rétrocession ;
- L'accès prioritaire à des affaires drainées par les courtiers.

Ces partenariats entre la SCG-Ré et les autres compagnies de réassurance peuvent intégrer des accords de réciprocité permettant d'accélérer le développement du chiffre d'affaires. Bien que désuète, cette pratique peut être reprise et réintroduite sous la forme d'échange d'affaires. SCG-Ré doit faire valoir son positionnement de porte d'entrée au Gabon, marché plus ou moins fermé aux réassureurs régionaux. En ligne de mire, des pays comme l'Algérie, la Tunisie, le Ghana, le Kenya, l'Angola, le Maroc...

Dans un marché comme l'Algérie où la SCG-Ré aura du mal à participer aux affaires des compagnies directes algériennes, la société peut « monnayer » une participation sur les traités « affaires algériennes » de la CCR contre une participation sur les affaires gabonaises de la SCG-Ré. Cette solution n'est réalisable que si la société dispose d'un traité de rétrocession d'affaires purement gabonaises destiné à servir de monnaie d'échange et de cheval de Troie pour pénétrer certains marchés à gros potentiel.

Un traité d'affaires purement gabonaises peut aisément être accepté par d'autres réassureurs qui peuvent ainsi suivre leurs engagements et limiter les cumuls.

9.1.3.4.8. Les pools de réassurance

La SCG-Ré n'a pas à elle seule la capacité d'accepter des parts significatives sur certains risques énergie et construction... Ses acceptations sur ces risques étant trop petites, la société n'intéresse pas, pour motif de frais de gestion élevés, les courtiers qui contrôlent ce type d'affaires. Dans cette configuration, il est préférable de s'associer avec d'autres réassureurs afin de créer une capacité commune et de mutualiser ce type de risques.

Pour une société de réassurance gabonaise comme la SCG-Ré, la création d'un pool Energie est cohérente aux vues de son environnement. Des réassureurs de « risques pétroliers » comme la CCR Alger, des cédantes ou réassureurs du Nigéria, de l'Angola, de la Guinée Equatoriale, du Congo Brazzaville pourraient être associés à ce projet.

Tableau 78 : Capacités de souscription de la SCG-Ré pour 2022 (en millions FCFA)

Eléments	Composite XL						Casualty XL	Life XL
	Non Marine					Marine (Hull et Cargo)		
	Fire & Engineering	PVT	Miscellaneous	Aviation	Energy			
Gabon	25 000	5 000	1 000	4 000	25 000	8 000	1 000	600
Hors Gabon	10 000	0	1 000	0	10 000	5 000	1 000	600
Total	35 000	5 000	2 000	4 000	35 000	13 000	2 000	1 200

Source : SCG-Ré

9.1.3.5. La rétention

La rétention est le montant maximum que SCG-Ré est prête à supporter en cas de sinistre qui touche une police, un risque ou un ensemble de risques. Elle peut être appréciée au brut et au net.

La détermination de la rétention obéit à une logique actuarielle. Toutefois cette approche reste théorique et très rarement suivie par les réassureurs. En fait, le montant de la rétention est le plus souvent fixé sur la base de l'expérience et de la pratique du marché.

Le niveau maximal de la rétention est fixé ou avalisé par la direction générale de l'entreprise. Le montant de la rétention peut être différent pour chaque branche souscrite ou identique pour l'ensemble du portefeuille. C'est cette dernière solution qui est généralement retenue. Quel que soit son mode de détermination, la rétention ou plein de conservation doit garder un lien avec :

- Les fonds propres de la société ;
- Le volume des primes encaissées ;
- La structure du portefeuille et les capitaux sous risque ;
- Les fonds en numéraire ou équivalent facilement mobilisables par le réassureur pour régler un sinistre pour compte propre dans les plus brefs délais.

Pour une jeune compagnie dont le portefeuille est en développement et donc forcément en manque d'équilibre, le niveau de rétention doit correspondre à sa capacité financière. La SCG-Ré met en jeu une proportion plus importante de son capital qu'une compagnie mature comme Africa Re ou CICA Re.

Du fait de l'augmentation de son capital social, la SCG-Ré va faire passer sa capacité de rétention de 150 millions FCFA à 250 millions FCFA.

L'augmentation de sa capacité de rétention aura pour impact la diminution du volume de rétrocessions effectuées ainsi que de limiter les primes cédées aux rétrocessionnaires.

Tableau 79 : Capacités de rétention de la SCG-Ré pour 2022

Composite XL								
Fire & Engineering	Non Marine					Marine (Hull et Cargo)	Casualty XL	Life XL
	PVT	Miscelianeous	Aviation	Energy				
250	250	250	250	500	250	25	50	

Source : SCG-Ré

9.1.3.6. La rétrocession

Malgré une capitalisation insuffisante, SCG-Ré est condamnée à adopter une attitude offensive. Le choix d'une réassurance de capacité fait que son « appétit » pour le risque est grand. L'option « croissance » qui s'impose à la société l'oblige à s'exposer de façon disproportionnée, d'où un important recours à la rétrocession pour :

- Soulager ses fonds propres ;
- Souscrire les grands risques pétroliers et industriels, cibles de la société ;
- Réduire la volatilité de son portefeuille ;
- Écrêter ses engagements en constituant des populations de risques homogènes ;

- Diversifier ses expositions ;
- Pouvoir concurrencer les autres réassureurs régionaux.

Pour la SCG-Ré, la rétrocession devient une option stratégique. Elle constitue une technique de lutte contre la volatilité du portefeuille par un transfert d'une partie des risques. Plus la rétrocession est élevée, plus le risque de faillite est réduit.

Toutefois, la rétrocession a un coût. Elle transfère les risques et surtout les résultats au rétrocessionnaire. En outre, plus la rétrocession est élevée, plus l'équilibre entre engagement et aliment des traités de rétrocession est mauvais. Des traités de rétrocession trop déséquilibrés ont du mal à se placer ou se placent auprès de faibles sécurités.

9.1.3.6.1. Les courtiers

Pour le programme de rétrocession 2022, la SCG-Ré a poursuivi la convention conclue en 2021 avec le courtier Guy Carpenter qui, en sa qualité de « flag broker », a assuré la cotation du programme de rétrocession de la SCG-Ré. Le reste du programme de rétrocession de la SCG-Ré sera placé par un pool de sept (07) courtiers.

Tableau 80 : Liste des courtiers du programme de rétrocession de la SCG-Ré en 2022

Courtier	Pays	% du programme de rétrocession placé
Guy Carpenter	Etats-Unis	50,0%
Chedid Re	Dubai	15,0%
Atlas Reinsurance Consultant	Tunisie	12,0%
SCA Inter	Côte d'Ivoire	10,0%
Fair Insurance and Reinsurance Brokers	Maroc	5,0%
NASCO Karagolan	France	5,0%
JB BODA	Inde	2,0%
WAIRB	Côte d'Ivoire	1,0%
TOTAL		100,0%

Source : SCG-Ré

9.1.3.6.2. Les rétrocessionnaires

En conformité avec les recommandations de son Conseil d'Administration, la SCG-Ré doit travailler avec des rétrocessionnaires bénéficiant d'une notation financière minimale de A sur le bloc international, décernée par une agence de notation de renommée internationale.

Les principales compagnies de réassurance participant au programme de rétrocession de la SCG-Ré pour l'exercice 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 81 : Liste des principaux rétrocessionnaires prenant part au programme de rétrocession de la SCG-Ré en 2022

Réassureur	Agence de notation	Notation
BMI (Leader)	AM Best	A-
CCR Re France	AM Best	A+
Patria Re	AM Best	A
GIC Ré	AM Best	A-
KEMAH Capital	AM Best	A-
Continental Re	AM Best	B+
CCR Alger	AM Best	B+
SCR	AM Best	B++
Waica Re	AM Best	B+
Tunis Re	AM Best	B+
CICA Ré	AM Best	B
Ghana Re	AM Best	B

Source : SCG-Ré

9.1.3.7. La promotion de l'image de la société

Tout comme l'assureur, le réassureur est un vendeur de sécurité. La notoriété occupe une place importante dans son activité. Tous les réassureurs internationaux travaillent leur image et ont un plan de développement de la « marque ». Il ne suffit pas d'être bon, il faut que les gens en soient convaincus.

Un plan de promotion de l'image sur le long terme devra soutenir et accompagner le travail des souscripteurs de la SCG-Ré.

9.1.3.8. La mise à niveau des effectifs

Devenir un réassureur de référence sur le continent à l'horizon 2027 passe, pour la SCG-Ré, également par un renforcement des effectifs et une mise à niveau du personnel aux standards internationaux. Cela dans l'objectif de :

- Créer de la valeur ;
- Disposer d'un savoir et d'un savoir-faire ;
- Accompagner et d'assister les cédantes ;
- Apériter des traités de réassurance ;
- Éditer des guides de souscription ;
- De négocier efficacement avec les cédantes, courtiers et rétrocessionnaires.

9.1.3.9. Organisation de la société

Durant les cinq prochaines années, l'organisation de SCG-Ré est centrée sur la souscription. Pour des raisons de coûts et de contraintes liées à la société et à son environnement (manque d'effectifs qualifiés, faiblesses des ressources humaines réassurance sur le marché local, risque de dérapage des frais généraux), l'organisation de la souscription est très concentrée.

Elle est organisée par zone. Trois zones sont ainsi identifiées :

- La zone CEMAC (Gabon compris) : il s'agit là du marché prioritaire de la SCG-Ré ;
- L'Afrique de l'Ouest anglophone et francophone réunies : cette zone représente le deuxième marché cible de la SCG-Ré ;
- Le reste de l'Afrique et du monde.

Chaque zone a une gestion intégrée. Elle gère :

- Les acceptations toutes branches, traités et facultatives ;
- La gestion administrative des acceptations : établissement des documents contractuels et des avenants ;
- La gestion comptable : passation des comptes techniques, situation financière des cédantes...

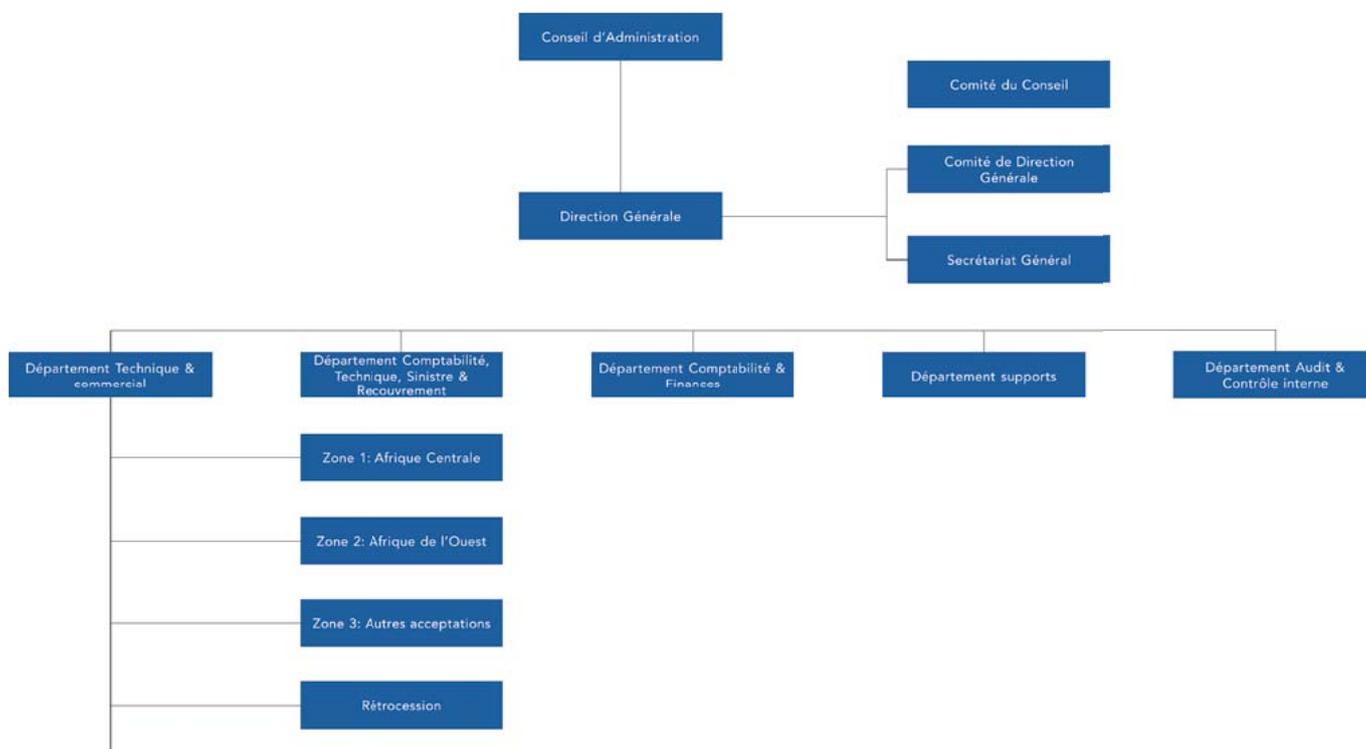
Chaque zone comprend un souscripteur en charge des traités et des facultatives toutes branches. Il est secondé par un ou deux gestionnaires en fonction du nombre de cédantes, de traités et des affaires gérées. Cette option présente divers avantages :

- Contenir les coûts de fonctionnement et les frais généraux à un niveau acceptable : un seul voyageur par zone ;
- Assurer une meilleure gestion des cumuls ;
- Mettre les cédantes en relation avec un interlocuteur unique ;
- Tirer le meilleur profit des connaissances marché des souscripteurs.

9.1.3.10. Organigramme simplifié cible

De l'organisation voulue par la SCG-Ré, découle l'organigramme simplifié suivant :

Figure 8 : Organigramme simplifié de la SCG-Ré



Source : SCG-Ré / ABS

9.1.3.11. Le pilotage

9.1.3.11.1. Les prérequis

Le pilotage de l'activité de réassurance suppose au préalable l'existence :

- D'un business plan annuel ;
- De guides de souscription ;
- De traités de rétrocession couvrant les acceptations ;
- D'un manuel de procédures.

(i) Le business plan annuel

Chaque souscripteur/responsable de zone doit remettre à la direction générale au cours de la première quinzaine de septembre de l'année N son business plan pour l'année N+1. Ce document doit comprendre entre autres :

- Les principales caractéristiques des marchés de la zone ;
- Les résultats disponibles de la zone ;
- Les principaux intervenants : réassureurs et courtiers ;
- La position de la SCG-Ré dans chaque pays et dans la zone ;
- L'estimation de primes pour l'année N+1 ;
- Les objectifs chiffrés ventilés par pays, branche, forme de réassurance et apporteur d'affaires ;
- La stratégie pour atteindre les objectifs.

(ii) Les guides de souscription

La SCG-Ré dispose déjà de guides de souscription qu'elle doit périodiquement amender. Ces documents fournissent à chaque souscripteur :

- La politique d'acceptation de l'entreprise ;
- Les affaires à souscrire ;
- La capacité mise à sa disposition par forme de réassurance, par branche ;
- Les affaires à éviter ;
- Les principales exclusions.

(iii) Les traités de rétrocession couvrant les acceptations

Avant le démarrage de la campagne de souscription de l'année N, c'est-à-dire courant du dernier trimestre N-1, la direction générale doit communiquer à chaque souscripteur les grandes lignes du programme de rétrocession qu'elle compte acheter ou qu'elle a déjà acheté. Ce document est un guide précieux pour le souscripteur. Il constitue un « garde-fou » supplémentaire venant en complément des guides de souscription et permettant au souscripteur, qui va engager l'entreprise, de prendre connaissance :

- Des risques exclus par la rétrocession et donc exclus de ses propres acceptations ;
- Des limites et des conditions de la rétrocession ;
- Des clauses imposées par les rétrocessionnaires.

(iv) Le manuel de procédures

La réglementation CIMA exige des compagnies de réassurance, implantées dans sa zone de compétence, la rédaction et l'implémentation d'un manuel de procédures. La rédaction d'un tel document n'est pas neutre, elle peut aboutir à un ajustement des structures de l'entreprise.

Le manuel de procédures est d'une importance capitale car il constitue un élément de fiabilité et une garantie que l'entreprise fonctionne selon des normes de qualité.

Les principaux objectifs du manuel de procédure sont les suivants :

- Décrire le fonctionnement de l'entreprise, les supports utilisés et les procédures de travail ;
- Améliorer la productivité ;
- Rationaliser la gestion ;
- Éliminer les redondances ;
- Réduire les coûts de fonctionnement ;
- Permettre la compréhension du système ;
- Faciliter les contrôles ;
- Contribuer à la formation et à l'information du personnel ;
- Indiquer le mode opératoire de chaque fonction.

9.1.3.11.2. Le pilotage de l'activité

Le pilotage de l'activité repose sur un certain nombre de principes :

- Le souscripteur agit dans le cadre d'une politique tracée par la direction générale ;
- Le souscripteur ne doit en aucun cas déroger à cette politique sans un accord écrit ;
- Le portefeuille appartient à l'entreprise ;
- Les dossiers doivent être documentés afin de permettre à la société d'évaluer à tout moment sa relation avec ses partenaires.

Afin d'assurer un pilotage efficace de l'entreprise, il conviendra d'adopter un certain nombre de mesures, à savoir :

(i) Le rapport de voyage

Le suivi de l'activité des souscripteurs commence par le compte-rendu de voyage. Les visites à l'étranger et les entretiens à Libreville avec les partenaires doivent faire l'objet d'un compte-rendu à remettre à la direction générale dans la semaine qui suit la rencontre.

(ii) Le monitoring de la souscription

Le suivi de la souscription s'effectue à l'aide des documents suivants établis dès la fin de la campagne de souscription (entre février et mars) :

- Évolution de l'estimation de prime ;
- Analyse du portefeuille par forme/pays/branche
- Analyse du portefeuille par source.

(iii) Le monitoring des sinistres

Le monitoring des sinistres peut être effectué à partir des documents suivants :

- Le rapport d'activité sinistres ;
- La liste de sinistres importants ;
- Les rapports pour sinistres importants ;
- Le suivi des sinistres catastrophiques.

La périodicité de chaque document (trimestrielle, semestrielle, annuelle) dépend du système informatique de la SCG-Ré

(iv) La gestion technique

Cette gestion concerne principalement :

- Le suivi des cumuls d'engagement ;
- Le suivi des cumuls catastrophes par pays.

La périodicité des documents fait l'objet de la même remarque que ci-dessus.

(v) La comptabilité technique

Quatre documents pourraient servir au pilotage de cette activité, à savoir :

- Le rapport d'activité ;
- Le solde des opérations techniques ;
- La situation financière des cédantes/courtiers ;
- L'état des arriérés des soldes.

(vi) La comptabilité générale et les finances

De nos jours, le suivi de la comptabilité générale et des finances est quotidien. Les logiciels mis à la disposition des entreprises fournissent en temps réel et en continu une batterie d'informations.

Le monitoring de ces deux activités n'est fourni à la SCG-Ré qu'à titre indicatif. La société pourrait si nécessaire compléter les données dont elle dispose déjà. La liste des documents adressés comprend :

- Le suivi du budget
- L'évolution de la trésorerie ;
- La situation des comptes bancaires.

9.1.3.12. La notation financière

La notation financière est un outil d'appréciation de la sécurité financière offerte par un réassureur. Ainsi, une notation financière minimum de BB, délivrée par une agence de notation de premier plan, est un premier gage de solidité financière.

Une bonne notation financière est un atout majeur pour la souscription des risques car les sociétés dont la notation est en dessous des prérequis imposés par les agences ont du mal à attirer les partenaires et, de ce fait, développer leurs acceptations.

Sur le continent, seul Africa Re (hors filiales de réassurance des leaders mondiaux de la profession) dispose d'une notation de niveau international.

Bien qu'une telle entreprise semble pour l'instant prématurée, la démarche visant à obtenir une notation doit rester à l'esprit des dirigeants de la SCG-Ré. Ainsi, la stratégie, l'organisation mais aussi les procédures mises ou à mettre en place au sein de l'entreprise doivent d'ores et déjà tenir compte des exigences en matière de notation financière.

9.2. Projections financières

9.2.1. Compte de résultat prévisionnel

Tableau 82 : Compte de résultat prévisionnel de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Postes	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
<i>Primes Emises</i>	16 364	17 713	19 654	21 632	23 432	25 502	9,3%
<i>Variation PREC</i>	(88)	(242)	(228)	(244)	(261)	(280)	26,0%
Primes Acquises Brutes	16 276	17 472	19 426	21 387	23 170	25 222	9,2%
Intérêts sur dépôt	250	253	256	262	268	279	2,2%
<i>Sinistres payés</i>	4 845	5 329	5 862	6 721	7 706	8 841	12,8%
<i>Variation SAP / IBNR</i>	416	565	998	1 228	1 349	1 905	35,5%
Charges de sinistres	5 261	5 894	6 860	7 949	9 055	10 746	15,4%
Commissions Versées	2 587	2 874	3 451	3 953	4 252	4 856	13,4%
Solde de réassurance	5 411	5 263	5 078	4 980	4 869	4 400	-4,1%
Résultat Technique	3 267	3 694	4 293	4 768	5 263	5 498	11,0%
<i>RT / PA Brute</i>	20%	21%	22%	22%	23%	22%	
Frais Généraux	2 455	2 657	2 948	3 245	3 515	3 462	7,1%
Produits financiers	181	457	449	444	490	460	20,6%
Résultat d'exploitation	993	1 495	1 794	1 967	2 238	2 496	20,2%
<i>RE / PA Brute</i>	6%	9%	9%	9%	10%	10%	
Impôts sur les sociétés	199	299	359	590	671	749	30,4%
Résultat Net	795	1 196	1 435	1 377	1 567	1 747	17,1%
<i>RN / PA Brute</i>	5%	7%	7%	6%	7%	7%	

Source : SCG-Ré

9.2.1.1. Chiffre d'affaires prévisionnel

Tableau 83 : Evolution du chiffre d'affaires prévisionnel de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
Cessions Légales	9 082	9 355	9 636	9 973	10 347	10 761	3,4%
<i>Variation (YoY)</i>		3%	3%	3%	4%	4%	
<i>Poids/total</i>	56%	53%	49%	46%	44%	42%	
Acceptations	7 281	8 359	10 019	11 659	13 085	14 741	15,2%
<i>Variation (YoY)</i>		15%	20%	16%	12%	13%	
<i>Poids/total</i>	44%	47%	51%	54%	56%	58%	
Total - Primes Emises	16 364	17 713	19 654	21 632	23 432	25 502	9,3%
<i>Variation (YoY)</i>		8%	11%	10%	8%	9%	

Source : SCG-Ré

La SCG-Ré entend se reposer sur sa stratégie d'internationalisation pour accroître de manière conséquente son chiffre d'affaires, tout en consolidant sa position sur le marché local. Ainsi, son PSD prévoit une progression de son chiffre d'affaires de 16,36 milliards de FCFA en 2022 à 25,50 milliards de FCFA en 2027, soit une croissance moyenne annuelle de 9,3%.

Ainsi, cette croissance projetée des primes émises, va reposer principalement sur l'augmentation des Acceptations Commerciales provenant des bureaux de souscription, qui vont enregistrer une croissance moyenne annuelle de 15,2% à la différence des Cessions légales dont le taux se situera à 3,4%.

Cette évolution des primes émises des acceptations s'appuiera sur la stratégie d'internationalisation de la SCG-Ré par l'ouverture des bureaux de souscriptions aussi bien dans la zone CIMA (Côte d'Ivoire, Cameroun et Sénégal) qu'en-dehors de celle-ci (Rwanda).

9.2.1.2. Charges techniques prévisionnelles

9.2.1.2.1. Charges de sinistres prévisionnelles

Tableau 84 : Evolution des charges de sinistres prévisionnelles de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
Cessions Légales	4 656	5 293	5 805	7 017	8 032	9 469	15,3%
<i>Variation (YoY)</i>		14%	10%	21%	14%	18%	
<i>Poids/total</i>	88%	90%	85%	88%	89%	88%	
Acceptations	603	570	618	881	969	1 225	15,2%
<i>Variation (YoY)</i>		-6%	8%	43%	10%	26%	
<i>Poids/total</i>	11%	10%	9%	11%	11%	11%	
Variation IBNR	2	31	437	51	54	53	96,0%
<i>Variation (YoY)</i>		1574%	1330%	-88%	6%	-2%	
<i>Poids/total</i>	0%	1%	6%	1%	1%	0%	
Charges de sinistre (Prestation)	5 261	5 894	6 860	7 949	9 055	10 746	15,4%
<i>Variation (YoY)</i>		12%	16%	16%	14%	19%	
<i>Ratio S/P</i>	32%	34%	35%	37%	39%	43%	

Source : SCG-Ré

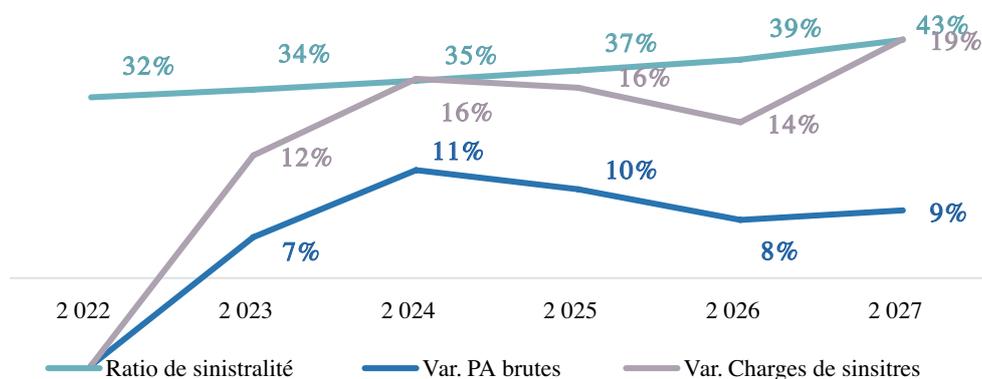
Les charges de sinistres prévisionnelles de la SCG-Ré devraient progresser dans le même sens que les primes, mais un rythme plus important en passant de 5,26 milliards de FCFA en 2022 à 10,75 milliards de FCFA en 2027 soit une croissance annuelle moyenne de 15,4%.

Les charges de sinistres projetées par la SCG-Ré proviendront principalement des Cessions légales (à 88,0% en moyenne sur la période des prévisions) ce qui cadre avec la structure des charges de sinistres actuelle et historique de la société (en moyenne 70% sur la période 2017 à 2021).

Ainsi, les charges de sinistres de ce segment devraient atteindre 9,47 milliards de FCFA en 2027 contre 4,66 milliards de FCFA en 2022, soit une progression annuelle moyenne de 15,3%.

Les charges de sinistres liées aux Acceptations devraient aussi progresser dans les mêmes proportions que celles sur les Cessions légales avec un taux de croissance annuel moyen de 15,2% en passant de 0,60 milliard de FCFA à 1,23 milliard de FCFA entre 2022 et 2027.

Graphe 36 : Evolution comparée entre les variations des primes, les charges de sinistres et la sinistralité prévisionnelle de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

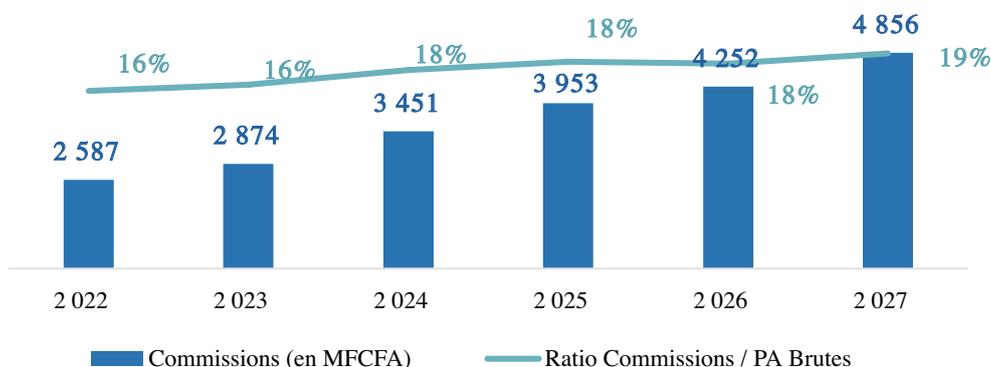


Source : SCG-Ré

Cette prévision d'évolution plus rapide des charges de sinistres par rapport aux primes émises et par conséquent aux primes acquises, aura un impact sur le ratio de sinistralité qui passera ainsi de 32% à 43% entre 2022 et 2027.

9.2.1.2.2. Commissions à verser prévisionnelles

Graphe 37 : Evolution des commissions prévisionnelles à verser de la SCG-Ré entre 2022 et 2027



Source : SCG-Ré

Les commissions à verser ont été projetées à 2,59 milliards de FCFA en 2022 et atteindront 4,86 milliards de FCFA d'ici 2027, soit un taux de croissance moyen de 13,4%. Ce niveau de croissance anticipé est aussi supérieur celle des primes acquises brutes (9,2% en croissance moyenne sur la même période) du fait de la croissance prévisionnelle des primes émises. Cette situation contribuera à accroître le ratio des commissions sur les primes acquises de la même période.

9.2.1.2.3. Solde de rétrocession prévisionnel

Tableau 85 : Evolution du solde de rétrocession prévisionnel de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
Primes cédées	6 603	6 619	6 497	6 394	6 244	6 049	-1,7%
<i>Variation (YoY)</i>		0%	-2%	-2%	-2%	-3%	
Charges de sinistres - Part Rétrocessionnaires	(484)	(663)	(746)	(755)	(735)	(1 035)	16,4%
<i>Variation (YoY)</i>		-50%	37%	13%	1%	-3%	
Commissions à verser - Part Rétrocessionnaires	(708)	(694)	(673)	(659)	(640)	(614)	-2,8%
<i>Variation (YoY)</i>		-6%	-2%	-3%	-2%	-3%	
Solde de rétrocession	5 411	5 263	5 078	4 980	4 869	4 400	-4,1%
<i>Variation (YoY)</i>		-3%	-4%	-2%	-2%	-10%	
<i>Primes Cédées / Primes Emises</i>	40%	37%	33%	30%	27%	24%	
<i>Sinistre Part Rétro / sinistres global</i>	9%	11%	11%	9%	8%	10%	
<i>Com. Part rétrocession/ com. Globales</i>	27%	24%	19%	17%	15%	13%	

Source : SCG-Ré

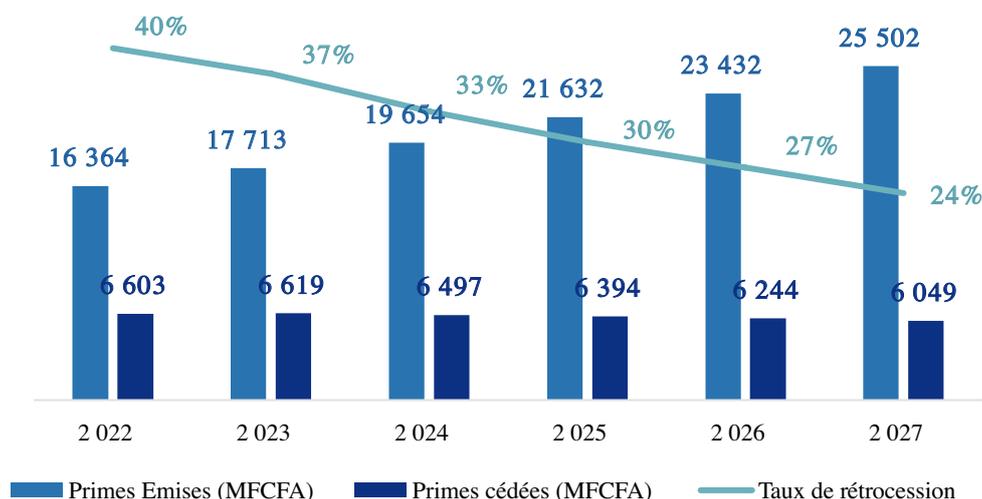
Les projections de la SCG-Ré en matière de rétrocessions font état d'un niveau de solde de rétrocessions qui s'établira à 5,41 milliards de FCFA en 2022 et atteindra 4,40 milliards de FCFA d'ici 2027, soit une régression annuelle moyenne de 0,9%.

Cette évolution du solde de rétrocession résultera du léger recul que devrait subir les primes cédées malgré la diminution des montants des charges de sinistres et des commissions à verser supportées par les rétrocessionnaires sur la même période.

En effet, les primes cédées de la SCG-Ré devraient s'établir à 6,60 milliards de FCFA en 2022 pour atteindre 6,05 milliards de FCFA d'ici 2027, soit une régression annuelle de 1,7% contre une progression de 9,3% pour les primes émises sur la même période. Cette évolution à la baisse des rétrocessions s'inscrit dans la logique d'accroissement des capacités de rétentions de la SCG-Ré à travers l'augmentation de ses fonds propres et l'amélioration de la qualité de ses rétrocessions.

Le taux de rétrocession devrait ainsi diminuer du fait de cette politique passant ainsi de 40% en 2022 à 24% en 2027.

Graphe 38 : Evolution des primes émises et primes cédées prévisionnelles de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

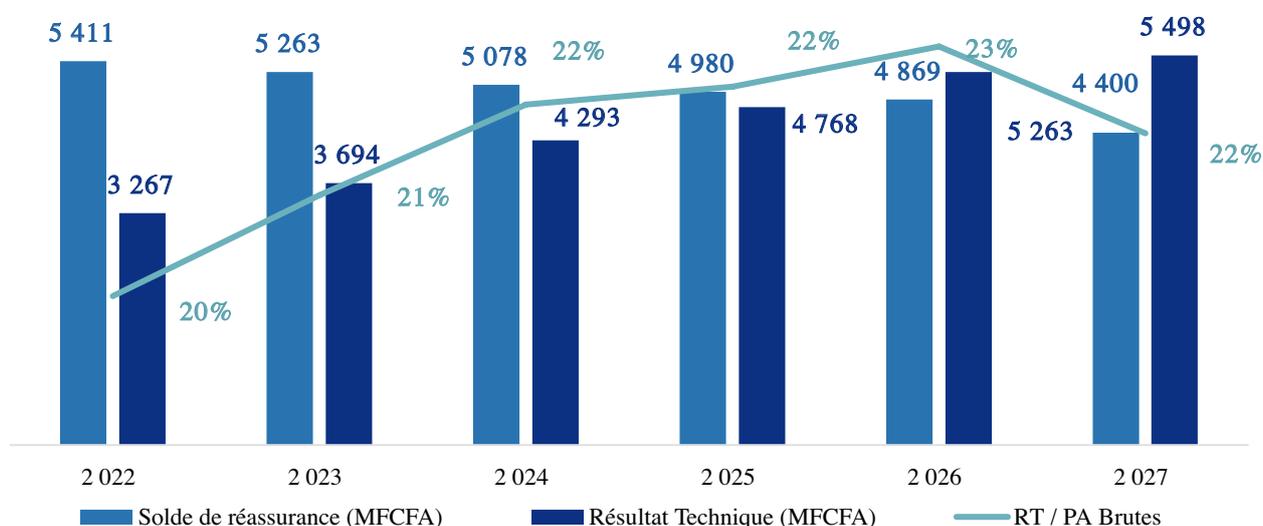


Source : SCG-Ré

Les montants des charges de sinistres et des commissions à verser supportées par les rétrocessionnaires devraient subir un recul moyen annuel respectivement de 5,2% et 3,3% entre 2022 et 2027. L'activité de la SCG-Ré devrait dégager un résultat des placements affectés aux cédantes (intérêts sur dépôts) d'environ 250 millions de FCFA en 2022 et de 279 millions de FCFA d'ici 2027.

L'évolution prévisionnelle à la baisse du solde de récession couplée à l'accroissement de l'activité (primes acquises brutes et intérêts sur dépôts) devrait permettre une amélioration du résultat technique entre 2022 et 2027. Il s'établirait ainsi à 5,50 milliards de FCFA en 2027 contre 3,27 milliards de FCFA en 2022, soit une progression moyenne annuelle de 11,0%.

Graphe 39 : Evolution comparée du solde de réassurance et du résultat technique prévisionnels de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

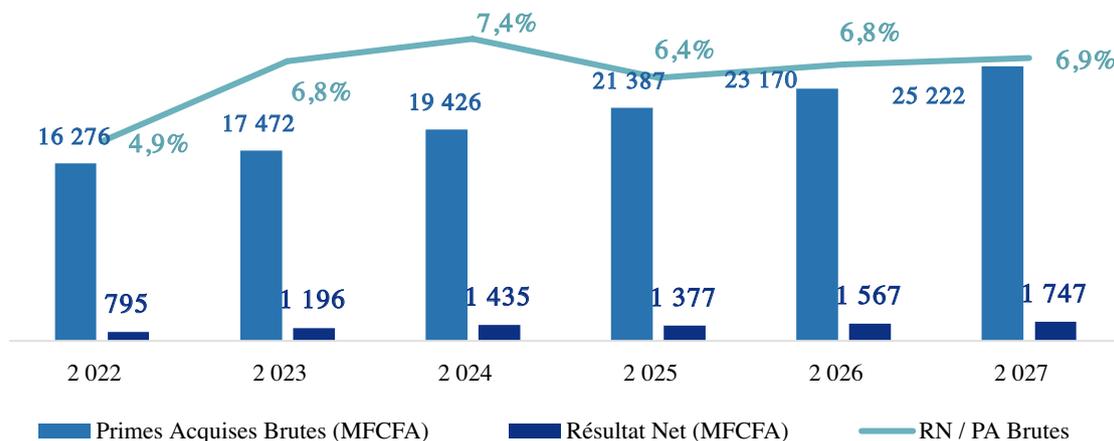


Source : SCG-Ré

Le ratio combiné prévisionnel de la SCG-Ré devrait s'établir à 63,3% en 2022 et atteindre 75,6% d'ici 2027, soit une moyenne annuelle de 69,3% soit environ 3,0 points en dessous du niveau enregistré sur la période historique allant de 2017 à 2021 (72,4%).

9.2.1.3. Résultat net prévisionnel

Gratification 40 : Evolution comparée du résultat net et des primes acquises brutes prévisionnels de la SCG-Ré entre 2022 et 2027



Source : SCG-Ré

Le résultat net de la SCG-Ré devrait augmenter de 17,1% en moyenne chaque année entre 2022 et 2027 passant ainsi de 0,80 milliard de FCFA à 1,75 milliard de FCFA. Cette évolution sera soutenue à la fois par la croissance du résultat technique (+11,0% en moyenne par an), et des produits financiers (+20,6% en moyenne par an), malgré l'augmentation des frais généraux (+7,1% en moyenne par an).

La croissance du résultat net devrait être supérieure à celle des primes acquises brutes (+9,2% en moyenne par an), ce qui devrait aboutir sur une hausse de la marge nette de la société de 4,9% à 6,9% entre 2022 et 2027.

9.2.2. Bilan prévisionnel

Tableau 86 : Bilan prévisionnel de la SCG-Ré sur la période entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Postes	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
ACTIF							
<i>Immobilisations incorporelles</i>	607	607	607	607	607	607	0,0%
<i>Immobilisations corporelles</i>	840	932	1 024	1 093	1 093	1 116	4,6%
<i>Immobilisations Financières</i>	13 471	13 737	14 366	14 651	14 803	16 100	4,0%
Actif Immobilisé	14 917	15 276	15 997	16 351	16 504	17 823	3,9%
<i>Provisions Techniques (Rétrocessionnaires)</i>	8 956	9 134	9 331	9 701	9 802	10 736	4,1%
<i>Comptes courant des rétrocessionnaires</i>	788	803	1 176	1 310	1 323	1 337	13,6%
<i>Comptes courant des cédantes débiteurs</i>	13 675	13 945	14 221	14 503	15 002	15 313	2,4%
<i>Personnel</i>	41	42	43	44	44	45	1,5%
<i>Débiteurs divers</i>	276	281	287	292	295	298	1,5%
Actif Circulant	23 736	24 206	25 058	25 850	26 467	27 730	3,5%
<i>Titres de placement</i>	1 262	6 037	5 300	5 100	6 100	6 500	1,9%
<i>Valeurs à encaisser</i>	5 104	400	304	240	358	325	-5,1%
Trésorerie Actif	6 366	6 437	5 604	5 340	6 458	6 825	1,5%
Total Actif	45 019	45 918	46 659	47 541	49 429	52 377	3,3%
PASSIF							
<i>Capitaux Propres</i>	18 364	19 560	20 996	22 372	23 939	25 686	7,0%
<i>Dettes de financement</i>	-	-	-	-	-	-	N/A
<i>Provisions pour risques et charges</i>	56	57	58	60	61	62	2,0%
Ressources stables	18 420	19 617	21 054	22 432	24 000	25 748	7,0%
<i>Provision pour risque en cours</i>	3 019	3 260	3 489	3 733	3 994	4 274	7,0%
<i>Provision pour sinistres à payer</i>	11 426	11 991	12 989	14 217	15 566	17 471	9,9%
<i>Comptes courant des rétrocessionnaires</i>	8 242	7 733	6 459	4 622	3 988	2 984	-21,2%
<i>Comptes courant des cédantes créditeurs</i>	2 897	2 282	1 970	1 824	1 161	1 173	-15,3%
<i>Personnel</i>	25	25	26	26	26	27	1,5%
<i>Etat</i>	779	794	453	462	467	472	-12,2%
<i>Actionnaires</i>	8	8	8	8	8	8	1,5%
<i>Créditeurs divers</i>	203	207	211	215	218	220	1,5%
Actif Circulant	26 599	26 301	25 605	25 109	25 429	26 629	0,3%
Trésorerie Passif	-	-	-	-	-	-	N/A
Total Passif	45 019	45 918	46 659	47 541	49 429	52 377	3,3%

Source : SCG-Ré / ABS

9.2.2.1. Emplois et ressources permanentes

9.2.2.1.1. Actif immobilisé

Tableau 87 : Evolution prévisionnelle de l'actif immobilisé de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
Immobilisations Incorporelles							
<i>Frais d'établissement</i>	341	341	341	341	341	341	0,0%
<i>Brevets, licences, logiciels et droits similaires</i>	256	256	256	256	256	256	0,0%
<i>Autres immobilisations Incorporelles</i>	10	10	10	10	11	11	1,3%
Total - Immobilisations Incorporelles	607	607	607	607	607	607	0,0%
<i>Variation (YoY)</i>		0%	0%	0%	0%	0%	
<i>Poids/total</i>	4%	4%	4%	4%	4%	3%	
Immobilisations Corporelles							
<i>Bâtiments</i>	680	680	680	680	680	680	0,0%
<i>Aménagement, et agencements et installations</i>	25	55	85	108	108	115	35,7%
<i>Matériel</i>	70	102	134	158	158	166	18,9%
<i>Matériel de transport</i>	65	95	125	148	148	155	19,0%
Total - Immobilisations Corporelles	840	932	1 024	1 093	1 093	1 116	5,9%
<i>Variation (YoY)</i>		11%	10%	7%	0%	2%	
<i>Poids/total</i>	6%	6%	6%	7%	7%	6%	
Immobilisations Financières							
<i>Dépôts espèces auprès des cédants</i>	8 977	9 155	9 693	9 885	9 987	10 924	4,0%
<i>Titres de participation</i>	823	839	856	873	882	1 201	7,9%
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	3 482	3 551	3 621	3 693	3 731	3 770	1,6%
<i>Prêts</i>	149	152	155	158	159	161	1,6%
<i>Autres immobilisations financières</i>	40	41	42	43	44	45	2,0%
Total - Immobilisations Financières	13 471	13 737	14 366	14 651	14 803	16 100	3,6%
<i>Variation (YoY)</i>		2%	5%	2%	1%	9%	
<i>Poids/total</i>	90%	90%	90%	90%	90%	90%	
Total - Actif immobilisé	14 917	15 276	15 997	16 351	16 504	17 823	3,6%
<i>Variation (YoY)</i>		2%	5%	2%	1%	8%	

Source : SCG-Ré / ABS

L'actif immobilisé projeté de la SCG-Ré devrait s'établir à 14,92 milliards de FCFA en 2022 et atteindre 17,82 milliards de FCFA d'ici 2027, soit une progression annuelle moyenne de 3,6%. Cette évolution repose principalement sur la progression des immobilisations financières qui devraient passer de 13,47 milliards de FCFA en 2022 à 16,10 milliards de FCFA en 2027 (+3,6% en moyenne annuelle) et représenter en moyenne 90% du total de l'actif immobilisé sur la même période.

Les immobilisations financières devraient être tirées par les dépôts d'espèces auprès des cédantes et les valeurs mobilières de placement qui représenteront en 92% du portefeuille des immobilisations financières entre 2022 et 2027, ce qui reste stable par rapport au niveau historique observé (93% en moyenne entre 2017 et 2021).

Les investissements à réaliser porteront principalement sur :

- Le projet d'introduction en bourse ;
- L'acquisition du palier de la SCG-Ré et la participation à la construction du siège du FGIS ;
- Les Frais d'installation et d'aménagement liés aux projets d'ouverture des trois (03) bureaux en Afrique de l'Ouest, Centrale et Australe.

9.2.2.1.2. Ressources permanentes

Tableau 88 : Evolution prévisionnelle des ressources stables de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

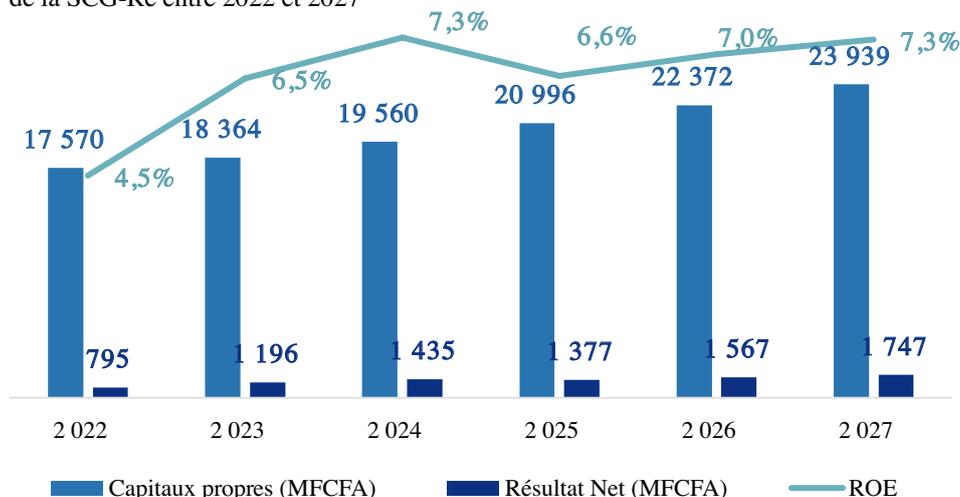
En millions de XAF							TCAM
Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
Capitaux Propres							
<i>Capital social</i>	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	0,0%
<i>Réserves Légales</i>	1 102	1 181	1 301	1 444	1 582	1 739	9,6%
<i>Report à nouveau Débiteur</i>	1 468	2 183	3 259	4 551	5 790	7 200	37,4%
<i>Résultat net de l'exercice en instance d'affectation</i>	795	1 196	1 435	1 377	1 567	1 747	17,1%
Total - Capitaux Propres	18 364	19 560	20 996	22 372	23 939	25 686	6,9%
<i>Variation (YoY)</i>		7%	7%	7%	7%	7%	
<i>Poids/total</i>	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Provisions pour pertes et charges							
<i>Provisions</i>	56	57	58	60	61	62	2,0%
Total - Provisions pour pertes et charges	56	57	58	60	61	62	2,0%
<i>Variation (YoY)</i>		2%	2%	2%	2%	2%	
<i>Poids/total</i>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Total - Ressources stables	18 420	19 617	21 054	22 432	24 000	25 748	6,9%
<i>Variation (YoY)</i>		6%	7%	7%	7%	7%	

Source : SCG-Ré / ABS

Les ressources stables s'établiraient à 18,42 milliards de FCFA en 2022 et atteindront 25,75 milliards de FCFA en 2027 soit une progression moyenne annuelle de 6,9%. Cette croissance prévisionnelle devrait provenir principalement de la croissance des capitaux propres et notamment du résultat net. Ce dernier devrait croître de 17,1% entre 2022 et 2027 en passant de 0,80 milliard de FCFA à 1,75 milliard de FCFA.

La croissance prévisionnelle du résultat net et des capitaux propres devrait ainsi permettre d'améliorer la rentabilité de la SCG-Ré entre 2022 et 2027 à 7,3% soit 2,3 points de pourcentage en plus par rapport au niveau de 2022.

Graph 41 : Evolution comparée du résultat net et des capitaux propres prévisionnels de la SCG-Ré entre 2022 et 2027



Source : SCG-Ré

Cette croissance des ressources stables devrait contribuer à consolider le poids de celles-ci dans le bilan, s'établissant à 49,2% en 2027 contre 40,9% en 2022.

9.2.2.2. Actif et passif Circulant

9.2.2.2.1. Actif circulant

Tableau 89 : Evolution prévisionnelle de l'actif circulant de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
Provisions Techniques (Part des Rétrocessionnaires)	8 956	9 134	9 331	9 701	9 802	10 736	3,7%
Variation (YoY)		2%	2%	4%	1%	10%	
Poids/total	49%	38%	37%	38%	37%	39%	
Comptes courants des rétrocessionnaires	788	803	1 176	1 310	1 323	1 337	11,2%
Variation (YoY)		2%	46%	11%	1%	1%	
Poids/total	4%	3%	5%	5%	5%	5%	
Comptes courant des cédantes débiteurs	13 675	13 945	14 221	14 503	15 002	15 313	2,3%
Variation (YoY)		2%	2%	2%	3%	2%	
Poids/total	74%	58%	57%	56%	57%	55%	
Personnel	41	42	43	44	44	45	1,6%
Variation (YoY)		2%	2%	2%	1%	1%	
Poids/total	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Débiteurs divers	276	281	287	292	295	298	1,6%
Variation (YoY)		2%	2%	2%	1%	1%	
Poids/total	1%	1%	1%	1%	1%	1%	
Total - Actif Circulant	23 736	24 206	25 058	25 850	26 467	27 730	3,2%
Variation (YoY)		2%	4%	3%	2%	5%	

Source : SCG-Ré / ABS

L'actif circulant projeté devrait s'établir à 23,74 milliards de FCFA en 2022 et atteindre 27,73 milliards en 2027, soit une progression annuelle moyenne de 3,2%. Cette croissance sera principalement due aux facteurs suivants :

- La part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques qui devrait enregistrer une croissance moyenne annuelle de 3,7% entre 2022 et 2027 passant ainsi de 8,96 milliards de FCFA à 10,74 milliards de FCFA ;
- Le compte courant débiteurs des cédantes qui devraient se situer à 13,68 milliards de FCFA en 2022 et atteindre 15,31 milliards de FCFA en 2027 soit une croissance moyenne annuelle de 2,3%.

9.2.2.2. Passif circulant

Tableau 90 : Evolution prévisionnelle du passif circulant de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
Provision pour risque en cours	3 019	3 260	3 489	3 733	3 994	4 274	7,2%
<i>Variation (YoY)</i>		8%	7%	7%	7%	7%	
<i>Poids/total</i>	16%	12%	14%	15%	16%	16%	
Provision pour sinistres à payer	11 426	11 991	12 989	14 217	15 566	17 471	8,9%
<i>Variation (YoY)</i>		5%	8%	9%	9%	12%	
<i>Poids/total</i>	62%	46%	51%	57%	61%	66%	
Comptes courant des rétrocessionnaires	8 242	7 733	6 459	4 622	3 988	2 984	-18,4%
<i>Variation (YoY)</i>		-6%	-16%	-28%	-14%	-25%	
<i>Poids/total</i>	45%	29%	25%	18%	16%	11%	
Comptes courant des cédantes créditeurs	2 897	2 282	1 970	1 824	1 161	1 173	-16,5%
<i>Variation (YoY)</i>		-21%	-14%	-7%	-36%	1%	
<i>Poids/total</i>	16%	9%	8%	7%	5%	4%	
Personnel	25	25	26	26	26	27	1,6%
<i>Variation (YoY)</i>		2%	2%	2%	1%	1%	
<i>Poids/total</i>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Etat	779	794	453	462	467	472	-9,5%
<i>Variation (YoY)</i>		2%	-43%	2%	1%	1%	
<i>Poids/total</i>	4%	3%	2%	2%	2%	2%	
Actionnaires	8	8	8	8	8	8	1,6%
<i>Variation (YoY)</i>		2%	2%	2%	1%	1%	
<i>Poids/total</i>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
Créditeurs divers	203	207	211	215	218	220	1,6%
<i>Variation (YoY)</i>		2%	2%	2%	1%	1%	
<i>Poids/total</i>	1%	1%	1%	1%	1%	1%	
Total - Passif Circulant	26 600	26 301	25 605	25 109	25 429	26 629	0,0%
<i>Variation (YoY)</i>		-1%	-3%	-2%	1%	5%	

Source : SCG-Ré / ABS

Le passif circulant de la SCG-Ré devrait s'établir à 26,60 milliards de FCFA et atteindre 26,63 milliards d'ici 2027 sous l'effet combiné des éléments suivants :

- Une forte diminution du compte courant créditeurs des cédantes qui devrait enregistrer un recul moyen annuel de -18,4% entre 2022 et 2027 passant ainsi de 8,24 milliards de FCFA à 2,99 milliards de FCFA ;
- Une forte augmentation des provisions pour sinistres à payer qui devraient se situer à 11,43 milliards de FCFA en 2022 et atteindre 17,47 milliards de FCFA en 2027 soit une croissance moyenne annuelle de 8,9%.

9.2.2.3. Trésorerie Nette

Tableau 91 : Evolution de la trésorerie nette prévisionnelle de la SCG-Ré entre 2022 et 2027

En millions de XAF							TCAM
Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2022 - 2027
Fonds de Roulement (FDR)							
<i>Ressources stables</i>	18 420	19 617	21 054	22 432	24 000	25 748	6,9%
<i>Actif immobilisé</i>	14 917	15 276	15 997	16 351	16 504	17 823	3,6%
Fonds de Roulement (FDR)	3 503	4 341	5 057	6 081	7 496	7 925	17,7%
<i>Variation (YoY)</i>		24%	16%	20%	23%	6%	
<i>Ratio FDR</i>	1,23	1,28	1,32	1,37	1,45	1,44	
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)							
<i>Actif Circulant</i>	23 736	24 206	25 058	25 850	26 467	27 730	3,2%
<i>Passif Circulant</i>	26 600	26 301	25 605	25 109	25 429	26 629	0,0%
Total - Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	(2 864)	(2 095)	(547)	741	1 038	1 100	-182,6%
<i>Variation (YoY)</i>		-27%	-74%	-235%	40%	6%	
<i>Poids/total</i>	-16%	-11%	-3%	3%	4%	4%	
<i>BFR/PA Brutes</i>	-18%	-12%	-3%	3%	4%	4%	
Trésorerie Nette	6 368	6 437	5 604	5 340	6 458	6 825	1,4%
<i>Variation (YoY)</i>		1%	-13%	-5%	21%	6%	

Source : SCG-Ré / ABS

La trésorerie nette devrait enregistrer une légère hausse entre 2022 et 2027, en passant de 6,37 milliards de FCFA à 6,82 milliards de FCFA soit une progression moyenne annuelle de 1,4%. Cette légère progression devrait résulter du changement dans la structure financière de la SCG-Ré.

En effet, l'augmentation des capitaux propres par émission d'actions nouvelles projetée par la SCG-Ré en 2022, devrait permettre de renforcer le niveau des ressources stables de manière à couvrir l'actif immobilisé et de dégager un surplus dès 2022. Cette évolution couplée à la progression du résultat net prévisionnel (+17,1% en moyenne annuelle entre 2022 et 2027), devrait permettre d'aboutir sur une hausse du fonds de roulement (FDR) à un taux de croissance annuel moyen de 17,7% entre 2022 et 2027 malgré la progression de l'actif immobilisé (+3,6% en moyenne annuelle).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) devrait aussi enregistrer une évolution à la hausse avec une croissance moyenne annuelle de 182,6% en s'établissant à 1,10 milliard de FCFA en 2027 contre -2,86 milliards de FCFA en 2022. Ainsi, l'exploitation de la SCG-Ré devrait progressivement dégager des besoins à financer plutôt que des ressources de financement.

Toutefois, l'amélioration que devrait enregistrer de la structure financière de la SCG-Ré permettra de couvrir ce besoin et de dégager une trésorerie nette positive.

9.2.3. Principaux ratios prévisionnels

Tableau 92 : Tableau récapitulatif des principaux ratios prévisionnel de la SCG-Ré 2022 et 2027

Eléments	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	Moyenne
Ratios à partir du Compte de Résultat							
Sinistralité (Sinistres / PA brutes)	32,3%	33,7%	35,3%	37,2%	39,1%	42,6%	36,7%
Ratio de gestion (Frais de gestion/ PA brutes)	31,0%	31,7%	32,9%	33,7%	33,5%	33,0%	32,6%
Ratio Combiné	63,3%	65,4%	68,3%	70,8%	72,6%	75,6%	69,3%
Marge Technique	20,1%	21,1%	22,1%	22,3%	22,7%	21,8%	21,7%
Marge d'exploitation	6,1%	8,6%	9,2%	9,2%	9,7%	9,9%	8,8%
Marge Nette	4,9%	6,8%	7,4%	6,4%	6,8%	6,9%	6,5%
Taux de Rétrocession	40,3%	37,4%	33,1%	29,6%	26,6%	26,0%	32,2%
Taux de rétention des sinistres	59,7%	62,6%	66,9%	70,4%	73,4%	74,0%	67,8%
Solde de Réro/ PA Brutes	33,2%	30,1%	26,1%	23,3%	21,0%	17,4%	25,2%
Ratios à partir du bilan							
Rotation des actifs	0,36	0,39	0,42	0,46	0,47	0,49	0,43
Rotation du capital	1,09	1,18	1,31	1,44	1,56	1,70	1,38
Rentabilité des FP (ROE)	4,5%	6,5%	7,3%	6,6%	7,0%	7,3%	6,5%
Rentabilité des Actifs (ROA)	1,8%	2,6%	3,1%	2,9%	3,2%	3,3%	2,8%
Rendement global des placements	3,2%	5,2%	4,9%	4,8%	5,1%	4,6%	4,6%
Marge de solvabilité	112,0%	110,0%	107,0%	103,0%	102,0%	101,0%	105,8%
Couverture des engagements	127,0%	131,0%	135,0%	138,0%	144,0%	145,0%	136,7%

Source : SCG-Ré / ABS

10. Facteurs de risques



Dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, le terme « risque » recouvre plusieurs notions, il peut désigner l'objet assuré, il peut être utilisé en matière de tarification et peut correspondre également à l'évènement assuré.

Le référentiel ISO 31000 dédié à la gestion des risques définit le risque comme « tout ce qui peut générer de l'incertitude quant aux objectifs d'une organisation ou entraîner un écart par rapport à ce qui était prévu. » Ils constituent non seulement une menace pour la solidité ou la viabilité de l'organisation, mais peuvent aussi être source d'opportunités. La gestion des risques au sein d'une entreprise apparaît donc comme une démarche qui consiste à identifier, prévenir et résoudre les risques qui peuvent surgir dans le cadre de ses activités en raison de son organisation, son personnel ou encore sa politique économique.

Les principaux risques identifiés dans le cadre de l'activité de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) sont les suivants :

- Risque de notation ;
- Risque géopolitique ;
- Risque d'exploitation ;
- Risque technique ;
- Risque réglementaire ;
- Risque lié au recouvrement et à l'encaissement.

10.1. Risque de notation

La Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), par son activité et comme toutes autres entreprises du même secteur est exposée à un risque de notation permettant notamment de vérifier la solidité financière et le respect des exigences du Régulateur CIMA.

Dans une perspective d'introduction en bourse, la notation apparaît comme un élément important, car elle permet de justifier de la solidité financière et « réputationnelle » de la société.

La SCG-Ré entend ainsi obtenir une notation financière (au minimum « BB ») auprès de deux (2) institutions spécialisées à savoir AM Best et GCR.

Afin d'obtenir cette notation, la SCG-Ré a mis sur pied un ensemble de mesures portant notamment sur :

- L'amélioration de la gestion du capital ;
- Le choix d'un niveau minimum et de la qualité de placement ;
- L'optimisation des frais généraux ;
- La structuration de la gestion des risques ;
- La négociation des taux de placement ;
- La collaboration avec des partenaires étrangers ayant une meilleure de notation, etc ;
- Optimisation du programme de rétrocession.

10.2. Risque géopolitique

« Le risque géopolitique peut être défini comme « l'ensemble des évènements ou décisions d'ordre politique ou administratif, nationale ou internationale pouvant entraîner des pertes économiques, commerciales ou financières pour l'entreprise, importatrice ou exportatrice, ou investissant à l'étranger »⁸. Le risque géopolitique a un caractère aussi bien national qu'international.

La SCG-Ré dans sa stratégie de développement et de maîtrise du risque lié au positionnement géographique s'expose à une multitude de risques géopolitique aussi bien sur le plan national qu'international.

À titre d'exemple, nous pouvons citer :

- Les conflits interétatiques ;
- Les conflits territoriaux ;
- Les guerres civiles ;
- Les embargo et sanctions internationales ;
- Le terrorisme ;
- L'instabilité sociale, manifestations et contestations...

Pour faire face à ce type de risque, une veille des risques géopolitiques peut être menée séparément ou simultanément sur le long, le moyen et le court terme. Elle se déclinera de la manière suivante :

- **Veille prospective** : qui consiste à mener une analyse et une surveillance des spécialistes, cabinet de conseil et Think Tank⁹ par pays et surtout sur le secteur concerné ; l'objectif étant de développer la culture, les enjeux et découvertes de nouveaux défis, périmètres et risques géopolitiques.
- **Veille Anticipative** : il s'agit ici d'activer une veille globale à l'international sur les pays cible. L'objectif étant de bénéficier d'une information régulière sur l'évolution des risques par pays cible.
- **Veille Alerte** : la surveillance doit être de mise sur les risques déjà amorcés afin de suivre leur évolution et propagation sur l'entreprise, les produits, les dirigeants, les employés, les projets d'investissements à travers une veille mots clé sur des sources locales web et social média.

10.3. Risques d'exploitation

10.3.1. Risque commercial

La SCG-Ré, évoluant dans un contexte économique soumis à diverses tendances conjoncturelles, est exposé à un risque portant sur la réalisation de son chiffre d'affaires, qui pourrait avoir un impact significatif sur la santé financière de l'entreprise.

Comme moyens de mitigation de ce risque, la SCG-Ré entend :

- Travailler avec des intermédiaires d'assurance : afin de bénéficier de l'expertise commerciale de ces derniers.
- Rechercher un partenaire stratégique de référence : qui, à travers son savoir-faire permettra à l'entreprise d'accroître son chiffre d'affaires sur les différents segments d'activité sur lesquels elle opère.

10.3.2. Risque de gestion

La croissance de la société peut entraîner une diminution de la rentabilité pour cause d'une mauvaise gestion et peut entraîner davantage de charges, pouvant impacter la solvabilité de la compagnie. Fort de ce constat, la SCG-Ré entend procéder à/au :

- L'optimisation du programme de rétrocession ;
- La promotion d'une culture des ratios CIMA ;
- La définition des ratios de gouvernance ;
- Le suivi régulier du budget à équilibrer en termes de ratio ;
- Le renforcement du contrôle interne (contrôle de gestion, budgétaire), pour un meilleur suivi de l'exploitation de la société.

Les effets des mesures prises par la SCG-Ré n'ont eu qu'un léger impact sur le risque de gestion (déséquilibre croissance, rentabilité et solvabilité).

En effet, nous sommes passés d'une criticité brute de 10/16 en 2021 à une criticité de 8/16 en 2022 (soit une évaluation de mars).

10.4. Risque opérationnel

La SCG-Ré est exposée à un risque opérationnel qui peut se traduire par une défaillance matérielle à la suite d'une indisponibilité provisoire ou prolongée des systèmes ou réseaux informatiques nécessaire à l'accomplissement des transactions quotidiennes. Pour faire face à une telle situation, la SCG-Ré a prévu les mesures correctives suivantes :

- Le cloisonnement des accès et restriction des réseaux ;
- La sécurisation des différentes étapes du traitement (sauvegardes, continuité d'activité, cloud) ;
- Le scan des vulnérabilités et détection des incidents ;
- L'anonymisation (réversibles ou irréversibles) ;
- La cryptographie et la Blockchain.

L'impact est faible en 2021. La criticité était de 9.4/16, elle est toujours évaluée à 9/16 en 2022.

La cause majeure de cette stagnation est que la compagnie n'a toujours pas trouvé de logiciel métier, malgré la multiple démarche auprès des éditeurs.

10.5. Risque technique

La SCG-Ré s'expose dans le cadre de ses activités à un risque technique (calcul des primes, rapport portefeuille, rapport d'activité...) du fait de l'absence d'un logiciel métier ; cette absence entraîne des conséquences non seulement techniques mais, également non-techniques telles que le manque de visibilité optimum sur l'activité. Pour pallier ce risque, dans son Plan Stratégique et de Développement, l'entreprise entend acquérir un logiciel métier. Cette acquisition s'inscrit dans une démarche dont les principales étapes sont les suivantes :

- Auditer le système d'information existant ;
- Définir le cahier de charges ;
- Rechercher des éditeurs en fonction des éléments du cahier de charges ;
- Rechercher un Assistant en Maîtrise d'Ouvrage (AMOA), interface entre l'éditeur et l'entreprise...

10.6. Risque réglementaire

La réglementation du secteur des assurances et de la réassurance tend à apporter de nouvelles mesures à même d'assurer le développement et la pérennité du secteur. Certaines mesures peuvent se révéler coercitives pour la rentabilité des assureurs et des réassureurs tels que : l'adoption d'une nouvelle loi définissant le pourcentage de cessions légales rétrocédées par les assureurs aux réassureurs.

La réalisation des risques réglementaires pourrait impacter négativement la réalisation du Business Plan élaboré par la SCG-Ré tel qu'exposé dans la présente note d'information.

La SCG-Ré mettra en place une veille juridique qui lui permettra de maîtriser les législations et le cadre réglementaire qui encadrent les activités de l'entreprise.

10.7. Risque lié au recouvrement et à l'encaissement

La SCG-Ré dispose d'un volume important d'arriérés, ce qui engendre des conséquences du point de vue comptable de l'entreprise, telles que des pertes potentielles de trésorerie (Clients, Rétrocessionnaires...). Pour endiguer ce phénomène, l'entreprise se donnera les moyens afin de :

- De recruter une ressource dédiée ;
- De mettre en place une procédure de recouvrement.

Tableau 93 : Synthèse des principaux risques

Risque	Impact	Criticité	Moyens de maîtrise existants
Risque de notation	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle d'exploitation 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la gestion du capital ; • Le choix d'un niveau minimum et de la qualité de placement ; • L'optimisation des frais généraux ; • La structuration de la gestion des risques ; • La négociation des taux de placement ; • Collaboration avec des partenaires étrangers ayant une meilleure qualité de notation.
Risque géopolitique	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Veille prospective ; • Veille anticipative ; • Veille Alerte.
Risque d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle d'exploitation 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'internationalisation de son activité ; • Rechercher un partenaire stratégique de référence ; • L'optimisation du programme de rétrocession ; • La promotion d'une culture des ratios CIMA ; • La Définition des ratios de gouvernance ; • Le suivi régulier du budget à équilibrer en termes de ratio ; • Le renforcement du contrôle de gestion pour un meilleur suivi du budget.
Risque opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle d'exploitation 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Le Cloisonnement des accès et restriction des réseaux ; • La sécurisation des différentes étapes du traitement (Sauvegardes, continuité d'activité, cloud) ; • Le Scan des vulnérabilité et détection des incidents ; • L'anonymisation (réversibles ou irréversibles) ; • La cryptographie et la Blockchain.
Risque technique	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle d'exploitation 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir un logiciel métier après une démarche sûre
Risque Réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires • Cycle d'exploitation 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> • Veille juridique.
Risque lié au recouvrement et à l'encaissement	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle d'exploitation 	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • De recruter une ressource dédiée.

11. Faits exceptionnels



Au titre des faits exceptionnels, la SCG-Ré liste les sinistres majeurs n'ayant pas encore fait l'objet de règlements.

Assuré	Assureur	Survenance	Sinistre
SONARA	ACTIVA / NSIA CAM	2019	Incendie de l'unité de raffinage
PERENCO	SANLAM	2022	Rupture d'un bac contenant du pétrole brut
BEAC	SANLAM	2022	Fissure avec infiltration d'eaux

Les évaluations de sinistres ne sont pas encore effectuées à ce jour. Tous ces risques ont été placés en rétrocession à l'international.

12. Litiges et affaires contentieuses

A la date de rédaction du présent Document d'Information, il n'existe pas de litiges ou affaires contentieuses susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré).



13. Présentation d’Africa Bright Securities



Conseiller, Coordinateur Global et Chef de file du syndicat de placement dans le cadre de cette Opération, **Africa Bright Securities (ABS)** est la banque d'affaires du Groupe Africa Bright dédié à la zone CEMAC. Société De Bourse créée en 2020 et agréée par la COSUMAF sous les références **COSUMAF-SDB-02-2020**, ABS se positionne aujourd'hui comme un acteur de référence du marché financier sous-régional.

13.1. Equipe dirigeante

13.1.1. Le Président du Conseil d'Administration



Naoufal BENSALAH

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'État, Naoufal BENSALAH a rejoint le groupe Attijariwafa bank où il a passé près de 15 ans.

Il démarre sa carrière à la salle des marchés en 2006 et devient responsable du Desk dérivés FX et Commodities en 2007. Il est en parallèle gérant de la trésorerie devises et structureur, il met en place la gestion delta neutre pour le portefeuille option de change.

En 2012, il rejoint la banque d'investissement de la SCB Cameroun en tant que responsable des activités de marché. Il y crée la salle des marchés, les activités de conseil, de custody et d'intermédiation et y effectue des originations et des introductions en bourse au Tchad et au Cameroun. Sa zone de responsabilité couvre 14 pays de la zone franc aussi bien en UEMOA et en CEMAC.

En 2016, il crée et dirige en tant que Directeur Général, Attijari Securities Central Africa (ASCA) qui s'occupe du conseil en investissement, de custody, d'intermédiation et d'Asset management.

En 2018, Naoufal BENSALAH devient aussi le Directeur Général d'Attijari Asset Management à Dakar. Ces expériences professionnelles à travers le continent africain lui ont permis de développer une expertise avérée dans les domaines de l'intermédiation boursière, de la gestion de risques financiers, du conseil financier et de la gestion d'actifs ainsi que de développer une approche des hommes et des situations adaptées à chaque environnement.

M. Naoufal BENSALAH est le Président fondateur du groupe Africa Bright avec pour ambition de promouvoir les marchés financiers de l'UEMOA et de la CEMAC, d'offrir des services et produits financiers innovants aux investisseurs.

13.1.2. Le Directeur Général



Narcisse KONAN

Titulaire d'un MBA de l'université Paris Dauphine et IAE Paris Sorbonne, Narcisse KONAN cumule plus de 11 ans d'expériences dans les métiers de gestion d'actifs, activités de marchés et finance d'entreprises.

Il commença sa carrière en 2008 comme auditeur financier dans un cabinet marocain en charge des grands groupes internationaux notamment dans l'immobilier et les BTP.

Parallèlement, il obtient le Certificat Ingénierie financière de l'INTEC-Paris et intègre en 2009 le Capital Market du groupe Attijariwafa bank en tant que trader. Parallèlement, il est Lauréat du Certificat International de trading (ACI dealing) en 2010. Il est choisi en 2011 par le Groupe Attijariwafa bank pour le lancement de sa filiale sous régionale de gestion d'actifs Attijari Asset management basée à Dakar au Sénégal.

Il occupera successivement les postes de gérant unique de portefeuilles, Responsable Gestion puis Directeur en charge de la Gestion de portefeuilles opérant sur diverses classes d'actifs (monétaire, obligataires, actions...).

A ce titre il a eu à mettre en place et gérer la plus grande SICAV de l'UEMOA (plus de 100 milliards de Francs CFA) et plusieurs FCP pour un encours d'actifs de plus 253 milliards de Francs CFA destinés au financement des entreprises et Etats de l'UEMOA.

Il est un expert des marchés financiers, de gestion d'actifs et structuration de solution d'investissement contribuant à la mobilisation des capitaux pour le financement des Etats et des acteurs économiques sous régionaux.

M. Narcisse KONAN a rejoint le Groupe Africa Bright dans la perspective de contribuer à positionner le groupe comme le partenaire de référence des investisseurs et émetteurs en Afrique subsaharienne.

13.1.3. Le Directeur Général Adjoint



Yves NTCHOUMOU

Suite à l'obtention de sa licence en Marketing et stratégie en 2009 à l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Yaoundé, Yves NTCHOUMOU intègre la même année le Programme Grande Ecole de ESCP Business School.

Curieux et désireux de s'ouvrir à de nouveaux horizons, il délaisse le Marketing pour s'intéresser à la finance et obtient en 2013 son diplôme de Master in Management avec une spécialisation en ingénierie juridique et financière. En 2020, il est certifié Financial Modeling and Valuation par le Corporate Finance Institute.

Entre 2012 et 2016, il a tour à tour rejoint les groupes Orange et AREVA, au sein desquels il a notamment travaillé sur les problématiques d'analyse des performances opérationnelles et financières, de financements internes et externes, de financement de projets et de placement d'excédents de trésorerie.

En 2016, après son retour au Cameroun il intègre Attijari Securities Central Africa, où il occupa successivement les postes d'Analyste Advisory Services, d'Analyste Recherche et Structuration et de Manager Advisory Services. Dans ce cadre, il a notamment pris part à des opérations de financement de projets et d'émissions obligataires par appel public à l'épargne sur le marché financier de la zone CEMAC.

En 2020, il rejoint Africa Bright Securities, la banque d'affaires du groupe panafricain Africa Bright Group, en qualité de Directeur Advisory Services et prend notamment part à la structuration et à l'arrangement de la première émission d'obligations vertes dans la sous-région. Depuis avril 2022, Yves NTCHOUMOU occupe le poste de Directeur Général Adjoint de Africa Bright Securities.

13.2. Métiers

Africa Bright Securities déploie ses activités à travers deux lignes de métiers :

13.2.1. Advisory Services

La forte réactivité de nos équipes offrant une qualité de services parmi les plus compétitives de nos marchés permet à nos clients de se concentrer en toute sérénité sur leur cœur de métier tout en atteignant leurs objectifs. Les principaux services du département « Advisory » de Africa Bright Securities sont les suivants :



Project Finance

- ▶ Évaluation de projet et analyse de rentabilité
- ▶ Optimisation de l'utilisation du capital
- ▶ Structuration et financement efficace du projet
- ▶ Diligence avant projet
- ▶ Optimisation des décaissements



Recherche partenaires stratégiques

- ▶ Compréhension des besoins clés
- ▶ Identification des partenaires potentiels adéquats
- ▶ Accompagnement à la mise en place du partenariat



Acquisition & Cession

- ▶ Compréhension des moteurs et axes de croissance
- ▶ Négociation des meilleures conditions d'acquisition et de vente
- ▶ Due diligence et planification valorisation



Gestion des participations

- ▶ Suivi permanent des participations et reporting
- ▶ Revue de portefeuille (valorisation portefeuille)
- ▶ Accompagnement stratégique (opportunités, études & analyses)



Restructuration et revues financières

- ▶ Amélioration de la structure financière
- ▶ Amélioration et optimisation de la trésorerie
- ▶ Adéquation de la stratégie et du plan de financement
- ▶ Proposition des meilleures solutions de financement et de placement



Fundraising (Levée de fonds)

- ▶ Options diversifiées de levée de fonds
- ▶ Adéquation de la levée de fonds avec les besoins et contraintes
- ▶ Proposition de conseils en terme de garanties, de taux d'intérêt et d'options de remboursement

13.2.2. Securities Services

Grâce à l'expertise et l'engagement continu de ses équipes, Africa Bright Securities entend offrir les meilleures solutions financières aux acteurs économiques et contribuer ainsi au développement économique et social des pays de présence. Les principaux services du département « Securities » de Africa Bright Securities sont les suivants :



Intermédiation

- ▶ Intermédiation sur le marché boursier (Actions et Obligations)
- ▶ Intermédiation sur le marché monétaire notamment celui des titres publics (OTA, BTA)



Gestion des comptes titres

- ▶ Opérations sur titres
- ▶ Nantissement de titres
- ▶ Pension livrée
- ▶ Reporting et consultation des données à distance



Gestion sous-mandat

- ▶ Gestion sous mandat ou gestion pilotée des actifs et placements financiers des sociétés
- ▶ Gestion libre ou pour compte propre pour les clients avertis



Dématérialisation des actions non cotées

- ▶ Collecte des certificats d'actions physiques
- ▶ Délivrance d'attestations de propriété
- ▶ Réalisation des démarches auprès de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)



Tenue de compte

- ▶ Opérations sur titres
- ▶ Nantissement de titres
- ▶ Reporting et consultation des données à distance

13.3. Réalisations

Grâce à des équipes constituées d'experts cumulant plus de 30 années d'expérience sur les marchés financiers africains, notamment en Afrique Centrale, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb, Africa Bright Securities jouit d'une expertise avérée en matière de levées de fonds, que ce soit auprès des marchés financiers ou des établissements bancaires.

A ce jour, Africa Bright Securities a déjà pris part à diverses levées de fonds en zone CEMAC :

Client / Emetteur	Rôle d'ABS	Date	Montant (MMFCFA)	Statut de l'opération
 Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)	Arrangeur et Chef de file	2021	20,0	Réalisé
 Etat du Gabon	Agent Placeur	2021	21,0	Réalisé

- **Emprunt obligataire EOFMCT 7,50% Brut 2021-2026 (Arrangeur et chef de file) :** Africa Bright Securities (ABS S.A) a accompagné la Façade Maritime du Champ Triomphal en qualité d'Arrangeur et Chef de file. Dans le cadre de cette opération, ABS S.A a mobilisé, à travers un placement privé, 20 milliards de Francs CFA auprès d'investisseurs qualifiés de la sous-région.

- **Emprunt obligataire du Gabon 6,00% Net 2021-2026 (Agent placeur) :** Africa Bright Securities (ABS S.A) a accompagné l'Etat du Gabon en qualité d'agent placeur de son emprunt obligataire. Dans ce cadre, ABS S.A a mobilisé 21 milliards de Francs CFA auprès des investisseurs de la sous-région ;

- **Emissions des Bons et Obligations du Trésor (Agent placeur) :** depuis sa création en 2020, ABS S.A a déjà réussi à mobiliser plus de 100 milliards de Francs CFA auprès des investisseurs de la zone CEMAC dans le cadre d'émission de titres publics des Etats de la sous-région.

Ci-dessous quelques faits d'armes des équipes du Groupe Africa Bright en matière de mobilisation des ressources financières en zone CEMAC :

	Emetteur	Date d'émission	Montant (MMFCFA)	Maturité	Taux d'intérêt
	Etat du Gabon	2019	126,3	5 ans	6,25%
	Gabon Special Economic Zone	2018	33,0	10 ans	6,50%
	Etat du Gabon ¹⁰	2017	131,3	5 ans	6,25%
	Etat du Congo	2016	192,3	5 ans	6,50%
	Etat du Gabon	2016	134,4	5 ans	6,25%
	Etat du Cameroun	2014	153,0	5 ans	5,50%
	Etat du Tchad	2013	90,2	5 ans	6,00%
	Etat du Cameroun	2013	80,0	5 ans	5,90%

¹⁰ L'emprunt obligataire du Gabon 6,50% Net 2017-2022 incluait une titrisation de créances de 65,6 milliards de FCFA.

EQUIPE PROJET :

Arrangeur et Chef de file :



Conseil juridique :



Conseil financier :



Communication :



Création graphique :

EMERY



2080, Boulevard de l'Indépendance
Immeuble du Bord de Mer / 1er Etage / Palier gauche

B.P. : 6757 Libreville Gabon **Email :** infos@scg-re.ga

Tél. : (+241) 011 74 80 80 - 011 74 80 81 - 011 74 80 83 - 011 74 80 84
011 74 80 85 **Fax :** (+241) 011 74 80 82

Suivez-nous sur : www.scg-re.ga

Arrangeur et Chef de file :



Cotation :



Syndicat de placement :



EDC INVESTMENT CORPORATION (EIC) *Ecobank*
Membre du Groupe Ecobank *La Banque Panafricaine*



Union Gabonaise de Banque